

**RAPPORT ANNUEL**  
**31.12.22**

# **NAGELMACKERS**

## **SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
publique de droit belge à compartiments multiples  
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements  
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

# SOMMAIRE

<b>1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9</b>
<b>1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9</b>
<b>1.2 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>11</b>
1.2.1 . Informations aux actionnaires	11
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	18
<b>1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.22</b>	<b>24</b>
<b>1.4 . BILAN GLOBALISE</b>	<b>28</b>
<b>1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE</b>	<b>29</b>
<b>1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION</b>	<b>31</b>
1.6.1 . Résumé des règles	31
1.6.2 . Taux de change	32
<b>2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EQUITY SMALL &amp; MID CAP FUND</b>	<b>33</b>
<b>2.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>33</b>
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	33
2.1.2 . Cotation en bourse	33
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	33
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	34
2.1.5 . Distributeurs	34
2.1.6 . Indice et benchmark	34
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	34
2.1.8 . Politique future	34
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	35
2.1.10 . Affectations des résultats	35
<b>2.2 . BILAN</b>	<b>36</b>
<b>2.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>37</b>
<b>2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>38</b>
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	38
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	39
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	40
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	40
2.4.5 . Performances	40
2.4.6 . Frais	43
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	44
<b>3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EUROPEAN REAL ESTATE FUND</b>	<b>45</b>
<b>3.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>45</b>
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	45
3.1.2 . Cotation en bourse	45
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	45
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	46
3.1.5 . Distributeurs	46
3.1.6 . Indice et benchmark	46
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	47
3.1.8 . Politique future	47
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	47
3.1.10 . Affectations des résultats	48
<b>3.2 . BILAN</b>	<b>49</b>
<b>3.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>50</b>
<b>3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>51</b>
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	51
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	52
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	52
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	52
3.4.5 . Performances	53

3.4.6 . Frais	56
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	56
<b>4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED</b>	<b>57</b>
<b>4.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>57</b>
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	57
4.1.2 . Cotation en bourse	57
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	57
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	59
4.1.5 . Distributeurs	59
4.1.6 . Indice et benchmark	59
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	59
4.1.8 . Politique future	59
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	60
4.1.10 . Affectations des résultats	60
<b>4.2 . BILAN</b>	<b>61</b>
<b>4.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>62</b>
<b>4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>63</b>
4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	63
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	63
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	64
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	64
4.4.5 . Performances	65
4.4.6 . Frais	67
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	68
<b>5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE</b>	<b>69</b>
<b>5.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>69</b>
5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	69
5.1.2 . Cotation en bourse	69
5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	69
5.1.4 . Gestion financière du portefeuille	71
5.1.5 . Distributeurs	71
5.1.6 . Indice et benchmark	71
5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	71
5.1.8 . Politique future	71
5.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	72
5.1.10 . Affectations des résultats	72
<b>5.2 . BILAN</b>	<b>73</b>
<b>5.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>74</b>
<b>5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>75</b>
5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	75
5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	76
5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	76
5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	76
5.4.5 . Performances	77
5.4.6 . Frais	79
5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	80
<b>6 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES</b>	<b>81</b>
<b>6.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>81</b>
6.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	81
6.1.2 . Cotation en bourse	81
6.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	81
6.1.4 . Gestion financière du portefeuille	83
6.1.5 . Distributeurs	83
6.1.6 . Indice et benchmark	83
6.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	83
6.1.8 . Politique future	84

6.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	84
6.1.10 . Affectations des résultats	84
<b>6.2 . BILAN</b>	<b>85</b>
<b>6.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>86</b>
<b>6.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>87</b>
6.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	87
6.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	87
6.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	88
6.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	88
6.4.5 . Performances	88
6.4.6 . Frais	89
6.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	90
<b>7 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH</b>	<b>91</b>
<b>7.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>91</b>
7.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	91
7.1.2 . Cotation en bourse	91
7.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	91
7.1.4 . Gestion financière du portefeuille	93
7.1.5 . Distributeurs	93
7.1.6 . Indice et benchmark	93
7.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	93
7.1.8 . Politique future	93
7.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	94
7.1.10 . Affectations des résultats	94
<b>7.2 . BILAN</b>	<b>95</b>
<b>7.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>96</b>
<b>7.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>97</b>
7.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	97
7.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	98
7.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	98
7.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	98
7.4.5 . Performances	99
7.4.6 . Frais	100
7.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	101
<b>8 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND</b>	<b>102</b>
<b>8.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>102</b>
8.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	102
8.1.2 . Cotation en bourse	102
8.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	102
8.1.4 . Gestion financière du portefeuille	103
8.1.5 . Distributeurs	103
8.1.6 . Indice et benchmark	103
8.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	103
8.1.8 . Politique future	103
8.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	104
8.1.10 . Affectations des résultats	104
<b>8.2 . BILAN</b>	<b>105</b>
<b>8.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>106</b>
<b>8.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>107</b>
8.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	107
8.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	107
8.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	108
8.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	108
8.4.5 . Performances	109
8.4.6 . Frais	112
8.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	112

<b>9 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND</b>	<b>113</b>
<b>9.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>113</b>
9.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	113
9.1.2 . Cotation en bourse	113
9.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	113
9.1.4 . Gestion financière du portefeuille	114
9.1.5 . Distributeurs	114
9.1.6 . Indice et benchmark	114
9.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	114
9.1.8 . Politique future	115
9.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	115
9.1.10 . Affectations des résultats	116
<b>9.2 . BILAN</b>	<b>117</b>
<b>9.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>118</b>
<b>9.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>119</b>
9.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	119
9.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	119
9.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	120
9.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	120
9.4.5 . Performances	120
9.4.6 . Frais	122
9.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	123
<b>10 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND</b>	<b>124</b>
<b>10.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>124</b>
10.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	124
10.1.2 . Cotation en bourse	124
10.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	124
10.1.4 . Gestion financière du portefeuille	125
10.1.5 . Distributeurs	125
10.1.6 . Indice et benchmark	125
10.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	125
10.1.8 . Politique future	126
10.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	126
10.1.10 . Affectations des résultats	126
<b>10.2 . BILAN</b>	<b>127</b>
<b>10.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>128</b>
<b>10.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>129</b>
10.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	129
10.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	133
10.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	130
10.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	130
10.4.5 . Performances	131
10.4.6 . Frais	132
10.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	133
<b>11 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND</b>	<b>134</b>
<b>11.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>134</b>
11.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	134
11.1.2 . Cotation en bourse	134
11.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	134
11.1.4 . Gestion financière du portefeuille	135
11.1.5 . Distributeurs	135
11.1.6 . Indice et benchmark	135
11.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	136
11.1.8 . Politique future	136
11.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	136
11.1.10 . Affectations des résultats	137

<b>11.2 . BILAN</b>	<b>138</b>
<b>11.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>139</b>
<b>11.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>140</b>
11.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	140
11.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	141
11.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	141
11.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	141
11.4.5 . Performances	141
11.4.6 . Frais	142
11.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	143
<b>12 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED</b>	<b>144</b>
<b>12.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>144</b>
12.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	144
12.1.2 . Cotation en bourse	144
12.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	144
12.1.4 . Gestion financière du portefeuille	147
12.1.5 . Distributeurs	148
12.1.6 . Indice et benchmark	148
12.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	148
12.1.8 . Politique future	148
12.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	149
12.1.10 . Affectations des résultats	149
<b>12.2 . BILAN</b>	<b>150</b>
<b>12.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>151</b>
<b>12.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>152</b>
12.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	152
12.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	153
12.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	154
12.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	154
12.4.5 . Performances	154
12.4.6 . Frais	158
12.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	158
<b>13 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE</b>	<b>160</b>
<b>13.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>160</b>
13.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	160
13.1.2 . Cotation en bourse	160
13.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	160
13.1.4 . Gestion financière du portefeuille	163
13.1.5 . Distributeurs	164
13.1.6 . Indice et benchmark	164
13.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	164
13.1.8 . Politique future	164
13.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	165
13.1.10 . Affectations des résultats	165
<b>13.2 . BILAN</b>	<b>166</b>
<b>13.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>167</b>
<b>13.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>168</b>
13.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	168
13.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	169
13.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	170
13.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	170
13.4.5 . Performances	170
13.4.6 . Frais	174
13.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	174
<b>14 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH</b>	<b>176</b>
<b>14.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>176</b>

14.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	176
14.1.2 . Cotation en bourse	176
14.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	176
14.1.4 . Gestion financière du portefeuille	179
14.1.5 . Distributeurs	180
14.1.6 . Indice et benchmark	180
14.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	180
14.1.8 . Politique future	180
14.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	180
14.1.10 . Affectations des résultats	181
<b>14.2 . BILAN</b>	<b>182</b>
<b>14.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>183</b>
<b>14.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>184</b>
14.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	184
14.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	185
14.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	185
14.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	191
14.4.5 . Performances	186
14.4.6 . Frais	189
14.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	189
<b>15 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND</b>	<b>191</b>
<b>15.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>191</b>
15.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	191
15.1.2 . Cotation en bourse	191
15.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	191
15.1.4 . Gestion financière du portefeuille	192
15.1.5 . Distributeurs	192
15.1.6 . Indice et benchmark	192
15.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	192
15.1.8 . Politique future	192
15.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	193
15.1.10 . Affectations des résultats	193
<b>15.2 . BILAN</b>	<b>194</b>
<b>15.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>195</b>
<b>15.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>196</b>
15.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	196
15.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	197
15.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	197
15.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	198
15.4.5 . Performances	198
15.4.6 . Frais	200
15.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	200
<b>16 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS</b>	<b>202</b>
<b>16.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>202</b>
16.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	202
16.1.2 . Cotation en bourse	202
16.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	202
16.1.4 . Gestion financière du portefeuille	205
16.1.5 . Distributeurs	205
16.1.6 . Indice et benchmark	205
16.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	206
16.1.8 . Politique future	207
16.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	207
16.1.10 . Affectations des résultats	207
<b>16.2 . BILAN</b>	<b>208</b>

<b>16.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>209</b>
<b>16.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>210</b>
16.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	210
16.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	212
16.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	213
16.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	213
16.4.5 . Performances	213
16.4.6 . Frais	217
16.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	217

# 1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

## 1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

---

### Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles

### Date de constitution de la SICAV

05 mars 1993

### Conseil d'administration de la SICAV

- Yves Van Laecke, Chief Commercial Officer de la Banque Nagelmackers SA, Président
- Levi Sarens, Head of Asset Management Funds, Banque Nagelmackers SA, Membre du Conseil d'administration
- Peter Van den Dam, Consultant indépendant, Membre du Conseil d'Administration
- Luc Aspeslagh, Administrateur des sociétés, Membre indépendant du Conseil d'Administration
- Stefaan Sterck, Consultant indépendant, Membre indépendant du Conseil d'Administration
- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration

### Personnes physiques chargées de la direction effective

- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration
- Peter Van den Dam, Consultant indépendant, Membre du Conseil d'Administration

### Type de gestion

Sicav autogérée

### Commissaire

PricewaterhouseCoopers BV/SRL, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Damien Walgrave, Culliganlaan 5, 1831 Diegem

### Promoteur

BANQUE NAGELMACKERS SA, Avenue de l'Astronomie 23, 1210 Bruxelles

### Dépositaire

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b315 – 1000 Bruxelles. CACEIS Bank SA, société anonyme de droit français, dont le siège est sis 89 91 rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS BANK, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles, sous le numéro d'entreprise 0539.791.736 (RPR Bruxelles). L'activité du Dépositaire pour les Sicavs consiste en la mise en oeuvre des missions décrites à l'article 10, §1 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 à l'égard de certains organismes publics de placement collectif.

### Gestion financière du portefeuille

BANQUE NAGELMACKERS SA, Avenue de l'Astronomie 23, 1210 Bruxelles

### Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles

### Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles

### Distributeur(s)

BANK NAGELMACKERS NV, Sterrenkundelaan 23, 1210 Brussel

### Liste des compartiments et des classes d'actions

- NAGELMACKERS EQUITY SMALL & MID CAP FUND – Classe de base, Classe IC, Classe N
- NAGELMACKERS EUROPEAN REAL ESTATE FUND – Classe de base, Classe IC, Classe N
- NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE – Classe de base, Classe A, Classe B

## NAGELMACKERS

- NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES – Classe de base
- NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND – Classe A, Classe B, Classe IC, Classe R
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH – Classe de base, Classe A, Classe B
- NAGELMACKERS SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS – Classe de base, Classe IC, Classe N, Classe P
- NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND - Classe de base, Classe N, Classe P

La classe de base, sans critère de distinction, est proposée à des personnes physiques et à des personnes morales ;  
**Actions de la Classe R** : celles-ci sont sans critères de distinction. Elles seront proposées aux/à des personnes physiques et morales ;

**Actions de la Classe A** : pour ce qui concerne la classe d'actions A, la souscription initiale s'élève à minimum 500.000,00 EUR ;

**Actions de la Classe B** : pour ce qui concerne la classe d'actions B, la souscription initiale s'élève à minimum 1.000.000,00 EUR ;

**Actions de la Classe N** : la classe d'actions N est exclusivement ouverte aux OPC qui sont gérés par la banque Nagelmackers ;

**Actions de la Classe Ic** : en ce qui concerne les actions de la classe Ic, le montant minimal de la souscription initiale sera 100 000,00 EUR. Les actions de la classe Ic sont uniquement destinées aux investisseurs institutionnels agissant pour leur propre compte, au sens de l'article 201/22 du Code des droits et taxes divers, y compris les investisseurs professionnels au sens de la loi du 3 août 2012 ;

**Actions de la classe P** : la classe d'actions P n'est ouverte que pour les investisseurs qui ont une ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire auprès de Bank Nagelmackers, et elles sont réservées aux comptes auxquels s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire.

Les provisions et coûts récurrents supportés par le compartiment, pour la classe IC, sont également inférieurs à ceux des classes R, A, B et P.

La classe d'actions Ic est caractérisée par la qualité des investisseurs. Les critères objectifs par lesquels les personnes peuvent souscrire des actions de cette classe, sont leur qualité en tant qu'investisseur institutionnel et le montant initial minimal de souscription. Un contrôle permanent est exercé pour vérifier que les investisseurs remplissent effectivement ces critères.

Cependant, les actions de classe de base et les actions de classe R ne seront émises simultanément dans un compartiment.

Le conseil d'administration demande que les distributeurs établissent une procédure pour, tant au moment de la souscription, que sur une base permanente, vérifier si les personnes qui souscrivent ou qui ont souscrit des actions d'une classe particulière et qui relèvent sur un ou plusieurs points d'un système plus avantageux, ou qui ont acquis de telles actions, répondent (encore toujours) aux critères.

Si, au moment de l'inscription sur base de la procédure décrite ci-dessus, on détecte que l'investisseur ne répond pas aux critères qui lui ont donné accès à la classe IC ou classe P, on lui proposera de souscrire des actions d'une autre classe.

Si, après la souscription, on détecte qu'un investisseur, sur base de la procédure décrite ci-dessus, ne peut plus souscrire d'actions de la classe IC ou classe P, alors, le conseil d'administration peut prendre toutes les mesures et, si nécessaire, convertir les actions de la classe IC ou classe P en actions d'une autre classe. Dans ce cas, l'investisseur sera informé de cette conversion, dans les plus brefs délais.

Si, par un achat d'actions de la Classe A ou B, le montant d'investissement par actionnaire individuel chute sous les montants initiaux minimum précités de la souscription, le Conseil d'administration peut prendre toutes les mesures nécessaires et si nécessaire, transférer les actions d'une certaine classe dans des actions d'une autre classe. Dans ce cas, l'investisseur sera informé de cette conversion, dans les plus brefs délais.

## 1.2 . RAPPORT DE GESTION

---

### 1.2.1 . Informations aux actionnaires

Nagelmackers (« La Sicav ») avec différents compartiments qui ont opté pour des placements qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et qui, pour ce qui concerne leur fonctionnement et leurs placements, sont régis par la loi du 3 août 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

La Sicav a été constituée le 5 mars 1993, pour une durée indéterminée, et les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, selon l'acte du 14 octobre 2016. La version la plus récente des statuts coordonnés a été publiée en octobre 2016.

La devise de globalisation est l'EUR. Le capital est toujours équivalent à la valeur de l'actif net. Le capital minimum de la Sicav s'élève à un million deux cent mille euros (€ 1.200.000), ou à son équivalent dans une autre devise.

L'exercice comptable se termine au 31 décembre de chaque année.

La Sicav est enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° d'entreprise 0449.575.796.

L'objectif de la Sicav est de permettre aux actionnaires de participer à une gestion professionnelle d'un portefeuille de valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers, tels que définis dans la politique d'investissement de chaque compartiment (voir fiches descriptives des compartiments).

Les placements en Sicav doivent être considérés comme des placements à moyen et à long terme. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que la Sicav atteint ses objectifs d'investissement.

Les investissements de la Sicav sont soumis aux fluctuations normales du marché, et aux risques inhérents aux investissements. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que les investissements dans la Sicav seront rentables. La Sicav vise un portefeuille diversifié, afin de limiter les risques de placement.

### **Éthique sociale, préoccupations environnementales et entrepreneuriat socialement responsable**

Conformément à la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, les compartiments n'investissent pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines anti personnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion.

Lors de la sélection des fonds sous-jacents, le gestionnaire tient compte des applications de la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion. L'application de la loi est contrôlée sur base de rapports du gestionnaire, et fait l'objet d'un suivi régulier, par la mise à jour de l'audit d'acquisition, de même que par l'audit initial d'acquisition, qui est effectué avant la reprise du fonds sous-jacent. Le fonds n'applique pas lui-même, par ailleurs, de filtrage éthique ; la reprise de fonds éthiques est possible, toutefois sans aucune obligation pour le gestionnaire.

### **Intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement**

#### SFDR

Sauf indication contraire dans la politique d'investissement d'un compartiment, tous les compartiments de la SICAV prennent en compte les risques de durabilité. Cependant, cela ne signifie pas que tous les compartiments sont nécessairement à caractère «Article 8 ou 9» conformément à la législation SFDR. SFDR est l'acronyme de « Sustainable Finance Disclosure Regulation », faisant suite au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Conformément au SFDR, les compartiments sont divisés en 3 catégories.

- Article 9 : Compartiments ayant un objectif explicite de durabilité, où ce dernier peut être défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental (par exemple en matière d'utilisation d'énergies (renouvelables), d'émissions de gaz à effet de serre, ou en matière d'impacts sur la biodiversité), ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social (par exemple, contribuer à la lutte contre les inégalités ou favoriser l'intégration sociale ou les relations de travail). Cela devrait à tout moment être sans préjudice des principes de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a aucun compartiment qui peut être qualifié d'Article 9 au sein de la SICAV Nagelmackers.

## NAGELMACKERS

- Article 8 : Compartiments qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Ces compartiments promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les compartiments au sein de la SICAV considérés comme Article 8 sont les suivants :

- Nagelmackers Multifund Conservative
  - Nagelmackers Multifund Balanced
  - Nagelmackers Multifund Growth
  - Nagelmackers Multifund Full Equities
  - Nagelmackers Private Fund Conservative
  - Nagelmackers Private Fund Balanced
  - Nagelmackers Private Fund Growth
  - Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bonds
  - Nagelmackers European Real Estate Fund
- Tous les autres compartiments de la SICAV n'entrant pas dans les catégories ci-dessus appartiennent à la catégorie Article 6

Dans le cadre des fonds de fonds, les fonds tiers sont évalués pour leur approche durable. Cela inclut de vérifier s'ils sont signataires des UNPRI (Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies où les signataires s'engagent à inclure plusieurs principes de durabilité dans leurs décisions d'investissement), la mesure dans laquelle le fonds utilise les critères ESG dans son processus d'investissement (exclusion, intégration, approche best-in-class, impact), les fournisseurs de données utilisés pour intégrer la durabilité dans le processus, la manière dont l'empreinte carbone est traitée, etc.

Au sein de nos fonds de fonds non durables (article 6), cependant, les caractéristiques durables des fonds externes ne doivent pas nécessairement être déterminantes pour la sélection, même si elles sont prises en compte à tout moment.

Dans le processus décisionnel de nos compartiments Article 8, en revanche, un score élevé sur l'approche durable par un fonds externe est une condition nécessaire pour pouvoir sélectionner ce fonds. L'intégration ESG s'applique donc aux compartiments concernés (voir ci-dessous).

Tous les compartiments à lignes individuelles sont soumis à une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs sociétés) dans lesquels des investissements ne peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne. En outre, les sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium) sont exclues, conformément à la législation belge.

En outre, les compartiments Article 8 peuvent également poursuivre une stratégie spécifique (best-in-class, best-in-universe, thématique, impact) ou un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à un cadre de référence.

La stratégie ou l'objectif spécifique de chaque compartiment Article 8 est décrit en détail dans la politique relative aux risques en matière de durabilité du gestionnaire Bank Nagelmackers, qui peut être consultée à l'adresse <https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Sustainability-Risk-Policy-ENG.pdf>

La disposition des différents compartiments selon la classification SFDR peut être sujette à modification dans le futur. Dans ce cas, le Prospectus sera modifié.

### Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

#### Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Il est important que les investisseurs comprennent que tout investissement implique des risques. Aucune garantie formelle n'est accordée au compartiment, ni à ses participants.

#### *Risque de marché*

Il s'agit d'un risque d'ordre général qui touche tous types d'investissement. L'évolution des cours des valeurs mobilières et autres instruments est essentiellement déterminée par la fluctuation des marchés financiers ainsi que par l'évolution économique des émetteurs, eux-mêmes affectés par la situation générale de l'économie mondiale, ainsi que par les conditions économiques et politiques qui prévalent dans leur pays.

## NAGELMACKERS

### *Risques liés aux marchés boursiers*

Les risques associés aux placements en actions (et instruments apparentés) englobent des fluctuations significatives des cours, des informations négatives relatives à l'émetteur ou au marché, et le caractère subordonné du capital d'actions par rapport aux titres de créance émises par la même société. Les fluctuations sont, par ailleurs, souvent amplifiées à court terme. Le risque qu'une ou plusieurs sociétés enregistrent une perte, ou ne progressent pas, peut avoir un impact négatif sur la performance de l'ensemble du portefeuille.

Les compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils que le marché dans son ensemble, et peuvent réagir différemment aux développements économiques et politiques et aux évolutions du marché, spécifiques à l'émetteur. Les valeurs de croissance affichent traditionnellement une volatilité supérieure à celle des autres valeurs, surtout à court terme. Le cours des actions des valeurs de croissance peut être plus cher, par rapport à leur bénéfice, que le marché en général. Les actions des valeurs de croissance peuvent être plus sensibles à des variations de leur croissance bénéficiaire.

### *Risques liés aux obligations, titres de créances, produits à revenus fixes (y compris, obligations à haut rendement) et obligations convertibles*

Pour les compartiments qui investissent en obligations ou autres titres de créance, la valeur des investissements sous-jacents dépendra des taux d'intérêts du marché, de la qualité de crédit de l'émetteur et de facteurs de liquidités. La valeur nette d'inventaire d'un compartiment investissant dans des titres de créance, fluctuera en fonction des taux d'intérêts (= risque de taux d'intérêt), de la perception de la qualité de crédit de l'émetteur, de la liquidité du marché, et également des taux de change (lorsque la devise de l'investissement sous-jacent est différente de la devise de référence du compartiment). Certains compartiments peuvent investir en titres de créance à haut rendement, qui peuvent offrir un niveau de revenu relativement élevé, comparé à un investissement en titres de créance de qualité (par exemple). Toutefois, le risque de dépréciation et de réalisation de pertes de capital sur de tels titres de créances, sera considérablement plus élevé que celui sur des titres de créances à rendement moins élevé.

Les placements en obligations convertibles sont sensibles aux fluctuations des cours des actions sous-jacentes (« composante action » de l'obligation convertible), tout en offrant une certaine forme de protection du capital (« plancher obligatoire » de l'obligation convertible). La protection du capital sera d'autant plus faible que la composante action sera importante. En corollaire, une obligation convertible ayant connu un accroissement important de sa valeur de marché, suite à la hausse du cours de l'action sous-jacente, aura un profil de risque plus proche de celui d'une action. Par contre, une obligation convertible ayant connu une baisse de sa valeur de marché jusqu'au niveau de son plancher obligatoire, suite à la chute du cours de l'action sous-jacente aura, à partir de ce niveau, un profil de risque proche de celui d'une obligation classique.

Les obligations convertibles, tout comme les autres types d'obligations, sont soumises au risque que l'émetteur ne puisse rencontrer ses obligations en termes de paiement des intérêts et/ou de remboursement du principal à l'échéance (risque de crédit). La perception, par le marché, de l'augmentation de la probabilité de défaut de paiement ou de faillite d'un émetteur donné, peut entraîner une baisse sensible de la valeur de marché de l'obligation, et donc de la protection offerte par l'obligation. En outre, les obligations sont exposées au risque de baisse de leur valeur de marché, suite à une augmentation des taux d'intérêt de référence (risque de taux d'intérêt).

### *Risques liés aux investissements dans les marchés émergents*

Des suspensions et cessations de paiement de pays en voie de développement, peuvent être dues à divers facteurs tels que l'instabilité politique, une mauvaise gestion économique, un manque de réserves en devises, la fuite de capitaux, les conflits internes ou l'absence de volonté politique de poursuivre le service de la dette précédemment contractée.

Ces facteurs peuvent également influencer sur la capacité des émetteurs du secteur privé à faire face à leurs obligations. De plus, ces émetteurs sont soumis à des décrets, lois et réglementations, mis en vigueur par les autorités gouvernementales. Cela se rapporte, par exemple, à des modifications dans le domaine du contrôle des changes et du régime légal et réglementaire, des expropriations et nationalisations, de l'introduction ou de l'augmentation des impôts, tels que la retenue fiscale à la source.

Les systèmes de liquidation ou de règlement des transactions sont souvent moins bien organisés que dans des marchés développés. Il en découle un risque que la liquidation ou le règlement des transactions soit retardé ou annulé. Les pratiques de marchés peuvent exiger que le paiement d'une transaction soit effectué préalablement à la réception des valeurs mobilières ou autres instruments acquis ou que la livraison des valeurs mobilières ou autres instruments cédés soit effectuée avant la réception du paiement. Dans ces circonstances, le défaut de la contrepartie à travers laquelle la transaction est exécutée ou liquidée, peut entraîner des pertes pour le compartiment investissant dans ces marchés.

L'incertitude liée à l'environnement légal peu clair ou l'incapacité à établir des droits clairs de propriété et légaux, constituent des facteurs déterminants. S'y ajoutent le manque de fiabilité des sources d'information dans ces pays, la non-conformité des méthodes comptables avec les normes internationales, et l'absence de contrôles financiers ou commerciaux.

### *Risque de concentration*

Certains compartiments peuvent concentrer leurs investissements sur un ou plusieurs pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments financiers ou devises. Par conséquent, ces compartiments

## **NAGELMACKERS**

peuvent être davantage touchés en cas d'événements économiques, sociaux, politiques ou fiscaux touchant les pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments ou devises concernés.

### *Risque de taux d'intérêt*

La valeur d'un investissement peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent, à leur tour, être influencés par de nombreux éléments ou événements comme les stratégies de politique monétaire, le taux d'escompte, l'inflation, etc. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence, la diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance. Compte tenu que le prix et le rendement d'une obligation varient en sens inverse, la baisse du prix de l'obligation s'accompagne d'une progression de son rendement.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque associé à la capacité de l'émetteur ou contrepartie à honorer ses dettes.

Le risque de crédit peut mener à une baisse de la qualité de crédit d'un émetteur d'obligations ou de titres de créance. Cela peut faire baisser la valeur des investissements.

La dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur, peut entraîner la baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le compartiment investit. Les obligations ou titres de créance émis par des entités assorties d'une faible notation sont, en règle générale, considérés comme des titres à plus fort risque de crédit et probabilité de défaillance de l'émetteur que ceux d'émetteurs disposant d'une notation supérieure. Lorsque l'émetteur d'obligations ou titres de créance se trouve en difficulté financière ou économique, la valeur des obligations ou titres de créance (qui peut devenir nulle) et les versements effectués au titre de ces obligations ou titres de créance (qui peuvent devenir nuls) peuvent s'en trouver affectés.

### *Risque de change*

Si un compartiment comporte des actifs libellés dans des devises différentes de sa devise de référence, il peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre sa devise de référence, et ces autres devises ou par des modifications en matière de contrôles des taux d'intérêt. Si la devise dans laquelle un titre est libellé, augmente par rapport à la devise de référence du compartiment, la contrevaletur du titre dans cette devise de référence va également s'apprécier. A l'inverse, une dépréciation de ces mêmes taux de change entraînera une dépréciation de la valeur du titre.

Lorsque le compartiment procède à des opérations de couverture contre le risque de change, la complète efficacité de ces opérations ne peut pas être garantie.

### *Risque de liquidité*

Il y a un risque que des investissements faits dans les compartiments deviennent illiquides, parce que le marché est trop restreint (souvent reflété par un écart particulièrement important entre les cours acheteurs et vendeurs ou bien de grands mouvements de cours) ; ou lors de la dépréciation de la notation de l'émetteur des titres, ou si la situation économique se détériore. Par conséquent, ces investissements pourraient ne pas être vendus ou achetés assez rapidement, pour empêcher ou réduire au minimum une perte dans le compartiment. Enfin, il existe un risque que des titres négociés dans un segment de marché étroit, tel que le marché des petites capitalisations, soient en proie à une plus forte volatilité des cours.

### *Risque de contrepartie*

Lors de la conclusion de contrats de gré à gré, la Sicav peut se trouver exposée à des risques liés à la solvabilité de la contrepartie, et à sa capacité à respecter ses obligations contractuelles. La Sicav peut ainsi conclure des contrats à terme, sur option et de swap, ou encore utiliser d'autres techniques dérivées qui comportent chacune le risque pour elle que la contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles.

### *Risques liés aux instruments dérivés*

Dans le cadre de la politique d'investissement, décrite dans chacune des fiches descriptives des compartiments, la Sicav peut recourir à des instruments financiers dérivés. Ces instruments peuvent non seulement, être utilisés à des fins de couverture, mais également faire partie intégrante de la stratégie d'investissement à des fins d'optimisation des rendements. Le recours à des instruments financiers dérivés peut être limité par les conditions du marché, et les réglementations applicables, et peut impliquer des risques et des frais auxquels le compartiment qui y a recours, n'aurait pas été exposé sans l'utilisation de ces instruments. Les risques inhérents à l'utilisation d'options, de contrats en devises étrangères, de swaps, de contrats à terme et sur options, portant sur ceux-ci, comprennent notamment :

(a) le fait que le succès dépende de l'exactitude de l'analyse du ou des gestionnaires de portefeuille, en matière de fluctuations des taux d'intérêt, des cours des valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire ainsi que des marchés des changes et d'autres éléments sous-jacents éventuels pour l'instrument dérivé ; (b) l'existence d'une corrélation imparfaite entre le cours des options, des contrats à terme et des options portant sur ceux-ci, et les fluctuations des cours des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou devises couvertes ; (c) le fait que les compétences requises pour utiliser ces instruments financiers dérivés divergent des compétences nécessaires à la sélection des titres en portefeuille ; (d) l'éventualité d'un marché secondaire non liquide pour un instrument financier dérivé spécifique, à un

## NAGELMACKERS

moment donné ; et (e) le risque pour un compartiment de se trouver dans l'impossibilité d'acheter ou de vendre une valeur en portefeuille, durant les périodes favorables, ou de devoir vendre un actif en portefeuille dans des conditions défavorables.

Lorsqu'un compartiment effectue des transactions swap, il s'expose à un risque de contrepartie. L'utilisation d'instruments financiers dérivés revêt, en outre, un risque lié à leur effet de levier.

### *Risque lié à l'effet de levier*

Cet effet de levier est obtenu en investissant un capital modeste à l'achat d'instruments financiers dérivés, par rapport au coût de l'acquisition directe des actifs sous-jacents. Plus le levier est important, plus la variation de cours de l'instrument financier dérivé sera marquée, en cas de fluctuation du cours de l'actif sous-jacent (par rapport au prix de souscription déterminé dans les conditions de l'instrument financier dérivé). L'avantage potentiel et les risques liés à ces instruments, augmentent ainsi proportionnellement au renforcement de l'effet de levier. Enfin, rien ne garantit que l'objectif recherché, grâce à ces instruments financiers dérivés, sera atteint.

### *Risque de performance*

Il s'agit du risque associé à la volatilité des prestations du compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements exécutés par le compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché sous cette politique.

### *Risque d'inflation*

Au fil du temps, l'inflation affecte le pouvoir d'achat, associé au maintien des investissements.

### *Risque de durabilité*

Risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance dont la survenance peut avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité comprennent, mais sans s'y limiter, les risques liés au changement climatique, à la protection du climat, à la biodiversité et aux systèmes écologiques, au respect des normes du travail, des droits des travailleurs, des droits de l'homme et à l'équité et à la transparence fiscales, aux mesures de lutte contre la corruption et au respect des lois et règlements.

Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou il peut avoir un impact sur ou contribuer de manière significative à d'autres risques à court terme, tels que les risques de variation de prix, de liquidité, de contrepartie ou opérationnels.

Les risques de durabilité à long terme peuvent entraîner une détérioration importante du profil financier, de la liquidité, de la rentabilité ou de la réputation de l'investissement sous-jacent.

Dans la mesure où les risques de durabilité n'ont pas déjà été estimés et pris en compte dans l'évaluation des investissements, ils peuvent avoir un effet négatif significatif sur le prix de marché attendu / estimé et / ou sur la liquidité de l'investissement et donc également sur les rendements des compartiments.

### *Risques liés à Shanghai - Hong Kong Stock Connect*

Ce risque concerne la négociation et la compensation de titres via Stock Connect. Le Stock Connect est soumis à des restrictions de quota qui peuvent limiter la capacité du compartiment à investir dans des Actions A chinoises en temps opportun. En outre, le Stock Connect est de nature innovante, les réglementations n'ont pas été testées et il n'y a aucune certitude quant à la manière dont elles seront appliquées, ce qui pourrait affecter la capacité du compartiment à exercer ses droits et intérêts dans les Actions A chinoises.

### *Taxation*

Les investisseurs doivent être attentifs au fait que (i) le produit de la vente de titres sur certains marchés ou la perception de dividendes ou d'autres revenus peut être ou devenir grevée d'impôts, de taxes, d'autres frais ou charges imposées par l'administration fiscale locale de ce marché, y compris la retenue fiscale à la source et/ou (ii) les investissements du compartiment peuvent être grevés des taxes spécifiques ou charges imposées par les administrations fiscales de certains marchés. La législation fiscale ainsi que la pratique de certains pays dans lesquels le compartiment investit ou peut investir dans le futur, ne sont pas clairement établies. Il est par conséquent possible, que l'interprétation actuelle de la législation ou la compréhension de la pratique, puisse changer ou que la législation puisse être modifiée avec effet rétroactif. Il est ainsi possible que, dans ces pays, le compartiment soit grevé d'une taxation supplémentaire, alors même que cette taxation n'ait pas été prévue à la date de publication du présent Prospectus, ou à la date à laquelle les investissements ont été réalisés, évalués ou transférés.

### *Facteurs de risque associés au FATCA*

La retenue à la source dans le cadre du Foreign Account Tax Compliance Act ('FATCA') peut s'appliquer sur des paiements en rapport avec votre investissement.

Le FATCA peut soumettre certains paiements à des investisseurs, n'ayant pas fournis les informations requises dans le cadre du FATCA, à une retenue à la source. Si, dans le cadre du FATCA, un montant doit être retenu sur des paiements

## NAGELMACKERS

en rapport avec les actions de la Sicav, la dernière nommée ne devrait pas faire supporter ces coûts à d'autres personnes. Les investisseurs potentiels doivent consulter la partie "Taxation" du "Foreign Account Tax Compliance Act".

Le rapportage, dans le cadre du FATCA, peut exiger le transfert des informations concernant votre investissement.

Le FATCA impose un nouveau régime de déclaration, sur base de quoi la Sicav peut se voir dans l'obligation de collecter certaines informations sur ses investisseurs et de les communiquer à des tiers, parmi lesquels l'administration fiscale belge, pour les transmettre à l'administration fiscale américaine ('IRS' : Internal Revenue Service). Les informations communiquées peuvent comprendre (mais sans s'y limiter) l'identité des investisseurs et leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et les personnes qui les contrôlent. L'investisseur sera dans l'obligation de répondre à chaque requête fondée pour obtenir de telles informations de la Sicav, de sorte à ce que la Sicav puisse satisfaire à des obligations de déclaration. Les paiements en rapport avec les actions dans la Sicav, d'un investisseur qui ne répond pas à une telle requête, pourront être soumis à une retenue à la source ou une déduction ou encore, cet investisseur pourrait se voir obligé de faire racheter ou de vendre ses actions.

### *Risques liés aux investissements dans des parts d'OPC*

Les investissements réalisés par la Sicav dans des parts d'OPC (en ce compris, les éventuels investissements par certains compartiments de la Sicav en parts d'un autre compartiment de la Sicav) exposent la Sicav à des risques liés aux instruments financiers que ces OPC détiennent en portefeuille et qui sont décrits ci-avant. Certains risques sont cependant propres à la détention par la Sicav de parts d'OPC. Certains OPC peuvent avoir recours à des effets de levier, soit par l'utilisation d'instruments dérivés, soit par recours à l'emprunt. L'utilisation d'effets de levier assure une plus grande volatilité des parts d'OPC, et donc entraîne un risque plus élevé de perte en capital. La plupart des OPC prévoient aussi la possibilité de suspendre temporairement les rachats dans des circonstances exceptionnelles. Les investissements réalisés dans des parts d'OPC présentent donc un risque de liquidité plus important qu'un investissement direct dans un portefeuille de valeurs mobilières. Par contre, l'investissement en parts d'OPC permet à la Sicav d'accéder, de manière souple et efficace, à différentes stratégies d'investissement et à une diversification des investissements. Un compartiment qui investit principalement au travers d'OPC, s'assurera que son portefeuille d'OPC dispose de suffisamment de liquidités, afin de lui permettre de faire face à ses propres obligations de rachat.

L'investissement dans des parts d'OPC peut impliquer un doublement de certains frais. Outre les frais déjà prélevés au niveau du compartiment dans lequel un investisseur investit, l'investisseur en question subit une portion des frais prélevés, au niveau de l'OPC dans lequel le compartiment a investi.

### *Risque de dilution et Swing Pricing*

Les coûts réels d'achat ou de vente des investissements sous-jacents de l'OPC peuvent différer de la valeur comptable de ces investissements dans l'évaluation de l'OPC. La différence peut résulter de frais de négociation et d'autres coûts (tels que les taxes), d'un certain écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents et / ou d'un impact potentiel sur le marché en raison des transactions des participants. Ces risques de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur totale de l'OPC et donc la VNI par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les participants existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC.

### *Risques significatifs et pertinents*

La Sicav offre aux investisseurs un choix de compartiments qui peut présenter un degré de risque différent et donc, en principe, une perspective de rendement différente à long terme, en relation avec le degré de risque accepté.

Les investisseurs trouveront une description des risques significatifs et pertinents pour chaque compartiment proposé par la Sicav, dans la fiche descriptive et dans les Informations clés pour l'investisseur.

### *Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société*

- Les retours obtenus dans les différents compartiments ;
- Les développements réglementaires et fiscaux qui s'appliquent à la Sicav.

### *Événements importants survenus après la clôture de l'exercice*

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

### **Politique de rémunération**

Afin de se conformer aux exigences réglementaires et de démontrer une saine gestion du risque, Nagelmackers a développé une politique de rémunération.

La sicav n'a aucun salarié. La gestion des différents compartiments de la Sicav a été externalisée. Dans le cadre d'une saine politique du risque, il a été décidé de ne reverser aux membres du conseil d'administration qu'une indemnité fixe. Aucune indemnité variable ne sera octroyée.

## NAGELMACKERS

L'indemnité des administrateurs indépendants s'élève à l'heure actuelle à € 1.250 par administrateur et par réunion. La rémunération des dirigeants effectifs s'élève à l'heure actuelle à € 8.936 par an hors TVA. Les montants alloués aux dirigeants effectifs sont indexés annuellement. Le cas échéant, les tâches liées à la fonction de compliance, d'audit interne et à la gestion interne des risques, assurée par les dirigeants effectifs, ne sont pas rémunérées séparément et font partie de la rémunération susmentionnée. La modification de la rémunération d'un membre du conseil d'administration sera soumise par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale de la Sicav. La composition du conseil d'administration est décrite dans le prospectus. La rémunération maximale pour les administrateurs et dirigeants effectifs s'élève :

- pour les administrateurs indépendants, à maximum € 5.000 par administrateur par an pour l'ensemble de la Sicav ;
- pour les dirigeants effectifs, à maximum € 8.936 par an (indexé et hors TVA) par compartiment de la Sicav.

La rémunération est répartie uniformément sur les différents compartiments de la Sicav.

Vous trouverez de plus amples informations dans la politique intégrale de rémunération de Nagelmackers sur le site Internet suivant : <https://www.nagelmackers.be>. Une version papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande adressée à la SA Nagelmackers.

### **Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation**

La société peut conclure des prêts de titres, selon les règles fixées à l'article 143 de l'Arrêté Royal du douze novembre deux mille douze, et telles que prévues à l'article 17 de l'Arrêté Royal du sept mars deux mille six, relatif aux prêts de titres par certains organismes de placement collectif.

Dans le cas d'opérations de financement sur titres et de la réutilisation pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

### **Swing pricing**

La sicav applique un mécanisme de swing pricing pour tous les compartiments. Le swing pricing a pour objectif de protéger les participants existants contre la dilution de la valeur causée par les frais entraînés par les entrées et sorties. Ce mécanisme garantit que ces frais de négociation sont à charge des participants qui les causent et non par les autres participants. La protection swing pricing ne prend effet que lorsque les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil). Dès l'entrée en vigueur du swing pricing, la VNI par action sera ajustée à la hausse (en cas d'entrées nettes) ou à la baisse (en cas de sorties nettes). L'ajustement de la VNI en points de base (le swing factor) est déterminé sur la base d'une estimation de tous les frais qui seront encourus pour la négociation des actifs en raison de l'activité nette des participants. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action. Le swing pricing n'est pas pris en compte pour le calcul des commissions de performance pour les compartiments où des commissions de performance s'appliquent.

Dans le cas de swing pricing pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Au cours de la période de ce rapport, les compartiments concernés par ce mécanisme sont :

- NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE
- NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH
- NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND

### **Droit de vote des actionnaires**

Chaque part dispose du droit de vote conformément à l'article 541 du Code des Sociétés et des associations. Les actions d'une valeur équivalente donnent droit chacune à une voix. Dans le cas d'actions de valeur inégale, un certain nombre de droits de vote est associé à chacune d'entre elles, de plein droit et proportionnellement à la part du capital qu'elle représente et où l'action ayant la plus basse valeur compte pour une voix. Il est fait abstraction des fractions de votes. Les actionnaires qui désirent participer à l'assemblée générale doivent se conformer à l'article 20 des statuts.

### **Informations obligatoires dans le cadre de l'article 7:96 du code des sociétés et des associations**

Aucun événement n'est survenu, directement ou indirectement, où un intérêt patrimonial était en conflit avec une décision ou une transaction relevant de la compétence du conseil d'administration.

### **Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (Article 118 de l'AR du 12.11.12)**

Il n'existe pas de rémunérations, de commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions) reçus ou payés par le gestionnaire.

### Existence de fee sharing agreements

Le pourcentage de la commission de gestion retenue par le gestionnaire est indépendant de la rétrocession de la rémunération accordée au distributeur. Une adaptation ultérieure de ce pourcentage de la commission de gestion ne peut se faire qu'après approbation par le conseil d'administration. La répartition et le montant de la commission de gestion entre le gestionnaire et le distributeur se font selon les conditions du marché, ce qui prévient les conflits d'intérêts.

### 1.2.2 . *Vue d'ensemble des marchés*

#### Le monde occidental

##### États-Unis

Paradoxalement, les États-Unis ont officiellement entamé l'année 2022 en récession, techniquement parlant. Aux premier et deuxième trimestres, le taux de croissance annualisé est passé dans le rouge, avec respectivement -1,6% et -0,6%. Cela n'était pas dû à l'affaiblissement de divers facteurs, bien au contraire : l'explosion de la demande post-Covid (mesures de relance budgétaire), associée à la rareté de l'offre, a entraîné une forte pression à la hausse des importations et coûts des importations, ce qui a fait basculer la balance commerciale dans le rouge. Ce phénomène s'est entre-temps normalisé, tandis que l'économie tournait encore à plein régime, c'est-à-dire presque au plein emploi. Les taux de croissance annualisés des troisième et quatrième trimestres le confirment, avec respectivement 3,2% et 2,9%. On s'attend à un atterrissage en douceur plus tard dans l'année 2023.

##### Zone euro

L'économie européenne a pris un très bon départ en 2022, mais la diaspora générée par le conflit ukrainien a fait que la dynamique de croissance a ralenti – raisonnablement – au fil de l'année, ce qui a affecté la confiance des producteurs et des consommateurs. L'Allemagne en a particulièrement souffert et c'est principalement la France – et dans une certaine mesure l'Italie et l'Espagne – qui sont parvenus à continuer de faire tourner le moteur de la croissance. Ces pays ont jusqu'à présent permis à la zone euro d'échapper à une récession, bien que de peu.

#### Marchés émergents (ME)

##### ME – Chine

Pour la Chine, 2022 a présenté une conjoncture très difficile et en même temps décevante, marquée par de nombreuses tensions politiques. Par rapport à ses habitudes, l'économie chinoise a affiché des performances médiocres (flambée du COVID et politique de tolérance zéro, avec confinements), et les prévisions de croissance ont progressivement baissé de 6% à 5%, voire à 4%, pour atteindre la norme de croissance. Les dernières données – statu quo au quatrième trimestre – suggèrent que même la barre des 3% de croissance n'aura peut-être pas été atteinte en 2022.

##### ME hors Chine

Parmi ces économies, l'Inde et le continent latino-américain ont joué un rôle de premier plan, tandis que l'Europe de l'Est a souffert de l'ombre de Moscou. Il est frappant de constater que pratiquement toutes les prévisions officielles confirment que l'Inde jouera le rôle de locomotive de croissance pour ce groupe, non seulement en 2022 mais aussi cette année et les suivantes. La plupart des agences indiquent par ailleurs que l'année 2023 sera difficile, en termes de conjoncture, dans un contexte mondial favorisant un scénario d'atterrissage en douceur (fruit d'une politique monétaire restrictive à l'échelle mondiale). Cela prépare le terrain pour une année 2024 légèrement meilleure, tout comme les suivantes.

## Prévisions et révisions de la Banque mondiale 2022-2023-2024

	Wereldbank update januari 2023			Verschil met juni 2022 prognose		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<b>WERELD OUTPUT</b>	<b>2,9%</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Geavanceerde economieën</b>	<b>2,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,6%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-0,3%</b>
<b>VS</b>	<b>1,9%</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,6%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Euro zone</b>	<b>3,3%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,6%</b>	<b>0,8%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Japan</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,7%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>0,1%</b>
<b>Opkomende markten</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,4%</b>	<b>4,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Oost Azië</b>	<b>3,2%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,9%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-0,2%</b>
<b>China</b>	<b>2,7%</b>	<b>4,3%</b>	<b>5,0%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Indonesië</b>	<b>5,2%</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,9%</b>	<b>0,1%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Zuid Azië</b>	<b>6,1%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,8%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-0,7%</b>
<b>India</b>	<b>6,9%</b>	<b>6,6%</b>	<b>6,1%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Latijns Amerika</b>	<b>3,6%</b>	<b>1,3%</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,1%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Brazilië</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,8%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Mexico</b>	<b>2,6%</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,3%</b>			
<b>O-Europa/Centraal Azië</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,1%</b>	<b>2,8%</b>	<b>3,2%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Rusland</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>1,6%</b>	<b>5,4%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Turkije</b>	<b>4,7%</b>	<b>2,7%</b>	<b>4,0%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Polen</b>	<b>4,4%</b>	<b>0,7%</b>	<b>2,2%</b>	<b>0,5%</b>	<b>-2,9%</b>	<b>-1,5%</b>
<b>Midden Oosten /N-Africa</b>	<b>5,7%</b>	<b>3,5%</b>	<b>2,7%</b>	<b>0,4%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Sub-Sahara Afrika</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,9%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Z-Afrika</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,8%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,0%</b>

## Inflation

Le grand sujet de 2022 – et très probablement des prochains trimestres – est le rebond de l'inflation dans le monde, et la trajectoire de normalisation. Ce rebond de l'inflation s'explique par les tendances suivantes au cours de l'année 2022 :

Composante de la demande : cette composante a certainement joué aux États-Unis, où une combinaison de méga-mesures de relance monétaires et budgétaires (cf. innombrables programmes d'appui budgétaire de l'administration Biden) a considérablement soutenu la demande, à tel point que l'on peut qualifier cette relance d'exagérée.

Composante de l'offre : cette composante a certainement été décisive dans le cas de l'Europe. La réouverture de l'économie mondiale après le Covid s'est accompagnée d'une pénurie de nombreux produits de base essentiels dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, créant un terreau fertile pour les tensions inflationnistes sous-jacentes. La vigueur du dollar au quatrième trimestre de l'année dernière a contribué à handicaper encore l'Europe, car les prix des produits de base et de l'énergie sont libellés et facturés en dollars. D'une manière générale, on peut dire que l'Europe a été confrontée à des obstacles supplémentaires favorisant l'inflation, notamment depuis le début du conflit en Ukraine.

Sous-estimation globale du problème : les pressions inflationnistes se sont manifestées dès le quatrième trimestre de 2021 et ont continué à faire effet en 2022. Il est frappant de constater que tous les responsables de la politique monétaire dans le monde ont tenu des propos qualifiant ce phénomène de « temporaire », affirmant qu'il disparaîtrait de lui-même. Il apparaît aujourd'hui clairement que c'est faux, et qu'un deuxième et troisième tour d'effets significatifs sur les prix ont encore eu lieu. Par conséquent, l'inflation sous-jacente a elle aussi nettement grimpé. Or, ce dernier point ne figurait pas dans les scénarios des grandes banques centrales. Cette tendance concentre aujourd'hui toute l'attention et continue à jouer un rôle clé à la fois dans les politiques et en termes d'impact sur les marchés financiers au cours des prochains trimestres. Selon toute vraisemblance, l'inflation annualisée aux États-Unis et en Europe aura atteint un pic au quatrième trimestre de 2022, du moins en termes de niveaux globaux. Elle devrait marquer le pas grâce à la baisse/stabilisation des prix de l'énergie et à l'amélioration des pénuries dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, ce qui atténue la pression sur les coûts et les marges bénéficiaires des entreprises dans le monde entier. D'autre part, le retour à la normale du niveau d'inflation de base (hors alimentation et énergie) nécessitera un effort de longue haleine (2024). La composante du secteur des services aux États-Unis en particulier devrait notamment l'entraver dans les mois à venir. De même, l'inflation de base dans la zone euro n'a pas encore atteint son maximum et reste pour l'instant bien supérieure à son objectif (actuellement plus de 5%).

## Mise à jour sur la politique monétaire

Le début du resserrement monétaire et la sortie de la politique de taux d'intérêt à 0% ont été annoncés par la Fed en mars 2022. Dans un premier temps, la Fed est restée timide face au nouveau contexte en Russie (début du conflit en Ukraine le 24/02). Néanmoins, la Fed a systématiquement accéléré son mouvement de relèvement des taux d'intérêt, de 50 voire 75 points de base (quatre fois de suite), avant de ramener le rythme à 50 lors de la dernière réunion de l'année dernière, à la mi-décembre. Le nouveau taux directeur de la Fed se situe donc à 4,5% à la fin de l'année, contre un taux de départ de 0-0,25% en mars 2022 – un resserrement des taux réalisé en à peine 9 mois, et une dynamique inédite depuis 1980

(Paul Volker).

La BCE est intervenue très tardivement. D'une part, il était difficile de revenir sur ses propos concernant le caractère « temporaire » de l'inflation, que l'on essayait de défendre à tout prix. D'autre part, l'aggravation de l'inflation exigeait d'agir, et la Fed, qui a passé la vitesse supérieure et affaibli l'euro, a contraint la BCE à imiter Jay Powell. La BCE a relevé ses taux d'intérêt tout au long de 2022, d'abord de 50 points de base, puis de deux fois 75 points de base puis encore une fois de 50 points de base en décembre dernier. Ce relèvement des taux de 250 points de base signifie que nous avons terminé l'année 2022 avec un taux directeur de 2,50% dans la zone euro.

Outre le relèvement des taux d'intérêt, la réduction des bilans des banques centrales a également commencé dans le monde entier (resserrement quantitatif). La Fed a pris les devants au 3ème trimestre et a désormais atteint sa vitesse de croisière (95 milliards de dollars par mois) avec pour objectif de ramener début 2024 le bilan de la banque centrale à son niveau d'avant mars 2020 (début de la pandémie et déclenchement de l'assouplissement quantitatif version 4.0). Dans la zone euro, une lettre d'intention a été signée au début du 4ème trimestre 2022 pour commencer à serrer la vis monétaire au printemps 2023, mais la BCE se réserve une marge de manœuvre en termes de rythme et selon les conditions de marché, allant de 20 milliards d'euros à 57 milliards d'euros de désendettement mensuel. Parallèlement, d'autres banques centrales européennes qui menaient des politiques extrêmement accommodantes jusqu'au début de 2022 (taux d'intérêt négatifs en Suède et en Suisse) ont elles aussi accéléré considérablement le processus de resserrement. Seule la banque centrale britannique se montre suspicieuse des marchés et mène avec prudence son désendettement, après le fiasco de septembre 2022.

À l'exception de la banque centrale japonaise (inertie totale et aucune intention de durcissement) et de la Chine (assouplissement modéré), la majorité des banques centrales du monde entier ont utilisé l'arme des taux d'intérêt de manière agressive pour lutter contre l'inflation. La question demeure, bien sûr, de savoir ce qui se passera en 2023. Sur ce point, il existe une différence substantielle entre les attentes de marché de part et d'autre de l'Atlantique :

**Fed américaine :** la Fed, malgré toute ses communications, a eu quelques difficultés ces derniers mois à convaincre le marché de la gravité de l'inflation et des intentions de la banque centrale à ce sujet. Cela a conduit, entre autres, à des tendances significatives des taux d'intérêt à la baisse en juillet et novembre de l'année dernière, qui ont dû être rectifiées par des interventions verbales de Jay Powell, à Jackson Hole fin août, au FOMC de septembre et à la réunion du FOMC de décembre. Dans le procès-verbal de sa réunion de décembre, la Fed a relevé ses attentes médianes pour le taux directeur de 4,6% à 5,1% et s'attend également à ce que ce niveau de taux d'intérêt se maintienne pendant une durée indéterminée. Cependant, les marchés ne croient qu'à moitié à cette présentation des choses, à savoir des taux d'intérêt de 5% au printemps, alors que la Fed prévoit déjà deux réductions de 25 points de base des taux d'intérêt au second semestre de 2023.

**BCE zone euro :** après des débuts hésitants et une certaine perte de crédibilité (« trop peu, trop tard »), la BCE s'est reprise à l'automne 2022 et semble avoir moins de mal à convaincre les marchés de ses intentions de durcir sa politique monétaire. Elle applique elle aussi le principe « des taux plus élevés, plus longtemps », un principe acté par le marché des rentes. On suppose que les taux d'intérêt seront encore relevés au premier semestre, pour atteindre 3,75% (4,00%) et qu'ils resteront certainement à ce niveau jusqu'à la fin de l'année 2023.

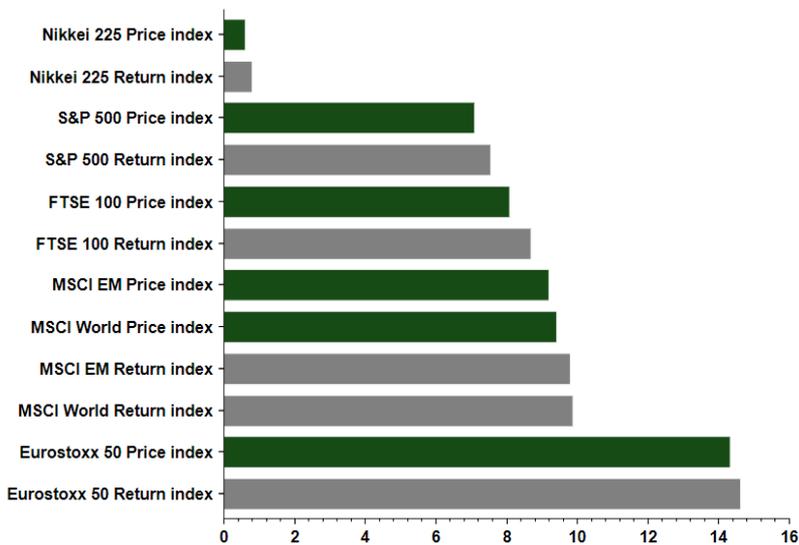
## Marchés financiers 2022

### Actions

- 1) Le quatrième trimestre a apporté une relative embellie, mais ne sauve pas le bilan général d'un « annus horribilis ». Seuls trois mois – juillet, octobre et novembre – ont pu présenter un rapport positif. 2022 a donc été une année boursière remarquablement mauvaise. Tout d'abord, presque personne n'avait envisagé ce scénario, car tout le monde pensait qu'au début de l'année 2022, la dynamique de relance post-COVID se poursuivrait encore un peu. Cette prévision ne s'est pas concrétisée, et a été considérablement entravée par un phénomène qui a fait son apparition (l'inflation), et ce après plusieurs décennies d'hibernation. En ce qui concerne les États-Unis, l'année 2022 pour le S&P500 a été la 7ème pire année boursière des 95 dernières années (-19,44%), tandis que pour le Nasdaq (-33,1%), il faut remonter à 2008 (crise financière majeure) et à 2000 (bulle Internet) pour retrouver des rendements négatifs d'une telle ampleur.
- 2) Après une longue période de relative sous-performance, 2022 a été l'année des actions « value », comme en témoigne la performance du Dow Jones 30 l'an dernier (-8,78%) et des marchés boursiers européens en général (moins de technologie dans les indices les plus courants). À cet égard, en Europe, le Royaume-Uni a été l'exemple type. Ce phénomène a été souligné par la différence significative entre les profils internes, à savoir les fonds Premium d'une part et les fonds Multifund et Private Fund d'autre part. Le fait que la technologie et la croissance – les points forts en 2021 – aient sous-performé l'année dernière était en grande partie dû au choc de la remontée des taux d'intérêt, qui ont pénalisé la valorisation des valeurs de croissance fortement liées à la dette. Les grandes capitalisations boursières ont par ailleurs mieux résisté à la tempête de 2022 que celles petites et moyennes. Dans un contexte d'inflation et de pression sur les marges bénéficiaires, ce sont les grandes entreprises (leaders du marché) qui ont pu soulager quelque peu la pression, grâce à leur pouvoir de fixation des prix.
- 3) Si l'on se penche sur les rendements des différentes régions, l'année 2022 nous a également réservé une série de surprises.

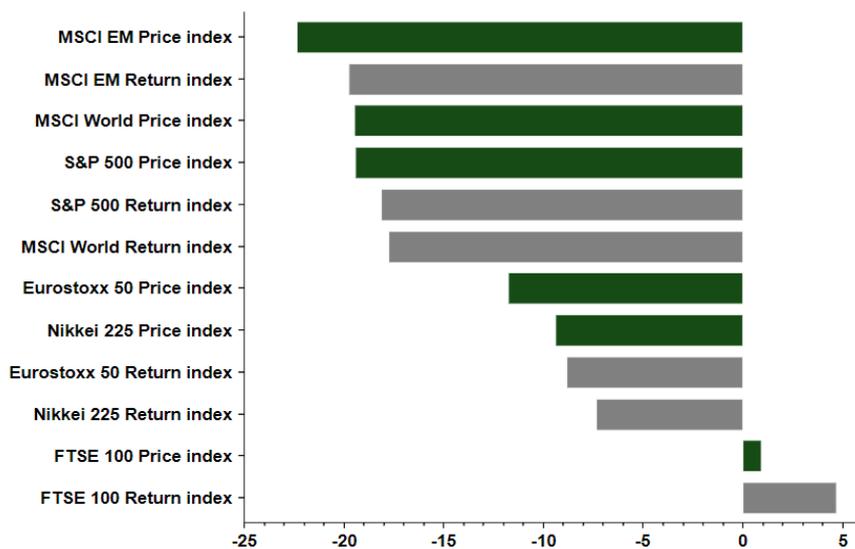
- Au début de l'année et dans le contexte de la reprise mondiale, de nombreux analystes pensaient que les marchés émergents (ME) pourraient surprendre positivement. Or, ce scénario a été largement écarté très rapidement (en février déjà). La Chine, le COVID et le dollar fort – ce dernier étant traditionnellement délétère pour le sentiment sur les marchés émergents – ont jeté une ombre au tableau pendant la quasi-totalité de l'année 2022. Seul le quatrième trimestre a permis de limiter les dégâts : Hong Kong, après une chute vertigineuse des rendements, est parvenu à considérablement regagner du terrain. Il convient toutefois de souligner que parmi les ME, certaines exceptions ont assez bien résisté, à savoir le Brésil (+4,7%) et l'Inde (+4,4%).
- Les États-Unis se sont montrés à la hauteur de leur statut de refuge plus ou moins sûr en des temps extrêmement incertains. Cette tendance s'est maintenue jusqu'en novembre, le marché américain se maintenant en tête du peloton mondial, tant en monnaie locale qu'en euros. En décembre, cependant, le marché américain a fortement rebondi, à la fois le dollar (qui s'est considérablement déprécié) et en termes de correction boursière. À la fin de 2022 et après un ralentissement de l'appréciation de l'USD, les États-Unis sont tout juste parvenus à suivre le rythme du marché européen (exprimé en EUR).
- En ce qui concerne le marché européen, et compte tenu notamment des tensions géopolitiques et de la crise énergétique, le résultat au 31 décembre a été une surprise. Certaines tensions se sont récemment apaisées et les données récentes sur les flux de capitaux montrent également que la roue a tourné en faveur de l'Europe au tournant de 2022/2023, après une année au cours de laquelle presque tous les gestionnaires de fonds du monde entier ont (fortement) sous-pondéré leurs positions à l'égard de l'Europe hors Royaume-Uni.

**Rendement aandelenmarkten Q4 2022**



Source: Refinitiv Datastream / Fathom Consulting

**Rendement aandelenmarkten 2022**



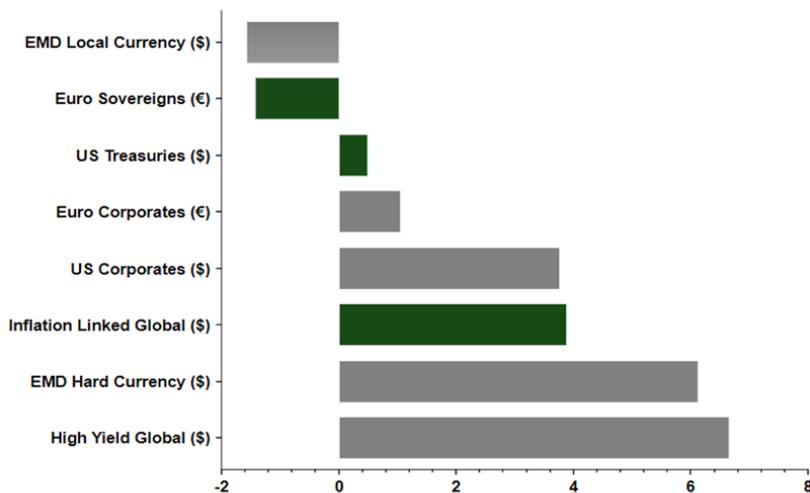
Source: Refinitiv Datastream / Fathom Consulting

Remarque : MSCI World, MSCI EM (Marchés émergents) et S&P500 sont libellés en USD ; l'Europe, le Royaume-Uni et le Japon sont libellés en monnaie locale

**Obligations**

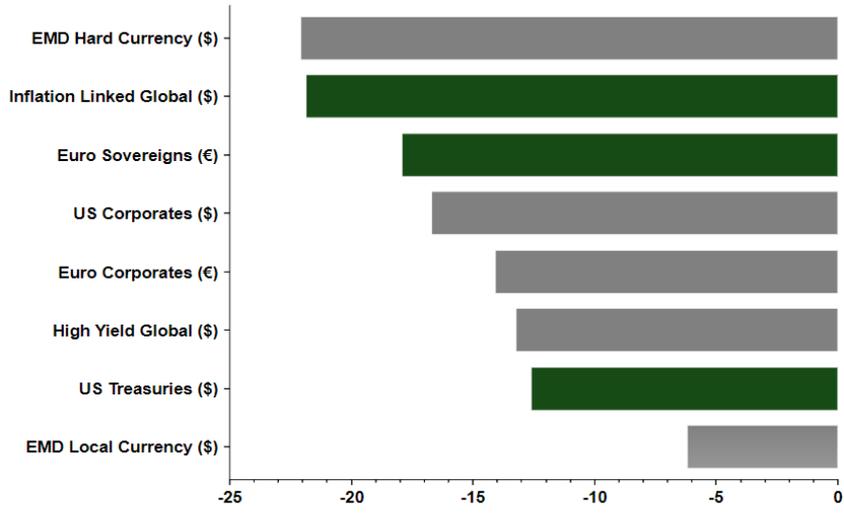
- 1) L'année 2020 a été une « annus horribilis » non seulement pour les actions, mais encore plus pour les obligations. À tel point que pour les obligations d'État américaines, 2022 a été la pire année jamais enregistrée. Les obligations d'État européennes ont elles aussi connu une année catastrophique. Cela explique pourquoi il y a très peu de différence entre les profils conservateur, équilibré ou agressif au cours de l'année dernière : les actions tout comme les obligations n'ont pas fait bonne figure. Certaines catégories d'obligations, ont même connu des performances encore pires que les actions.
- 2) Aucune des différentes catégories d'obligations n'a été épargnée par les turbulences en 2022, pas même les obligations d'État indexées sur l'inflation. En ce qui concerne ces dernières, cela tenait davantage à l'échéance relativement longue des mesures indiciaires courantes qu'à l'inflation elle-même.
- 3) En monnaie locale – et en euros – les États-Unis étaient encore dans une certaine mesure le point d'ancrage de rendements relativement meilleurs, en raison du tampon des taux d'intérêt positifs, toujours en vigueur au début de 2022, contrairement, par exemple, à la zone euro où régnaient les rendements négatifs.
- 4) Point positif dans un environnement par ailleurs très négatif : les actifs obligataires les plus risqués n'ont pas complètement sombré. Au contraire, les deux segments à haut risque (obligations dites « pourries », ou junk bonds, et ME) ont « relativement » bien résisté. Leur point de départ plus avantageux en termes de rendement absolu, combiné à une moindre sensibilité aux taux d'intérêt en ce qui concerne les obligations « pourries » – en a fait une valeur refuge dans un environnement autrement stérile de hausses de taux d'intérêt. Les écarts de risque, en prévision d'une récession imminente, ont également bien résisté.
- 5) Pour l'avenir, cependant, des signes d'espoir commencent à apparaître, avant tout en ce qui concerne les obligations de ME. La majorité des pays des ME ont déjà fait beaucoup d'efforts pour défendre leur taux de change par rapport à l'USD, dans le cadre de la lutte contre l'inflation (politiques de durcissement des banques centrales (déjà entamées en 2021)). Si le scénario d'un affaiblissement du dollar se poursuit au cours des prochains mois, ce marché offre peut-être des débouchés intéressants. Pour les obligations à haut rendement, il reste à voir si le scénario d'un « atterrissage en douceur » se confirme ou non au cours des prochains mois.

**Obligatie rendementen Q4 2022**



Source: Refinitiv Datastream / Fathom Consulting

Obligatie rendementen 2022



Source: Refinitiv Datastream / Fathom Consulting



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE NAGELMACKERS SA (SICAV PUBLIQUE DE DROIT BELGE) SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Nagelmackers SA (SICAV PUBLIQUE DE DROIT BELGE) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 mars 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 21 exercices consécutifs.

**Rapport sur les comptes annuels**

**Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net globalisé qui s'élève à EUR 1.490.048.986,58 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte globalisée de l'exercice de EUR 234.824.843,74. Un aperçu de l'actif net et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous:

Compartiment	Devise	Actif Net	Résultat
Equity Small & Mid Cap Fund	EUR	95.566.880,95	-26.208.802,14
European Real Estate Fund	EUR	58.988.032,95	-27.082.050,63
Multifund Balanced	EUR	173.655.537,29	-31.113.573,50
Multifund Conservative	EUR	52.235.465,11	-9.408.211,65
Multifund Full Equities	EUR	84.647.220,81	-14.010.135,87
Multifund Growth	EUR	97.924.545,20	-17.168.332,57
Premium Euro Balanced Fund	EUR	19.606.944,86	-4.417.381,43
Premium Crescendo Fund	EUR	39.136.028,87	-3.976.307,55
Premium Moderato Fund	EUR	110.419.030,43	-11.480.583,67
Premium Piano Fund	EUR	37.902.588,59	-4.878.289,82
Private Fund Balanced	EUR	321.859.986,65	-32.689.628,16
Private Fund Conservative	EUR	58.431.388,49	-7.059.474,42
Private Fund Growth	EUR	198.858.075,17	-22.683.356,86
China New Economy Fund	EUR	49.771.942,21	-8.492.852,43
Sustainable Euro Corporate Bonds	EUR	91.045.319,00	-14.155.863,04

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux organismes de placement collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).



### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux Organismes de Placement Collectifs en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mention relative à l'indépendance**

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux organismes de placement collectifs en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du non-respect des exigences légales concernant la fourniture du rapport du commissaire aux actionnaires dans le délai de quinze jours prévu aux articles 7:127, 7:132 et 7:148 du Code des sociétés et associations.

Diegem, le 21 mars 2023

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représenté par

Damien Walgrave  
Reviser d'Entreprises

## 1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>1.490.048.986,58</b>	<b>1.366.246.021,91</b>
<b>I. Actifs immobilisés</b>	<b>10.313,83</b>	<b>16.764,30</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation	10.313,83	16.764,30
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>1.433.919.882,86</b>	<b>1.322.340.483,16</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	89.162.772,61	91.441.870,99
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	219.438.102,59	247.982.460,99
D. Autres valeurs mobilières	3,61	
E. OPC à nombre variable de parts	1.125.319.004,05	982.916.151,18
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>1.005.065,77</b>	<b>2.476.061,73</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.689.368,60	3.447.957,43
b. Avoirs fiscaux	251.998,82	170.807,97
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-936.301,65	-1.142.701,75
c. Emprunts (-)		-1,92
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>59.807.239,83</b>	<b>45.246.258,10</b>
A. Avoirs bancaires à vue	59.807.239,83	45.246.258,10
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-4.693.515,71</b>	<b>-3.833.545,38</b>
B. Produits acquis	705.942,98	676.191,16
C. Charges à imputer (-)	-5.399.458,69	-4.509.736,54
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1.490.048.986,58</b>	<b>1.366.246.021,91</b>
A. Capital	1.691.302.070,72	1.204.692.080,97
B. Participations au résultat	-33.109.400,41	10.024.374,13
C. Résultat reporté	66.681.160,01	10.668.325,56
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-234.824.843,74	140.861.241,25

## 1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-227.380.205,20</b>	<b>149.154.072,89</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-14.546.318,58	-1.210.909,06
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-69.317.637,83	44.652.957,11
D. Autres valeurs mobilières	3,61	
E. OPC à nombre variable de parts	-151.771.745,04	93.005.077,91
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	8.255.492,64	12.706.946,93
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>9.829.900,13</b>	<b>7.299.312,08</b>
A. Dividendes	9.061.918,48	6.957.949,59
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	1.205.502,31	587.766,09
b. Dépôts et liquidités	161.187,52	688,01
C. Intérêts d'emprunts (-)	-242.536,50	-186.148,04
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-807.731,00	-550.155,67
F. Autres produits provenant des placements	451.559,32	489.212,10
<b>III. Autres produits</b>	<b>991.167,66</b>	<b>21.529,70</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	973.954,81	18.430,47
B. Autres	17.212,85	3.099,23
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-18.265.706,33</b>	<b>-15.613.673,42</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-477.169,14	-376.078,65
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-267.064,57	-216.125,98
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-15.332.606,32	-13.230.289,29
Classe A	-2.165.087,92	-1.035.138,76
Classe B	-325.409,77	-292.680,17
Classe de base	-9.096.275,08	-7.950.538,28
Classe IC	-456.804,86	-522.396,37
Classe P	-407.820,71	-138.194,32
Classe R	-2.881.207,98	-3.291.341,39
b. Gestion administrative et comptable	-446.682,78	-391.047,06
c. Rémunération commerciale		-136.306,73
E. Frais administratifs (-)	-75.902,74	-51.626,72
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-91.602,22	-123.832,49
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-297.768,96	-298.338,35
H. Services et biens divers (-)	-444.095,55	-437.732,09
J. Taxes	-724.842,64	-152.048,23
Classe A	-188.001,14	-6.609,94
Classe B	-24.890,82	12.998,45
Classe de base	-377.146,33	-69.432,97
Classe IC	-5.973,88	-6.739,81
Classe N	6.398,60	-26.029,02
Classe P	-78.278,97	-65.676,98
Classe R	-56.950,10	9.442,04
K. Autres charges (-)	-107.971,41	-200.247,83
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-7.444.638,54</b>	<b>-8.292.831,64</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-234.824.843,74</b>	<b>140.861.241,25</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-234.824.843,74</b>	<b>140.861.241,25</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-201.253.084,14</b>	<b>161.553.940,94</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	66.681.160,01	10.668.325,56
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-234.824.843,74	140.861.241,25
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-33.109.400,41	10.024.374,13
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>128.724.788,97</b>	<b>-90.518.767,34</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>72.528.295,17</b>	<b>-66.681.160,01</b>

**NAGELMACKERS**

IV. (Distribution des dividendes)

Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
	-4.354.013,59

## **1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION**

---

### **1.6.1 . Résumé des règles**

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

#### **Frais**

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

#### **Comptabilisation des achats et des ventes**

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

#### **Créances et dettes**

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

#### **Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés**

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

## NAGELMACKERS

### Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

#### 1.6.2 . Taux de change

	31.12.22			31.12.21		
1 EUR	7,4192	CNY		7,2478	CNY	
	0,8873	GBP		0,8396	GBP	
	8,3299	HKD		8,8660	HKD	
	1,0673	USD		1,1372	USD	

## 2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EQUITY SMALL & MID CAP FUND

### 2.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

31/03/2016 au prix de 100,00 EUR par part.

#### 2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment vise un rendement maximum par le biais de la croissance du capital à long terme, en investissant dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Le compartiment investit principalement dans de petites et moyennes capitalisations, une sélection équilibrée composée d'acteurs de niche prometteurs avec une valeur ajoutée innovante, de même qu'un groupe d'entreprises industrielles de qualité supérieure qui peuvent se targuer d'un modèle commercial et d'entreprise distinctif qui ont déjà prouvé leur plus-value. Ces entreprises sont fortement actives au niveau international. Grâce à une approche ascendante de sélection de valeurs, une analyse approfondie des fondamentaux et de la valeur, un maximum de 40 actions a été sélectionné pour être repris dans le portefeuille. L'accent est mis sur la croissance des bénéfiques, la création de valeur (rendement sur l'avoir social) et la santé du bilan. Le compartiment n'utilise pas l'analyse technique ou un indicateur de référence. En outre, le portefeuille est soumis au degré de liquidité des différents investissements. Une distinction est faite entre les investissements liquides raisonnables à bons (de nombreuses capitalisations moyennes) et liquides moins bons (petites capitalisations).

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

#### Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment sont principalement investis dans des actions d'entreprises cotées dans un marché agréé qui répond à l'objectif énoncé ci-dessus.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

#### Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EURO et la devise.

#### Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futurs, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

#### Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

### **2.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **2.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **2.1.6 . Indice et benchmark**

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué.

### **2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

#### **Rendement**

Le **fonds** Nagelmackers Equity Small & Mid Cap a réalisé un rendement négatif de 21,84% en 2022. Outre la Belgique (40%) le fonds se concentre principalement sur les Pays-Bas (30%). Par ailleurs, par ordre d'importance, les investissements sont principalement réalisés en France (15%) et en Italie (14%). Il n'y a pas d'indice de référence officiel dans le prospectus. Le MSCI EMU Small Cap Net Total Return Local Index, notre indice de référence, a perdu 17,12% sur la même période. La sous-performance est principalement due à la surpondération des actions technologiques et à la sous-pondération des actions de valeur. L'importante position de trésorerie a été un désavantage pendant les périodes de reprise du quatrième trimestre.

#### **Rétrospective**

L'humeur positive des marchés s'est rapidement retournée au début de janvier lorsqu'il est devenu évident que les banques centrales du monde resserreraient leur politique monétaire pour contenir l'inflation. Le prix du pétrole a atteint son plus haut niveau depuis 2014 et les taux d'intérêt à long terme allemands sont passés au-dessus de 0% pour la première fois depuis mai 2019. La nervosité des marchés boursiers s'est accrue, entraînant le mois de janvier le plus faible depuis la crise financière. De plus, l'optimisme selon lequel nous pouvions lentement mettre la pandémie derrière nous a été complètement démenti par une crise ultérieure, c'est à dire la guerre en Ukraine. La guerre a annoncé une forte baisse des marchés au cours de la première semaine de mars. Dès lors, les actions se sont lentement redressées, mais pas suffisamment pour effacer complètement la perte du premier trimestre.

La reprise amorcée sur les marchés en mars a rapidement pris fin au début du deuxième trimestre. Les chiffres de l'inflation étaient déjà en hausse avant la guerre en Ukraine, mais l'invasion russe a stimulé de manière inattendue l'inflation, qui a été encore gonflée par les prix élevés du pétrole et du gaz. C'était le signal pour les banquiers centraux (à l'exception de la BCE) de freiner encore plus fort que prévu et de relever les taux directeurs. La prise de conscience que les banquiers centraux n'interviendraient pas cette fois pour soutenir les marchés a créé une tempête parfaite avec des marchés en baisse et une forte volatilité en conséquence.

L'espoir que les banquiers centraux pourraient réduire l'inflation sans plonger l'économie dans une dure récession et les résultats encourageants des entreprises ont poussé les marchés boursiers à la hausse durant l'été, de la mi-juillet à la mi-août. Malheureusement, il s'est avéré que les investisseurs avaient mal évalué la politique de taux d'intérêt lorsque le président de la banque centrale américaine a clairement déclaré qu'il n'était pas question d'une pause ou d'une modération des hausses de taux d'intérêt et que la lutte contre une inflation élevée aurait inévitablement un coût économique. Des hausses agressives des taux d'intérêt - la BCE a relevé ses taux de 125 points de base au total au troisième trimestre - ainsi que l'aggravation de la crise de l'énergie en Europe, un affaiblissement brutal de l'euro, la crise gouvernementale en Italie et la montée des tensions géopolitiques ont encore déprimé les marchés boursiers. Après trois trimestres difficiles, le marché boursier de la zone euro s'est bien redressé au quatrième trimestre. L'affaiblissement des prix de l'énergie en Europe, une saison des résultats décente, la nomination d'un nouveau premier ministre au Royaume-Uni, l'assouplissement des mesures de covid en Chine et les espoirs de hausses de taux moins agressives par les banques centrales ont entraîné un sentiment de risque positif. La FED ainsi que la BCE ont relevé leurs taux d'intérêt de 125 points de base au quatrième trimestre et la rhétorique des deux banques centrales est restée plutôt dure après les différentes décisions sur les taux d'intérêt, provoquant de nouvelles secousses sur le marché boursier à la fin du trimestre. Les nouvelles actions suivantes ont été ajoutées au fonds au cours de l'année 2022 : Azelis (distributeur de produits chimiques), CAF (fabricant de tramways et de bus), Piaggio (fabricant de Vespa, entre autres), Basic-Fit et Just Eat Takeaway.com. DEME est entré dans le fonds par le biais de la scission CFE-DEME. Accell et Boskalis ont disparu de la bourse. Nous avons également dit au revoir à WithSecure, FlatexDegiro, Reply, Dermapharm, Evotec et De'Longhi. Après la scission, CFE a également été vendue. Les valeurs aberrantes positives étaient minoritaires. L'entreprise chimique OCI s'est démarquée avec une performance positive de près de 60%. La surpondération du secteur des semi-conducteurs dans le fonds a pesé négativement sur la performance cette fois-ci. Les actions immobilières présentes dans le fonds ont également connu une mauvaise année.

### **2.1.8 . Politique future**

Il reste à voir comment les marchés évolueront dans un futur proche. L'économie tombe-t-elle vraiment en récession et combien de temps cela va-t-il durer ? Nous trouverons-nous dans un scénario de stagflation ? Cela signifierait un affaiblissement de la croissance avec une hausse des coûts. Quelle sera alors l'évolution des taux d'intérêt à long terme ? Et jusqu'à quel point les banques centrales agiront-elles dans un avenir proche ? Le ratio cours / bénéfice (basé sur les bénéfices des 12 prochains mois) des petites capitalisations européennes est de 13,2, tandis que le ratio cours / valeur comptable est de 1,4 et le rendement du dividende de 3,0%. La croissance attendue des bénéfices des entreprises pour 2023 est de 15,3%. Les marchés boursiers sont à la veille d'une nouvelle série de résultats (4e trimestre 2022). Le

gestionnaire continue d'appliquer la stratégie ascendante et sélectionne société par société selon les critères de sélection prescrits. La position de trésorerie a été supprimée fin décembre.

### 2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### 2.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**2.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>95.566.880,95</b>	<b>124.886.039,40</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>93.536.255,50</b>	<b>124.172.737,19</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	93.536.251,89	124.172.737,19
D. Autres valeurs mobilières	3,61	
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>227.398,00</b>	<b>119.184,09</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	33.202,25	27.997,37
b. Avoirs fiscaux	194.195,75	134.165,71
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-42.978,99
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>2.049.091,27</b>	<b>911.909,72</b>
A. Avoirs bancaires à vue	2.049.091,27	911.909,72
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-245.863,82</b>	<b>-317.791,60</b>
C. Charges à imputer (-)	-245.863,82	-317.791,60
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>95.566.880,95</b>	<b>124.886.039,40</b>
A. Capital	117.971.703,61	92.245.094,29
B. Participations au résultat	459.547,85	-771.776,84
C. Résultat reporté	3.344.431,63	-830.049,93
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-26.208.802,14	34.242.771,88

## 2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-27.256.754,71</b>	<b>33.943.808,31</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-27.256.758,32	33.943.808,31
D. Autres valeurs mobilières	3,61	
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>2.082.065,32</b>	<b>1.479.645,79</b>
A. Dividendes	2.368.158,03	1.720.312,61
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	11.425,55	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-20.523,31	-9.242,23
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-276.994,95	-231.424,59
<b>III. Autres produits</b>	<b>331,84</b>	<b>156,73</b>
B. Autres	331,84	156,73
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-1.034.444,59</b>	<b>-1.180.838,95</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-35.985,87	-76.316,13
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-23.410,73	-27.896,23
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-833.156,96	-920.073,59
Classe de base	-450.297,33	-502.106,78
Classe IC	-382.859,63	-417.966,81
b. Gestion administrative et comptable	-32.256,59	-34.696,80
E. Frais administratifs (-)	-4.936,16	-3.587,47
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-13.293,31	-11.319,69
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-20.000,87	-19.536,88
H. Services et biens divers (-)	-35.772,73	-39.671,08
J. Taxes	-35.044,77	-40.638,37
Classe de base	-26.554,42	-31.657,76
Classe IC	-5.064,71	-5.740,00
Classe N	-3.425,64	-3.240,61
K. Autres charges (-)	-586,60	-7.102,71
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>1.047.952,57</b>	<b>298.963,57</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-26.208.802,14</b>	<b>34.242.771,88</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-26.208.802,14</b>	<b>34.242.771,88</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-22.404.822,66</b>	<b>32.640.945,11</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	3.344.431,63	-830.049,93
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-26.208.802,14	34.242.771,88
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	459.547,85	-771.776,84
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>22.650.178,01</b>	<b>-28.755.493,24</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>-245.355,35</b>	<b>-3.344.431,63</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>		<b>-541.020,24</b>

## 2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>						
ACKERMANS AND VAN HAAREN NV	25.500	EUR	160,20	4.085.100,00	4,37%	4,27%
AEDIFICA SA	15.300	EUR	75,80	1.159.740,00	1,24%	1,21%
AZELIS GROUP NV	89.366	EUR	26,52	2.369.986,32	2,53%	2,48%
BARCO - REGISTERED SHS	153.827	EUR	23,08	3.550.327,16	3,79%	3,71%
BEKAERT SA	51.000	EUR	36,28	1.850.280,00	1,98%	1,94%
D'IETEREN	31.700	EUR	179,20	5.680.640,00	6,07%	5,94%
DEME GROUP NV	38.864	EUR	124,00	4.819.136,00	5,15%	5,04%
FINANCIERE DE TUBIZE	24.121	EUR	70,80	1.707.766,80	1,83%	1,79%
KINEPOLIS GROUP SA	32.000	EUR	38,78	1.240.960,00	1,33%	1,30%
LOTUS BAKERIES NV	300	EUR	6.320,00	1.896.000,00	2,03%	1,98%
MELEXIS NV	27.000	EUR	81,00	2.187.000,00	2,34%	2,29%
SIPEF	38.894	EUR	58,90	2.290.856,60	2,45%	2,40%
SMARTPHOTO GR -BEARER AND REGISTERED SHS	10.000	EUR	32,50	325.000,00	0,35%	0,34%
TELENET GROUP HOLDING NV	60.000	EUR	15,25	915.000,00	0,98%	0,96%
TER BEKE NV	4.140	EUR	84,60	350.244,00	0,37%	0,37%
VGP SA	30.406	EUR	77,80	2.365.586,80	2,53%	2,47%
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	52.148	EUR	26,70	1.392.351,60	1,49%	1,46%
X-FAB SILICON F - REGISTERED	500.928	EUR	6,62	3.313.638,72	3,54%	3,47%
<b>Belgique</b>				<b>41.499.614,00</b>	<b>44,37%</b>	<b>43,42%</b>
AALBERTS N.V.	45.000	EUR	36,23	1.630.350,00	1,74%	1,71%
ASM INTERNATIONAL NV	24.000	EUR	235,65	5.655.600,00	6,05%	5,92%
ASR NEDERLAND NV	122.344	EUR	44,35	5.425.956,40	5,80%	5,68%
BASIC-FIT NV	148.772	EUR	24,48	3.641.938,56	3,89%	3,81%
BESI -REGISTERED SHS	58.000	EUR	56,56	3.280.480,00	3,51%	3,43%
CORBION	39.887	EUR	31,84	1.270.002,08	1,36%	1,33%
EURONEXT NV	52.000	EUR	69,16	3.596.320,00	3,85%	3,76%
JUST EAT TAKEAWAY.COM N.V	40.000	EUR	19,75	790.000,00	0,84%	0,83%
OCI REG.SHS	30.301	EUR	33,42	1.012.659,42	1,08%	1,06%
SLIGRO FOOD GROUP	199.700	EUR	16,24	3.243.128,00	3,47%	3,39%
TKH GROUP N.V.	60.377	EUR	37,16	2.243.609,32	2,40%	2,35%
<b>Pays-Bas</b>				<b>31.790.043,78</b>	<b>33,99%</b>	<b>33,27%</b>
ANIMA HOLDING	490.000	EUR	3,74	1.833.580,00	1,96%	1,92%
HERA SPA	500.000	EUR	2,52	1.259.500,00	1,34%	1,32%
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	149.168	EUR	9,41	1.404.267,55	1,50%	1,47%
MARR SPA	95.000	EUR	11,40	1.083.000,00	1,16%	1,13%
MONCLER SPA	23.000	EUR	49,50	1.138.500,00	1,22%	1,19%
PIAGGIO AND C SPA	500.000	EUR	2,80	1.402.000,00	1,50%	1,47%
<b>Italie</b>				<b>8.120.847,55</b>	<b>8,68%</b>	<b>8,50%</b>
COMPAGNIE DES ALPES SA	110.000	EUR	14,38	1.581.800,00	1,69%	1,66%
REXEL SA	70.000	EUR	18,44	1.290.800,00	1,38%	1,35%
SOPRA STERIA GROUP	26.528	EUR	141,20	3.745.753,60	4,01%	3,92%
<b>France</b>				<b>6.618.353,60</b>	<b>7,08%</b>	<b>6,93%</b>
APERAM REG	70.254	EUR	29,49	2.071.790,46	2,21%	2,17%
<b>Luxembourg</b>				<b>2.071.790,46</b>	<b>2,21%</b>	<b>2,17%</b>
APPLUS SERVICES S.A.	225.000	EUR	6,42	1.443.375,00	1,54%	1,51%
CONSTR AUXIL FERROC	21.735	EUR	26,50	575.977,50	0,62%	0,60%
<b>Espagne</b>				<b>2.019.352,50</b>	<b>2,16%</b>	<b>2,11%</b>
SYNLAB AG	125.000	EUR	11,33	1.416.250,00	1,51%	1,48%
<b>Allemagne</b>				<b>1.416.250,00</b>	<b>1,51%</b>	<b>1,48%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>93.536.251,89</b>	<b>100,00%</b>	<b>97,88%</b>
VGP SA	24.11.22 RIGHT	1	EUR	3,61	3,61	0,00%
<b>Belgique</b>				<b>3,61</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
Autres valeurs mobilières				3,61	0,00%	0,00%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>93.536.255,50</b>	<b>100,00%</b>	<b>97,88%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.049.091,27		2,14%
Avoirs bancaires à vue				2.049.091,27		2,14%
DEPOTS ET LIQUIDITES				2.049.091,27		2,14%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				227.398,00		0,24%
AUTRES				-245.863,82		-0,26%
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>95.566.880,95</b>		<b>100,00%</b>

#### 2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	1,51%
Belgique	44,37%
Espagne	2,16%
France	7,08%
Italie	8,68%
Luxembourg	2,21%
Pays-Bas	33,99%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Agriculture et pêche	2,45%
Chimie	3,62%
Compagnies d'assurance	5,80%
Construction de machines et appareils	9,01%
Distribution, commerce de détail	3,47%
Electronique et semiconducteurs	15,43%
Electrotechnique et électronique	1,38%
Energie et eau	1,35%
Holding et sociétés financières	13,41%
Industrie agro-alimentaire	4,92%
Industrie automobile	6,07%
Industrie minière	2,21%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	1,51%
Internet et services d'Internet	7,80%
Métaux non ferreux	1,98%
Photographie et optique	0,35%
Restauration, industrie hôtelière	3,02%
Services divers	5,44%
Sociétés immobilières	5,26%
Télécommunication	2,48%
Textile et habillement	3,04%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	10.072.733,14	15.188.961,38	25.261.694,52
Ventes	18.381.096,41	10.552.902,14	28.933.998,55
<b>Total 1</b>	<b>28.453.829,55</b>	<b>25.741.863,52</b>	<b>54.195.693,07</b>
Souscriptions	3.441.509,08	5.229.903,10	8.671.412,18
Remboursements	4.274.817,49	6.966.621,22	11.241.438,71
<b>Total 2</b>	<b>7.716.326,57</b>	<b>12.196.524,32</b>	<b>19.912.850,89</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	109.577.706,59	97.673.570,14	103.554.498,11
<b>Taux de rotation</b>	<b>18,92%</b>	<b>13,87%</b>	<b>33,11%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire****Classe de base**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2020	18.008,57	44.491,11	17.807,96	24.769,00	97.940,83	125.708,76	223.649,59	2.099.985,15	4.559.578,16	1.952.869,42	2.323.170,09	25.683.938,96	124,54	107,28
2021	25.907,49	21.660,00	22.610,57	23.565,50	101.237,75	123.803,26	225.041,01	3.738.209,08	2.642.669,56	3.417.891,04	2.977.564,99	35.080.131,75	168,74	145,37
2022	12.167,34	17.028,58	10.695,29	38.283,00	102.709,80	102.548,83	205.258,63	1.766.225,59	2.080.139,31	1.532.943,03	4.492.409,35	24.813.734,45	131,89	109,88

**Classe IC**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2020		1.680,00	349.678,00		195.803,40	45.026.220,37	128,76
2021	500,00	24.080,00	326.098,00	84.765,00	3.810.450,90	57.399.767,03	176,02
2022	150,00	22.187,00	304.061,00	23.760,50	3.093.996,77	42.206.056,62	138,81

**Classe N**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2020	11.205,00	26.830,00	167.004,00	1.319.659,55	3.316.009,85	22.473.922,52	134,57
2021	22.021,00	14.266,00	174.759,00	3.485.909,86	2.286.460,90	32.406.140,62	185,43
2022	31.469,00	12.556,00	193.672,00	4.801.286,78	2.122.089,56	28.547.089,88	147,40

**2.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

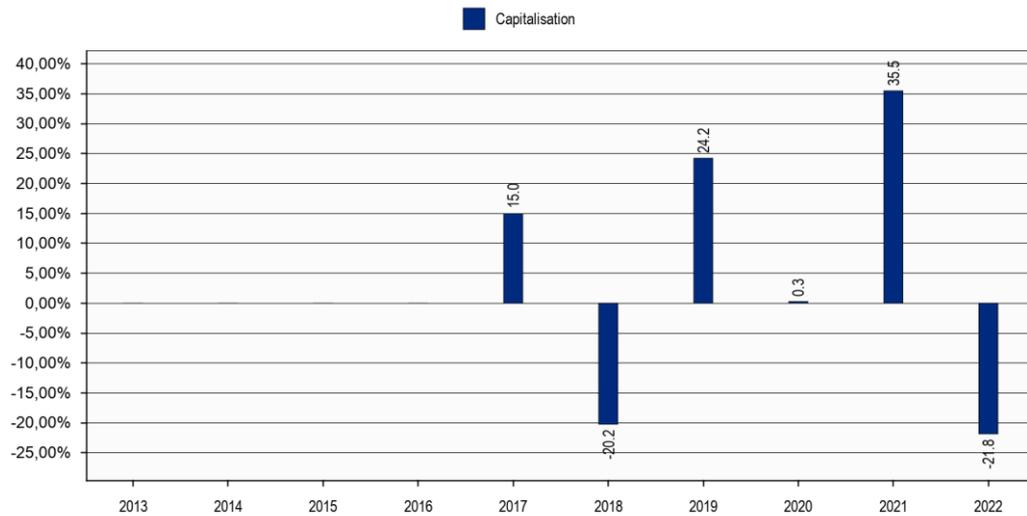
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Classe de base**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-21,84% (en EUR)	2,02% (en EUR)	1,03% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

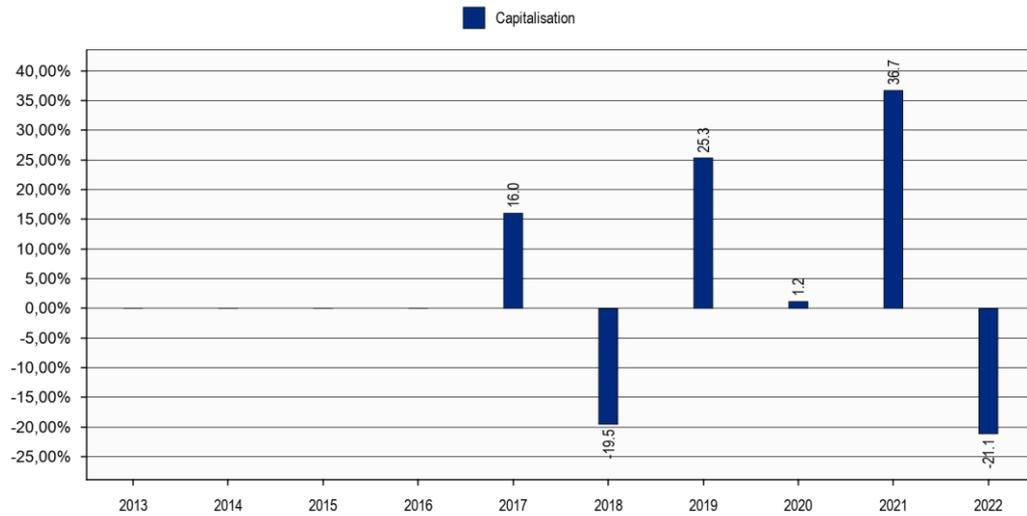
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe IC**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-21,14% (en EUR)	2,93% (en EUR)	1,92% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

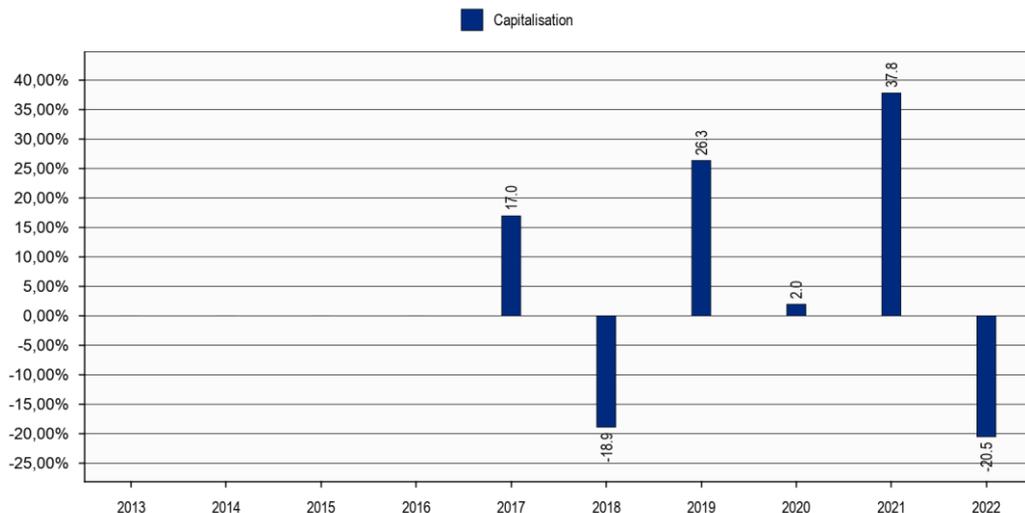
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe N**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-20,51% (en EUR)	3,75% (en EUR)	2,74% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**2.4.6 . Frais**

**Frais courants**

Classe de base

- Part de capitalisation (BE6285216048) : 1,83%
- Part de distribution (BE6304766577) : 1,81%

Classe IC

- Part de capitalisation (BE6286315369) : 0,94%

Classe N

- Part de capitalisation (BE6285217053) : 0,14%

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

### **2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**

#### **NOTE 1 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

#### **NOTE 2 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

#### **NOTE 3 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

### 3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS EUROPEAN REAL ESTATE FUND

#### 3.1 . RAPPORT DE GESTION

##### 3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

16/06/2017 au prix de 100,00 EUR par part.

##### 3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

##### 3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif de l'investissement du compartiment est d'obtenir une plus-value à long terme, en investissant dans des instruments financiers représentatifs du secteur européen de l'immobilier, en général. À cette fin, les avoirs sont principalement investis dans des certificats immobiliers européens cotés en bourse, des trusts immobiliers européens cotés en bourse, des actions cotées en bourse de sociétés immobilières, des actions cotées en bourse de sociétés qui font de la promotion immobilière ou dans des OPC qui investissent dans l'immobilier.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

##### Catégories d'actifs autorisés

Les avoirs de ce compartiment sont principalement investis dans des certificats immobiliers européens cotés en bourse, des trusts immobiliers européens cotés en bourse, des actions cotées en bourse de sociétés immobilières, des actions cotées en bourse de sociétés qui font de la promotion immobilière ou dans des OPC qui investissent dans l'immobilier.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

##### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

L'on effectue un filtrage négatif et un filtrage normatif. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

##### a) Filtrage négatif

Les sociétés impliquées dans une série d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales, telles que les armes (controversées comme les armes à feu conventionnelles, civiles, les armes nucléaires), le tabac, les divertissements pour adultes et les jeux de hasard sont exclues de la possibilité d'être directement incluses dans le compartiment, conformément à la politique d'exclusion, disponible sur : <https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-ENG.pdf>

##### b) Filtrage normatif

Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes du Pacte mondial de l'ONU et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

##### c) Intégration ESG

Après l'exclusion des sociétés sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des sociétés dans lesquelles le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

- Environnement (E) : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Social (S) : la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services ;
- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration.

Pour l'évaluation des entreprises, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des entreprises dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

### **Règlement Taxonomie**

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

### **Volatilité**

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

#### **3.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **3.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **3.1.6 . Indice et benchmark**

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

### 3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

#### Rendement

Le fonds Nagelmackers European Real Estate a réalisé un rendement de - 32,2% en 2022. Sur la même période, l'indice de référence a baissé de 32,6%.

#### Rétrospective

Le marché boursier a été secoué au début de l'année par la Fed qui a déclaré qu'elle augmenterait les taux d'intérêt plus rapidement et davantage, si nécessaire, pour réduire l'inflation. Les taux d'intérêt à long terme allemands sont passés au-dessus de 0% pour la première fois depuis mai 2019. La nervosité des marchés boursiers s'est accrue. La BCE n'excluait pas non plus une hausse des taux d'intérêt en 2022. L'invasion russe de l'Ukraine a ensuite provoqué une sévère correction du marché et a fait exploser les prix des matières premières. L'inflation sans cesse croissante et les inquiétudes qui l'accompagnent quant à un resserrement plus rapide et plus important de la politique monétaire ont maintenu les marchés boursiers sous leur emprise. Au final, la BCE a relevé ses taux d'intérêt de 250 points de base en plusieurs étapes au cours du second semestre. Conjugué à l'aggravation de la crise énergétique en Europe, à la montée des tensions géopolitiques et aux craintes d'une récession mondiale, ce resserrement des taux a fait fortement chuter les marchés boursiers. Après trois trimestres difficiles, le marché boursier a pu se redresser quelque peu au cours du quatrième trimestre. Après tout, l'affaiblissement des prix de l'énergie en Europe, une saison de bénéfices décente, l'assouplissement des mesures covid en Chine et les espoirs de hausses de taux d'intérêt moins agressives par les banques centrales ont entraîné un sentiment de risque positif. Malheureusement, cela n'a pas pu empêcher 2022 de devenir la pire année pour les actions depuis la crise financière. L'indice boursier élargi de la zone euro (indice MSCI EMU) a généré une perte de 12,5%.

L'attitude agressive de la BCE s'est traduite par une hausse des taux d'intérêt à long terme allemands à 2,6%, le niveau le plus élevé depuis 11 ans. La hausse rapide des taux d'intérêt à long terme et la perspective d'une récession ont considérablement pesé sur le secteur immobilier. L'indice de référence immobilier a plongé résolument dans le rouge en 2022, avec une perte de 32,6 %. Le fonds Nagelmackers European Real Estate a terminé l'année avec une perte de 32,2%. Tous les segments immobiliers ont généré des rendements négatifs. Le segment du commerce de détail a été en mesure de limiter le plus les dégâts. Après tout, les investisseurs ont échangé des actions de croissance contre des actions de valeur. Le segment résidentiel allemand a été le moins performant, plombé par une augmentation significative de l'endettement suite à plusieurs acquisitions.

La pondération du fonds dans le segment de la vente au détail a été progressivement augmentée tout au long de l'année. Une nouvelle position a été constituée dans Eurocommercial Properties. Deutsche Euroshop a été remplacé par Retail Estates après le règlement de l'offre. Mercialis a également rejoint le portefeuille plus tard dans l'année. La pondération du segment logistique a été réduite par des prises de bénéfices partielles sur des positions dans VGP, WDP et Montea et la liquidation de la position dans VIB Vermögen. La pondération du segment des bureaux a diminué suite à l'offre lancée sur Befimmo et Coima RES. La participation dans le promoteur immobilier ImmoBel a été entièrement vendue. Enfin, le fonds a également participé à l'augmentation de capital de TAG Immobilien et VGP. Le 24 mars, le fonds a coté ex-dividende. Le dividende (4,07 euros brut) a été mis en paiement le 31 mars. Fin décembre, le fonds disposait d'une trésorerie de 5,5%.

Grâce au lancement d'une OPA, Deutsche Euroshop, Befimmo et Coima RES ont été les valeurs les plus performantes du fonds en 2022. TAG Immobilien a été l'action la moins performante du fonds. La société immobilière résidentielle allemande a lourdement souffert de l'augmentation de capital, de la perte de la notation Investment Grade de Moody's et de l'annulation du dividende sur 2022. La logistique (19%) constituait le segment le plus important du fonds à fin décembre, suivie de l'immobilier résidentiel (18%) et les commerces de détail (18%). Les bureaux représentent 17% et l'immobilier de santé 13%. L'Allemagne et la France sont géographiquement les plus représentées (21% chacune), avant la Belgique (14%) et les Pays-Bas (11%). La plus grande position dans des actions est occupée par Klépierre (7,1%).

### 3.1.8. Politique future

Tant que la tendance haussière des taux d'intérêt à long terme ne sera pas enrayée et que le marché des transactions restera fermé, l'immobilier coté restera volatil. Pour l'instant, le gestionnaire se concentre donc sur le bilan des entreprises. Au lieu de mettre en avant des segments immobiliers spécifiques, le gestionnaire privilégie les sociétés à faible taux d'endettement. Après tout, l'augmentation du rendement immobilier requis entraîne une pression potentielle sur la valeur comptable, entraînant une augmentation du taux d'endettement. Alors qu'un certain nombre d'entreprises ont déjà réalisé des opérations de capital, le gestionnaire n'exclut pas que d'autres entreprises procèdent encore à une augmentation de capital à court terme. Le gestionnaire tient également compte d'éventuelles baisses de dividendes.

### 3.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une

période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### **3.1.10 . Affectations des résultats**

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**3.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>58.988.032,95</b>	<b>85.580.032,14</b>
<b>I. Actifs immobilisés</b>		<b>1.302,41</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation		1.302,41
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>55.621.476,42</b>	<b>85.145.573,14</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	55.621.476,42	85.145.573,14
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>291.278,67</b>	<b>265.375,55</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	239.537,45	285.374,07
b. Avoirs fiscaux	54.496,19	36.642,26
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-2.754,97	-56.640,78
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>3.247.911,95</b>	<b>438.309,67</b>
A. Avoirs bancaires à vue	3.247.911,95	438.309,67
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-172.634,09</b>	<b>-270.528,63</b>
C. Charges à imputer (-)	-172.634,09	-270.528,63
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>58.988.032,95</b>	<b>85.580.032,14</b>
A. Capital	76.586.956,25	69.398.090,01
B. Participations au résultat	-311.581,53	-477.220,80
C. Résultat reporté	9.794.708,86	4.489.328,39
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-27.082.050,63	12.169.834,54

## 3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-28.718.155,49</b>	<b>10.971.376,12</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-28.718.155,49	10.971.376,12
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>2.415.752,25</b>	<b>2.175.191,29</b>
A. Dividendes	2.771.112,30	2.434.567,25
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	6.203,29	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-8.000,21	-7.229,25
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-353.563,13	-252.146,71
<b>III. Autres produits</b>	<b>193,62</b>	<b>234,69</b>
B. Autres	193,62	234,69
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-779.841,01</b>	<b>-976.967,56</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-21.177,41	-28.573,09
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-16.661,24	-21.575,68
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-616.678,94	-777.943,30
Classe de base	-559.805,12	-694.040,42
Classe IC	-56.873,82	-83.902,88
b. Gestion administrative et comptable	-24.912,21	-29.088,22
E. Frais administratifs (-)	-4.773,69	-3.412,41
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.691,78	-11.175,62
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-19.752,10	-19.297,23
H. Services et biens divers (-)	-33.907,28	-35.002,75
J. Taxes	-35.011,79	-49.472,02
Classe de base	-31.554,79	-46.102,09
Classe IC	-793,31	-962,56
Classe N	-2.663,69	-2.407,37
K. Autres charges (-)	-274,57	-1.427,24
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>1.636.104,86</b>	<b>1.198.458,42</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-27.082.050,63</b>	<b>12.169.834,54</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-27.082.050,63</b>	<b>12.169.834,54</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-17.598.923,30</b>	<b>16.181.942,13</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	9.794.708,86	4.489.328,39
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-27.082.050,63	12.169.834,54
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-311.581,53	-477.220,80
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>13.118.954,95</b>	<b>-4.830.365,68</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>4.479.968,35</b>	<b>-9.794.708,86</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>		<b>-1.556.867,59</b>

### 3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

#### 3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>						
AEDIFICA SA	42.646	EUR	75,80	3.232.566,80	5,81%	5,48%
ATENOR GROUP SA	11.090	EUR	48,40	536.756,00	0,96%	0,91%
COFINIMMO SA	23.842	EUR	83,70	1.995.575,40	3,59%	3,38%
CP INVEST	143.477	EUR	15,76	2.261.197,52	4,07%	3,83%
INTERVEST OFFICES	130.753	EUR	19,24	2.515.687,72	4,52%	4,27%
MONTEA NV	17.554	EUR	66,60	1.169.096,40	2,10%	1,98%
RETAIL ESTATES	13.250	EUR	62,00	821.500,00	1,48%	1,39%
VGP SA	21.965	EUR	77,80	1.708.877,00	3,07%	2,90%
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	97.656	EUR	26,70	2.607.415,20	4,69%	4,42%
XIOR STUDENT HOUSING N V	58.675	EUR	28,90	1.695.707,50	3,05%	2,88%
<b>Belgique</b>				<b>18.544.379,54</b>	<b>33,34%</b>	<b>31,44%</b>
ARGAN	25.470	EUR	75,80	1.930.626,00	3,47%	3,27%
COVIVIO SA	15.320	EUR	55,45	849.494,00	1,53%	1,44%
GEICINA	29.117	EUR	95,15	2.770.482,55	4,98%	4,70%
ICADE SA	60.000	EUR	40,24	2.414.400,00	4,34%	4,09%
KLEPIERRE SA	194.500	EUR	21,53	4.187.585,00	7,53%	7,10%
MERCIALYS SA	90.000	EUR	9,77	879.300,00	1,58%	1,49%
UNIBAIL RODAMCO	73.500	EUR	48,63	3.574.305,00	6,43%	6,06%
<b>France</b>				<b>16.606.192,55</b>	<b>29,86%</b>	<b>28,15%</b>
HAMBORNER REIT AG	114.000	EUR	6,73	767.220,00	1,38%	1,30%
LEG IMMOBILIEN - NAMEN AKT	50.200	EUR	60,86	3.055.172,00	5,49%	5,18%
TAG IMMOBILIEN AG	167.760	EUR	6,05	1.014.109,20	1,83%	1,72%
VONOVIA SE	182.163	EUR	22,02	4.011.229,26	7,21%	6,80%
<b>Allemagne</b>				<b>8.847.730,46</b>	<b>15,91%</b>	<b>15,00%</b>
ARIMA --- BEARER SHS	128.547	EUR	7,50	964.102,50	1,73%	1,64%
INMOBILIARIA COLONIAL SA	170.000	EUR	6,01	1.021.700,00	1,84%	1,73%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI S.A.	173.000	EUR	8,78	1.518.075,00	2,73%	2,57%
<b>Espagne</b>				<b>3.503.877,50</b>	<b>6,30%</b>	<b>5,94%</b>
CTP N.V.	101.551	EUR	11,04	1.121.123,04	2,01%	1,90%
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES	49.733	EUR	22,60	1.123.965,80	2,02%	1,91%
NSI NV	36.500	EUR	23,25	848.625,00	1,53%	1,44%
<b>Pays-Bas</b>				<b>3.093.713,84</b>	<b>5,56%</b>	<b>5,25%</b>
AROUNDTOWN SA	563.400	EUR	2,18	1.229.902,20	2,21%	2,08%
SHURGARD SELF STORAGE SA_ORDSHR	32.886	EUR	42,85	1.409.165,10	2,53%	2,39%
<b>Luxembourg</b>				<b>2.639.067,30</b>	<b>4,74%</b>	<b>4,47%</b>
KOJAMO RG	130.000	EUR	13,80	1.794.000,00	3,23%	3,04%
<b>Finlande</b>				<b>1.794.000,00</b>	<b>3,23%</b>	<b>3,04%</b>
TRITAX EUROBOX PLC	857.475	EUR	0,69	592.515,23	1,06%	1,00%
<b>Royaume-Uni</b>				<b>592.515,23</b>	<b>1,06%</b>	<b>1,00%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>55.621.476,42</b>	<b>100,00%</b>	<b>94,29%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>55.621.476,42</b>	<b>100,00%</b>	<b>94,29%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		3.247.911,95		5,51%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>3.247.911,95</b>		<b>5,51%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>3.247.911,95</b>		<b>5,51%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>291.278,67</b>		<b>0,49%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-172.634,09</b>		<b>-0,29%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>58.988.032,95</b>		<b>100,00%</b>

**3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

Par pays	
Allemagne	15,91%
Belgique	33,34%
Espagne	6,30%
Finlande	3,23%
France	29,86%
Luxembourg	4,74%
Pays-Bas	5,56%
Royaume-Uni	1,06%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Holding et sociétés financières	2,98%
Sociétés immobilières	97,02%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	7.035.972,70	8.247.402,66	15.283.375,36
Ventes	8.786.886,51	7.741.861,24	16.528.747,75
<b>Total 1</b>	<b>15.822.859,21</b>	<b>15.989.263,90</b>	<b>31.812.123,11</b>
Souscriptions	3.106.124,04	9.026.540,27	12.132.664,31
Remboursements	3.767.419,79	6.364.540,99	10.131.960,78
<b>Total 2</b>	<b>6.873.543,83</b>	<b>15.391.081,26</b>	<b>22.264.625,09</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	79.227.029,79	63.160.893,39	71.097.948,82
<b>Taux de rotation</b>	<b>11,30%</b>	<b>0,95%</b>	<b>13,43%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire****Classe de base**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
2020	119.989,51	48.105,40	388.036,90	14.353.260,63	5.496.779,86	45.667.190,74	117,69
2021	54.308,91	59.823,06	382.522,75	6.765.153,18	7.576.506,65	51.880.654,82	135,63
2022	38.582,08	82.192,61	338.912,21	4.149.402,99	9.137.433,78	30.179.749,75	89,05

**Classe IC**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
2020	5.840,00	95,00	9.410,00	6.628.957,05	97.149,85	11.310.451,28	1.201,96
2021	1.605,00	4.120,00	6.895,00	1.947.052,05	5.561.983,70	9.625.610,42	1.396,03
2022	34,00		6.929,00	45.406,14		6.610.937,46	954,10

**Classe N**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
2020	22.390,00	26.143,00	142.897,00	2.812.196,51	3.387.012,47	19.379.343,01	135,62
2021	32.741,00	23.876,00	151.762,00	4.812.975,71	3.333.478,02	24.073.766,90	158,63
2022	59.338,00	7.775,00	203.325,00	7.937.855,18	994.527,00	22.197.345,74	109,17

**3.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

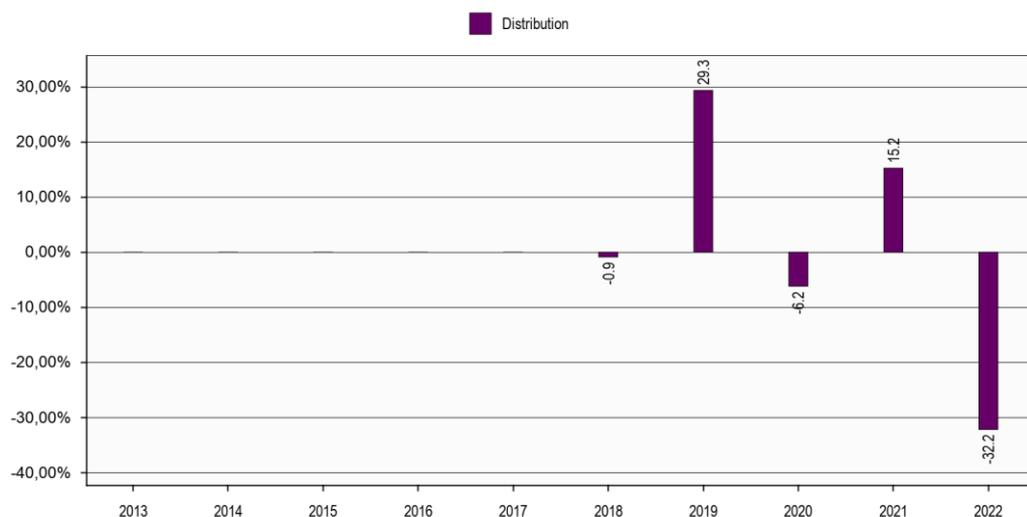
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Classe de base**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-32,18% (en EUR)	-9,82% (en EUR)	-1,23% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left[ (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

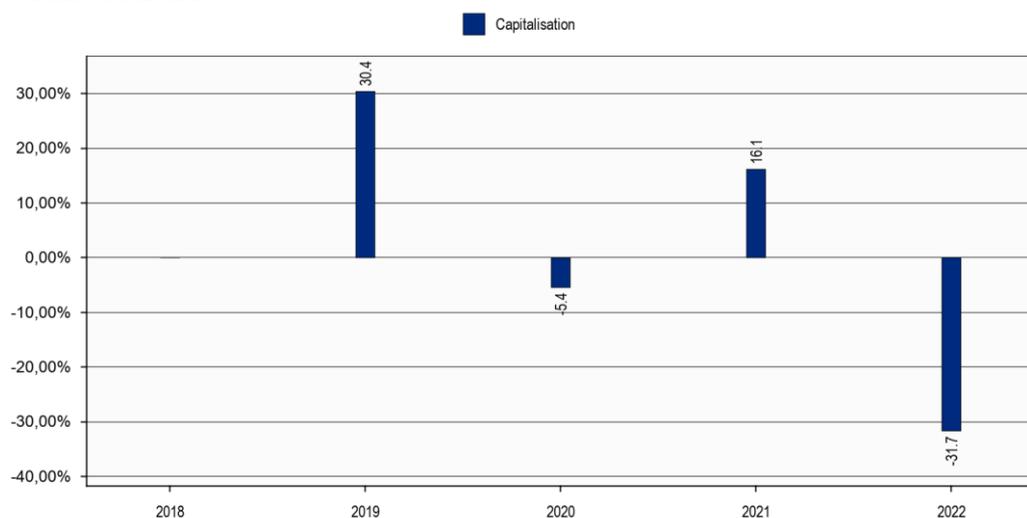
- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- n le nombre d'année (périodes)
- P<sub>t</sub> =  $[\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

- P<sub>t</sub> la performance annuelle pour la première période
- VNI<sub>t+1</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t+1
- VNI<sub>t</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t
- α l'opérateur algébrique suivant:  
 $\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$
- avec
- D<sub>t</sub>, D<sub>t+1</sub>, ..., D<sub>t+n</sub> les montants du dividende distribué durant l'année t
- VNI<sub>ex\_t</sub>, ..., VNI<sub>ex\_{t+n}</sub> la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
- n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**Classe IC**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans
Part	Part
-31,66% (en EUR)	-9,12% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

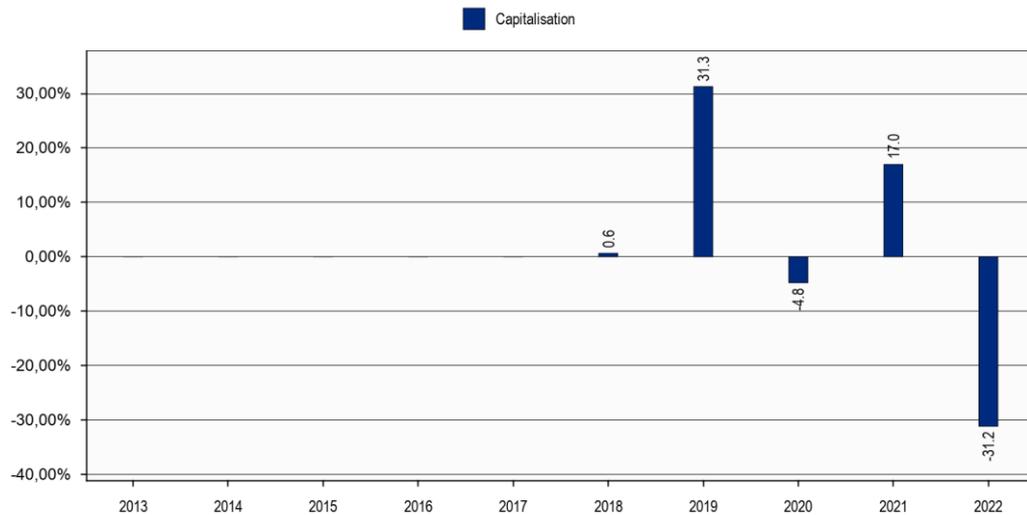
$$P(t; t+n) = \left[ (VNI_{t+n} / VNI_t) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI<sub>t+n</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI<sub>t</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe N**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-31,18% (en EUR)	-8,48% (en EUR)	0,25% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[ \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right]^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**3.4.6 . Frais****Frais courants**Classe de base

- Part de distribution (BE63294018765) : 1,63%

Classe IC

- Part de capitalisation (BE6294020787) : 0,86%

Classe N

- Part de capitalisation (BE6294019771) : 0,16%

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

**3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR

**NOTE 2 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé d'une facture de Fimacs (Soutien administratif).

**NOTE 3 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

**NOTE 4 – Annexe SFDR**

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

## 4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED

### 4.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

03/04/2000 au prix de 250,00 EUR par part.

#### 4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion de ce compartiment se caractérise par une répartition équilibrée des actifs en actions, obligations et liquidités. La gestion vise une rentabilité supérieure à long terme, couplée à un risque modéré.

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

#### Catégories d'actifs autorisés

Ce compartiment investit, principalement, dans des fonds d'action et fonds d'obligations et, en plus en fonds monétaires. L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère neutre se reflète toujours. Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE. Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

#### Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtrages positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

#### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Ce compartiment investit au moins 80% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans des fonds obligataires ou d'actions qui doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;
- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;
- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 80% de ce compartiment sera constitué de fonds qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))
- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.
- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.
- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Pour les ETF qui n'appartiennent pas aux 80% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur respectif de l'ETF souscrive à l'UNPRI.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 80%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

### **Règlement Taxonomie**

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Particularités des obligations et titres de créance**

Les actifs sont investis dans des actions d'OPC dont les investissements sous-jacents répondent aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et titres de créance sont émis autant par des entreprises que par des autorités publiques, y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

## Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

### 4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 4.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

### 4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### Rendement

Le fonds Nagelmackers Multifund Balanced a réalisé un rendement de -15,26% pour l'année 2022.

#### Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 36% à 39% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. Afin de réagir à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, la durée du portefeuille obligataire a encore été réduite début février. En avril, la position sur la dette internationale a été renforcée jusqu'à une position neutre. En mai, le risque de crédit a été réduit en prenant une position dans Ishares Global AAA-AA Government Bond. Début août, il a été décidé d'encaisser les bénéfices sur Ishares Global AAA-AA Government Bonds et d'investir le produit dans des obligations d'État chinoises via l'ETF Ishares China CNY Bonds (Euro). Début octobre, il a été décidé de réduire encore la durée du portefeuille obligataire. En novembre, l'ETF Ishares China CNY Bond (Euro) a été vendu et une position supplémentaire a été prise dans les obligations d'entreprises américaines (NN L US Credit) et dans le fonds Nagelmackers Sustainable European Corporate Bond.

La pondération des actions a été réduite de 58% à 55% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. Début janvier, la position dans le fonds NN (L) North America Enhanced Index a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. Une position a également été prise sur le tracker Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility. Vers la fin janvier, il a été décidé de réduire la pondération des actions mondiales, en mettant l'accent sur l'élimination progressive des actions de croissance américaines. À cette fin, la position dans des fonds d'actions tels que NN (L) Global Equity Impact Opportunities (57 % US) et M&G Positive Impact Fund (55% US) a été réduite. La position dans l'ETF Global Clean Energy a également été entièrement vendue. Une position a été prise sur les actions chinoises via le fonds maison NM China New Economy. En février, l'exposition aux actions britanniques a été augmentée dans tous les compartiments grâce à l'achat de l'ETF UBS MSCI UK IMI. Début mars, la pondération des actions européennes a été allégée. À cet effet, les positions dans le Value Square Fund Equity World, dont environ la moitié est investie en Europe, et dans le fonds NN L European Sustainable ont été réduites et remplacées par une position supplémentaire dans le AAF Parnassus US Sustainable Equities et dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a encore été augmentée. Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance. La position dans Value Square Fund Equity World, entre autres, a été entièrement vendue et remplacée par une position supplémentaire dans Skagen Global Fund. En novembre, la position dans des fonds plus axés sur la croissance tels que NN (L) Global Sustainable Equity Fund, NN (L) Global Equity Impact Opportunities Fund et Skagen Global Fund a été réduite. Avec les fonds libérés, la pondération des fonds plus axés sur la valeur tels que Sparinvest Ethical Global Value Fund et Kempen Global Small Cap Fund a été augmentée.

La pondération de la partie alternative a été allégée de 3% à 2% en 2022. L'indice des hedge funds a baissé de 5,98% au cours de l'année 2022.

Enfin, la position de trésorerie a augmenté de 3% à 4% sur l'ensemble de l'année 2022.

### 4.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. La sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt, a profité au rendement. Cependant, la pondération élevée des actions de croissance de qualité dotées de solides caractéristiques ESG au sein des compartiments multifund a pesé sur les rendements, les actions de croissance mondiales (-24,8%) ayant sous-performé les actions de valeur mondiales (-0,6%). Le gestionnaire reste largement positionné sur ces actions de croissance de qualité en ce début d'année 2023, mais maintient également quelques positions sur des fonds plus axés sur la valeur. Les obligations, quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel

ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

#### 4.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

#### 4.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

## 4.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>173.655.537,29</b>	<b>198.955.051,45</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>167.928.500,09</b>	<b>192.913.535,81</b>
E. OPC à nombre variable de parts	167.928.500,09	192.913.535,81
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>-21.451,83</b>	<b>140.665,95</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	77.832,32	277.190,43
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-99.284,15	-136.524,48
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>6.468.309,57</b>	<b>6.655.210,32</b>
A. Avoirs bancaires à vue	6.468.309,57	6.655.210,32
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-719.820,54</b>	<b>-754.360,63</b>
C. Charges à imputer (-)	-719.820,54	-754.360,63
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>173.655.537,29</b>	<b>198.955.051,45</b>
A. Capital	198.314.990,74	180.742.057,02
B. Participations au résultat	-174.417,62	1.180.719,50
C. Résultat reporté	6.628.537,67	423.552,93
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-31.113.573,50	16.608.722,00

## 4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-28.956.976,67</b>	<b>18.704.542,60</b>
E. OPC à nombre variable de parts	-31.325.504,92	16.046.508,17
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	2.368.528,25	2.658.034,43
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>627.108,04</b>	<b>566.832,43</b>
A. Dividendes	490.547,93	428.598,14
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	14.753,29	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-39.900,03	-31.950,04
F. Autres produits provenant des placements	161.706,85	170.184,33
<b>III. Autres produits</b>	<b>856,53</b>	<b>496,38</b>
B. Autres	856,53	496,38
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-2.784.561,40</b>	<b>-2.663.149,41</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-18.586,12	-13.998,95
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-29.267,95	-27.273,59
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.548.495,96	-2.407.867,71
Classe A	-37.004,36	-28.078,50
Classe B	-9.197,51	-7.544,56
Classe de base	-2.502.294,09	-2.372.244,65
b. Gestion administrative et comptable	-55.234,99	-52.446,49
c. Rémunération commerciale		-62.137,97
E. Frais administratifs (-)	-5.099,20	-3.522,67
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.296,16	-12.146,90
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-20.586,16	-20.389,84
H. Services et biens divers (-)	-45.516,69	-46.063,08
J. Taxes	-61.226,34	-56,42
Classe A	-934,40	-314,83
Classe B	-411,63	-90,88
Classe de base	-59.880,31	349,29
K. Autres charges (-)	5.748,17	-17.245,79
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-2.156.596,83</b>	<b>-2.095.820,60</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-31.113.573,50</b>	<b>16.608.722,00</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-31.113.573,50</b>	<b>16.608.722,00</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-24.659.453,45</b>	<b>18.212.994,43</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	6.628.537,67	423.552,93
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-31.113.573,50	16.608.722,00
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-174.417,62	1.180.719,50
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>18.810.187,16</b>	<b>-11.004.147,47</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>5.849.266,29</b>	<b>-6.628.537,67</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>		<b>-580.309,29</b>

## 4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	27.602	EUR	102,85	2.838.865,70	0,11%	1,69%	1,63%
BLUEBAY GLOBAL HY ESG BD K USD AIDIV DIS	49.409,41	USD	84,85	3.928.216,15	0,79%	2,34%	2,26%
ISHARES PLC TREASURY BOND 1-3	55.000	USD	127,02	6.545.888,97	0,07%	3,90%	3,77%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	417	EUR	8.518,24	3.552.106,08	3,90%	2,12%	2,04%
NN (L) EURO FIXED INCOME I CAP	15.215,91	EUR	489,40	7.446.667,33	0,90%	4,43%	4,29%
NN (L) LIQUID SICAV - NN (L) LIQUID EURI	5.924	EUR	1.007,95	5.971.095,80	0,22%	3,56%	3,44%
NN (L) SICAV-EURO GREEN BOND-I EUR CAP	1.964	EUR	4.434,80	8.709.947,20	0,46%	5,19%	5,02%
NN L EM DB HC IHC -I HEDGED- CAP	1.026	EUR	4.676,75	4.798.345,50	0,10%	2,86%	2,76%
NN L EUR SC EXF-I-CAP	742	EUR	7.275,08	5.398.109,36	1,64%	3,21%	3,11%
NN L SICAV US CREDIT-I-HDG-I	427	EUR	5.769,85	2.463.725,95	0,09%	1,47%	1,42%
NN L US CR IC -I- CAP	147	USD	9.444,19	1.300.816,05	0,05%	0,77%	0,75%
NORDEA 1-EUR HY ST BD-BI EUR	56.182	EUR	105,65	5.935.527,17	0,82%	3,53%	3,42%
THREADNEEDLE EUROPEAN SOCIAL BOND LE	486.507	EUR	9,08	4.415.878,09	1,25%	2,63%	2,54%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>63.305.189,35</b>		<b>37,70%</b>	<b>36,45%</b>
ISHARES EURO ULTRASHORT BD ESG UCITS ETF	1.050.000	EUR	4,99	5.242.545,00	1,54%	3,12%	3,02%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>5.242.545,00</b>		<b>3,12%</b>	<b>3,02%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>68.547.734,35</b>		<b>40,82%</b>	<b>39,47%</b>
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	1.150.000	EUR	5,59	6.426.200,00	0,54%	3,83%	3,70%
MUL LY E2-10Y IE ACC	25.000	EUR	111,80	2.795.000,00	0,23%	1,66%	1,61%
NN L NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUST I	1.731	USD	6.415,65	10.405.706,39	1,29%	6,20%	5,99%
WELLINGTON GLOBAL IMPACT FUND S USD CAP	158.058	USD	16,92	2.505.765,42	0,24%	1,49%	1,45%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>22.132.671,81</b>		<b>13,18%</b>	<b>12,75%</b>
ABN AMRO MM PARNASSUS US SUSTAINABLE	52.791	USD	168,86	8.352.527,96	0,42%	4,97%	4,81%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	1.837	EUR	2.351,39	4.319.503,43	0,32%	2,57%	2,49%
M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 SICAV - M&G	730.645	USD	14,08	9.638.694,85	3,78%	5,74%	5,55%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	305	EUR	8.352,98	2.547.658,90	5,11%	1,52%	1,47%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	23.109	EUR	109,17	2.522.809,53	4,28%	1,50%	1,45%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	36.984	EUR	147,40	5.451.441,60	5,70%	3,25%	3,14%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	198	EUR	11.527,07	2.282.359,86	2,84%	1,36%	1,31%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	1.546	EUR	4.908,55	7.588.618,30	0,88%	4,52%	4,37%
NN L EU SU EQ -I- CAP	436	EUR	9.580,76	4.177.211,36	0,97%	2,49%	2,40%
NN L GL EQ IMPACT OPP-I-CAP	484	EUR	12.628,23	6.112.063,32	2,08%	3,64%	3,52%
NN L GL SUS EQ -I- CAP	14.551	EUR	602,00	8.759.702,00	0,68%	5,22%	5,04%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	40.503	EUR	255,92	10.365.527,76	0,99%	6,17%	5,97%
UBS ETF MS EMSR -A- DIS	155.000	EUR	11,38	1.764.520,00	0,12%	1,05%	1,02%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	200.000	GBP	14,93	3.365.455,06	0,33%	2,00%	1,94%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>77.248.093,93</b>		<b>46,00%</b>	<b>44,48%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>99.380.765,74</b>		<b>59,18%</b>	<b>57,23%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>167.928.500,09</b>		<b>100,00%</b>	<b>96,70%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>167.928.500,09</b>		<b>100,00%</b>	<b>96,70%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		6.468.309,57			3,72%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>6.468.309,57</b>			<b>3,72%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>6.468.309,57</b>			<b>3,72%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>-21.451,83</b>			<b>-0,01%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-719.820,54</b>			<b>-0,41%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>173.655.537,29</b>			<b>100,00%</b>

## 4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	9,74%

Par pays	
Irlande	14,34%
Luxembourg	75,92%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	72,58%
GBP	2,00%
USD	25,42%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

#### 4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

##### Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	30.520.210,54	21.092.313,35	51.612.523,89
Ventes	25.847.642,23	21.779.442,71	47.627.084,94
<b>Total 1</b>	<b>56.367.852,77</b>	<b>42.871.756,06</b>	<b>99.239.608,83</b>
Souscriptions	19.274.774,89	6.068.581,51	25.343.356,41
Remboursements	12.179.424,12	6.726.629,47	18.906.053,59
<b>Total 2</b>	<b>31.454.199,01</b>	<b>12.795.210,98</b>	<b>44.249.410,00</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	189.305.971,21	178.958.099,64	184.047.906,38
<b>Taux de rotation</b>	<b>13,16%</b>	<b>16,81%</b>	<b>29,88%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

#### 4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

##### Classe A

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
18.03.21 - 31.12.21	2.324,19	1.614,79			2.324,19	1.614,79	3.938,98	2.351.879,56	1.620.400,07			4.237.653,44	1.067,73	1.087,47
2022	752,28		617,71	1.021,67	2.458,76	593,12	3.051,88	749.999,59		583.927,44	1.009.226,66	2.775.456,22	908,47	913,40

##### Classe B

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)			Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action	
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.	
15.03.21 - 31.12.21		1.120,61			1.120,61	1.223.246,04	1.091,59	
2022		143,72			1.264,33	1.161.728,99	918,85	

**Classe de base**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2020	46.378,08	334.703,61	23.886,72	6.559,03	234.159,40	357.952,43	592.111,83	19.248.132,79	34.819.805,77	9.672.517,42	661.721,76	141.536.016,01	438,71	108,41
2021	45.361,28	321.480,56	29.283,99	67.399,76	250.236,69	612.033,23	862.269,92	20.723.896,99	36.261.231,22	13.446.733,33	7.791.623,07	193.494.151,97	482,06	119,05
2022	22.315,60	132.783,11	22.140,22	71.150,55	250.412,07	673.665,79	924.077,86	9.789.305,63	14.666.659,24	9.640.561,48	7.672.338,01	169.718.352,08	408,51	100,08

**4.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

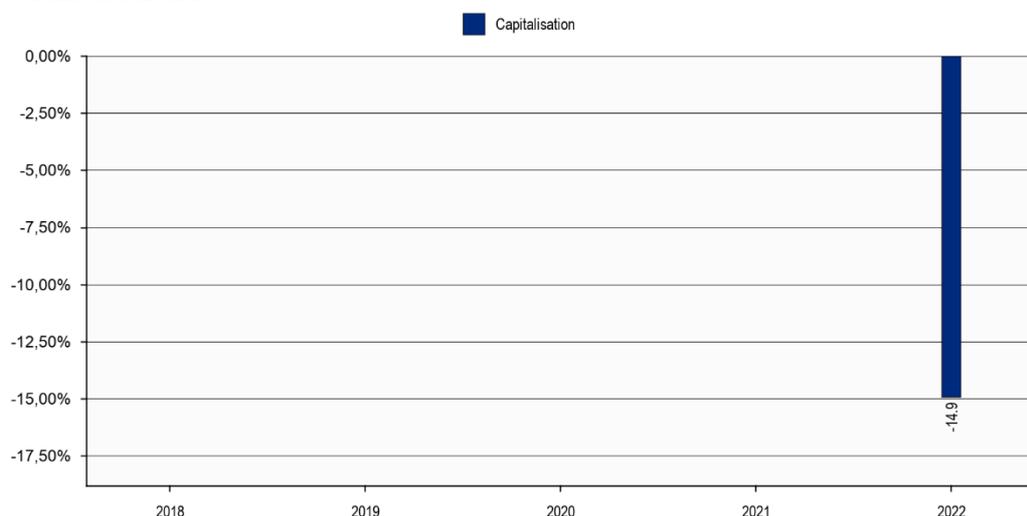
\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Classe de base : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

\* Classe A et B : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Classe A**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an
Part
-14,92% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

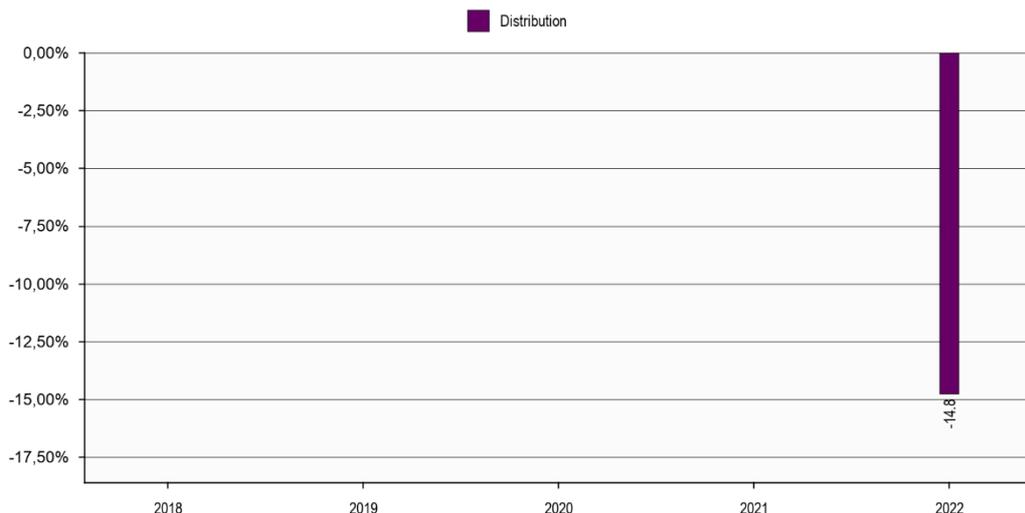
$$P (t; t+n) = \left( \frac{VNI t+n}{VNI t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe B**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

<b>1 an</b>
Part
-14,75% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P<sub>t</sub> la performance annuelle pour la première période

VNI<sub>t+1</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI<sub>t</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex,t+n})]$$

avec

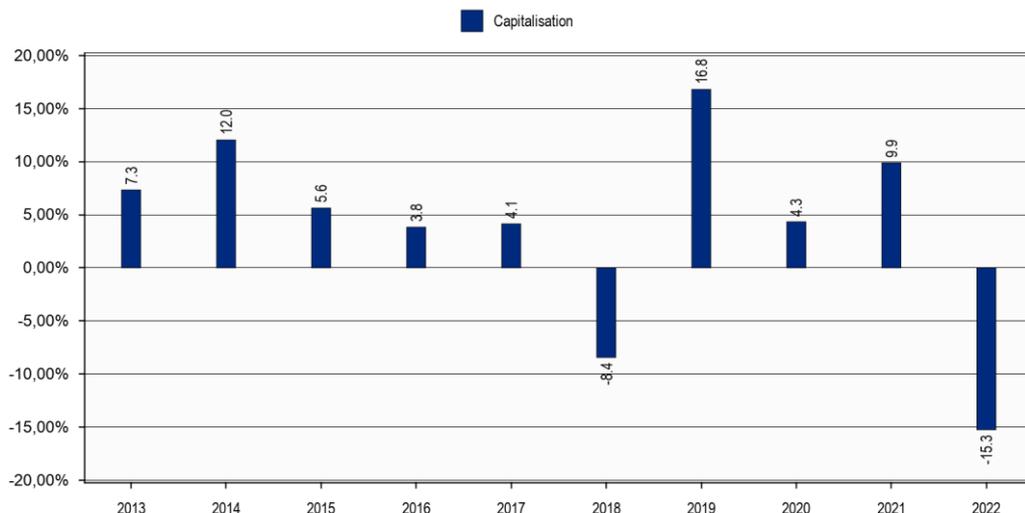
D<sub>t</sub>, D<sub>t+1</sub>, ..., D<sub>t+n</sub> les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI<sub>ex,t</sub>, ..., VNI<sub>ex,t+n</sub> la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**Classe de base**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-15,26% (en EUR)	-0,96% (en EUR)	0,77% (en EUR)	3,62% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**4.4.6 . Frais**

**Frais courants**

Classe de base

- Part de capitalisation (BE0173447112) : 1,91%
- Part de distribution (BE6311051377) : 1,91%

Classe A

- Part de capitalisation (BE6325722617) : 1,51%
- Part de distribution (BE6325726659) : 1,52%

Classe B

- Part de distribution (BE6325727665) : 1,31%

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

#### **4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**

##### **NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

##### **NOTE 2 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR.

##### **NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2021 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

##### **NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,40% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,00% pour la classe A et 0,80% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

##### **NOTE 5 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires  
comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

##### **NOTE 6 – Annexe SFDR**

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

## 5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE

### 5.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

05/03/1993 au prix de 123,95 EUR par part.

#### 5.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion du compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE qui est composé d'actifs mixtes, se caractérise par le caractère conservateur. La gestion vise une haute rentabilité à long terme, à un risque limité.

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

#### Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit, principalement, dans des fonds d'action et fonds d'obligations et, en plus en fonds monétaires. L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère conservateur se reflète toujours. Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE. Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

#### Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtrages positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles les fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

#### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Ce compartiment investit au moins 80 % (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans des fonds obligataires ou d'actions qui doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;
- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;
- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 80% de ce compartiment sera constitué de fonds qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))
- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.
- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.
- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Pour les ETF qui n'appartiennent pas aux 80% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur respectif de l'ETF souscrive à l'UNPRI.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 80%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

### **Règlement Taxonomie**

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Particularités des obligations et titres de créance**

Les actifs sont investis dans des actions d'OPC dont les investissements sous-jacents répondent aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et titres de créance sont émis autant par des entreprises que par des autorités publiques, y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

## Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

### 5.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 5.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 5.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

### 5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### Rendement

Le fonds Nagelmackers Multifund Conservative a réalisé un rendement de -14,67% en 2022.

#### Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 65% à 66% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. Afin de réagir à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, la durée du portefeuille obligataire a été réduite début février. En avril, la position sur la dette internationale a été renforcée jusqu'à une position neutre. En mai, le risque de crédit a été réduit en prenant une position dans Ishares Global AAA-AA Government Bond. Début août, il a été décidé d'encaisser les bénéfices sur Ishares Global AAA-AA Government Bonds et d'investir le produit dans des obligations d'État chinoises via l'ETF Ishares China CNY Bonds (Euro). Début octobre, il a été décidé de réduire encore la durée du portefeuille obligataire. En novembre, l'ETF Ishares China CNY Bond (Euro) a été vendu et une position supplémentaire a été prise dans les obligations d'entreprises américaines (NN L US Credit) et dans le fonds Nagelmackers Sustainable European Corporate Bond.

La pondération des actions a été réduite de 31% à 29% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. Début janvier, la position dans le fonds NN (L) North America Enhanced Index a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. Une position a également été prise sur le tracker Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility, ce qui devrait limiter quelque peu les pertes dans des marchés en baisse. Vers la fin janvier, il a été décidé de réduire la pondération des actions mondiales, en mettant l'accent sur l'élimination progressive des actions de croissance américaines. À cette fin, la position dans des fonds d'actions tels que NN (L) Global Equity Impact Opportunities (57% US) et M&G Positive Impact Fund (55 % US) a été réduite. La position dans l'ETF Global Clean Energy a également été entièrement vendue. Une position a été prise sur les actions chinoises via le fonds maison NM China New Economy. En février, l'exposition aux actions britanniques a été augmentée dans tous les compartiments grâce à l'achat de l'ETF UBS MSCI UK IMI. Début mars, la pondération des actions européennes a été allégée. À cet effet, les positions dans le Value Square Fund Equity World, dont environ la moitié est investie en Europe, et dans le fonds NN L European Sustainable ont été réduites et remplacées par une position supplémentaire dans le AAF Parnassus US Sustainable Equities et dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a encore été augmentée. Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance pour tous les profils. La position dans Value Square Fund Equity World, entre autres, a été entièrement vendue et remplacée par une position supplémentaire dans Skagen Global Fund. En novembre, la position dans des fonds plus axés sur la croissance tels que NN (L) Global Sustainable Equity Fund, NN (L) Global Equity Impact Opportunities Fund et Skagen Global Fund a été réduite. Avec les fonds libérés, la pondération des fonds plus axés sur la valeur tels que Sparinvest Ethical Global Value Fund et Kempen Global Small Cap Fund a été augmentée.

La pondération de la partie alternative a été allégée de 3% à 2% en 2022. L'indice des hedge funds a baissé de 5,98% au cours de l'année 2022.

Enfin, la position de trésorerie a augmenté de 1% à 3% sur l'ensemble de l'année 2022.

### 5.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. La sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt, a profité au rendement. Cependant, la pondération élevée des actions de croissance de qualité dotées de solides caractéristiques ESG au sein des compartiments multifund a pesé sur les rendements, les actions de croissance mondiales (-24,8%) ayant sous-performé les actions de valeur mondiales (-0,6%). Le gestionnaire reste largement positionné sur ces actions de croissance de qualité en ce début d'année 2023, mais maintient également quelques positions sur des fonds plus axés sur la valeur. Les obligations, quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel

ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

### 5.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### 5.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**5.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>52.235.465,11</b>	<b>65.281.904,84</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>51.148.694,74</b>	<b>64.579.740,19</b>
E. OPC à nombre variable de parts	51.148.694,74	64.579.740,19
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>-26.328,01</b>	<b>295.482,85</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir		308.114,83
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-26.328,01	-12.631,98
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>1.306.519,65</b>	<b>624.720,59</b>
A. Avoirs bancaires à vue	1.306.519,65	624.720,59
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-193.421,27</b>	<b>-218.038,79</b>
C. Charges à imputer (-)	-193.421,27	-218.038,79
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>52.235.465,11</b>	<b>65.281.904,84</b>
A. Capital	60.232.458,88	62.296.332,96
B. Participations au résultat	433.971,64	77.651,23
C. Résultat reporté	977.246,24	329.454,44
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-9.408.211,65	2.578.466,21

## 5.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-8.877.201,51</b>	<b>3.158.679,04</b>
E. OPC à nombre variable de parts	-9.234.787,16	2.729.836,20
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	357.585,65	428.842,84
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>277.546,24</b>	<b>276.582,30</b>
A. Dividendes	218.833,58	216.008,15
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	2.948,27	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-4.768,27	-8.177,89
F. Autres produits provenant des placements	60.532,66	68.752,04
<b>III. Autres produits</b>	<b>80,30</b>	<b>159,66</b>
B. Autres	80,30	159,66
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-808.636,68</b>	<b>-856.954,79</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.751,01	-6.516,61
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-9.093,25	-9.324,61
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-697.220,64	-730.392,48
Classe A	-25.775,13	-12.326,55
Classe B	-7.629,74	-184,78
Classe de base	-663.815,77	-717.881,15
b. Gestion administrative et comptable	-20.032,13	-21.250,96
c. Rémunération commerciale		-23.559,09
E. Frais administratifs (-)	-5.266,85	-3.432,40
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.695,01	-6.997,17
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-19.673,70	-19.173,99
H. Services et biens divers (-)	-31.444,85	-31.859,39
J. Taxes	-15.300,55	861,44
Classe A	-802,63	-137,99
Classe B	-363,43	
Classe de base	-14.134,49	999,43
K. Autres charges (-)	1.841,31	-5.309,53
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-531.010,14</b>	<b>-580.212,83</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-9.408.211,65</b>	<b>2.578.466,21</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-9.408.211,65</b>	<b>2.578.466,21</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-7.996.993,77</b>	<b>2.985.571,88</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	977.246,24	329.454,44
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-9.408.211,65	2.578.466,21
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	433.971,64	77.651,23
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>5.678.514,84</b>	<b>-1.776.128,05</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>2.318.478,93</b>	<b>-977.246,24</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>		<b>-232.197,59</b>

## 5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	15.195	EUR	102,85	1.562.805,75	0,06%	3,06%	2,99%
BLUEBAY GLOBAL HY ESG BD FD K AIDIV DIS	30.230,42	EUR	80,36	2.429.316,71	0,46%	4,75%	4,65%
ISHARES PLC TREASURY BOND 1-3	27.500	USD	127,02	3.272.944,48	0,04%	6,40%	6,27%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	276	EUR	9.491,55	2.619.667,80	5,27%	5,12%	5,02%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	124	EUR	8.518,24	1.056.261,76	1,16%	2,07%	2,02%
NN (L) EURO FIXED INCOME I CAP	5.386,45	EUR	489,40	2.636.129,61	0,32%	5,15%	5,05%
NN (L) LIQUID SICAV - NN (L) LIQUID EURI	1.955	EUR	1.007,95	1.970.542,25	0,07%	3,85%	3,77%
NN (L) SICAV-EURO GREEN BOND-I EUR CAP	831	EUR	4.434,80	3.685.318,80	0,20%	7,21%	7,06%
NN L EM DB HC IHC -I HEDGED- CAP	847	EUR	4.676,75	3.961.207,25	0,08%	7,74%	7,58%
NN L EUR SC EXF-I-CAP	384	EUR	7.275,08	2.793.630,72	0,85%	5,46%	5,35%
NN L SICAV US CREDIT-I-HDG-I	243	EUR	5.769,85	1.402.073,55	0,05%	2,74%	2,68%
NN L US CR IC -I- CAP	58	USD	9.444,19	513.247,15	0,02%	1,00%	0,98%
NORDEA 1-EUR HY ST BD-BI EUR	27.473	EUR	105,65	2.902.473,00	0,40%	5,68%	5,56%
THREADNEEDLE EUROPEAN SOCIAL BOND LE	274.097	EUR	9,08	2.487.896,24	0,70%	4,86%	4,76%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>33.293.515,07</b>		<b>65,09%</b>	<b>63,74%</b>
ISHARES EURO ULTRASHORT BD ESG UCITS ETF	265.000	EUR	4,99	1.323.118,50	0,39%	2,59%	2,53%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>1.323.118,50</b>		<b>2,59%</b>	<b>2,53%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>34.616.633,57</b>		<b>67,68%</b>	<b>66,27%</b>
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	205.000	EUR	5,59	1.145.540,00	0,10%	2,24%	2,20%
MUL LY E2-10Y IE ACC	10.000	EUR	111,80	1.118.000,00	0,09%	2,19%	2,14%
NN L NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUST I	260	USD	6.415,65	1.562.959,94	0,19%	3,05%	2,99%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>3.826.499,94</b>		<b>7,48%</b>	<b>7,33%</b>
ABN AMRO MM PARNASSUS US SUSTAINABLE	6.803	USD	168,86	1.076.362,41	0,05%	2,10%	2,06%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	442	EUR	2.351,39	1.039.314,38	0,08%	2,03%	1,99%
M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 SICAV - M&G	89.387	USD	14,08	1.179.196,49	0,46%	2,31%	2,26%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	7.038	EUR	109,17	768.338,46	1,30%	1,50%	1,47%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	8.127	EUR	147,40	1.197.919,80	1,25%	2,34%	2,29%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	240	EUR	4.908,55	1.178.052,00	0,14%	2,30%	2,26%
NN L EU SU EQ -I- CAP	95	EUR	9.580,76	910.172,20	0,21%	1,78%	1,74%
NN L GL EQ IMPACT OPP-I-CAP	91	EUR	12.628,23	1.149.168,93	0,39%	2,25%	2,20%
NN L GL SUS EQ -I- CAP	1.743	EUR	602,00	1.049.286,00	0,08%	2,05%	2,01%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	10.169	EUR	255,92	2.602.450,48	0,25%	5,09%	4,98%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	33.000	GBP	14,93	555.300,08	0,05%	1,09%	1,06%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>12.705.561,23</b>		<b>24,84%</b>	<b>24,32%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>16.532.061,17</b>		<b>32,32%</b>	<b>31,65%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>51.148.694,74</b>		<b>100,00%</b>	<b>97,92%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>51.148.694,74</b>		<b>100,00%</b>	<b>97,92%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.306.519,65			2,50%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>1.306.519,65</b>			<b>2,50%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>1.306.519,65</b>			<b>2,50%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>-26.328,01</b>			<b>-0,05%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-193.421,27</b>			<b>-0,37%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>52.235.465,11</b>			<b>100,00%</b>

**5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

Par pays	
Belgique	11,03%
Irlande	12,31%
Luxembourg	76,66%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	84,05%
GBP	1,08%
USD	14,87%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	7.720.088,80	5.333.088,91	13.053.177,71
Ventes	10.122.291,99	7.484.729,66	17.607.021,65
<b>Total 1</b>	<b>17.842.380,79</b>	<b>12.817.818,57</b>	<b>30.660.199,36</b>
Souscriptions	3.265.995,17	1.005.649,51	4.271.644,68
Remboursements	5.413.807,12	2.242.896,95	7.656.704,07
<b>Total 2</b>	<b>8.679.802,29</b>	<b>3.248.546,46</b>	<b>11.928.348,75</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	60.655.908,42	53.847.578,02	57.211.055,99
<b>Taux de rotation</b>	<b>15,11%</b>	<b>17,77%</b>	<b>32,74%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire****Classe A**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
16.03.21 - 31.12.21	1.499,12	1.090,01			1.499,12	1.090,01	2.589,13	1.542.398,13	1.101.194,08			2.715.808,26	1.049,87	1.047,63
2022		493,00			1.499,12	1.583,01	3.082,13		502.559,27			2.742.143,61	898,98	880,90

**Classe B**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)			Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action	
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.	
23.12.21 - 31.12.21	1.200,00		1.200,00	1.200.000,00		1.203.703,19	1.003,09	
2022			1.200,00			1.032.697,59	860,58	

**Classe de base**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2020	13.480,17	101.821,44	13.634,51	2.532,20	98.782,85	119.093,39	217.876,23	5.444.417,41	10.407.264,94	5.547.231,28	247.904,40	53.998.855,34	419,71	105,29
2021	8.296,00	78.229,19	13.192,69	12.292,53	93.886,15	185.030,05	278.916,20	3.554.054,78	8.347.717,98	5.670.940,97	1.320.628,19	61.362.393,39	437,79	109,50
2022	2.515,34	27.014,99	14.174,33	19.994,73	82.227,16	192.050,30	274.277,46	1.006.678,72	2.762.406,69	5.666.772,00	1.989.932,07	48.460.623,91	373,56	92,39

**5.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

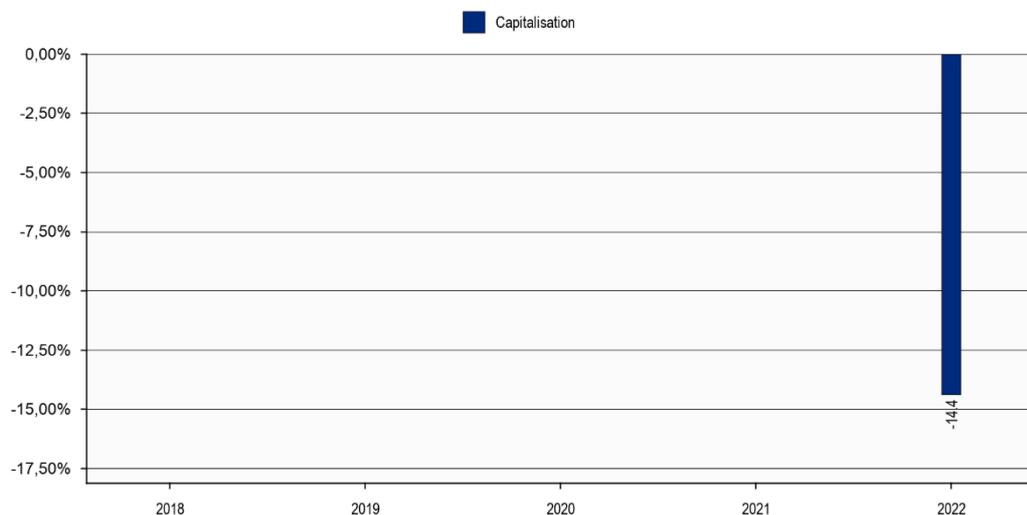
\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Classe de base : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

\* Classe A et B : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR) :

**Classe A**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an
Part
-14,37% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

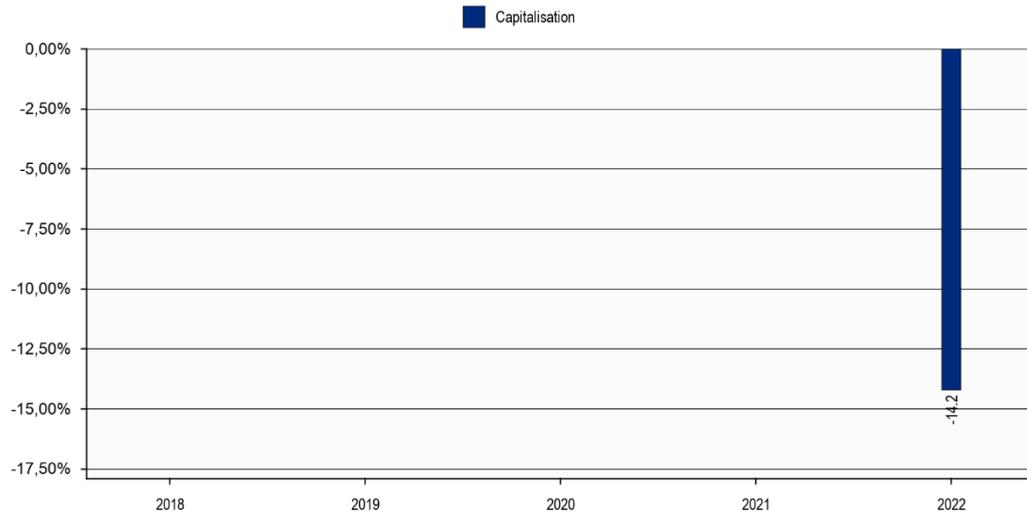
$$P (t; t+n) = ((VNI_{t+n} / (VNI_t))^{\frac{1}{n}}) - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe B**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

<b>1 an</b>
Part
-14,21% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

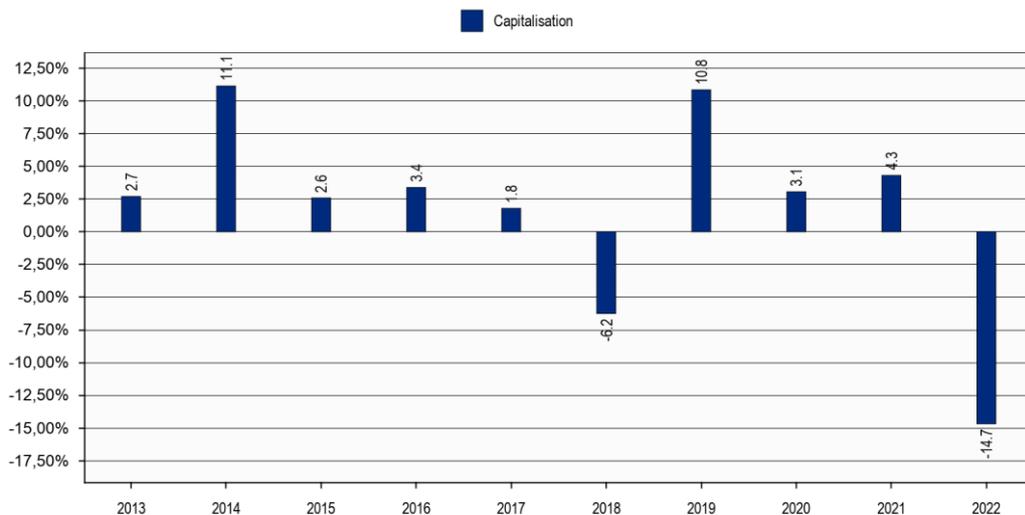
$$P(t; t+n) = \left[ \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right]^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe de base**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-14,67% (en EUR)	-2,84% (en EUR)	-0,95% (en EUR)	1,62% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**5.4.6 . Frais**

**Frais courants**

Classe de base

- Part de capitalisation (BE0173446106) : 1,80%
- Part de distribution (BE6311055410) : 1,80%

Classe A

- Part de capitalisation (BE6325669081) : 1,45%
- Part de distribution (BE6325671103) : 1,45%

Classe B

- Part de capitalisation (BE6325670097) : 1,26%

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

#### **5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**

##### **NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

##### **NOTE 2 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2020.

##### **NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2021 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

##### **NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,25% sur une base annuelle pour la classe de base et 0,90% pour la classe A. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

##### **NOTE 5 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

##### **NOTE 6 – Annexe SFDR**

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

## 6 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES

### 6.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 6.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

28/04/1993 au prix de 123,95 EUR par part.

#### 6.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 6.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion du compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES vise un Return aussi bon que possible à long terme, accompagné d'une grande volatilité, typique des marchés boursiers. La gestion de ce compartiment est caractérisée par une répartition des actifs qui se concentre presque exclusivement, sur des actions.

Le compartiment est géré de manière active.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

#### Catégories d'actifs autorisés

Les actifs sont principalement, investis dans des fonds d'action ensuite, dans des fonds monétaires. Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE. Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

#### Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtres positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles les fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

#### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Ce compartiment investit au moins 80% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans des fonds obligataires ou d'actions qui doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;
- Soit conformément au label Febelfin Towards Sustainability ;
- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 80% de ce compartiment sera constitué de fonds qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))
- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.
- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.
- Exclusion basée sur la « liste noire » comme indiquée dans la politique « Towards Sustainability » de Febelfin.

Pour les ETF qui n'appartiennent pas aux 65% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur respectif de l'ETF souscrive à l'UNPRI.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 65%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

### **Règlement Taxonomie**

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Volatilité**

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### **6.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **6.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **6.1.6 . Indice et benchmark**

L'indice de référence (benchmark) est l'indice MSCI World Index Total Return (exprimé en euros Bloomberg ticker MSERWI). L'indice de référence reflète le rendement des placements diversifiés à l'échelle internationale en actions sans exposition aux marchés émergents. Cet indicateur ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Cet indice n'est utilisé que pour le calcul de la commission de performance et non pas pour la composition du portefeuille. La composition du compartiment peut donc s'écarter significativement de cet indice de référence. Les investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, l'indice de référence ne restreint pas l'univers d'investissement. L'indice de référence n'est pas construit à l'aide de filtres ESG.

MSCI Limited est reconnu comme gestionnaire et fournisseur de l'indice de référence par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA).

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

#### **Tracking error**

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Classe de base part de capitalisation (BE0173445090) : 6,49%.

#### **6.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

##### **Rendement**

Le fonds Nagelmackers Multifund Full Equities a réalisé un rendement de -16,81% en 2022.

##### **Rétrospective**

La pondération des actions a été réduite de 99% à 96% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. Début janvier, la position dans le fonds NN (L) North America Enhanced Index a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. Une position a également été prise sur le tracker Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility, ce qui devrait limiter quelque peu les pertes dans des marchés en baisse. Vers la fin janvier, il a été décidé de réduire la pondération des actions mondiales, en mettant l'accent sur l'élimination progressive des actions de croissance américaines. À cette fin, la position dans des fonds d'actions tels que NN (L) Global Equity Impact Opportunities (57% US) et M&G Positive Impact Fund (55% US) a été réduite. La position dans l'ETF Global Clean Energy a également été entièrement vendue. Malgré la réduction de la pondération des actions mondiales, il a été décidé d'acquérir une première petite position dans des actions chinoises via le fonds maison NM China New Economy. En février, l'exposition aux actions britanniques a été augmentée dans tous les compartiments grâce à l'achat de l'ETF UBS MSCI UK IMI. Pour financer cet achat, la position dans NN L European Sustainable a été réduite. Comme les États-Unis risquent moins de souffrir du conflit en Ukraine que l'Europe, la pondération des actions européennes a été allégée début mars. A cet effet, les positions dans le Value Square Fund Equity World, dont environ la moitié est investie en Europe, et dans le fonds NN L European Sustainable ont été réduites et remplacées par une position supplémentaire dans le AAF Parnassus US Sustainable Equities et dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a encore été augmentée pour tous les compartiments. Pour financer cet achat, les positions dans des fonds tels que NN (L) Global Sustainable Equity Fund et M&G Positive Impact Fund ont été réduites. Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance pour tous les profils. La position dans Value Square Fund Equity World, entre autres, a été entièrement vendue et remplacée par une position supplémentaire dans Skagen Global Fund. En novembre, la position dans des fonds plus axés sur la croissance tels que NN (L) Global Sustainable Equity Fund, NN (L) Global Equity Impact Opportunities Fund et Skagen Global Fund a été réduite pour tous les compartiments. Avec les fonds libérés, la pondération des fonds plus axés sur la valeur tels que Sparinvest Ethical Global Value Fund et Kempen Global Small Cap Fund a été augmentée.

Enfin, la position de trésorerie a augmenté de 1% à 4% sur l'ensemble de l'année 2022.

### 6.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante pour l'indice boursier mondial. La pondération élevée des actions de croissance de qualité dotées de solides caractéristiques ESG au sein des compartiments multifund a pesé sur les rendements, les actions de croissance mondiales (-24,8%) ayant sous-performé les actions de valeur mondiales (-0,6%). Le gestionnaire reste largement positionné sur ces actions de croissance de qualité en ce début d'année 2023, mais maintient également quelques positions sur des fonds plus axés sur la valeur.

### 6.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### 6.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

## 6.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>84.647.220,81</b>	<b>76.591.970,65</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>81.784.414,95</b>	<b>76.181.083,69</b>
E. OPC à nombre variable de parts	81.784.414,95	76.181.083,69
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>-86.054,45</b>	<b>23.760,51</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	26.823,08	35.626,58
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-112.877,53	-11.866,07
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>3.228.869,79</b>	<b>619.456,39</b>
A. Avoirs bancaires à vue	3.228.869,79	619.456,39
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-280.009,48</b>	<b>-232.329,94</b>
C. Charges à imputer (-)	-280.009,48	-232.329,94
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>84.647.220,81</b>	<b>76.591.970,65</b>
A. Capital	100.202.706,24	64.007.846,49
B. Participations au résultat	-3.321.113,06	900.296,25
C. Résultat reporté	1.775.763,50	39.253,94
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-14.010.135,87	11.644.573,97

## 6.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-13.287.065,39</b>	<b>12.302.743,25</b>
E. OPC à nombre variable de parts	-14.144.666,18	11.200.958,54
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	857.600,79	1.101.784,71
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>143.581,06</b>	<b>120.239,71</b>
A. Dividendes	76.340,78	47.724,65
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	4.984,67	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-8.258,16	-3.513,14
F. Autres produits provenant des placements	70.513,77	76.028,20
<b>III. Autres produits</b>	<b>2.148,90</b>	<b>148,41</b>
B. Autres	2.148,90	148,41
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-868.800,44</b>	<b>-778.557,40</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.251,31	-3.743,42
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-11.385,48	-10.416,35
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-721.064,64	-645.396,89
Classe de base	-721.064,64	-645.396,89
b. Gestion administrative et comptable	-30.721,19	-28.395,16
c. Rémunération commerciale		-23.724,98
E. Frais administratifs (-)	-5.892,89	-3.224,82
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.152,63	-7.110,04
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-19.796,75	-19.270,40
H. Services et biens divers (-)	-32.516,49	-33.548,51
J. Taxes	-28.494,27	3.365,13
Classe de base	-28.494,27	3.365,13
K. Autres charges (-)	-7.524,79	-7.091,96
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-723.070,48</b>	<b>-658.169,28</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-14.010.135,87</b>	<b>11.644.573,97</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-14.010.135,87</b>	<b>11.644.573,97</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-15.555.485,43</b>	<b>12.584.124,16</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	1.775.763,50	39.253,94
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-14.010.135,87	11.644.573,97
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-3.321.113,06	900.296,25
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>13.900.100,78</b>	<b>-10.416.496,90</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>1.655.384,65</b>	<b>-1.775.763,50</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>		<b>-391.863,76</b>

## 6.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 6.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	827.202	EUR	5,59	4.622.404,78	0,39%	5,65%	5,46%
NN L NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUST I	960	USD	6.415,65	5.770.929,02	0,72%	7,06%	6,82%
WELLINGTON GLOBAL IMPACT FUND S USD CAP	150.509	USD	16,92	2.386.087,68	0,23%	2,92%	2,82%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>12.779.421,48</b>		<b>15,63%</b>	<b>15,10%</b>
ABN AMRO MM PARNASSUS US SUSTAINABLE	31.615	USD	168,86	5.002.086,94	0,25%	6,12%	5,91%
ARTISAN PARTNERS GLOBAL VALUE FUND-I USD	58.145,57	USD	24,34	1.326.084,02	0,05%	1,62%	1,57%
BRAN GL VA EUR-I-AC ACCUM.PTG.-I-EUR	46.627,08	EUR	31,35	1.461.758,96	1,46%	1,79%	1,73%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE-I-	3.554	EUR	147,85	525.458,90	0,08%	0,64%	0,62%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	61.778	USD	23,05	1.334.312,19	0,05%	1,63%	1,58%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	2.238	EUR	2.351,39	5.262.410,82	0,39%	6,43%	6,22%
M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 SICAV - M&G	447.269	USD	14,08	5.900.388,57	2,31%	7,22%	6,97%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	213	EUR	8.352,98	1.779.184,74	3,57%	2,18%	2,10%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	11.366	EUR	109,17	1.240.826,22	2,10%	1,52%	1,47%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	19.157	EUR	147,40	2.823.741,80	2,95%	3,45%	3,34%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	264	EUR	11.527,07	3.043.146,48	3,79%	3,72%	3,59%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	1.035	EUR	4.908,55	5.080.349,25	0,59%	6,21%	6,00%
NN L EU SU EQ -I- CAP	285	EUR	9.580,76	2.730.516,60	0,63%	3,34%	3,23%
NN L GL EQ IMPACT OPP-I-CAP	372	EUR	12.628,23	4.697.701,56	1,60%	5,74%	5,55%
NN L GL SUS EQ -I- CAP	9.561	EUR	602,00	5.755.722,00	0,45%	7,04%	6,80%
NN L SICAV NN L EUROPEAN ENHANCED IN	625	EUR	6.007,57	3.754.731,25	1,03%	4,59%	4,43%
SKAGEN GLOBAL -B-	11.904	EUR	261,12	3.108.342,72	0,01%	3,80%	3,67%
SMEAD US VALUE UCITS FD I USD ACC	2.862	USD	626,11	1.679.013,18	0,91%	2,05%	1,98%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	32.893	EUR	255,92	8.417.976,56	0,80%	10,29%	9,94%
UBS ETF MS EMSR -A- DIS	156.000	EUR	11,38	1.775.904,00	0,12%	2,17%	2,10%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	137.000	GBP	14,93	2.305.336,71	0,22%	2,82%	2,72%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>69.004.993,47</b>		<b>84,37%</b>	<b>81,52%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>81.784.414,95</b>		<b>100,00%</b>	<b>96,62%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>81.784.414,95</b>		<b>100,00%</b>	<b>96,62%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>81.784.414,95</b>		<b>100,00%</b>	<b>96,62%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		3.228.869,79			3,81%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>3.228.869,79</b>			<b>3,81%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>3.228.869,79</b>			<b>3,81%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>-86.054,45</b>			<b>-0,10%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-280.009,48</b>			<b>-0,33%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>84.647.220,81</b>			<b>100,00%</b>

## 6.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	10,87%
Irlande	16,43%
Luxembourg	68,90%
Norvège	3,80%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	68,57%
GBP	2,82%
USD	28,61%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 6.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	14.455.435,24	21.951.479,73	36.406.914,97
Ventes	12.162.218,80	5.354.299,54	17.516.518,34
<b>Total 1</b>	<b>26.617.654,04</b>	<b>27.305.779,27</b>	<b>53.923.433,31</b>
Souscriptions	7.861.897,48	20.517.493,31	28.379.390,79
Remboursements	3.607.716,98	2.287.035,32	5.894.752,30
<b>Total 2</b>	<b>11.469.614,46</b>	<b>22.804.528,63</b>	<b>34.274.143,09</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	71.346.771,51	72.846.593,63	72.087.109,24
<b>Taux de rotation</b>	<b>21,23%</b>	<b>6,18%</b>	<b>27,26%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 6.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe de base

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2020	13.261,44	63.735,10	5.928,65	13.410,48	68.578,41	65.437,48	134.015,88	7.911.340,61	6.314.668,65	3.586.456,06	1.233.280,57	52.660.754,85	666,25	106,52
2021	18.447,46	50.772,29	7.291,77	13.358,38	79.734,09	102.851,38	182.585,47	13.323.801,18	5.946.961,96	5.405.934,24	1.546.706,73	76.591.970,65	796,89	126,91
2022	29.049,40	73.770,24	5.035,62	21.217,37	103.747,87	155.404,25	259.152,12	20.173.141,49	8.206.249,30	3.530.780,92	2.363.971,38	84.647.220,81	662,91	102,13

### 6.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

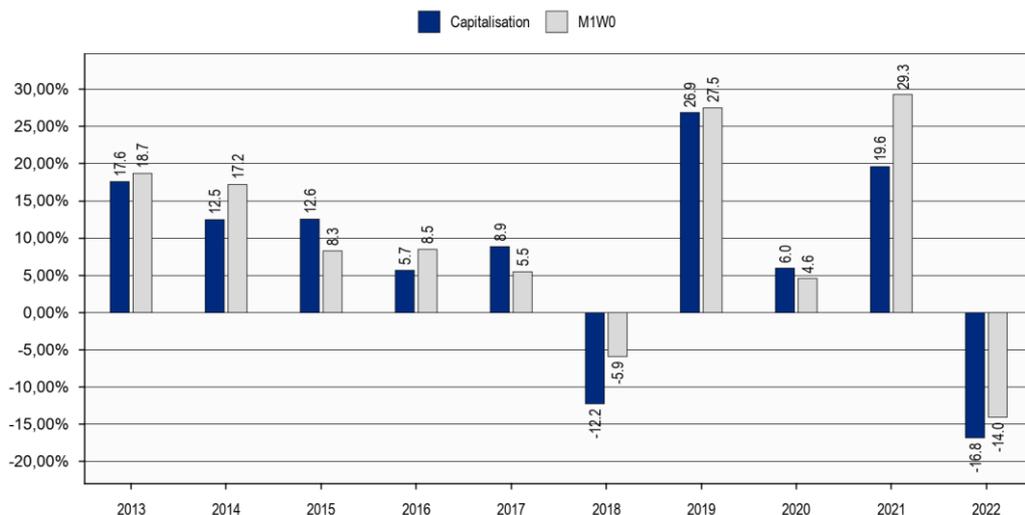
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Classe de base**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an		3 ans		5 ans		10 ans	
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark
-16,81% (en EUR)	-14,03% (en EUR)	1,78% (en EUR)	2,49% (en EUR)	3,26% (en EUR)	4,39% (en EUR)	7,24% (en EUR)	8,99% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**6.4.6 . Frais**

**Frais courants**

Classe de base

- Part de capitalisation (BE0173445090) : 1,70%
- Part de distribution (BE6311056426) : 1,70%

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

**6.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

**NOTE 2 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement les provisions pour les factures futures du fonds absorbé Premium Vivace.

**NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

**NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève à 1,00% sur une base annuelle. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

**NOTE 5 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié

**NOTE 6 – Annexe SFDR**

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

## 7 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH

### 7.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 7.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

03/04/2000 au prix de 250,00 EUR par part.

#### 7.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 7.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion du compartiment NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH vise une haute rentabilité, couplée à un risque plus élevé. La gestion de ce compartiment qui est constitué de placements mixtes, se caractérise par une répartition des actifs qui se concentre principalement, sur des actions.

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

#### Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit, principalement, dans des fonds d'action et fonds d'obligations et, en plus en fonds monétaires. L'investissement dans ces différents actifs, se fait de telle manière, que le caractère dynamique se reflète toujours. Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

#### Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de filtrages positifs et négatifs ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

#### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Ce compartiment investit au moins 80% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans des fonds obligataires ou d'actions qui doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;

- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;
- Soit conformément au label Febelfin Towards Sustainability ;
- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 80% de ce compartiment sera constitué de fonds qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))
- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.
- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.
- Exclusion basée sur la « liste noire » comme indiquée dans la politique « Towards Sustainability » de Febelfin.

Pour les ETF qui n'appartiennent pas aux 80% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur respectif de l'ETF souscrive à l'UNPRI.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 80%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

### **Règlement Taxonomie**

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Particularités des obligations et titres de créance**

Les actifs sont investis dans des actions d'OPC dont les investissements sous-jacents répondent aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et titres de créance sont émis autant par des entreprises que par des autorités publiques, y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

## Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

La couverture de la devise peut se faire si l'exposition dans une devise donnée, s'écarte considérablement de la composition souhaitée du portefeuille. Les coûts dépendent de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et de la monnaie dont le risque est couvert.

### Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### 7.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### 7.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### 7.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

#### 7.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

##### Rendement

Le fonds Nagelmackers Multifund Growth a réalisé un rendement de -15,94% en 2022.

##### Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 15% à 16% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. Avec la perspective d'une accélération de la hausse des taux par la FED, et le fait que les marchés l'ont déjà en partie escomptée, en avril la position dans des obligations internationales au sein des compartiments Conservative, Balanced et Growth a été constituée à une position neutre, via Ishares US Treasuries 1-3Y.

La pondération des actions a été réduite de 82% à 79% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. Début janvier, la position dans le fonds NN (L) North America Enhanced Index a été réduite et remplacée par une position supplémentaire dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. Une position a également été prise sur le tracker Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility, ce qui devrait limiter quelque peu les pertes dans des marchés en baisse. Vers la fin janvier, il a été décidé de réduire la pondération des actions mondiales, en mettant l'accent sur l'élimination progressive des actions de croissance américaines. À cette fin, la position dans des fonds d'actions tels que NN (L) Global Equity Impact Opportunities (57% US) et M&G Positive Impact Fund (55% US) a été réduite. La position dans l'ETF Global Clean Energy a également été entièrement vendue. Malgré la réduction de la pondération des actions mondiales, il a été décidé d'acquérir une première petite position dans des actions chinoises via le fonds maison NM China New Economy. En février, l'exposition aux actions britanniques a été augmentée dans tous les compartiments grâce à l'achat de l'ETF UBS MSCI UK IMI. Pour financer cet achat, la position dans NN L European Sustainable a été réduite. Comme les États-Unis risquent moins de souffrir du conflit en Ukraine que l'Europe, la pondération des actions européennes a été allégée début mars. A cet effet, les positions dans le Value Square Fund Equity World, dont environ la moitié est investie en Europe, et dans le fonds NN L European Sustainable ont été réduites et remplacées par une position supplémentaire dans le AAF Parnassus US Sustainable Equities et dans le Sparinvest Ethical Global Value Fund. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a encore été augmentée pour tous les compartiments. Pour financer cet achat, les positions dans des fonds tels que NN (L) Global Sustainable Equity Fund et M&G Positive Impact Fund ont été réduites. Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance pour tous les profils. La position dans Value Square Fund Equity World, entre autres, a été entièrement vendue et remplacée par une position supplémentaire dans Skagen Global Fund. En novembre, la position dans des fonds plus axés sur la croissance tels que NN (L) Global Sustainable Equity Fund, NN (L) Global Equity Impact Opportunities Fund et Skagen Global Fund a été réduite pour tous les compartiments. Avec les fonds libérés, la pondération des fonds plus axés sur la valeur tels que Sparinvest Ethical Global Value Fund et Kempen Global Small Cap Fund a été augmentée.

Enfin, la position de trésorerie a augmenté de 3% à 5% sur l'ensemble de l'année 2022.

#### 7.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. La sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt, a profité au rendement. Cependant, la pondération élevée des actions de croissance de qualité dotées de solides caractéristiques ESG au sein des compartiments multifund a pesé sur les rendements, les actions de croissance mondiales (-24,8%) ayant sous-performé les actions de valeur mondiales (-0,6%). Le gestionnaire reste largement positionné sur ces actions de croissance de qualité en ce début

d'année 2023, mais maintient également quelques positions sur des fonds plus axés sur la valeur. Les obligations, quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

### 7.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### 7.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**7.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>97.924.545,20</b>	<b>102.083.456,35</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>92.843.455,85</b>	<b>99.258.102,96</b>
E. OPC à nombre variable de parts	92.843.455,85	99.258.102,96
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>91.074,40</b>	<b>196.466,96</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	106.953,30	244.867,90
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-15.878,90	-48.400,94
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>5.423.586,96</b>	<b>3.039.158,95</b>
A. Avoirs bancaires à vue	5.423.586,96	3.039.158,95
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-433.572,01</b>	<b>-410.272,52</b>
C. Charges à imputer (-)	-433.572,01	-410.272,52
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>97.924.545,20</b>	<b>102.083.456,35</b>
A. Capital	113.545.574,30	88.671.982,82
B. Participations au résultat	-1.399.187,28	1.541.437,93
C. Résultat reporté	2.946.490,75	5.492,57
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-17.168.332,57	11.864.543,03

## 7.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-15.734.416,09</b>	<b>13.146.163,51</b>
E. OPC à nombre variable de parts	-16.772.371,53	11.799.055,82
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	1.037.955,44	1.347.107,69
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>173.367,33</b>	<b>124.733,52</b>
A. Dividendes	97.536,45	52.203,20
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	10.393,69	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-22.582,36	-9.710,19
F. Autres produits provenant des placements	88.019,55	82.240,51
<b>III. Autres produits</b>	<b>440,62</b>	<b>195,27</b>
B. Autres	440,62	195,27
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-1.607.724,43</b>	<b>-1.406.549,27</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-5.815,27	-5.583,02
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-15.360,92	-13.123,06
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.450.817,89	-1.245.331,04
Classe A	-35.725,93	-26.466,61
Classe de base	-1.415.091,96	-1.218.864,43
b. Gestion administrative et comptable	-32.989,09	-29.887,55
c. Rémunération commerciale		-26.884,69
E. Frais administratifs (-)	-4.936,14	-3.432,41
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.663,17	-7.763,64
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-19.984,57	-19.476,52
H. Services et biens divers (-)	-36.935,21	-36.388,28
J. Taxes	-36.793,48	-2.781,37
Classe A	-1.224,09	-351,58
Classe de base	-35.569,39	-2.429,79
K. Autres charges (-)	1.571,31	-15.897,69
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-1.433.916,48</b>	<b>-1.281.620,48</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-17.168.332,57</b>	<b>11.864.543,03</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-17.168.332,57</b>	<b>11.864.543,03</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-15.621.029,10</b>	<b>13.411.473,53</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	2.946.490,75	5.492,57
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-17.168.332,57	11.864.543,03
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.399.187,28	1.541.437,93
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>13.968.243,48</b>	<b>-10.417.167,44</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>1.652.785,62</b>	<b>-2.946.490,75</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>		<b>-47.815,34</b>

## 7.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 7.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
ISHARES GLO AAA-AA GOVT BD ETF EUR DIST	13.000	EUR	70,99	922.922,00	1,01%	0,99%	0,94%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>922.922,00</b>		<b>0,99%</b>	<b>0,94%</b>
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	18.779	EUR	102,85	1.931.420,15	0,07%	2,08%	1,97%
ISHARES PLC TREASURY BOND 1-3	13.000	USD	127,02	1.547.210,12	0,02%	1,67%	1,58%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	111	EUR	8.518,24	945.524,64	1,04%	1,02%	0,97%
NN (L) EURO FIXED INCOME I CAP	5.418,02	EUR	489,40	2.651.579,97	0,32%	2,85%	2,71%
NN (L) LIQUID SICAV - NN (L) LIQUID EURI	2.412	EUR	1.007,95	2.431.175,40	0,09%	2,62%	2,48%
NN (L) SICAV-EURO GREEN BOND-I EUR CAP	559	EUR	4.434,80	2.479.053,20	0,13%	2,67%	2,53%
NN L EUR SC EXF-I-CAP	347	EUR	7.275,08	2.524.452,76	0,77%	2,72%	2,58%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>14.510.416,24</b>		<b>15,63%</b>	<b>14,82%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>15.433.338,24</b>		<b>16,62%</b>	<b>15,76%</b>
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	775.000	EUR	5,59	4.330.700,00	0,36%	4,67%	4,42%
NN L NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUST I	1.142	USD	6.415,65	6.865.000,98	0,85%	7,39%	7,01%
WELLINGTON GLOBAL IMPACT FUND S USD CAP	233.443	USD	16,92	3.700.878,13	0,36%	3,99%	3,78%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>14.896.579,11</b>		<b>16,05%</b>	<b>15,21%</b>
ABN AMRO MM PARNASSUS US SUSTAINABLE	37.357	USD	168,86	5.910.579,21	0,30%	6,37%	6,04%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	1.730	EUR	2.351,39	4.067.904,70	0,30%	4,38%	4,15%
M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 SICAV - M&G	478.249	USD	14,08	6.309.077,84	2,47%	6,79%	6,44%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	189	EUR	8.352,98	1.578.713,22	3,17%	1,70%	1,61%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	9.083	EUR	109,17	991.591,11	1,68%	1,07%	1,01%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	14.531	EUR	147,40	2.141.869,40	2,24%	2,31%	2,19%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	133	EUR	11.527,07	1.533.100,31	1,91%	1,65%	1,56%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	824	EUR	4.908,55	4.044.645,20	0,47%	4,36%	4,13%
NN L EU SU EQ -I- CAP	292	EUR	9.580,76	2.797.581,92	0,65%	3,01%	2,86%
NN L GL EQ IMPACT OPP-I-CAP	410	EUR	12.628,23	5.177.574,30	1,76%	5,58%	5,29%
NN L GL SUS EQ -I- CAP	10.669	EUR	602,00	6.422.738,00	0,50%	6,92%	6,56%
NN L SICAV NN L EUROPEAN ENHANCED IN	773	EUR	6.007,57	4.643.851,61	1,28%	5,00%	4,74%
SKAGEN GLOBAL -B-	15.736	EUR	261,12	4.108.944,98	0,01%	4,42%	4,20%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	34.748	EUR	255,92	8.892.708,16	0,85%	9,58%	9,08%
UBS ETF MS EMSR -A- DIS	135.000	EUR	11,38	1.536.840,00	0,11%	1,65%	1,57%
UBS ETF UK RESP -A- GBP	140.000	GBP	14,93	2.355.818,54	0,23%	2,54%	2,41%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>62.513.538,50</b>		<b>67,33%</b>	<b>63,84%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>77.410.117,61</b>		<b>83,38%</b>	<b>79,05%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>92.843.455,85</b>		<b>100,00%</b>	<b>94,81%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>92.843.455,85</b>		<b>100,00%</b>	<b>94,81%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		5.423.586,96			5,54%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>5.423.586,96</b>			<b>5,54%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>5.423.586,96</b>			<b>5,54%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>91.074,40</b>			<b>0,09%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-433.572,01</b>			<b>-0,44%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>97.924.545,20</b>			<b>100,00%</b>

**7.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

Par pays	
Belgique	7,74%
Irlande	13,85%
Luxembourg	73,98%
Norvège	4,43%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	71,25%
GBP	2,54%
USD	26,21%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**7.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	18.489.143,83	10.078.286,26	28.567.430,09
Ventes	13.160.234,00	6.087.427,07	19.247.661,07
<b>Total 1</b>	<b>31.649.377,83</b>	<b>16.165.713,33</b>	<b>47.815.091,16</b>
Souscriptions	12.675.402,98	7.289.221,28	19.964.624,26
Remboursements	4.589.447,28	2.314.752,25	6.904.199,53
<b>Total 2</b>	<b>17.264.850,26</b>	<b>9.603.973,53</b>	<b>26.868.823,79</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	97.307.014,81	98.415.694,42	97.872.760,78
<b>Taux de rotation</b>	<b>14,78%</b>	<b>6,67%</b>	<b>21,40%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**7.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire****Classe A**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
09.03.21 - 31.12.21	2.402,46	1.045,66			2.402,46	1.045,66	3.448,12	2.499.999,82	1.088.516,24			3.928.716,41	1.145,32	1.125,74
2022		510,87		585,66	2.402,46	970,87	3.373,33		499.999,67	574.144,94		3.240.705,29	966,60	946,04

**Classe de base**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2020	27.382,00	95.040,05	11.877,30	2.696,63	120.170,76	103.986,15	224.156,91	10.545.796,93	9.758.741,10	4.505.026,79	271.015,56	60.835.289,49	415,27	105,13
2021	51.332,42	103.382,83	11.678,00	27.875,23	159.825,17	179.493,75	339.318,92	22.660.317,23	11.619.337,66	5.245.933,82	3.227.207,06	98.154.739,94	478,26	120,99
2022	25.654,90	76.790,16	7.890,19	26.804,69	177.589,89	229.479,22	407.069,11	11.123.712,75	8.340.911,84	3.410.851,84	2.919.202,75	94.683.839,91	402,02	101,48

**7.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

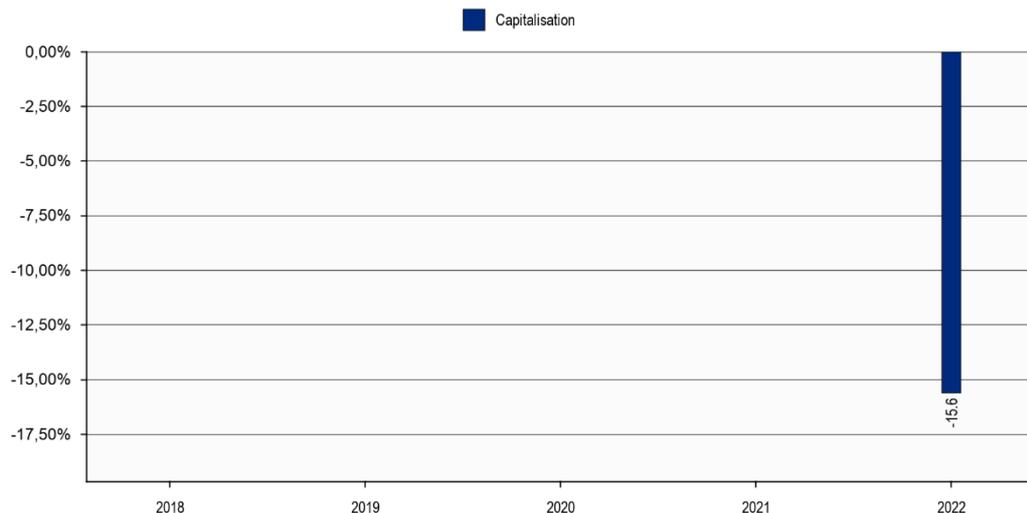
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Classe de base : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

\* Classe A et B : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Classe A**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

<b>1 an</b>
Part
-15,60% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

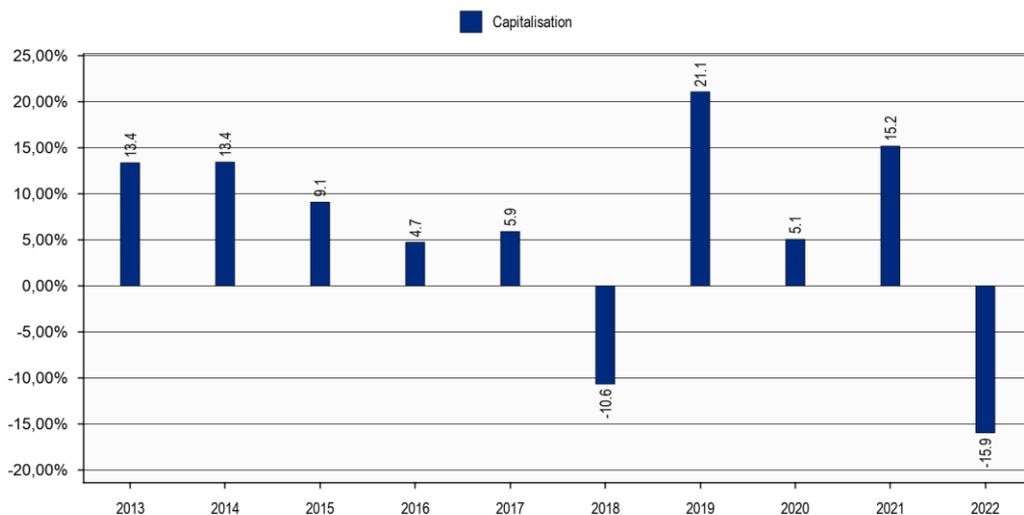
$$P (t; t+n) = \left( \frac{VNI t+n}{VNI t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe de base**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-15,94% (en EUR)	0,56% (en EUR)	1,93% (en EUR)	5,52% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**7.4.6 . Frais**

**Frais courants**

Classe de base

- Part de capitalisation (BE0173448128) : 2,10%
- Part de distribution (BE6311057432) : 2,10%

Classe A

- Part de capitalisation (BE6325730693) : 1,70%
- Part de distribution (BE6325732715) : 1,71%

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

### **7.4.7. Notes aux états financiers et autres informations**

#### **NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

#### **NOTE 2 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

#### **NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2021 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

#### **NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,50% sur une base annuelle pour la classe de base et 1,10% pour la classe A. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

#### **NOTE 5 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

#### **NOTE 6 – Annexe SFDR**

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

## 8 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND

### 8.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 8.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

31/05/2016 au prix de 100,00 EUR par part.

#### 8.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 8.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

La gestion du compartiment se caractérise par des investissements dans une combinaison de classes d'actifs, avec un minimum de 32,5% dans des fonds d'actions. L'objectif est d'atteindre un rendement à long terme, conforme au marché, lié à un risque modéré.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

#### Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit principalement en fonds d'actions (minimum 32.5%), fonds d'obligation, fonds immobiliers et liquidités. Le compartiment investira au minimum 75% dans des actions d'autres organismes de placement collectif (incluant les ETF). Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

#### Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.

Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.

Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.

Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?

Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?

Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.

Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

#### Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futurs, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

#### Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

#### Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations

précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

#### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### **8.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **8.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **8.1.6 . Indice et benchmark**

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué.

#### **8.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

##### **Rendement**

Le fonds Nagelmackers Premium Euro Balanced a réalisé un rendement de -15,86% pour l'année 2022.

##### **Rétrospective**

La pondération des obligations s'est élevée de 36% à 38% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. Début février, afin de répondre à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, la duration du portefeuille obligataire a été réduite dans les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced en réduisant les positions dans AXA Global Inflation et NN US Credit. Une partie du produit de cette vente a été investie dans NN (L) Emerging Markets Debt et Goldman Sachs Emerging Markets Debt (toutes deux investies dans des obligations des marchés émergents). En mai, Piano, Moderato et Euro Balanced ont réduit le risque de crédit au sein du segment obligataire en réduisant leur position dans le BlueBay Investment Grade Bond Fund et en prenant une position dans Ishares Global AAA-AA Government Bond. En juillet, la partie obligataire a été rééquilibrée pour les profils Piano, Moderato et Euro Balanced en prenant des bénéfices sur la position dans Lyxor 2-10y Inflation Linked Expectations et en réduisant la pondération des obligations à haut rendement. Le produit a été utilisé, entre autres, pour augmenter la position dans le fonds Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bond et dans l'ETF Ishares Global Government Bond AAA-AA. Début août, il a été décidé pour les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced d'encaisser les bénéfices sur Ishares Global AAA-AA Government Bonds et d'investir le produit dans des obligations d'État chinoises via l'ETF Ishares China CNY Bonds (Euro). Début octobre, il a été décidé de réduire encore la duration du portefeuille obligataire. Pour Piano et Euro Balanced, l'exposition aux obligations d'État de la zone euro a été réduite par la vente partielle de la position dans Ishares Core Euro Government. Pour Piano et Euro Balanced, le produit de cette vente a été investi dans le tracker durable Ishares Euro Ultrashort Bond ESG. Une position a également été prise pour Moderato dans ce tracker. En novembre, pour Piano, Moderato et Euro Balanced, l'ETF Ishares China CNY Bond (Euro) a été vendu et une position supplémentaire a été prise dans les obligations d'entreprises américaines (NN L US Credit) et les obligations à haut rendement (BlueBay Global High Yield ESG).

La pondération des actions a été réduite de 59% à 56% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. En février, l'exposition aux actions britanniques a été renforcée par l'achat de l'ETF Ishares Core FTSE 100. Pour financer cet achat, la position dans Digital Stars Europe-ex UK a été réduite, entre autres.

La pondération de la partie alternative a été renforcée de 2% à 3% en 2022. L'indice des hedge funds a baissé de 5,98% au cours de l'année 2022.

Enfin, la position de trésorerie est restée stable à 3% sur l'ensemble de l'année 2022.

#### **8.1.8 . Politique future**

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. Deux choses ont profité aux rendements des fonds Premium. D'une part, la sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt. De l'autre, la performance relativement excellente des actions de valeur dans lesquelles les fonds Premium sont largement investis. Après quelques poussées ces dernières années, 2022 a finalement vu la résurgence tant attendue des actions de valeur. Les actions de valeur mondiales (-0,6%) ont nettement surperformé les actions de croissance mondiales (-24,8%). Les actions de valeur ont également eu une avance significative sur les actions de croissance sur les marchés boursiers européens. Le gestionnaire prévoit une continuation de la hausse des actions de valeur en 2023, mais détient également quelques positions dans des fonds plus axés sur la croissance. Les obligations,

quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

### 8.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### 8.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

## 8.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>19.606.944,86</b>	<b>27.902.814,46</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>19.064.000,97</b>	<b>27.164.947,29</b>
E. OPC à nombre variable de parts	19.064.000,97	27.164.947,29
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>9.261,20</b>	<b>-82.650,94</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	9.261,20	5.145,31
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-87.796,25
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>605.794,49</b>	<b>907.517,20</b>
A. Avoirs bancaires à vue	605.794,49	907.517,20
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-72.111,80</b>	<b>-86.999,09</b>
C. Charges à imputer (-)	-72.111,80	-86.999,09
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>19.606.944,86</b>	<b>27.902.814,46</b>
A. Capital	19.845.730,36	24.056.428,72
B. Participations au résultat	793.252,72	-335.072,26
C. Résultat reporté	3.385.343,21	783.569,48
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-4.417.381,43	3.397.888,52

## 8.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-4.206.396,88</b>	<b>3.699.356,10</b>
E. OPC à nombre variable de parts	-4.120.570,72	3.682.187,78
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-85.826,16	17.168,32
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>106.339,05</b>	<b>84.673,71</b>
A. Dividendes	103.799,06	80.621,39
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	2.061,30	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-5.209,24	-3.303,74
F. Autres produits provenant des placements	5.687,93	7.356,06
<b>III. Autres produits</b>	<b>13.996,71</b>	<b>37,25</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	13.951,93	
B. Autres	44,78	37,25
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-331.320,31</b>	<b>-386.178,54</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.606,37	-5.244,50
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-3.969,86	-4.660,54
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-262.949,70	-311.848,14
Classe A	-4.681,00	-10.518,02
Classe B		-3.975,17
Classe IC	-17.071,41	-20.526,68
Classe R	-241.197,29	-276.828,27
b. Gestion administrative et comptable	-8.520,94	-10.249,98
E. Frais administratifs (-)	-4.964,93	-3.536,65
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.138,36	-7.920,22
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-19.441,45	-18.775,83
H. Services et biens divers (-)	-17.597,71	-17.957,42
J. Taxes	-5.209,08	-2.163,36
Classe A	-146,54	-18,17
Classe B	124,47	-101,03
Classe IC	-115,86	-37,25
Classe R	-5.071,15	-2.006,91
K. Autres charges (-)	78,09	-3.821,90
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-210.984,55</b>	<b>-301.467,58</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-4.417.381,43</b>	<b>3.397.888,52</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-4.417.381,43</b>	<b>3.397.888,52</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-238.785,50</b>	<b>3.846.385,74</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	3.385.343,21	783.569,48
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-4.417.381,43	3.397.888,52
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	793.252,72	-335.072,26
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>238.785,50</b>	<b>-3.385.343,21</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>		<b>-461.042,53</b>

## 8.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 8.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	2.707	EUR	102,85	278.414,95	0,01%	1,46%	1,42%
BLUEBAY HIGH YIELD BOND -BASE-	1.401,52	EUR	392,64	550.292,03	0,21%	2,89%	2,81%
BLUEBAY INV GRA BD -M- EUR	4.392	EUR	108,17	475.082,64	0,03%	2,49%	2,42%
GOLDMAN SACHS VAR GLB EME MKT DBT -I-	40.005	EUR	16,32	652.881,60	0,02%	3,43%	3,33%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	13.055	EUR	46,56	607.840,80	0,05%	3,19%	3,10%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	225	EUR	9.491,55	2.135.598,75	4,30%	11,20%	10,89%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	88	EUR	8.518,24	749.605,12	0,82%	3,93%	3,82%
NN L SICAV US CREDIT-I-HDG-I	114	EUR	5.769,85	657.762,90	0,02%	3,45%	3,36%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>6.107.478,79</b>		<b>32,04%</b>	<b>31,15%</b>
ISHARES EURO ULTRASHORT BD ESG UCITS ETF	110.000	EUR	4,99	549.219,00	0,16%	2,88%	2,80%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>549.219,00</b>		<b>2,88%</b>	<b>2,80%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>6.656.697,79</b>		<b>34,92%</b>	<b>33,95%</b>
ISHARES USD TREASURY BD 1-3 YR H EUR ETF	116.097	EUR	4,73	549.312,96	0,01%	2,88%	2,80%
ISHS FTSE 100 GBP SHS	165.000	GBP	7,27	1.351.242,60	0,01%	7,09%	6,89%
MUL LY E2-10Y IE ACC	4.400	EUR	111,80	491.920,00	0,04%	2,58%	2,51%
UBS ETF MSCI EMU VAL UC-A-DIS	38.000	EUR	36,51	1.387.190,00	0,61%	7,27%	7,08%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>3.779.665,56</b>		<b>19,82%</b>	<b>19,28%</b>
ALLIANZ GLB INVR RCM EUE EQ GRW -IT- EUR	260	EUR	3.669,64	954.106,40	0,02%	5,00%	4,86%
BRANDES INV FD PLC EUROPEAN EQ FD -I-DIS	38.463	EUR	44,45	1.709.680,35	0,52%	8,97%	8,72%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE-I-	7.978	EUR	147,85	1.179.547,30	0,19%	6,19%	6,01%
EUROPEAN SMALLER COMPANIES EQ FUND I CAP	8.881	EUR	54,23	481.616,63	0,82%	2,53%	2,46%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	5.517	EUR	109,17	602.290,89	1,02%	3,16%	3,07%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	5.718	EUR	147,40	842.833,20	0,88%	4,42%	4,30%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	135	EUR	11.527,07	1.556.154,45	1,94%	8,16%	7,94%
NN L EU SU EQ -I- CAP	106	EUR	9.580,76	1.015.560,56	0,23%	5,33%	5,18%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>8.341.789,78</b>		<b>43,76%</b>	<b>42,54%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>12.121.455,34</b>		<b>63,58%</b>	<b>61,82%</b>
PICTET SICAV EUR LQTY -I- CAP	2.090	EUR	136,77	285.847,84	0,00%	1,50%	1,46%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>285.847,84</b>		<b>1,50%</b>	<b>1,46%</b>
<b>OPC-Monétaires</b>				<b>285.847,84</b>		<b>1,50%</b>	<b>1,46%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>19.064.000,97</b>		<b>100,00%</b>	<b>97,23%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>19.064.000,97</b>		<b>100,00%</b>	<b>97,23%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		605.794,49			3,09%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>605.794,49</b>			<b>3,09%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>605.794,49</b>			<b>3,09%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>9.261,20</b>			<b>0,05%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-72.111,80</b>			<b>-0,37%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>19.606.944,86</b>			<b>100,00%</b>

## 8.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	30,88%
Irlande	21,82%
Luxembourg	47,30%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	92,91%
GBP	7,09%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 8.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	2.341.683,03	2.450.878,04	4.792.561,07
Ventes	2.849.920,48	5.837.190,03	8.687.110,51
<b>Total 1</b>	<b>5.191.603,51</b>	<b>8.288.068,07</b>	<b>13.479.671,58</b>
Souscriptions	932.252,58	66.686,17	998.938,75
Remboursements	533.933,71	3.873.431,94	4.407.365,65
<b>Total 2</b>	<b>1.466.186,29</b>	<b>3.940.118,11</b>	<b>5.406.304,40</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	25.802.250,55	22.334.423,48	24.040.370,67
<b>Taux de rotation</b>	<b>14,44%</b>	<b>19,47%</b>	<b>33,58%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 8.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe A

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.
2020	938,28	5.936,25	17.087,75	99.748,55	578.487,66	1.810.378,24	105,95
2021		12.555,89	4.531,86		1.417.811,91	539.995,38	119,16
2022			4.531,86			446.916,73	98,62

#### Classe IC

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.
2020			38.674,50			3.859.829,02	99,80
2021	9.750,04	13.536,00	34.888,54	1.077.574,31	1.512.621,12	3.931.125,98	112,68
2022			34.888,54			3.268.265,77	93,68

#### Classe R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.
2020	2.663,72	69.710,14	224.958,26	259.090,66	7.002.314,32	23.656.191,50	105,16
2021	4.804,63	31.188,60	198.574,29	539.330,24	3.415.289,76	23.431.693,10	118,00
2022	9.256,53	44.863,96	162.966,86	998.938,75	4.407.365,65	15.891.762,36	97,52

### 8.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

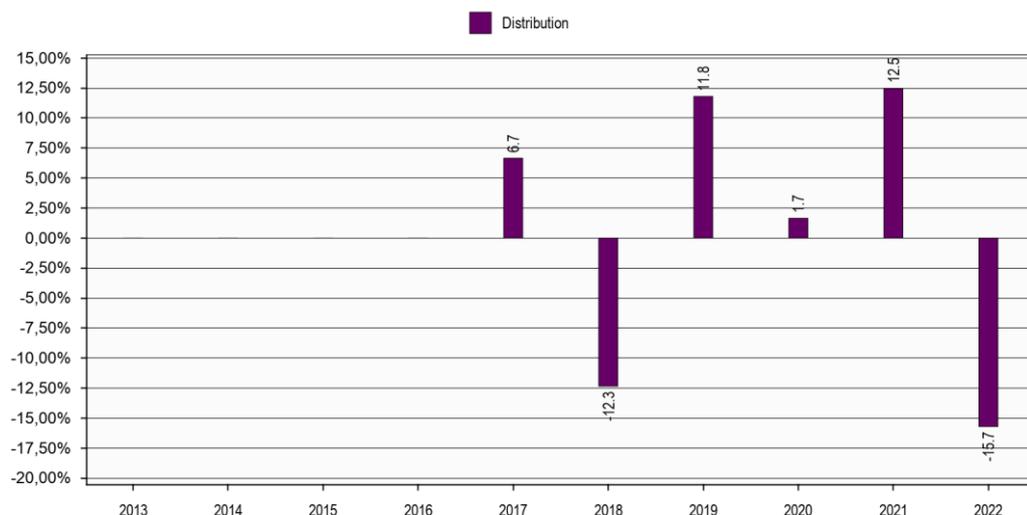
\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Classe A et R: diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

\* Classe IC : Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

#### Classe A

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

#### Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-15,70% (en EUR)	-1,22% (en EUR)	-1,14% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P (t; t+n) = ((1 + P t) (1 + P t+1) \dots (1 + P t+n))^{(1/n)} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P t = [\alpha \times (VNI t+1 / VNI t)] - 1$$

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (Dt / VNI ex_1)] [1 + (Dt_2 / VNI ex_2)] \dots [1 + (Dt_n / VNI ex_n)]$$

avec

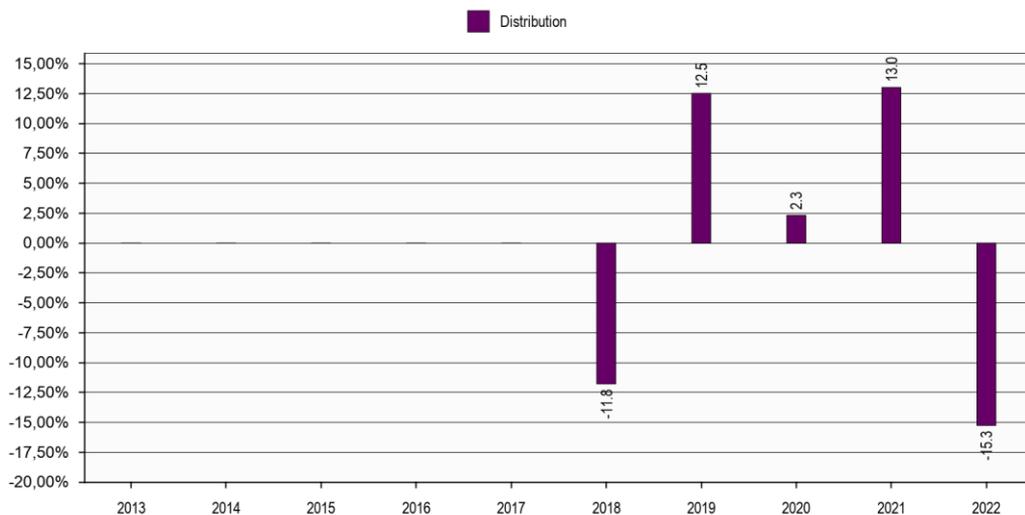
$D_t, D_{t2}, \dots, D_{tn}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,tn}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**Classe IC**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-15,26% (en EUR)	-0,67% (en EUR)	-0,55% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex,t2})] \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex,tn})]$$

avec

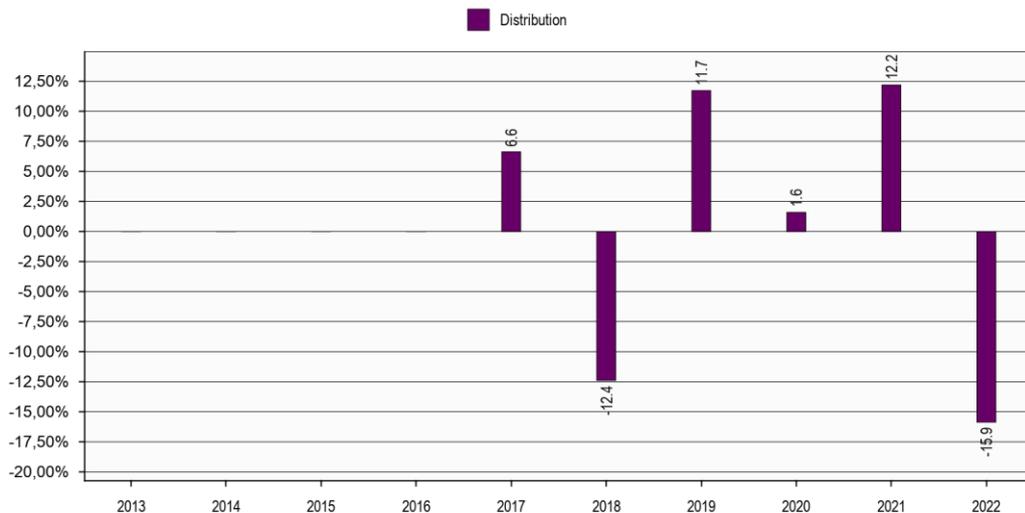
$D_t, D_{t2}, \dots, D_{tn}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,tn}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**Classe R**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-15,86% (en EUR)	-1,38% (en EUR)	-1,25% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = ((1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}))^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P<sub>t</sub> la performance annuelle pour la première période

VNI<sub>t+1</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI<sub>t</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex,n})]$$

avec

D<sub>t</sub>, D<sub>t+1</sub>, ..., D<sub>n</sub> les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI<sub>ex,t</sub>, ..., VNI<sub>ex,n</sub> la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**8.4.6 . Frais****Frais courants**Classe A

- Part de distribution (BE6287701641) : 1,71%

Classe IC

- Part de distribution (BE6285215032) : 1,19%

Classe R

- Part de distribution (BE6285214027) : 1,91%

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

**8.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

**NOTE 2 - Autres produits**

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
17.11.22	NAGELMACKERS PREMIUM EURO BALANCED FUND	13.951,93

**NOTE 3 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR et un d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2020.

**NOTE 4 - Taxes**

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe B car le montant de la taxe OPC pour l'année 2021, payé en 2022 était plus petit que la provision, la différence a été extournée.

**NOTE 5 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2021 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

**NOTE 6 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,20% sur une base annuelle pour la classe R, 1,00% pour la classe A et 0,50% pour la classe IC. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%

**NOTE 7 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

## 9 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND

### 9.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 9.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

22/03/2011 au prix de 125,00 EUR par part.

#### 9.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 9.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif de l'investissement est d'asseoir un rendement absolu sur un cycle de marché total. Pour atteindre cet objectif, il y a une sélection de choix de gestionnaires externes, chacun spécialisé dans leur domaine d'investissement. Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM CRESCENDO FUND vise à la création de valeur en investissant dans un mélange de classes d'actifs avec un minimum de 50% dans des fonds d'action de valeur mondiale. Par ailleurs, des investissements sont également réalisés dans différents fonds d'obligations et fonds alternatifs, admis dans le cadre légal.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait que ces fonds d'action doivent au minimum 40% investir en fonction du système de placement axé sur la valeur. Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement sous la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

#### Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Catégories d'actifs autorisés

La politique du compartiment est réalisée principalement par une répartition mondiale des actifs dans différents fonds d'action (minimum 50%).

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40% des fonds d'actions doivent investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement en-dessous de la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Dans un ordre complémentaire, on peut investir en fonds obligataires, alternatifs et monétaires, liquidités et différents instruments de placement, pour autant qu'ils appuient les objectifs du compartiment et sont autorisés au regard de la législation et des règlements en vigueur.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

Le compartiment investira au minimum 75% dans des actions d'autres organismes de placement collectif (incluant les ETF). Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

## Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.

Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.

Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.

Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?

Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?

Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.

Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

## Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

## Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

## Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

## Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

## Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

### 9.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 9.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 9.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué.

### 9.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### Rendement

Le fonds Nagelmackers Premium Crescendo a généré un rendement de -9,95% en 2022.

## Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 7% à 8% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. En avril, la position sur la dette internationale a été renforcée via Ishares US Treasuries 1-3Y jusqu'à une position neutre.

La pondération des actions a été réduite de 82% à 77% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. Début janvier, la position dans le Baillie Gifford Long Term Global Growth Fund a été vendue et remplacée par le tracker Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility, ce qui devrait limiter quelque peu les pertes dans des marchés en baisse. Il a également été décidé de réduire la pondération globale des actions, en mettant l'accent sur l'élimination progressive des actions de croissance américaines. À cette fin, les positions dans un certain nombre de fonds d'actions tels que GuardCap Global Equity Fund (62% US), Skagen Global Fund (80% US) et Vulcan Value Equity Fund (100% US) ont été réduites. Nous avons opté d'acheter une première position sur les actions chinoises via le fonds maison NM China New Economy. En février, l'exposition aux actions britanniques a été renforcée par l'achat de l'ETF Ishares Core FTSE 100. Début mars, la pondération des actions européennes a été allégée. En avril, la participation dans les valeurs financières américaines a été réduite. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a encore été augmentée. Pour financer cet achat, les positions dans des fonds tels que Artisan Global Value Fund, Value Square Fund Equity World et SSGA Global Value Spotlight Fund ont été réduites. En juin, la pondération du fonds NM China New Economy a été augmentée. Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance. Fin juillet, la position plus défensive sur Ishares Minimum Volatility a été réduite pour s'orienter davantage vers les valeurs de croissance. Ceci par le biais d'une position supplémentaire dans le GuardCap Global Equity Fund. Début septembre, il a été décidé de réduire légèrement la pondération des actions de valeur au sein des actions américaines et de renforcer la position dans les actions de croissance. À cette fin, les positions dans le Brandes Global Value Fund et le Smead US Value Fund ont été réduites. En outre, la position dans SSGA Global Value Spotlight Fund a été entièrement vendue. Les fonds libérés ont été utilisés pour augmenter les positions dans des fonds plutôt axés sur la croissance tels que GuardCap Global Equity Fund et Skagen Global Fund. En novembre, la position dans des fonds plus axés sur la croissance tels que GuardCap Global Equity Fund et Skagen Global Fund a été réduite. La pondération des fonds davantage axés sur la valeur tels que le Brandes Global Value Fund, le Smead US Value Fund et le Kempen Global Small Cap Fund a été augmentée.

La pondération de la partie alternative a été renforcée de 10% à 11% en 2022. L'indice des hedge funds a baissé de 5,98% au cours de l'année 2022.

Enfin, la position de trésorerie a augmenté de 1% à 4% sur l'ensemble de l'année 2022.

### 9.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. Deux choses ont profité aux rendements des fonds Premium. D'une part, la sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt. De l'autre, la performance relativement excellente des actions de valeur dans lesquelles les fonds Premium sont largement investis. Après quelques poussées ces dernières années, 2022 a finalement vu la résurgence tant attendue des actions de valeur. Les actions de valeur mondiales (-0,6%) ont nettement surperformé les actions de croissance mondiales (-24,8%). À cet égard, la suppression progressive des fonds d'actions de croissance en janvier 2022 a également été une excellente décision. Le gestionnaire prévoit une continuation de la hausse des actions de valeur en 2023, mais détient également quelques positions dans des fonds plus axés sur la croissance. Les obligations, quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

### 9.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

**9.1.10 . Affectations des résultats**

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**9.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>39.136.028,87</b>	<b>37.373.283,77</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>37.500.787,26</b>	<b>37.249.326,40</b>
E. OPC à nombre variable de parts	37.500.787,26	37.249.326,40
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>31.265,91</b>	<b>205.887,79</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	31.265,91	257.566,23
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-51.678,44
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>1.776.487,91</b>	<b>67.449,32</b>
A. Avoirs bancaires à vue	1.776.487,91	67.449,32
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-172.512,21</b>	<b>-149.379,74</b>
C. Charges à imputer (-)	-172.512,21	-149.379,74
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>39.136.028,87</b>	<b>37.373.283,77</b>
A. Capital	43.132.065,15	32.181.690,29
B. Participations au résultat	-19.728,73	-505.798,67
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-3.976.307,55	5.697.392,15

## 9.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-3.382.774,22</b>	<b>6.311.032,47</b>
E. OPC à nombre variable de parts	-3.645.303,00	5.944.750,09
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	262.528,78	366.282,38
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>55.544,24</b>	<b>28.091,06</b>
A. Dividendes	59.139,02	23.319,94
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	3.665,90	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-7.260,68	-2.357,15
F. Autres produits provenant des placements		7.128,27
<b>III. Autres produits</b>	<b>25,85</b>	<b>57,75</b>
B. Autres	25,85	57,75
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-649.103,42</b>	<b>-641.789,13</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.665,29	-4.181,51
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-6.192,78	-6.259,36
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-561.860,43	-569.590,12
Classe A	-6.493,68	-6.304,70
Classe R	-555.366,75	-563.285,42
b. Gestion administrative et comptable	-13.199,77	-13.615,36
E. Frais administratifs (-)	-4.915,33	-3.224,81
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.003,21	-6.201,49
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-19.542,20	-18.775,10
H. Services et biens divers (-)	-21.447,71	-19.776,58
J. Taxes	-11.093,50	3.049,13
Classe A	-183,13	37,91
Classe R	-10.910,37	3.011,22
K. Autres charges (-)	-4.183,20	-3.213,93
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-593.533,33</b>	<b>-613.640,32</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-3.976.307,55</b>	<b>5.697.392,15</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-3.976.307,55</b>	<b>5.697.392,15</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-3.996.036,28</b>	<b>5.191.593,48</b>
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-3.976.307,55	5.697.392,15
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-19.728,73	-505.798,67
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>3.996.036,28</b>	<b>-5.191.593,48</b>

## 9.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 9.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	5.621	EUR	102,85	578.119,85	0,02%	1,54%	1,48%
BUTLER CREDIT OPPORTUN FD INSTL EUR CAP	10.833,16	EUR	115,19	1.247.857,85	0,16%	3,33%	3,19%
ISHARES PLC TREASURY BOND 1-3	6.300	USD	127,02	749.801,83	0,01%	2,00%	1,91%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	115	EUR	9.491,55	1.091.528,25	2,20%	2,91%	2,79%
NN L US CR IC -I- CAP	66	USD	9.444,19	584.039,86	0,02%	1,56%	1,49%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>4.251.347,64</b>		<b>11,34%</b>	<b>10,86%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>4.251.347,64</b>		<b>11,34%</b>	<b>10,86%</b>
CT REAL ESTATE EQTY MKT NEUTRAL FD B ACC	94.439	EUR	12,94	1.222.040,66	0,30%	3,26%	3,12%
ISHS FTSE 100 GBP SHS	122.500	GBP	7,27	1.003.195,27	0,01%	2,68%	2,57%
UBS IRL ETF PLC MSCI USA VALUE UCITSETF	11.750	EUR	87,58	1.029.065,00	0,11%	2,74%	2,63%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>3.254.300,93</b>		<b>8,68%</b>	<b>8,32%</b>
ARTISAN PARTNERS GLOBAL VALUE FUND-I USD	148.040,14	USD	24,34	3.376.244,56	0,12%	9,00%	8,63%
BRAN GL VA EUR-I-AC ACCUM.PTG.-I-EUR	119.658,07	EUR	31,35	3.751.280,49	3,76%	10,00%	9,59%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE-I-	3.250	EUR	147,85	480.512,50	0,08%	1,28%	1,23%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	120.648	USD	23,05	2.605.815,93	0,10%	6,95%	6,66%
ISH MSCI WO MI ETF	32.000	EUR	52,04	1.665.280,00	0,05%	4,44%	4,26%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	916	EUR	2.351,39	2.153.873,24	0,16%	5,75%	5,50%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	84	EUR	8.352,98	701.650,32	1,41%	1,87%	1,79%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	8.650	EUR	109,17	944.320,50	1,60%	2,52%	2,41%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	11.584	EUR	147,40	1.707.481,60	1,79%	4,55%	4,36%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	409	EUR	4.908,55	2.007.596,95	0,23%	5,35%	5,13%
SKAGEN GLOBAL -B-	9.679,54	EUR	261,12	2.527.498,38	0,01%	6,74%	6,46%
SMEAD US VALUE UCITS FD I USD ACC	4.656	USD	626,11	2.731.476,37	1,48%	7,29%	6,98%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	14.095	EUR	255,92	3.607.192,40	0,34%	9,62%	9,22%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>28.260.223,24</b>		<b>75,36%</b>	<b>75,21%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>31.514.524,17</b>		<b>84,04%</b>	<b>80,53%</b>
LYXOR EPSILON GLOBAL TREND FD -I- EUR	10.782	EUR	160,91	1.734.915,45	0,29%	4,62%	4,43%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>1.734.915,45</b>		<b>4,62%</b>	<b>4,43%</b>
<b>OPC-Monétaires</b>				<b>1.734.915,45</b>		<b>4,62%</b>	<b>4,43%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>37.500.787,26</b>		<b>100,00%</b>	<b>95,82%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>37.500.787,26</b>		<b>100,00%</b>	<b>95,82%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.776.487,91			4,54%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>1.776.487,91</b>			<b>4,54%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>1.776.487,91</b>			<b>4,54%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>31.265,91</b>			<b>0,08%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-172.512,21</b>			<b>-0,44%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>39.136.028,87</b>			<b>100,00%</b>

## 9.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	11,85%
Irlande	49,03%
Luxembourg	32,38%
Norvège	6,74%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	70,53%
GBP	2,68%
USD	26,79%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 9.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	8.054.717,49	4.649.642,34	12.704.359,83
Ventes	6.807.780,94	2.262.503,12	9.070.284,06
<b>Total 1</b>	<b>14.862.498,43</b>	<b>6.912.145,46</b>	<b>21.774.643,89</b>
Souscriptions	5.607.635,07	4.415.826,98	10.023.462,05
Remboursements	2.696.750,30	1.587.659,10	4.284.409,40
<b>Total 2</b>	<b>8.304.385,37</b>	<b>6.003.486,08</b>	<b>14.307.871,45</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	36.508.243,11	38.922.728,23	37.750.550,81
<b>Taux de rotation</b>	<b>17,96%</b>	<b>2,33%</b>	<b>19,78%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 9.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe A

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			Cap.
2020			8.633,41		4.079,12						1.004.958,34		518.202,69	127,04
2021					4.079,12								604.146,55	148,11
2022		500,00			4.079,12	500,00	4.579,12		500.000,00				1.035.586,22	133,91 978,68

#### Classe R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		
2020	13.568,13		101.367,39		224.063,20		224.063,20	2.296.398,13		15.925.186,84		37.246.274,34	166,23
2021	10.940,75		44.525,24		190.478,71		190.478,71	2.002.005,81		8.090.591,22		36.769.137,22	193,04
2022	18.107,56	63.152,43	21.411,91	4.182,89	187.174,37	58.969,54	246.143,91	3.293.890,02	6.229.572,03	3.883.586,17	400.823,23	38.100.442,65	173,84 94,32

### 9.4.5. Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

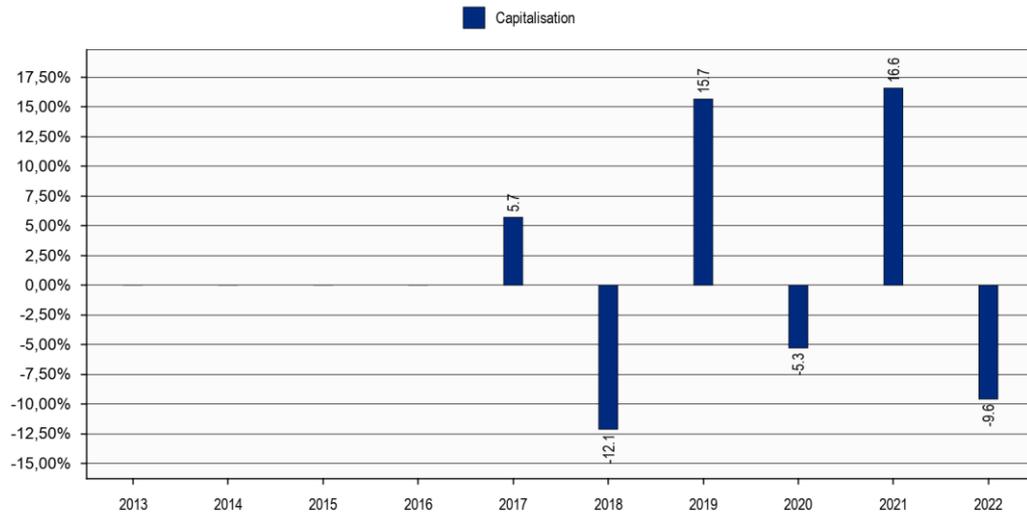
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

**Classe A**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-9,59% (en EUR)	-0,05% (en EUR)	0,29% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

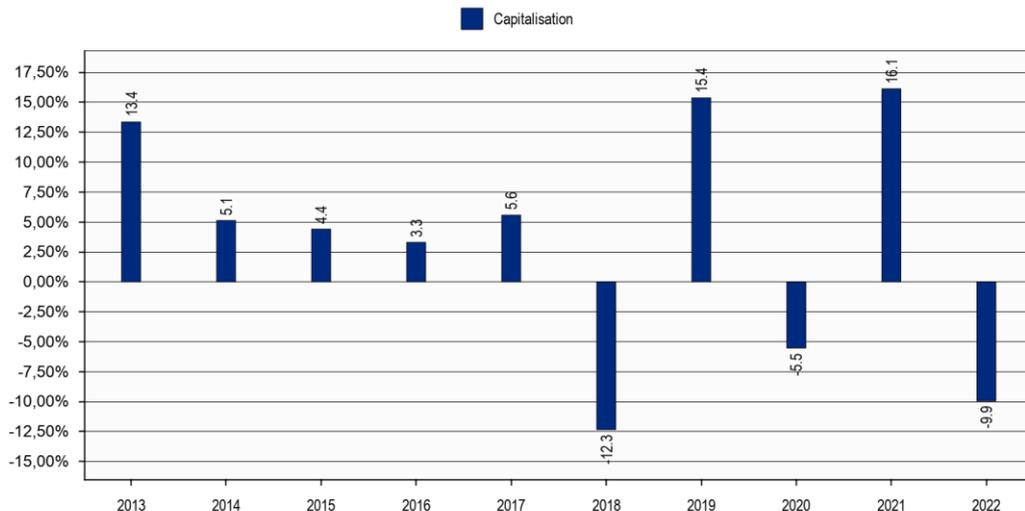
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe R**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-9,95% (en EUR)	-0,40% (en EUR)	-0,02% (en EUR)	3,09% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P (t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**9.4.6 . Frais**

**Frais courants**

Classe A

- Part de capitalisation (BE6287692550) : 2,04%

Classe R

- Part de capitalisation (BE6217070497) : 2,44%

Les parts de distribution (Classe A : BE6325750899, Classe R : BE6325752911) n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

**9.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 2 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2020.

**NOTE 2 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

**NOTE 3 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,50% sur une base annuelle pour la classe R et 1,10% pour la classe A. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

**NOTE 4 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

## 10 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND

### 10.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 10.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

22/03/2011 au prix de 100,00 EUR par part.

#### 10.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 10.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

L'objectif de l'investissement est d'asseoir un rendement absolu sur un cycle de marché total. Pour atteindre cet objectif, il y a une sélection de choix de gestionnaires externes, chacun spécialisé dans leur domaine d'investissement. Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM MODERATO FUND vise à la création de valeur, en investissant dans un mélange de fonds d'action, fonds d'obligations et fonds alternatifs, admis dans le cadre légal avec un minimum de 32,5% dans des fonds d'action.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait que ces fonds de placement doivent au minimum 40% investir en fonction du système de placement axé sur la valeur. Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement sous la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

#### **Règlement Taxonomie**

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### **Catégories d'actifs autorisés**

La politique du compartiment est réalisée principalement par une répartition mondiale des actifs dans différents fonds d'actions, d'obligations et alternatifs avec un minimum de 32,5% dans des fonds d'action.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40% des fonds d'actions doivent investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement en-dessous de la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Dans un ordre complémentaire, on peut investir en fonds monétaires, liquidités et différents instruments de placement pour autant qu'ils appuient les objectifs du compartiment et sont autorisés au regard de la législation et des règlements en vigueur.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

Le compartiment investira au minimum 75% dans des actions d'autres organismes de placement collectif (incluant les ETF). Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

## Sélection des fonds de placement

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.

Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.

Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.

Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?

Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?

Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.

Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

## Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

## Particularités des obligations et titres de créance

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

## Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

## Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

### 10.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 10.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 10.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué.

### 10.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### Rendement

Le fonds Nagelmackers Premium Moderato a généré un rendement de -9,59% en 2022.

#### Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 25% à 28% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. En février, la durée du portefeuille obligataire a été réduite. En avril, la position sur la dette internationale a été renforcée jusqu'à une position neutre. En mai, le risque de crédit a été réduit au sein de la composante obligataire. Début août, il a été décidé d'encaisser les bénéfices sur Ishares Global AAA-AA Government Bonds et d'investir le produit dans

des obligations d'État chinoises via l'ETF Ishares China CNY Bonds (Euro). Début octobre, une position a été prise dans le tracker durable Ishares Euro Ultrashort Bond ESG. En novembre, l'ETF Ishares China CNY Bond (Euro) a été vendu et une position supplémentaire a été prise dans les obligations d'entreprises américaines (NN L US Credit) et les obligations à haut rendement (BlueBay Global High Yield ESG).

La pondération des actions a été réduite de 58 % à 55% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. Début janvier, la position dans le fonds Baillie Gifford LTGG a été vendue et remplacée par le tracker Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility. Vers la fin du mois, il a été décidé de réduire la pondération des actions mondiales, en mettant l'accent sur l'élimination progressive des actions de croissance américaines. Une première position a été prise sur les actions chinoises via le fonds maison NM China New Economy. En février, l'exposition aux actions britanniques a été renforcée par l'achat de l'ETF Ishares Core FTSE 100. Début mars, la pondération des actions européennes a été allégée. À cette fin, la position dans Value Square Fund Equity World, qui est investi environ à moitié en Europe, a été remplacée par une position supplémentaire dans Smead US Value Ucits Fund. En avril, la participation dans les valeurs financières américaines a été réduite. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a encore été augmentée. En juin, la pondération du fonds NM China New Economy a été augmentée. Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance. Fin juillet, la position plus défensive sur Ishares Minimum Volatility a été réduite pour s'orienter davantage vers les valeurs de croissance. Début septembre, il a été décidé de réduire légèrement les actions de valeur au sein des actions américaines et de constituer des valeurs de croissance. En novembre, la position dans des fonds plus axés sur la croissance tels que GuardCap Global Equity Fund et Skagen Global Fund a été réduite. Avec les fonds libérés, la pondération des fonds plus axés sur la valeur tels que Brandes Global Value Fund, Smead US Value Fund et Kempen Global Small Cap Fund a été augmentée.

La pondération de la partie alternative a été renforcée de 14% à 15% en 2022. L'indice des hedge funds a baissé de 5,98% au cours de l'année 2022. Afin de répondre à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, la duration du portefeuille obligataire a encore été réduite dans les compartiments Piano, Moderato et Euro Balanced début février. Le produit de cette vente a été en partie investi dans Lazard Rathmore Alternative Fund (Convertible Arbitrage).

Enfin, la position de trésorerie a baissé de 3% à 2% sur l'ensemble de l'année 2022.

### 10.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. Deux choses ont profité aux rendements des fonds Premium. D'une part, la sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt. De l'autre, la performance relativement excellente des actions de valeur dans lesquelles les fonds Premium sont largement investis. Après quelques poussées ces dernières années, 2022 a finalement vu la résurgence tant attendue des actions de valeur. Les actions de valeur mondiales (-0,6%) ont nettement surperformé les actions de croissance mondiales (-24,8%). À cet égard, la suppression progressive des fonds d'actions de croissance en janvier 2022 a également été une excellente décision. Le gestionnaire prévoit une continuation de la hausse des actions de valeur en 2023, mais détient également quelques positions dans des fonds plus axés sur la croissance. Les obligations, quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

### 10.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### 10.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**10.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>110.419.030,43</b>	<b>117.652.167,12</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>108.866.139,62</b>	<b>114.387.568,15</b>
E. OPC à nombre variable de parts	108.866.139,62	114.387.568,15
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>-5.562,74</b>	<b>358.714,63</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	22.997,66	358.714,63
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-28.560,40	
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>2.006.330,29</b>	<b>3.347.269,68</b>
A. Avoirs bancaires à vue	2.006.330,29	3.347.269,68
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-447.876,74</b>	<b>-441.385,34</b>
C. Charges à imputer (-)	-447.876,74	-441.385,34
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>110.419.030,43</b>	<b>117.652.167,12</b>
A. Capital	121.794.545,44	106.506.974,64
B. Participations au résultat	105.068,66	-1.085.289,70
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-11.480.583,67	12.230.482,18

**10.3 . COMPTE DE RESULTATS**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-9.876.385,40</b>	<b>13.924.616,44</b>
E. OPC à nombre variable de parts	-10.596.878,22	12.587.900,65
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	720.492,82	1.336.715,79
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>129.197,50</b>	<b>129.066,70</b>
A. Dividendes	111.515,70	86.721,43
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	5.146,54	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-21.110,04	-6.755,34
F. Autres produits provenant des placements	33.645,30	49.100,61
<b>III. Autres produits</b>	<b>280,30</b>	<b>169,90</b>
B. Autres	280,30	169,90
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-1.733.676,07</b>	<b>-1.823.370,86</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-11.344,49	-18.489,79
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-18.107,23	-19.170,11
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.576.940,32	-1.689.872,30
Classe A	-8.260,83	-8.474,36
Classe B		-1.635,03
Classe R	-1.568.679,49	-1.679.762,91
b. Gestion administrative et comptable	-33.957,58	-36.351,45
E. Frais administratifs (-)	-4.734,10	-3.315,28
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.364,57	-11.127,69
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-20.059,15	-19.126,78
H. Services et biens divers (-)	-28.688,00	-28.689,67
J. Taxes	-29.278,52	7.229,09
Classe A	-213,15	34,51
Classe B		75,24
Classe R	-29.065,37	7.119,34
K. Autres charges (-)	-6.202,11	-4.456,88
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-1.604.198,27</b>	<b>-1.694.134,26</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-11.480.583,67</b>	<b>12.230.482,18</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-11.480.583,67</b>	<b>12.230.482,18</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-11.375.515,01</b>	<b>11.145.192,48</b>
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-11.480.583,67	12.230.482,18
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	105.068,66	-1.085.289,70
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>11.375.515,01</b>	<b>-11.145.192,48</b>

## 10.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 10.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	16.416	EUR	102,85	1.688.385,60	0,06%	1,55%	1,53%
BLUEBAY FD SICAV INV GRADE BD FD -BASE-	9.459,87	EUR	173,41	1.640.436,06	0,09%	1,51%	1,49%
BLUEBAY GBL HIGH YIELD ESG BD FD I CAP	7.551	USD	116,83	826.594,83	0,17%	0,76%	0,75%
BLUEBAY HIGH YIELD BOND -BASE-	5.927,57	EUR	392,64	2.327.401,48	0,90%	2,14%	2,11%
BUTLER CREDIT OPPORTUN FD INSTL EUR CAP	31.276,48	EUR	115,19	3.602.697,07	0,45%	3,31%	3,26%
GOLDMAN SACHS VAR GLB EME MKT DBT -I-	142.998	EUR	16,32	2.333.727,36	0,07%	2,14%	2,11%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	61.455,59	EUR	46,56	2.861.372,27	0,25%	2,63%	2,59%
ISHARES PLC TREASURY BOND 1-3	29.600	USD	127,02	3.522.878,43	0,04%	3,23%	3,19%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	805	EUR	9.491,55	7.640.697,75	15,37%	7,02%	6,92%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	442	EUR	8.518,24	3.765.062,08	4,14%	3,46%	3,41%
NN L US CR IC -I- CAP	310	USD	9.444,19	2.743.217,52	0,11%	2,52%	2,48%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>32.952.470,45</b>		<b>30,27%</b>	<b>29,84%</b>
ISHARES EURO ULTRASHORT BD ESG UCITS ETF	350.000	EUR	4,99	1.747.515,00	0,51%	1,60%	1,58%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>1.747.515,00</b>		<b>1,60%</b>	<b>1,58%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>34.699.985,45</b>		<b>31,87%</b>	<b>31,42%</b>
CT REAL ESTATE EQTY MKT NEUTRAL FD B ACC	306.333,2	EUR	12,94	3.963.951,62	0,97%	3,64%	3,59%
ISHS FTSE 100 GBP SHS	250.000	GBP	7,27	2.047.337,28	0,02%	1,88%	1,86%
MUL LY E2-10Y IE ACC	10.000	EUR	111,80	1.118.000,00	0,09%	1,03%	1,01%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>7.129.288,90</b>		<b>6,55%</b>	<b>6,46%</b>
ARTISAN PARTNERS GLOBAL VALUE FUND-I USD	232.664,4	USD	24,34	5.306.208,95	0,19%	4,87%	4,81%
BRAN GL VA EUR-I-AC ACCUM.PTG.-I-EUR	289.373,69	EUR	31,35	9.071.865,18	9,09%	8,33%	8,22%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	239.179	USD	23,05	5.165.907,83	0,21%	4,75%	4,68%
ISH MSCI WO MI ETF	75.000	EUR	52,04	3.903.000,00	0,11%	3,59%	3,54%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	1.410	EUR	2.351,39	3.315.459,90	0,24%	3,05%	3,00%
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND A ACC E	28.749	EUR	117,09	3.366.183,04	0,17%	3,09%	3,05%
MONTL-ABRAX MERG ARB U-EIFC	22.666,64	EUR	95,22	2.158.351,91	4,37%	1,98%	1,96%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	189	EUR	8.352,98	1.578.713,22	3,17%	1,45%	1,43%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	19.435	EUR	109,17	2.121.718,95	3,60%	1,95%	1,92%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	27.661	EUR	147,40	4.077.231,40	4,27%	3,75%	3,69%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	852	EUR	4.908,55	4.182.084,60	0,49%	3,84%	3,79%
SKAGEN GLOBAL -B-	17.056,93	EUR	261,12	4.453.863,49	0,01%	4,09%	4,03%
SMEAD US VALUE UCITS FD I USD ACC	11.112	USD	626,11	6.518.935,88	3,53%	5,99%	5,90%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	36.348	EUR	255,92	9.302.180,16	0,89%	8,54%	8,42%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>64.521.704,51</b>		<b>59,27%</b>	<b>58,43%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>71.650.993,41</b>		<b>65,82%</b>	<b>64,89%</b>
LYXOR EPSILON GLOBAL TREND FD -I- EUR	15.631	EUR	160,91	2.515.160,76	0,42%	2,31%	2,28%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>2.515.160,76</b>		<b>2,31%</b>	<b>2,28%</b>
<b>OPC-Monétaires</b>				<b>2.515.160,76</b>		<b>2,31%</b>	<b>2,28%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>108.866.139,62</b>		<b>100,00%</b>	<b>98,59%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>108.866.139,62</b>		<b>100,00%</b>	<b>98,59%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.006.330,29			1,82%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>2.006.330,29</b>			<b>1,82%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>2.006.330,29</b>			<b>1,82%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>-5.562,74</b>			<b>0,00%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-447.876,74</b>			<b>-0,41%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>110.419.030,43</b>			<b>100,00%</b>

**10.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

Par pays	
Belgique	17,62%
Irlande	42,60%
Luxembourg	35,69%
Norvège	4,09%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	76,00%
GBP	1,88%
USD	22,12%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**10.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	21.377.918,82	15.123.768,67	36.501.687,49
Ventes	19.646.499,70	12.500.230,92	32.146.730,62
<b>Total 1</b>	<b>41.024.418,52</b>	<b>27.623.999,59</b>	<b>68.648.418,11</b>
Souscriptions	8.515.891,34	4.705.495,44	13.221.386,78
Remboursements	5.513.449,85	3.460.489,95	8.973.939,80
<b>Total 2</b>	<b>14.029.341,19</b>	<b>8.165.985,39</b>	<b>22.195.326,58</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	114.137.801,71	112.220.625,08	113.159.489,36
<b>Taux de rotation</b>	<b>23,65%</b>	<b>17,34%</b>	<b>41,05%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**10.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire****Classe A**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		
2020			7.901,28			791.982,11	100,23
2021			7.901,28			878.305,60	111,16
2022			7.901,28			797.233,09	100,90

**Classe R**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation						Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)			
	Souscrites		Remboursées		Fin de période		Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.		Dis.		
2020	24.984,86		309.549,64		984.158,15			3.252.607,42		38.645.008,42		127.930.206,09	129,99	
2021	18.172,80		189.072,61		813.258,34			2.524.964,22		25.781.047,96		116.773.861,52	143,59	
2022	19.980,88	107.933,40	64.180,14	3.029,88	769.059,07	104.903,52	873.962,60	2.761.776,38	10.459.610,40	8.689.129,82	284.809,98	109.621.797,34	129,82	93,29

**10.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

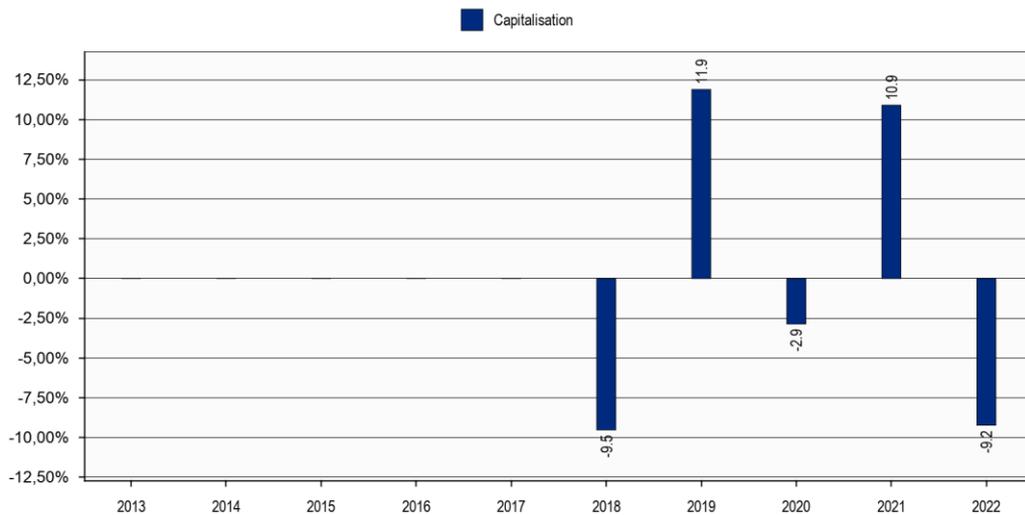
\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Classe A : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR) :

\* Classe R : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

**Classe A**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-9,23% (en EUR)	-0,74% (en EUR)	-0,20% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

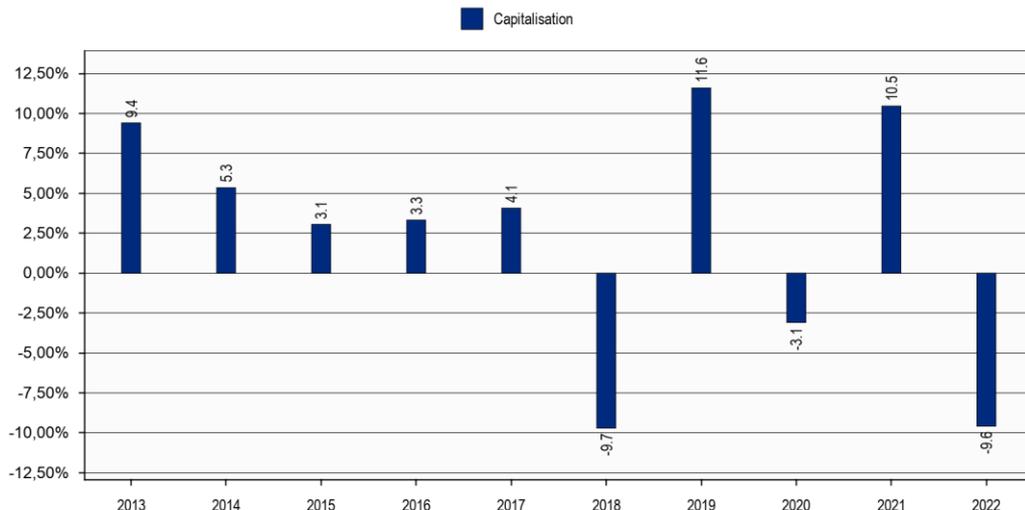
$$P (t; t+n) = \left( \frac{VNI t+n}{VNI t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe R**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-9,59% (en EUR)	-1,09% (en EUR)	-0,50% (en EUR)	2,22% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[ \frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right]^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**10.4.6 . Frais**

**Frais courants**

Classe A

- Part de capitalisation (BE6287695587) : 1,81%

Classe R

- Part de capitalisation (BE6217072519) : 2,21%

La part de distribution (Classe R: BE6325749883) n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

**10.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

**NOTE 2 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

**NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

**NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,25% sur une base annuelle pour la classe de base et 0,90% pour la classe A. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

**NOTE 5 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

## 11 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND

### 11.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 11.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

22/03/2011 au prix de 75,00 EUR par part.

#### 11.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 11.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

L'objectif de l'investissement est d'asseoir un rendement absolu sur un cycle de marché total. Pour atteindre cet objectif, il y a une sélection de choix de gestionnaires externes, chacun spécialisé dans leur domaine d'investissement. Le compartiment NAGELMACKERS PREMIUM PIANO FUND vise à la création de valeur en investissant dans un mélange de classes d'actifs avec une surpondération (minimum 35%) dans divers fonds d'obligation. Par ailleurs, des investissements sont également réalisés dans différents fonds d'actions (minimum 13,5%) et fonds alternatifs admis dans le cadre légal.

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40% des fonds d'actions doivent investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement en-dessous de la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

#### **Règlement Taxonomie**

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### **Catégories d'actifs autorisés**

La politique du compartiment est réalisée principalement par une répartition mondiale des actifs dans différents fonds d'obligation (minimum 35%).

Les fonds d'obligations peuvent investir dans différents types de gestion comme les emprunts d'Etat, obligations de société, obligations liées à l'inflation, à haut rendement et obligations émanant des pays émergents et obligations convertibles.

Dans un ordre complémentaire, on peut investir en fonds d'action (minimum 13,5%), alternatifs, monétaires, liquidités et différents instruments de placement pour autant qu'ils appuient les objectifs du compartiment et sont autorisés au regard de la législation et des règlements en vigueur.

Au coeur de la gestion, on retrouve le fait qu'au moins 40% des fonds d'actions doivent investir en fonction du système de placement axé sur la valeur (value investing). Cela implique la reprise d'actions sous-évaluées avec une "marge de sécurité". Cela signifie que le cours acheteur doit se situer nettement en-dessous de la valeur intrinsèque de l'entreprise. À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Les fonds alternatifs offrent une diversification complémentaire par rapport aux autres classes d'actifs. L'objectif de ces fonds est de réduire considérablement la volatilité. La transparence, la liquidité et la concentration sur la gestion du risque occupent une place centrale dans la sélection de fonds alternatifs.

À court terme, les changements de priorités nécessaires sont apportés sur base des perspectives fondamentales dans le développement des opportunités et risques financiers. À cet effet, on vise à surévaluer ou sous-évaluer certaines classes d'actifs sur base de la vision stratégique du marché et de l'estimation de ces classes d'actifs.

Le compartiment investira au minimum 75% dans des actions d'autres organismes de placement collectif (incluant les ETF). Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge de l'OPC dans lequel le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

### **Sélection des fonds de placement**

L'analyse des fonds de placement se fait sur base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative porte que le rendement et les paramètres des risques, et compare le fonds avec un indice représentatif. L'analyse qualitative utilise la méthode des 7P qui filtre les points suivants :

People : l'équipe de gestion est filtrée sur base de son expérience et de sa connaissance.

Philosophy of investing (philosophie de l'investissement) : la philosophie d'investissement doit être étayée de façon académique.

Processus : l'étude de l'ensemble du processus d'investissement.

Portefeuille (constitution du portefeuille) : comment le fonds est constitué, et quels sont les instruments utilisés?

Protection of shareholders (protection des actionnaires) : les actionnaires existants sont-ils protégés ?

Performance : évaluation des rendements historiques dans différentes conditions de marché.

Principes : évaluation des caractéristiques de durabilité des fonds sous-jacents.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non.

Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

### **Particularités des obligations et titres de créance**

Les actifs sont investis en obligations et titres de créance, tant émis par des entreprises que par les autorités publiques et y compris la dette émergente et le haut rendement. Au moment de la sélection des obligations et titres de créance, toutes les échéances, toutes les devises et toutes les notations sont prises en considération. L'investissement ne concernera que des parts en OPC qui répondent à ce critère ou à des critères plus sévères.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### **11.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **11.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **11.1.6 . Indice et benchmark**

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué.

### 11.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### Rendement

Le fonds Nagelmackers Premium Piano a réalisé un rendement de -10,87% en 2022.

#### Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 51% à 54% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. En février, la durée du portefeuille obligataire a été réduite. En avril, la position sur la dette internationale a été renforcée jusqu'à une position neutre. En mai, nous avons réduit le risque de crédit au sein du segment obligataire en réduisant la position dans le BlueBay Investment Grade Bond Fund et en prenant une position dans Ishares Global AAA-AA Government Bond. En juillet, la partie obligataire a été rééquilibrée en prenant des bénéfices sur la position dans Lyxor 2-10y Inflation Linked Expectations et en réduisant la pondération des obligations à haut rendement. Début août, il a été décidé d'encaisser les bénéfices sur Ishares Global AAA-AA Government Bonds et d'investir le produit dans des obligations d'État chinoises via l'ETF Ishares China CNY Bonds (Euro). Début octobre, la position dans les obligations d'État de la zone euro a été réduite par la vente partielle d'Ishares Core Euro Government. En novembre, l'ETF Ishares China CNY Bond (Euro) a été vendu et une position supplémentaire a été prise dans les obligations d'entreprises américaines et les obligations à haut rendement. En décembre, la pondération du tracker Ishares Euro Ultrashort Bond ESG a été augmentée.

La pondération des actions a été réduite de 31% à 27% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. Vers la fin janvier, il a été décidé de réduire la pondération des actions mondiales, en mettant l'accent sur l'élimination progressive des actions de croissance américaines. Une première position a été prise sur les actions chinoises via le fonds maison NM China New Economy. En février, l'exposition aux actions britanniques a été renforcée par l'achat de l'ETF Ishares Core FTSE 100. Début mars, la pondération des actions européennes a été allégée. En avril, la participation dans les valeurs financières américaines a été réduite. En mai, la position dans Ishares Edge MSCI World Minimum Volatility a encore été augmentée. Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance. Fin juillet, la position plus défensive sur Ishares Minimum Volatility a été réduite pour s'orienter davantage vers les valeurs de croissance. Début septembre, il a été décidé de réduire légèrement les actions de valeur au sein des actions américaines et de constituer des valeurs de croissance. En novembre, la position dans des fonds plus axés sur la croissance tels que GuardCap Global Equity Fund et Skagen Global Fund a été réduite. La pondération des fonds davantage axés sur la valeur tels que le Brandes Global Value Fund, le Smead US Value Fund et le Kempen Global Small Cap Fund a été augmentée.

La pondération de la partie alternative a été renforcée de 15% à 16% en 2022. L'indice des hedge funds a baissé de 5,98% au cours de l'année 2022. Afin de réagir à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, la durée du portefeuille obligataire a encore été réduite début février. Le produit de cette vente a été en partie investi dans Lazard Rathmore Alternative Fund (Convertible Arbitrage).

Enfin, la position de trésorerie a baissé de 3% à 2% sur l'ensemble de l'année 2022.

### 11.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. Deux choses ont profité aux rendements des fonds Premium. D'une part, la sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt. De l'autre, la performance relativement excellente des actions de valeur dans lesquelles les fonds Premium sont largement investis. Après quelques poussées ces dernières années, 2022 a finalement vu la résurgence tant attendue des actions de valeur. Les actions de valeur mondiales (-0,6%) ont nettement surperformé les actions de croissance mondiales (-24,8%). À cet égard, la suppression progressive des fonds d'actions de croissance en janvier 2022 a également été une excellente décision. Le gestionnaire prévoit une continuation de la hausse des actions de valeur en 2023, mais détient également quelques positions dans des fonds plus axés sur la croissance. Les obligations, quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

### 11.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une

période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

#### **11.1.10 . Affectations des résultats**

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**1.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>37.902.588,59</b>	<b>46.419.836,07</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>37.410.412,56</b>	<b>44.962.083,62</b>
E. OPC à nombre variable de parts	37.410.412,56	44.962.083,62
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>-267.192,83</b>	<b>360.836,17</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.806,42	471.756,13
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-269.999,25	-110.919,96
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>904.219,92</b>	<b>1.257.537,00</b>
A. Avoirs bancaires à vue	904.219,92	1.257.537,00
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-144.851,06</b>	<b>-160.620,72</b>
C. Charges à imputer (-)	-144.851,06	-160.620,72
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>37.902.588,59</b>	<b>46.419.836,07</b>
A. Capital	42.473.780,15	43.713.137,83
B. Participations au résultat	307.098,26	-210.782,96
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-4.878.289,82	2.917.481,20

## 11.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-4.323.057,21</b>	<b>3.541.357,26</b>
E. OPC à nombre variable de parts	-4.612.364,96	3.008.282,36
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	289.307,75	533.074,90
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>48.093,19</b>	<b>56.515,67</b>
A. Dividendes	32.255,50	34.999,91
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	3.020,15	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-8.352,81	-3.723,70
F. Autres produits provenant des placements	21.170,35	25.239,46
<b>III. Autres produits</b>	<b>27,08</b>	<b>489,73</b>
B. Autres	27,08	489,73
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-603.352,88</b>	<b>-680.881,46</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.673,66	-5.109,62
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-6.759,61	-7.896,93
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-515.964,45	-601.108,68
Classe R	-515.964,45	-601.108,68
b. Gestion administrative et comptable	-14.491,07	-17.178,60
E. Frais administratifs (-)	-4.953,09	-3.043,41
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.844,30	-6.648,16
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-19.559,97	-18.786,96
H. Services et biens divers (-)	-18.492,38	-19.152,37
J. Taxes	-11.903,21	1.150,72
Classe R	-11.903,21	1.150,72
K. Autres charges (-)	-711,14	-3.107,45
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-555.232,61</b>	<b>-623.876,06</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-4.878.289,82</b>	<b>2.917.481,20</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-4.878.289,82</b>	<b>2.917.481,20</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-4.571.191,56</b>	<b>2.706.698,24</b>
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-4.878.289,82	2.917.481,20
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	307.098,26	-210.782,96
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>4.571.191,56</b>	<b>-2.706.698,24</b>

## 11.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 11.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	10.716	EUR	102,85	1.102.140,60	0,04%	2,95%	2,91%
BLUEBAY FD SICAV INV GRADE BD FD -BASE-	8.140,35	EUR	173,41	1.411.618,09	0,08%	3,77%	3,72%
BLUEBAY GBL HIGH YIELD ESG BD FD I CAP	2.583	USD	116,83	282.756,51	0,06%	0,76%	0,75%
BLUEBAY HIGH YIELD BOND -BASE-	4.291,72	EUR	392,64	1.685.099,76	0,65%	4,50%	4,45%
BUTLER CREDIT OPPORTUN FD INSTL EUR CAP	12.572,36	EUR	115,20	1.448.321,66	0,18%	3,87%	3,82%
GOLDMAN SACHS VAR GLB EME MKT DBT -I-	111.695,72	EUR	16,32	1.822.874,15	0,06%	4,87%	4,81%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	36.069,39	EUR	46,56	1.679.390,80	0,15%	4,49%	4,43%
ISHARES PLC TREASURY BOND 1-3	15.000	USD	127,02	1.785.242,45	0,02%	4,77%	4,71%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	407	EUR	9.491,55	3.863.060,85	7,77%	10,33%	10,19%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	274	EUR	8.518,24	2.333.997,76	2,56%	6,24%	6,16%
NN L EM DB HC IHC -I HEDGED- CAP	159	EUR	4.676,75	743.603,25	0,02%	1,99%	1,96%
NN L US CR IC -I- CAP	183	USD	9.444,19	1.619.383,25	0,06%	4,33%	4,27%
PICTET - USD GOVERNMENT BONDS	700,66	USD	646,65	424.529,19	0,03%	1,13%	1,12%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>20.202.018,32</b>		<b>54,00%</b>	<b>53,30%</b>
ISHARES EURO ULTRASHORT BD ESG UCITS ETF	380.000	EUR	4,99	1.897.302,00	0,56%	5,07%	5,00%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>1.897.302,00</b>		<b>5,07%</b>	<b>5,00%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>22.099.320,32</b>		<b>59,07%</b>	<b>58,30%</b>
CT REAL ESTATE EQTY MKT NEUTRAL FD B ACC	116.447,94	EUR	12,94	1.506.836,34	0,37%	4,03%	3,98%
ISHS FTSE 100 GBP SHS	50.000	GBP	7,27	409.467,46	0,00%	1,10%	1,08%
MUL LY E2-10Y IE ACC	7.000	EUR	111,80	782.600,00	0,07%	2,09%	2,06%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>2.698.903,80</b>		<b>7,22%</b>	<b>7,12%</b>
ARTISAN PARTNERS GLOBAL VALUE FUND-I USD	72.369	USD	24,34	1.650.467,52	0,06%	4,41%	4,35%
BRAN GL VA EUR-I-AC ACCUM.PTG.-I-EUR	51.172,5	EUR	31,35	1.604.257,88	1,61%	4,29%	4,23%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	91.227	USD	23,05	1.970.366,44	0,08%	5,27%	5,20%
ISH MSCI WO MI ETF	31.000	EUR	52,04	1.613.240,00	0,05%	4,31%	4,26%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	204	EUR	2.351,39	479.683,56	0,04%	1,28%	1,27%
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND A ACC E	14.275	EUR	117,09	1.671.441,19	0,09%	4,47%	4,41%
MONTL-ABRAX MERG ARB U-EIFC	9.327,56	EUR	95,22	888.184,71	1,80%	2,37%	2,34%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	34	EUR	8.352,98	284.001,32	0,57%	0,76%	0,75%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	6.196	EUR	109,17	676.417,32	1,15%	1,81%	1,79%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	6.375	EUR	147,40	939.675,00	0,98%	2,51%	2,48%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	170	EUR	4.908,55	834.453,50	0,10%	2,23%	2,20%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>12.612.188,44</b>		<b>33,71%</b>	<b>33,28%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>15.311.092,24</b>		<b>40,93%</b>	<b>40,40%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>37.410.412,56</b>		<b>100,00%</b>	<b>98,70%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>37.410.412,56</b>		<b>100,00%</b>	<b>98,70%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		904.219,92			2,39%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>904.219,92</b>			<b>2,39%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>904.219,92</b>			<b>2,39%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>-267.192,83</b>			<b>-0,71%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-144.851,06</b>			<b>-0,38%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>37.902.588,59</b>			<b>100,00%</b>

**11.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

Par pays	
Belgique	21,64%
Irlande	43,96%
Luxembourg	34,40%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Fonds d'investissement	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	78,24%
GBP	1,09%
USD	20,67%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**11.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	5.148.377,90	6.727.259,16	11.875.637,06
Ventes	7.221.658,35	7.882.592,57	15.104.250,92
<b>Total 1</b>	<b>12.370.036,25</b>	<b>14.609.851,73</b>	<b>26.979.887,98</b>
Souscriptions	1.074.891,34	405.286,01	1.480.177,35
Remboursements	3.512.816,35	1.606.318,66	5.119.135,01
<b>Total 2</b>	<b>4.587.707,69</b>	<b>2.011.604,67</b>	<b>6.599.312,36</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	43.430.383,02	39.400.473,89	41.365.880,39
<b>Taux de rotation</b>	<b>17,92%</b>	<b>31,97%</b>	<b>49,27%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**11.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire****Classe R**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			
2020	8.749,80		124.948,02		549.174,23		549.174,23	841.460,64		11.620.394,28		52.238.882,08	95,12	
2021	7.508,35		97.137,37		459.545,21		459.545,21	735.744,05		9.472.271,26		46.419.836,07	101,01	
2022	1.099,31	14.113,32	54.136,05		406.508,47	14.113,32	420.621,79	106.225,64	1.373.951,71	5.119.135,01		37.902.588,59	90,03	92,36

**11.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

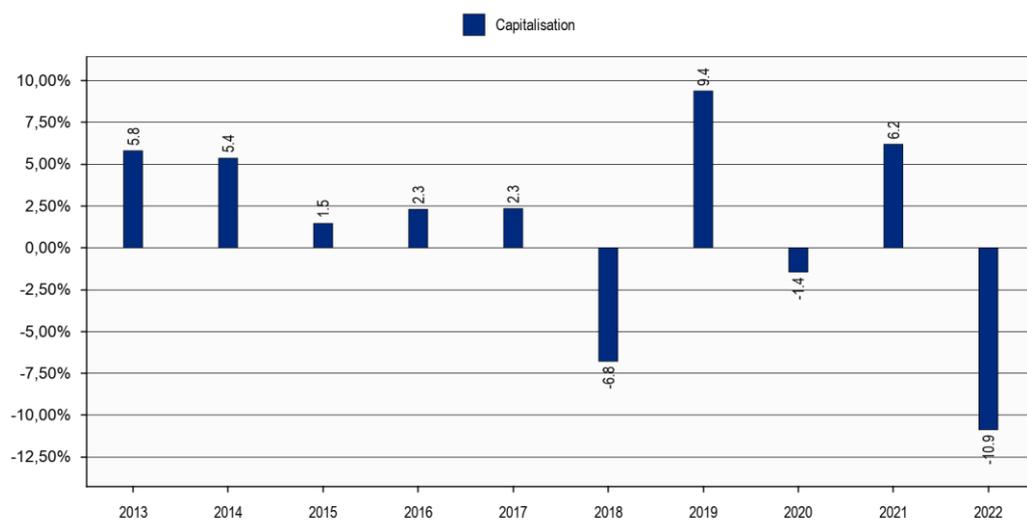
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

**Classe R**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-10,87% (en EUR)	-2,29% (en EUR)	-1,00% (en EUR)	1,20% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

**11.4.6 . Frais****Frais courants**Classe R

- Part de capitalisation (BE6217074531) : 1,98%

La part de distribution (Classe R: BE6325737763) n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

**11.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

**NOTE 2 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2020.

**NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

**NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève à 1,25% sur une base annuelle pour la classe R. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

**NOTE 5 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

## 12 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED

### 12.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 12.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.

#### 12.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 12.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge des OPC dans lesquels le compartiment a l'intention d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, obligations et instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle et des investissements pourront être effectués dans des instruments financiers dérivés.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

La composition prend en compte les pondérations suivantes :

- Un minimum de 60% à un maximum de 100% de l'actif net peut être investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF »
- Un maximum de 20% de l'actif net peut être investi dans des parts d'OPC alternatifs (OPCA)
- Un maximum de 65% de l'actif net peut être investi dans des actions et des biens immobiliers cotés (directement ou indirectement via des OPC, y compris des trackers ou des ETF)
- Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

#### Catégories d'actifs autorisés

Dans la mesure autorisée par la législation applicable et pour autant que les investissements font partie de la politique d'investissement décrite ci-dessus, les investissements du fonds se composent de valeurs mobilières et instruments de marché monétaire admis soit sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen qu'en dehors, soit sur un autre marché secondaire d'un État membre de l'Espace économique européen, soit sur un marché d'un État non membre de l'Espace économique européen qui applique des dispositions équivalentes à celles prévues par la directive 2001/34/CE, soit sur un autre marché secondaire pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Également des valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un État membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, autres valeurs mobilières et instruments de marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

#### Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit directement et indirectement (au travers d'OPC) sont émis par tous types d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées. Au moins 50 % de la section obligataire, mesurée au travers d'investissements directs ou indirects (au travers d'OPC), bénéficie d'une notation "investment grade".

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's,

sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

### Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de sélections positives et négatives ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplification synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

Une distinction est faite entre les investissements dans des actions et dans des obligations d'une part ; et d'autre part les investissements dans des fonds (OPCVM ou OPC) et ETF.

#### A. Actions et obligations

L'on effectue un filtrage négatif et un filtrage normatif. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

##### a) Filtrage négatif

Les sociétés impliquées dans une série d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales, telles que les armes (controversées comme les armes à feu conventionnelles, civiles, les armes nucléaires), le tabac, les divertissements pour adultes et les jeux de hasard sont exclues de la possibilité d'être directement incluses dans le compartiment, conformément à la politique d'exclusion des stratégies durables, disponible sur <https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-ENG.pdf>

Le Gestionnaire n'investit pas non plus dans des obligations émises par des gouvernements ou des États membres à régime politique instable ou en cas de violations manifestes des droits de l'homme. Les Indicateurs de gouvernance mondiaux (World Governance Indicators, WGI) de la Banque mondiale sont utilisés pour identifier ces pays. Cet indice analyse plus de 200 pays selon six dimensions de gouvernance : liberté d'opinion, liberté de la presse et responsabilité, stabilité politique et manque de violence, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, état de droit et contrôle de la corruption. Le gestionnaire exclut certainement les pays suivants : l'Afghanistan, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo RDC, l'Iran, l'Irak, la Libye

##### b) Filtrage normatif

Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes du Pacte mondial de l'ONU et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

##### c) Intégration ESG

Après exclusion des sociétés sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des sociétés dans lesquelles le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

- Environnement (E) : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Social (S) : la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services ;
- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration

Pour l'évaluation des entreprises, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des entreprises dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les entreprises qui se situent dans les deux déciles de score ESG les plus faibles au sein de leur secteur sont exclues de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.

Pour l'évaluation des États membres, l'analyse est réalisée en deux phases.

La première étape est l'évaluation de l'émetteur sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour cette évaluation, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des États membres dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les États membres qui se situent au sein de leur classification (pays développés et pays en développement respectivement) dans les deux déciles de score ESG les plus faibles sont exclus de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.

La seconde étape consiste en une analyse de l'émetteur sous l'angle des Objectifs de Développement Durable (ODD). Un modèle de durabilité interne a été développé sur la base des Objectifs de Développement Durable, qui repose sur les 4 piliers suivants :

- environnement et climat
- valeurs démocratiques
- soins de santé
- éducation

Des scores internes des ODD sont élaborés pour l'évaluation des gouvernements. Les scores ODD sont mis à jour trimestriellement. Environ 150 indicateurs différents sont pris en compte dans cette analyse. Les 17 objectifs de développement durable sont reflétés dans les critères individuels d'une manière qui intègre la contribution à un impact environnemental positif (par exemple, l'accès et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'accès à l'eau potable) et l'impact social (par exemple, la lutte contre la faim et l'accès aux soins de santé) des investissements dans des obligations d'État. Sur la base de ces différents critères, le gestionnaire analysera le pays analysé et attribuera un score de durabilité. Ce score est basé sur un modèle de durabilité développé en interne. Seuls les pays disposant de données suffisantes sont évalués et jugés.

### B. Fonds et ETF

Au moins 65% des fonds et ETF sous-jacents au compartiment doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif. Ceci concerne les fonds et ETF qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;
- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;
- Soit conformément au label Febelfin Towards Sustainability ;
- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 65% de ce compartiment sera constitué de fonds et ETF qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))

- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.
- Les principes du Pacte mondial de l'ONU : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.
- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC / ETF sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 65%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

### **Règlement Taxonomie**

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Les institutions financières de premier rang sont des institutions qui ont au moins une notation investment grade selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### **12.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 12.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 12.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué.

### 12.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### Rendement

Le fonds Nagelmackers Private Fund Balanced a généré un rendement de -13,14% pour l'année 2022.

#### Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 31% à 37% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. Au premier trimestre, la sensibilité aux taux d'intérêt a été atténuée en basculant les obligations indexées sur l'inflation à long terme (AXA WF Global Inflation Bonds) et les obligations d'entreprises américaines (NN US Credit) vers un fonds à stratégie *convertible arbitrage* dans la section multi-stratégies (Lazard Rathmore Alternative Fund) et dans une moindre mesure également dans les obligations des marchés émergents via iShares J.P. Morgan \$ EM Bond UCITS ETF. Au deuxième trimestre, le risque de crédit a été réduit au profit d'un risque de taux d'intérêt un peu plus élevé à des rendements plus attractifs. Le fonds indicel State Street Euro Corporate Bond a été progressivement supprimé au profit des obligations d'État mondiales via iShares Global AAA-AA Government Bond ETF.

La position dans les obligations à haut rendement (HSBC Euro High Yield) a été réduite en juillet au profit d'obligations d'État mondiales (iShares Global AAA-AA Govt Bond UCTIS ETF) et d'obligations d'entreprises de qualité. Les gains sur les obligations d'État mondiales ont été encaissés en août et arbitrés en obligations d'État chinoises via iShares China CNY Bonds. En novembre, l'ETF iShares China CNY Bond (Euro) a été vendu et une position supplémentaire a été prise dans les obligations d'entreprises américaines et les obligations à haut rendement. En décembre, la pondération du tracker iShares Euro Ultrashort Bond ESG a été augmentée.

La pondération des actions a été réduite de 59% à 55% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. En début d'année, l'exposition aux valeurs de croissance (Alphabet, Nasdaq 100) a été réduite au profit de valeurs plus défensives via iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ETF. Au cours du premier trimestre, la pondération des actions mondiales a été réduite et déplacée régionalement de l'UEM vers l'Europe hors UEM (FTSE 100), les États-Unis (S&P 500) et la Chine via Nagelmackers China New Economy. Au deuxième trimestre, ces mouvements ont été confirmés par une nouvelle réduction des actions européennes au profit des actions chinoises et des actions mondiales à volatilité limitée. Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance. Plus tard dans le mois, un tiers de la position dans iShares MSCI World Minimum Volatility ESG a également été vendu ainsi que des actions de valeur américaines en septembre au profit des actions de croissance américaines (UBS MSCI USA SRI ETF), ce tout avec une couverture du risque de change euro-dollar. Dans l'intervalle, la pondération des pays émergents a été allégée au profit des actions japonaises via iShares MSCI EM/Japan ESG Enhanced ETF en août. En novembre, les positions dans des fonds plus axés sur la croissance tels qu'Apple, iShares Nasdaq 100 et UBS MSCI SRI ont été réduites. La pondération des actions de valeur a été augmentée par l'intermédiaire du tracker UBS MSCI US Value.

La pondération de la partie alternative a été renforcée de 4% à 5% en 2022. Afin de réagir à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, la duration du portefeuille obligataire a encore été réduite début février. Le produit de cette vente a été en partie investi dans Lazard Rathmore Alternative Fund (Convertible Arbitrage). Afin de limiter davantage le risque lié aux actions, la position dans Lyxor Epsilon Global Trend CTA a encore été augmentée au deuxième trimestre en raison d'opportunités *short* sur des marchés baissiers. Ce fonds a depuis été retenu à des fins de décorrélation, notamment par rapport à la composante actions.

Enfin, la position de trésorerie a baissé de 6% à 3% sur l'ensemble de l'année 2022.

### 12.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. Deux choses ont profité aux rendements des fonds Private. D'une part, la sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt. De l'autre, la performance relativement excellente des actions de valeur dans lesquelles les fonds Private sont partiellement investis. Après quelques poussées ces dernières années, 2022 a finalement vu la résurgence tant attendue des actions de valeur. Les actions de valeur mondiales (-0,6%) ont nettement surperformé les actions de croissance mondiales (-24,8%). À cet égard, la suppression progressive des fonds d'actions de croissance en janvier et novembre 2022 a été une excellente décision. Le gestionnaire prévoit une continuation de la hausse des actions de valeur en 2023, mais détient également des positions dans des fonds plus axés sur la croissance. Les obligations, quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

### 12.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

#### 12.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

## 12.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>321.859.986,65</b>	<b>184.165.624,73</b>
<b>I. Actifs immobilisés</b>	<b>3.437,94</b>	<b>5.153,96</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation	3.437,94	5.153,96
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>313.377.152,13</b>	<b>173.470.319,42</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	2.090.340,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	14.454.716,73	10.681.080,70
E. OPC à nombre variable de parts	296.832.095,40	162.789.238,72
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>703.719,56</b>	<b>529.383,87</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.064.371,40	636.548,10
b. Avoirs fiscaux	3.306,88	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-363.958,72	-107.164,23
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>8.971.832,33</b>	<b>10.740.155,34</b>
A. Avoirs bancaires à vue	8.971.832,33	10.740.155,34
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-1.196.155,31</b>	<b>-579.387,86</b>
B. Produits acquis	4.405,47	
C. Charges à imputer (-)	-1.200.560,78	-579.387,86
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>321.859.986,65</b>	<b>184.165.624,73</b>
A. Capital	350.570.179,19	162.317.595,55
B. Participations au résultat	-15.390.819,71	5.214.379,72
C. Résultat reporté	19.370.255,33	2.301.319,50
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-32.689.628,16	14.332.329,96

## 12.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-31.223.259,96</b>	<b>15.208.490,97</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-92.844,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-1.362.917,19	2.439.990,79
E. OPC à nombre variable de parts	-30.045.281,43	10.927.199,18
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	277.782,66	1.841.301,00
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>1.124.729,29</b>	<b>798.864,10</b>
A. Dividendes	1.181.593,09	865.310,76
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	11.128,76	
b. Dépôts et liquidités	36.556,59	0,09
C. Intérêts d'emprunts (-)	-29.919,40	-31.185,33
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-82.012,95	-35.261,42
F. Autres produits provenant des placements	7.383,20	
<b>III. Autres produits</b>	<b>571.680,01</b>	<b>475,18</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	564.411,33	
B. Autres	7.268,68	475,18
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-3.162.777,50</b>	<b>-1.675.500,29</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-142.699,68	-75.746,17
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-46.059,39	-25.216,02
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.579.051,85	-1.442.001,98
Classe A	-1.156.358,97	-541.707,27
Classe B	-70.929,13	-43.252,30
Classe de base	-1.351.763,75	-857.042,41
b. Gestion administrative et comptable	-68.061,09	-41.225,10
E. Frais administratifs (-)	-5.098,62	-3.762,27
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-8.213,79	-10.519,63
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-21.001,77	-20.294,18
H. Services et biens divers (-)	-33.854,68	-37.908,83
J. Taxes	-198.711,14	17.065,46
Classe A	-106.327,77	901,15
Classe B	-7.247,99	931,93
Classe de base	-85.135,38	15.232,38
K. Autres charges (-)	-60.025,49	-35.891,57
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-1.466.368,20</b>	<b>-876.161,01</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-32.689.628,16</b>	<b>14.332.329,96</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-32.689.628,16</b>	<b>14.332.329,96</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-28.710.192,54</b>	<b>21.848.029,18</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	19.370.255,33	2.301.319,50
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-32.689.628,16	14.332.329,96
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-15.390.819,71	5.214.379,72
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>3.046.339,21</b>	<b>-2.179.544,33</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>25.663.853,33</b>	<b>-19.370.255,33</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>		<b>-298.229,52</b>

## 12.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 12.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
BELGIUM 0.50 17-24 22/10A EUR	1.200.000	EUR	96,15%	1.153.770,00 <b>1.153.770,00</b>		0,37% <b>0,37%</b>	0,36% <b>0,36%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emis(es) par un état</b>				<b>1.153.770,00</b>		<b>0,37%</b>	<b>0,36%</b>
SOFINA SA 1.0000 21-28 23/09A EUR	1.200.000	EUR	78,05%	936.570,00 <b>936.570,00</b>		0,30% <b>0,30%</b>	0,29% <b>0,29%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emis(es) par un établissement de crédit</b>				<b>936.570,00</b>		<b>0,30%</b>	<b>0,29%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>2.090.340,00</b>		<b>0,67%</b>	<b>0,65%</b>
CATERPILLAR - REGISTERED	11.340	USD	239,56	2.545.430,22		0,81%	0,79%
DANAHER CORP	7.860	USD	265,42	1.954.744,62		0,63%	0,61%
MICROSOFT CORP	9.646	USD	239,82	2.167.536,87		0,69%	0,67%
NIKE INC	16.305	USD	117,01	1.787.629,94		0,57%	0,56%
<b>États-Unis</b>				<b>8.455.341,65</b>		<b>2,70%</b>	<b>2,63%</b>
KBC GROUPE SA Belgique	69.190	EUR	60,08	4.156.935,20 <b>4.156.935,20</b>		1,32% <b>1,32%</b>	1,29% <b>1,29%</b>
ACCENTURE - SHS CLASS A Irlande	7.369	USD	266,84	1.842.439,88 <b>1.842.439,88</b>		0,59% <b>0,59%</b>	0,57% <b>0,57%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>14.454.716,73</b>		<b>4,61%</b>	<b>4,49%</b>
ISHARES EURO ULTRASHORT BD ESG UCITS ETF	2.601.279	EUR	4,99	12.987.925,92	3,83%	4,15%	4,03%
ISHARES JPM ESG USD EM BD UCITS HDG ACC	1.967.495	EUR	4,03	7.937.268,33	0,34%	2,53%	2,47%
VONT EUR ST BD IC SHS -I- CAP	46.250	EUR	110,36	5.104.150,00	2,07%	1,63%	1,59%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>26.029.344,25</b>		<b>8,31%</b>	<b>8,09%</b>
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	59.862	EUR	102,85	6.156.806,70	0,23%	1,96%	1,91%
BLUEBAY GBL HIGH YIELD ESG BD FD I CAP	21.760	USD	116,83	2.382.029,33	0,48%	0,76%	0,74%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	307.845	EUR	46,56	14.333.263,20	1,24%	4,57%	4,45%
ISHARES PLC TREASURY BOND 1-3	80.935	USD	127,02	9.632.573,16	0,11%	3,07%	2,99%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	120.225	EUR	106,31	12.781.119,75	0,34%	4,08%	3,97%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	1.279	EUR	8.518,24	10.894.828,96	11,97%	3,48%	3,39%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	1.317	EUR	8.343,81	10.988.797,77	25,48%	3,51%	3,41%
NN L US CR IC -I- CAP	530	USD	9.444,19	4.690.017,05	0,18%	1,50%	1,46%
SSGA EU CO BD-I- CAP	284.733	EUR	13,62	3.877.437,05	0,53%	1,24%	1,20%
XTRACKERS II ESG EUR CORPORATE BOND	105.250	EUR	133,50	14.050.348,75	0,70%	4,48%	4,37%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>89.787.221,72</b>		<b>28,65%</b>	<b>27,89%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>115.816.565,97</b>		<b>36,96%</b>	<b>35,98%</b>
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	2.158.575	EUR	5,59	12.062.117,10	1,01%	3,85%	3,75%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS	4.076.225	EUR	5,97	24.330.987,03	0,92%	7,76%	7,56%
ISH IV MSCI EMU ESG ENHANCED UCITS ACC	411.145	EUR	5,90	2.427.400,08	0,33%	0,77%	0,76%
ISHS FTSE 100 GBP SHS	559.405	GBP	7,27	4.581.162,84	0,04%	1,46%	1,42%
ISHS S&P 500 EUR-AC ACC SHS EUR ETF	64.390	EUR	81,67	5.258.731,30	0,11%	1,68%	1,63%
MUL LY E2-10Y IE ACC	35.775	EUR	111,80	3.999.645,00	0,33%	1,28%	1,24%
UBS IRL ETF PLC MSCI USA VALUE UCITSETF	172.175	EUR	87,58	15.079.086,50	1,60%	4,81%	4,69%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>67.739.129,85</b>		<b>21,61%</b>	<b>21,05%</b>
COMGEST GROWTH JAPAN EUR I AC	400.690	EUR	10,93	4.379.541,70	0,00%	1,40%	1,36%
DIGITAL STARS CONTIN EURP ACC2 CAP EUR	29.658	EUR	130,01	3.855.836,58	1,42%	1,23%	1,20%
ISHARES IV MSCI EM ESG ENHANCED UCITS AC	1.252.580	EUR	4,65	5.818.234,10	0,20%	1,86%	1,81%
ISHARES IV PLC MSCI JAPAN ESG ENHANCED	903.490	EUR	5,04	4.556.300,07	0,49%	1,45%	1,42%
ISHARES STOXX EUR 600 HEALTH CARE (DE)	32.875	EUR	99,80	3.280.925,00	0,46%	1,05%	1,02%
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND A ACC E	40.070	EUR	117,09	4.691.744,21	0,24%	1,50%	1,46%
MSCI USA SOCIALLY RESP UCITS ETF HDG A D	376.985	EUR	18,85	7.106.167,25	0,43%	2,27%	2,21%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	540	EUR	8.352,98	4.510.609,20	9,05%	1,44%	1,40%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	62.163	EUR	109,17	6.786.334,71	11,50%	2,17%	2,11%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	26.479	EUR	147,40	3.903.004,60	4,08%	1,24%	1,21%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	1.056,95	EUR	11.527,07	12.183.536,64	15,15%	3,89%	3,78%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	2.423	EUR	4.908,55	11.893.416,65	1,38%	3,79%	3,69%
UBS ETF MUSA SR A- DIS	93.085	USD	152,80	13.327.137,97	0,85%	4,25%	4,14%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>86.292.788,68</b>		<b>27,54%</b>	<b>26,81%</b>
ISHARE IV MSCI USA ESG ENHANCED ETF	2.640.060	USD	6,86	16.964.658,22	0,19%	5,41%	5,27%
<b>Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>16.964.658,22</b>		<b>5,41%</b>	<b>5,27%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>170.996.576,75</b>		<b>54,56%</b>	<b>53,13%</b>
LYXOR EPSILON GLOBAL TREND FD -I- EUR	62.555	EUR	160,16	10.018.952,68	1,67%	3,20%	3,11%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>10.018.952,68</b>		<b>3,20%</b>	<b>3,11%</b>
<b>OPC-Monétaires</b>				<b>10.018.952,68</b>		<b>3,20%</b>	<b>3,11%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>296.832.095,40</b>		<b>94,72%</b>	<b>92,22%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>313.377.152,13</b>		<b>100,00%</b>	<b>97,36%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		8.409.053,02			2,61%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		398.809,02			0,13%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		163.970,29			0,05%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>8.971.832,33</b>			<b>2,79%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>8.971.832,33</b>			<b>2,79%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>703.719,56</b>			<b>0,22%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-1.192.717,37</b>			<b>-0,37%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>321.859.986,65</b>			<b>100,00%</b>

#### 12.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	1,05%
Belgique	17,71%
États-Unis	2,70%
Irlande	49,57%
Luxembourg	28,97%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Banques et institutions financières	1,33%
Construction de machines et appareils	1,43%
Fonds d'investissement	94,72%
Holding et sociétés financières	0,30%
Internet et services d'Internet	0,69%
Pays et gouvernements	0,37%
Services divers	0,59%
Textile et habillement	0,57%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	80,26%
GBP	1,46%
USD	18,28%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**12.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	107.211.077,07	185.954.992,89	293.166.069,96
Ventes	79.166.845,73	42.484.656,80	121.651.502,53
<b>Total 1</b>	<b>186.377.922,80</b>	<b>228.439.649,69</b>	<b>414.817.572,49</b>
Souscriptions	35.371.518,12	161.045.245,53	196.416.763,65
Remboursements	8.425.507,89	17.279.220,76	25.704.728,65
<b>Total 2</b>	<b>43.797.026,01</b>	<b>178.324.466,29</b>	<b>222.121.492,30</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	191.154.086,00	284.467.293,55	238.557.195,43
<b>Taux de rotation</b>	<b>74,59%</b>	<b>17,62%</b>	<b>80,78%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**12.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire****Classe A**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
14.04.20 - 31.12.20	3.857,85	19.676,02		231,77	3.857,85	19.444,24	23.302,09	4.047.579,05	20.967.278,28		248.924,88	26.031.199,85	1.104,48	1.119,63
2021	5.505,65	41.737,33	524,66	1.959,10	8.838,83	59.222,48	68.061,32	6.303.140,35	49.663.561,55	595.872,61	2.383.587,83	84.732.514,12	1.238,96	1.245,84
2022	1.856,73	99.800,25	1.726,95	9.007,03	8.968,61	150.015,69	158.984,30	2.225.699,09	112.779.127,33	1.926.098,60	10.177.632,26	172.181.685,40	1.079,56	1.083,22

**Classe B**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
27.02.20 - 31.12.20	1.000,00	4.199,26	1.000,00	250,00		3.949,26	3.949,26	1.000.000,00	4.104.536,20	996.360,00	238.440,00	3.985.503,70		1.009,18
2021		4.502,91		481,00		7.971,17	7.971,17		4.989.466,65		516.177,85	9.042.515,83		1.134,40
2022	1.055,84	2.990,25		194,00	1.055,84	10.767,42	11.823,27	1.055.844,00	3.076.910,62		199.066,98	11.679.606,93	983,04	988,32

**Classe de base**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2020	2.786,45	30.801,57	13,36	3.155,23	2.773,09	44.942,34	47.715,43	2.969.175,90	29.465.633,63	14.460,60	3.031.936,45	47.878.517,48	1.094,16	997,82
2021	4.834,38	36.063,21	21,00	8.363,87	7.586,47	72.641,68	80.228,14	5.586.863,26	38.154.043,42	24.236,73	8.960.347,06	90.390.594,78	1.224,78	1.116,42
2022	3.245,60	71.286,88	822,44	12.498,41	10.009,62	131.430,15	141.439,77	3.806.482,32	73.472.700,29	890.336,91	12.511.593,90	137.998.694,28	1.065,03	968,87

**12.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

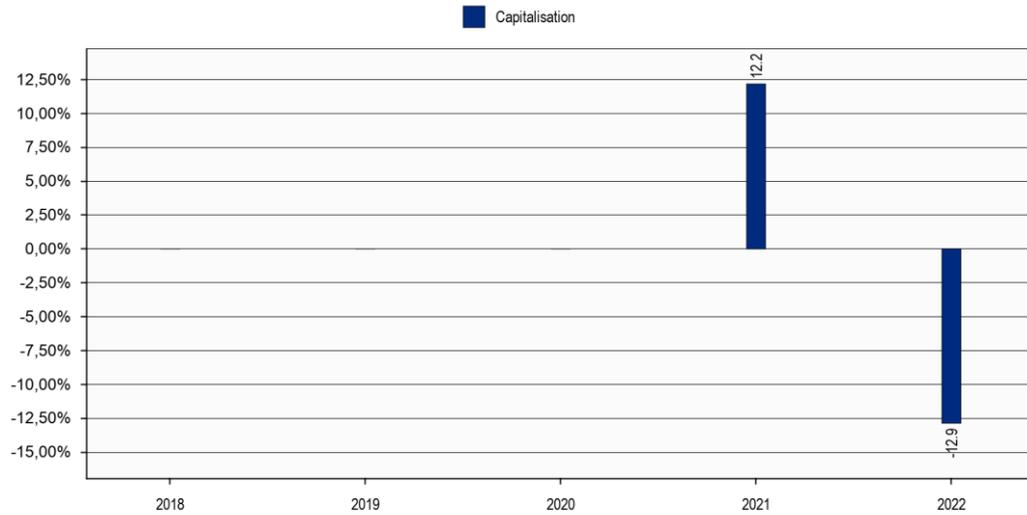
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR) :

**Classe A**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

<b>1 an</b>
Part
-12,87% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

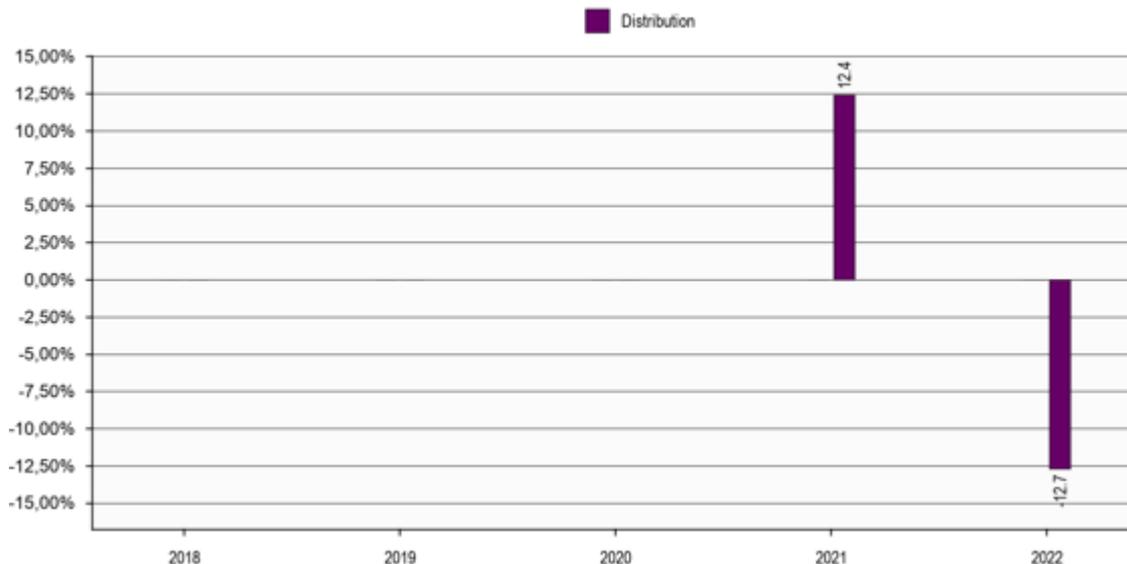
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe B**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

1 an
Part
-12,70% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = ((1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}))^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n  
 n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P<sub>t</sub> la performance annuelle pour la première période

VNI<sub>t+1</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI<sub>t</sub> la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex_{t2}})] \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex_{tn}})]$$

avec

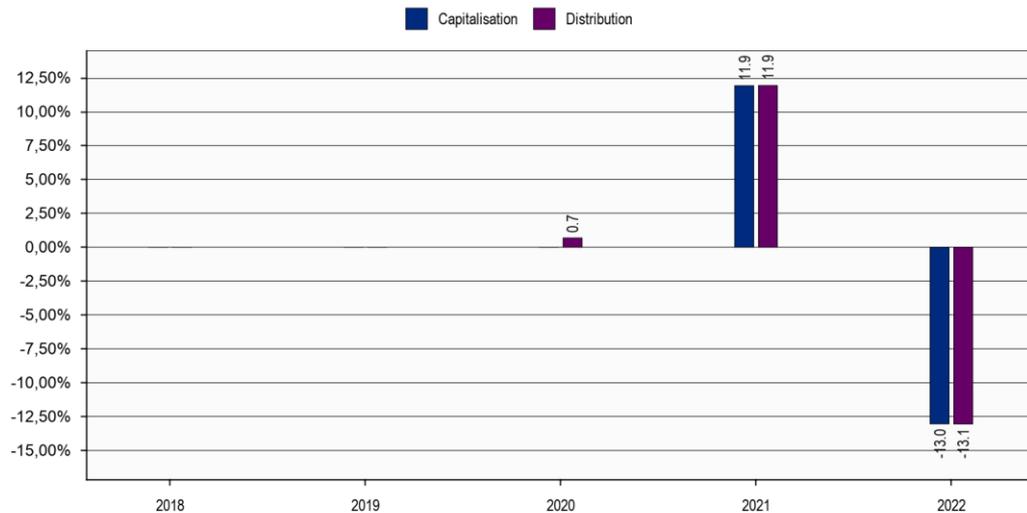
D<sub>t</sub>, D<sub>t2</sub>, ..., D<sub>tn</sub> les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI<sub>ex\_t</sub>, ..., VNI<sub>ex\_{tn}</sub> la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**Classe de base**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

<b>1 an</b>
Part
-13,04% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Distribution**

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
Part	Part
-13,05% (en EUR)	-0,66% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left[ (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

### 12.4.6 . Frais

#### Frais courants

##### Classe A

- Part de capitalisation (BE6317809059) : 1,43%

- Part de distribution (BE6317812087) : 1,46%

##### Classe B

- Part de distribution (BE6317813093) : 1,25%

##### Classe de base

- Part de capitalisation (BE6317808044) : 1,63%

- Part de distribution (BE6317811071) : 1,65%

Étant donné que la part de capitalisation (Classe B : BE6317810065) n'a pas encore eu d'exercice complet, il n'y a pas suffisamment de données pour fournir des informations utiles sur les frais courants.

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

### 12.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

#### NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

#### NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
05.08.22	NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED	186.575,04
31.08.22	NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED	377.836,29

#### NOTE 3 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

**NOTE 4 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

**NOTE 5 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,20% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,00% pour la classe A et 0,80% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

**NOTE 6 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

**NOTE 7 – Annexe SFDR**

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

## 13 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE

### 13.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 13.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.

#### 13.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 13.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge des OPC dans lesquels le compartiment a l'intention d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, obligations et instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle et des investissements pourront être effectués dans des instruments financiers dérivés.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

La composition prend en compte les pondérations suivantes :

- Un minimum de 60% à un maximum de 100% de l'actif net peut être investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF »
- Un maximum de 20% de l'actif net peut être investi dans des parts d'OPC alternatifs (OPCA)
- Un maximum de 40% de l'actif net peut être investi dans des actions et des biens immobiliers cotés (directement ou indirectement via des OPC, y compris des trackers ou des ETF)
- Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

#### **Catégories d'actifs autorisés**

Dans la mesure autorisée par la législation applicable et pour autant que les investissements font partie de la politique d'investissement décrite ci-dessus, les investissements du fonds se composent de valeurs mobilières et instruments de marché monétaire admis soit sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen qu'en dehors, soit sur un autre marché secondaire d'un État membre de l'Espace économique européen, soit sur un marché d'un État non membre de l'Espace économique européen qui applique des dispositions équivalentes à celles prévues par la directive 2001/34/CE, soit sur un autre marché secondaire pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Également des valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un État membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, autres valeurs mobilières et instruments de marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

#### **Particularités des obligations et titres de créance**

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées. Au moins 50% des obligations ont un rating « investment grade ».

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's, sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d

risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

### Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de sélections positives et négatives ou via un actionariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplique synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

Une distinction est faite entre les investissements dans des actions et dans des obligations d'une part ; et d'autre part les investissements dans des fonds (OPCVM ou OPC) et ETF.

#### A. *Actions et obligations*

L'on effectue un filtrage négatif et un filtrage normatif. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

##### a) Filtrage négatif

Les sociétés impliquées dans une série d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales, telles que les armes (controversées comme les armes à feu conventionnelles, civiles, les armes nucléaires), le tabac, les divertissements pour adultes et les jeux de hasard sont exclues de la possibilité d'être directement incluses dans le compartiment, conformément à la politique d'exclusion des stratégies durables, disponible sur <https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-ENG.pdf>

Le Gestionnaire n'investit pas non plus dans des obligations émises par des gouvernements ou des États membres à régime politique instable ou en cas de violations manifestes des droits de l'homme. Les Indicateurs de gouvernance mondiaux (World Governance Indicators, WGI) de la Banque mondiale sont utilisés pour identifier ces pays. Cet indice analyse plus de 200 pays selon six dimensions de gouvernance : liberté d'opinion, liberté de la presse et responsabilité, stabilité politique et manque de violence, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, état de droit et contrôle de la corruption. Le gestionnaire exclut certainement les pays suivants : l'Afghanistan, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo RDC, l'Iran, l'Irak, la Libye.

##### b) Filtrage normatif

Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes du Pacte mondial de l'ONU et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

##### c) Intégration ESG

Après l'exclusion des sociétés sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des sociétés dans lesquelles le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

- Environnement (E) : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ;

- Social (S) : la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services ;
- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration

Pour l'évaluation des entreprises, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des entreprises dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les entreprises qui se situent dans les deux déciles de score ESG les plus faibles au sein de leur secteur sont exclues de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.

Pour l'évaluation des États membres, l'analyse est réalisée en deux phases.

La première étape est l'évaluation de l'émetteur sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour cette évaluation, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des États membres dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les États membres qui se situent au sein de leur classification (pays développés et pays en développement respectivement) dans les deux déciles de score ESG les plus faibles sont exclus de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.

La seconde étape consiste en une analyse de l'émetteur sous l'angle des Objectifs de Développement Durable (ODD). Un modèle de durabilité interne a été développé sur la base des Objectifs de Développement Durable, qui repose sur les 4 piliers suivants :

- environnement et climat
- valeurs démocratiques
- soins de santé
- éducation

Des scores internes des ODD sont élaborés pour l'évaluation des gouvernements. Les scores ODD sont mis à jour trimestriellement. Environ 150 indicateurs différents sont pris en compte dans cette analyse. Les 17 objectifs de développement durable sont reflétés dans les critères individuels d'une manière qui intègre la contribution à un impact environnemental positif (par exemple, l'accès et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'accès à l'eau potable) et l'impact social (par exemple, la lutte contre la faim et l'accès aux soins de santé) des investissements dans des obligations d'État. Sur la base de ces différents critères, le gestionnaire analysera le pays analysé et attribuera un score de durabilité. Ce score est basé sur un modèle de durabilité développé en interne. Seuls les pays disposant de données suffisantes sont évalués et jugés.

#### **B. Fonds et ETF**

Au moins 65% des fonds et ETF sous-jacents au compartiment doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionariat actif. Ceci concerne les fonds et ETF qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;
- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;
- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;
- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 65 % de ce compartiment sera constitué de fonds et ETF qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))

- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.
- Les principes du Pacte mondial de l'ONU : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.
- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC / ETF sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 65 %, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

### **Règlement Taxonomie**

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Les institutions financières de premier rang sont des institutions qui ont au moins une notation investment grade selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### **13.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 13.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 13.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué.

### 13.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### Rendement

Le fonds Nagelmackers Private Fund Conservative a réalisé un rendement de -12,90% pour l'année 2022.

#### Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 59% à 65% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. Au premier trimestre, la sensibilité aux taux d'intérêt a été atténuée en basculant les obligations indexées sur l'inflation à long terme (AXA WF Global Inflation Bonds) et les obligations d'entreprises américaines (NN US Credit) vers un fonds à stratégie convertible arbitrage dans la section multi-stratégies (Lazard Rathmore Alternative Fund) et dans une moindre mesure également dans les obligations des marchés émergents via iShares J.P. Morgan \$ EM Bond UCITS ETF. Au deuxième trimestre, le risque de crédit a été réduit au profit d'un risque de taux d'intérêt un peu plus élevé à des rendements plus attractifs. Le fonds indicel State Street Euro Corporate Bond a été progressivement supprimé au profit des obligations d'État mondiales via iShares Global AAA-AA Government Bond ETF.

La position dans les obligations à haut rendement (HSBC Euro High Yield) a été réduite en juillet au profit d'obligations d'État mondiales (iShares Global AAA-AA Govt Bond UCTIS ETF) et d'obligations d'entreprises de qualité. Les gains sur les obligations d'État mondiales ont été encaissés en août et arbitrés en obligations d'État chinoises via iShares China CNY Bonds. En novembre, l'ETF iShares China CNY Bond (Euro) a été vendu et une position supplémentaire a été prise dans les obligations d'entreprises américaines et les obligations à haut rendement. En décembre, la pondération du tracker iShares Euro Ultrashort Bond ESG a été augmentée.

La pondération des actions a été réduite de 31% à 29% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. En début d'année, l'exposition aux valeurs de croissance (Alphabet, Nasdaq 100) a été réduite au profit de valeurs plus défensives via iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ETF. Au cours du premier trimestre, la pondération des actions mondiales a été réduite et déplacée régionalement de l'UEM vers l'Europe hors UEM (FTSE 100), les États-Unis (S&P 500) et la Chine via Nagelmackers China New Economy. Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance. Plus tard dans le mois, un tiers de la position dans iShares MSCI World Minimum Volatility ESG a également été vendu ainsi que des actions de valeur américaines en septembre au profit des actions de croissance américaines (UBS MSCI USA SRI ETF), ce tout avec une couverture du risque de change euro-dollar. Dans l'intervalle, la pondération des pays émergents a été allégée au profit des actions japonaises via iShares MSCI EM/Japan ESG Enhanced ETF en août. En novembre, les positions dans des fonds plus axés sur la croissance tels qu'Apple, iShares Nasdaq 100 et UBS MSCI SRI ont été réduites. La pondération des actions de valeur a été augmentée par l'intermédiaire du tracker UBS MSCI US Value.

La pondération de la partie alternative a été renforcée de 4% à 5% en 2022. Afin de réagir à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, la duration du portefeuille obligataire a encore été réduite début février. Le produit de cette vente a été en partie investi dans Lazard Rathmore Alternative Fund (Convertible Arbitrage).

Enfin, la position de trésorerie a baissé de 6% à 2% sur l'ensemble de l'année 2022.

### 13.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13 %, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. Deux choses ont profité aux rendements des fonds Private. D'une part, la sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt. De l'autre, la performance relativement excellente des actions de valeur dans lesquelles les fonds Private sont partiellement investis. Après quelques poussées ces dernières années, 2022 a finalement vu la résurgence tant attendue des actions de valeur. Les actions de valeur mondiales (-0,6 %) ont nettement surperformé les actions de croissance mondiales (-24,8%). À cet égard, la suppression progressive des fonds d'actions de croissance en janvier et novembre 2022 a été une excellente décision. Le gestionnaire prévoit une continuation de la hausse des actions de valeur en 2023, mais détient également des positions dans des fonds plus axés sur la croissance. Les obligations, quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

### 13.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### **13.1.10 . Affectations des résultats**

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**13.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>58.431.388,49</b>	<b>47.004.240,61</b>
<b>I. Actifs immobilisés</b>	<b>3.437,95</b>	<b>5.153,97</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation	3.437,95	5.153,97
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>57.729.488,59</b>	<b>44.301.870,91</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	522.585,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1.220.340,56	1.734.585,84
E. OPC à nombre variable de parts	55.986.563,03	42.567.285,07
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>189,74</b>	<b>43.278,62</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	189,74	43.278,62
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>886.046,89</b>	<b>2.780.084,43</b>
A. Avoirs bancaires à vue	886.046,89	2.780.084,43
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-187.774,68</b>	<b>-126.147,32</b>
B. Produits acquis	1.101,37	
C. Charges à imputer (-)	-188.876,05	-126.147,32
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>58.431.388,49</b>	<b>47.004.240,61</b>
A. Capital	63.874.794,91	43.262.413,36
B. Participations au résultat	-1.743.658,47	189.827,99
C. Résultat reporté	3.359.726,47	1.022.698,93
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-7.059.474,42	2.529.300,33

## 13.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-6.710.019,80</b>	<b>2.811.895,87</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-23.211,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-235.119,26	481.730,73
E. OPC à nombre variable de parts	-6.574.362,88	1.944.007,80
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	122.673,34	386.157,34
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>183.687,86</b>	<b>155.318,71</b>
A. Dividendes	185.695,26	166.246,31
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	2.782,19	
b. Dépôts et liquidités	6.121,27	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-4.875,96	-6.114,64
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-8.934,61	-4.812,96
F. Autres produits provenant des placements	2.899,71	
<b>III. Autres produits</b>	<b>76.294,64</b>	<b>178,23</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	75.533,24	
B. Autres	761,40	178,23
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-609.437,12</b>	<b>-438.092,48</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-30.644,70	-17.045,93
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-9.699,07	-7.779,26
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-460.361,41	-361.698,29
Classe A	-102.030,61	-49.651,16
Classe B	-141.394,28	-160.603,02
Classe de base	-216.936,52	-151.444,11
b. Gestion administrative et comptable	-17.974,26	-14.767,68
E. Frais administratifs (-)	-5.577,67	-3.684,76
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-7.535,17	-7.157,16
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-19.633,47	-19.147,50
H. Services et biens divers (-)	-22.825,55	-21.400,52
J. Taxes	-29.929,93	18.204,92
Classe A	-7.995,88	-218,83
Classe B	-9.472,69	12.483,91
Classe de base	-12.461,36	5.939,84
K. Autres charges (-)	-5.255,89	-3.616,30
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-349.454,62</b>	<b>-282.595,54</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-7.059.474,42</b>	<b>2.529.300,33</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-7.059.474,42</b>	<b>2.529.300,33</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-5.443.406,42</b>	<b>3.741.827,25</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	3.359.726,47	1.022.698,93
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-7.059.474,42	2.529.300,33
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.743.658,47	189.827,99
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>356.556,47</b>	<b>-137.433,05</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>5.086.849,95</b>	<b>-3.359.726,47</b>
<b>IV. (Distribution des dividendes)</b>		<b>-244.667,73</b>

## 13.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 13.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS</u></b>							
<b><u>DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR</u></b>							
<b><u>UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN</u></b>							
<b><u>MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
BELGIUM 0.50 17-24 22/10A EUR	300.000	EUR	96,15%	288.442,50 <b>288.442,50</b>		0,50% <b>0,50%</b>	0,49% <b>0,49%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emis(es) par un état</b>				<b>288.442,50</b>		<b>0,50%</b>	<b>0,49%</b>
SOFINA SA 1.0000 21-28 23/09A EUR	300.000	EUR	78,05%	234.142,50 <b>234.142,50</b>		0,41% <b>0,41%</b>	0,40% <b>0,40%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emis(es) par un établissement de crédit</b>				<b>234.142,50</b>		<b>0,41%</b>	<b>0,40%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>522.585,00</b>		<b>0,91%</b>	<b>0,89%</b>
CATERPILLAR - REGISTERED	1.555	USD	239,56	349.042,68		0,60%	0,60%
DANAHER CORP	810	USD	265,42	201.443,15		0,35%	0,35%
MICROSOFT CORP	735	USD	239,82	165.160,65		0,28%	0,28%
NIKE INC	1.615	USD	117,01	177.063,62		0,31%	0,30%
<b>États-Unis</b>				<b>892.710,10</b>		<b>1,54%</b>	<b>1,53%</b>
ACCENTURE - SHS CLASS A Irlande	670	USD	266,84	167.517,26 <b>167.517,26</b>		0,29% <b>0,29%</b>	0,29% <b>0,29%</b>
KBC GROUPE SA Belgique	2.665	EUR	60,08	160.113,20 <b>160.113,20</b>		0,28% <b>0,28%</b>	0,27% <b>0,27%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>1.220.340,56</b>		<b>2,11%</b>	<b>2,09%</b>
ISHARES EURO ULTRASHORT BD ESG UCITS ETF	608.575	EUR	4,99	3.038.554,12	0,90%	5,26%	5,20%
ISHARES JPM ESG USD EM BD UCITS HDG ACC	1.031.030	EUR	4,03	4.159.381,23	0,18%	7,21%	7,12%
VONT EUR ST BD IC SHS -I- CAP	9.158	EUR	110,36	1.010.676,88	0,41%	1,75%	1,73%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>8.208.612,23</b>		<b>14,22%</b>	<b>14,05%</b>
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	17.395	EUR	102,85	1.789.075,75	0,07%	3,10%	3,06%
BLUEBAY GBL HIGH YIELD ESG BD FD I CAP	7.900	USD	116,83	864.799,25	0,17%	1,50%	1,48%
HSBC GLOBAL HIGH YIELD BOND -IC- CAP	105.281	EUR	46,56	4.901.883,36	0,42%	8,49%	8,39%
ISHARES PLC TREASURY BOND 1-3	24.815	USD	127,02	2.953.386,09	0,03%	5,12%	5,05%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	22.310	EUR	106,31	2.371.776,10	0,06%	4,11%	4,06%
NAGELMACKERS INSTIT MEDIUM TERM SHS N	139	EUR	9.491,55	1.319.325,45	2,65%	2,29%	2,26%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	367	EUR	8.518,24	3.126.194,08	3,43%	5,41%	5,35%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	432	EUR	8.343,81	3.604.525,92	8,36%	6,24%	6,17%
NN L US CR IC -I- CAP	210	USD	9.444,19	1.858.308,64	0,07%	3,22%	3,18%
SSGA EU CO BD-I- CAP	134.998	EUR	13,62	1.838.375,76	0,25%	3,18%	3,15%
XTRACKERS II ESG EUR CORPORATE BOND	35.675	EUR	133,50	4.762.434,13	0,24%	8,25%	8,15%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>29.390.084,53</b>		<b>50,91%</b>	<b>50,30%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>37.598.696,76</b>		<b>65,13%</b>	<b>64,35%</b>
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	229.835	EUR	5,59	1.284.317,98	0,11%	2,23%	2,20%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS	419.830	EUR	5,97	2.505.965,27	0,10%	4,34%	4,29%
ISHS FTSE 100 GBP SHS	53.070	GBP	7,27	434.608,76	0,00%	0,75%	0,74%
ISHS S&P 500 EUR-AC ACC SHS EUR ETF	10.440	EUR	81,67	852.634,80	0,02%	1,48%	1,46%
MUL LY E2-10Y IE ACC	11.005	EUR	111,80	1.230.359,00	0,10%	2,13%	2,11%
UBS IRL ETF PLC MSCI USA VALUE UCITSETF	16.825	EUR	87,58	1.473.533,50	0,16%	2,55%	2,52%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>7.781.419,31</b>		<b>13,48%</b>	<b>13,32%</b>
ISHARES IV MSCI EM ESG ENHANCED UCITS AC	121.290	EUR	4,65	563.392,05	0,02%	0,98%	0,96%
ISHARES IV PLC MSCI JAPAN ESG ENHANCED	114.650	EUR	5,04	578.179,95	0,06%	1,00%	0,99%
ISHARES STOXX EUR 600 HEALTH CARE (DE)	2.500	EUR	99,80	249.500,00	0,04%	0,43%	0,43%
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND A ACC E	12.663	EUR	117,09	1.482.694,21	0,08%	2,57%	2,54%
MSCI USA SOCIALLY RESP UCITS ETF HDG A D	30.570	EUR	18,85	576.244,50	0,03%	1,00%	0,99%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	49	EUR	8.352,98	409.296,02	0,82%	0,71%	0,70%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	6.638	EUR	109,17	724.670,46	1,23%	1,25%	1,24%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	3.821	EUR	147,40	563.215,40	0,59%	0,98%	0,96%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	116,2	EUR	11.527,07	1.339.445,53	1,67%	2,32%	2,29%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	256	EUR	4.908,55	1.256.588,80	0,15%	2,18%	2,15%
UBS ETF MUSA SR A- DIS	6.675	USD	152,80	955.671,12	0,06%	1,65%	1,64%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>8.698.898,04</b>		<b>15,07%</b>	<b>14,89%</b>
ISHARE IV MSCI USA ESG ENHANCED ETF	296.855	USD	6,86	1.907.548,92	0,02%	3,30%	3,26%
<b>Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>1.907.548,92</b>		<b>3,30%</b>	<b>3,26%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>18.387.866,27</b>		<b>31,85%</b>	<b>31,47%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>55.986.563,03</b>		<b>96,98%</b>	<b>95,82%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>57.729.488,59</b>		<b>100,00%</b>	<b>98,80%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		595.144,79			1,02%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		279.956,80			0,48%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		10.945,30			0,02%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>886.046,89</b>			<b>1,52%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>886.046,89</b>			<b>1,52%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>189,74</b>			<b>0,00%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-184.336,73</b>			<b>-0,32%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>58.431.388,49</b>			<b>100,00%</b>

### 13.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	0,43%
Belgique	20,39%
États-Unis	1,55%
Irlande	41,18%
Luxembourg	36,45%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Banques et institutions financières	0,28%
Construction de machines et appareils	0,95%
Fonds d'investissement	96,98%
Holding et sociétés financières	0,40%
Internet et services d'Internet	0,29%
Pays et gouvernements	0,50%
Services divers	0,29%
Textile et habillement	0,31%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	82,62%
GBP	0,75%
USD	16,63%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**13.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	19.876.883,92	28.704.869,98	48.581.753,90
Ventes	16.449.211,21	12.146.789,41	28.596.000,62
<b>Total 1</b>	<b>36.326.095,13</b>	<b>40.851.659,39</b>	<b>77.177.754,52</b>
Souscriptions	2.801.622,77	18.215.222,65	21.016.845,42
Remboursements	666.458,62	1.612.059,26	2.278.517,88
<b>Total 2</b>	<b>3.468.081,39</b>	<b>19.827.281,91</b>	<b>23.295.363,30</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	45.607.161,79	57.225.092,70	51.532.773,14
<b>Taux de rotation</b>	<b>72,05%</b>	<b>36,74%</b>	<b>104,56%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**13.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire****Classe A**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
15.10.20 - 31.12.20		1.300,80				1.300,80	1.300,80		1.311.209,41			1.324.516,30		1.018,24
2021	1.282,99	5.665,07		533,94	1.282,99	6.431,93	7.714,92	1.296.045,10	5.906.547,98		562.238,67	8.280.482,17	1.051,02	1.077,75
2022		9.106,17		564,41	1.282,99	14.973,68	16.256,67		8.948.770,31		523.479,63	15.142.130,37	914,96	932,85

**Classe B**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
05.05.20 - 31.12.20	1.067,03	17.487,40			1.067,03	17.487,40	18.554,43	1.068.012,22	18.086.269,66			19.978.799,20	1.056,01	1.078,03
2021		3.784,78		2.788,01	1.067,03	18.484,17	19.551,19		4.101.110,81		3.101.311,19	22.040.562,78	1.123,45	1.127,55
2022		570,00			1.067,03	19.054,17	20.121,20		572.802,60			19.672.335,52	979,96	977,56

**Classe de base**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2020		2.444,92		1.360,00		11.226,92	11.226,92		2.383.650,84		1.308.331,56	11.188.570,66		996,58
2021		6.048,63		1.451,80		15.823,75	15.823,75		6.199.000,32		1.485.968,42	16.683.195,66		1.054,31
2022	329,23	11.609,33		1.836,32	329,23	25.596,77	25.926,01	329.163,52	11.166.108,99		1.755.038,25	23.616.922,60	911,89	910,92

**13.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

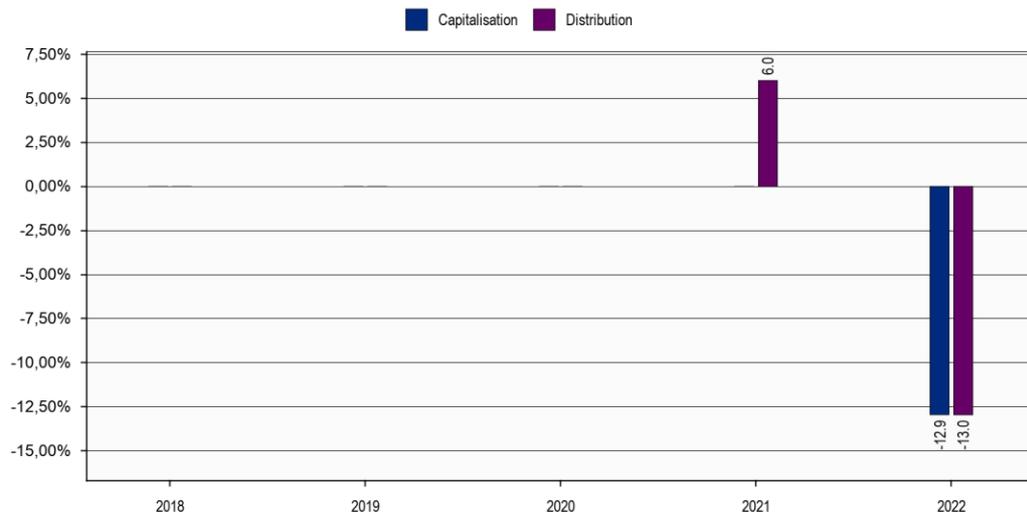
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Classe A**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

<b>1 an</b>
Part
-12,95% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P (t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Distribution**

1 an
Part
-12,95% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex,t2})] \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex,tn})]$$

avec

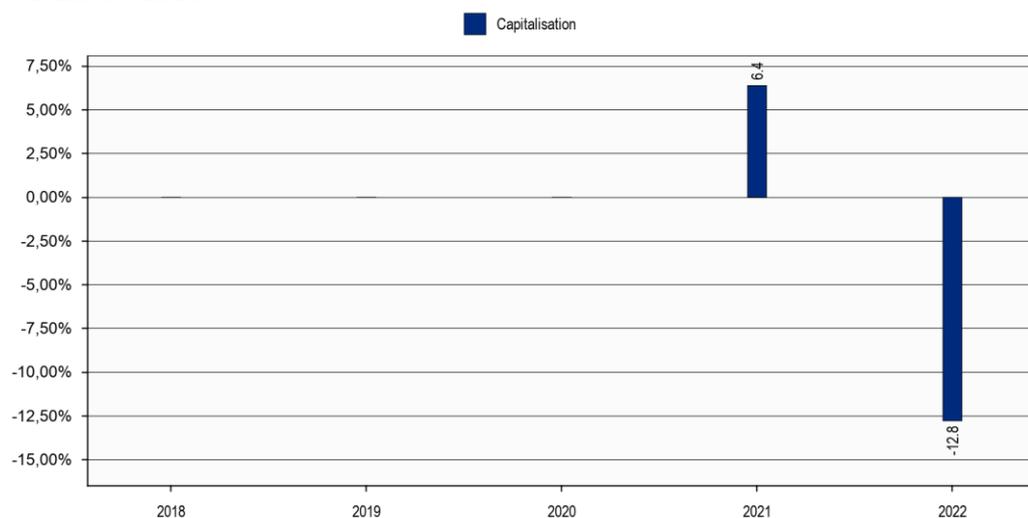
$D_t, D_{t2}, \dots, D_{tn}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,tn}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**Classe B**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

### Capitalisation

<b>1 an</b>
Part
-12,77% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

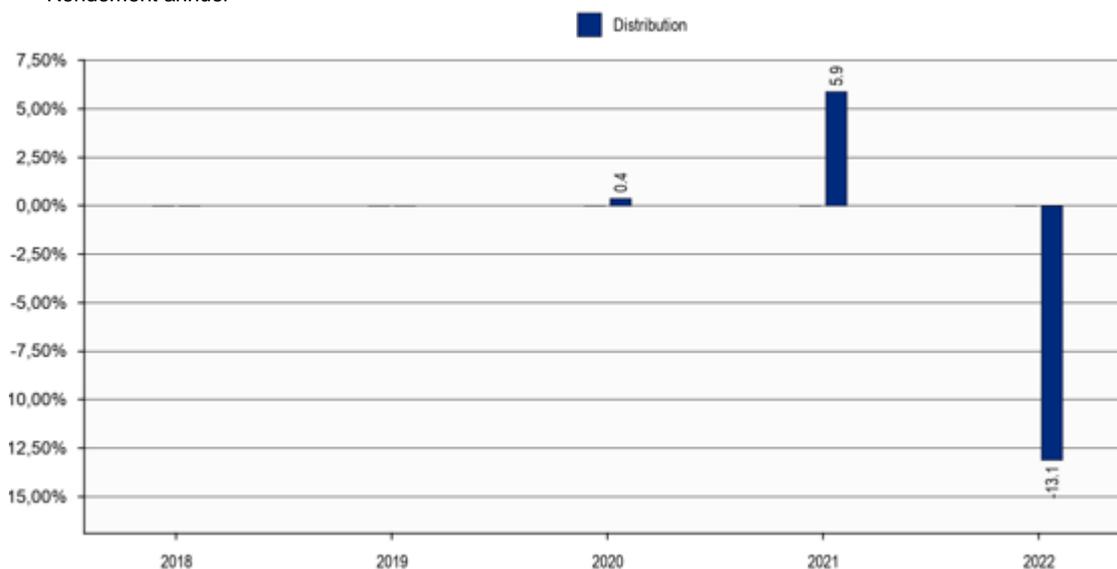
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n  
 VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n  
 VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t  
 n la période sous revue

### Classe de base

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

### Distribution

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
Part	Part
-13,12% (en EUR)	-2,61% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left[ (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

### 13.4.6 . Frais

#### Frais courants

##### Classe A

- Part de capitalisation (BE6317791844) : 1,41%
- Part de distribution (BE6317794871) : 1,42%

##### Classe B

- Part de capitalisation (BE6317792859) : 1,20%
- Part de distribution (BE6317795886) : 1,21%

##### Classe de base

- Part de distribution (BE6317793865) : 1,62%

Étant donné que la part de distribution (Classe de base : BE6317790838) n'a pas encore eu d'exercice complet, il n'y a pas suffisamment de données pour fournir des informations utiles sur les frais courants.

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

### 13.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

#### NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les sous-jacents détenus en portefeuille.

#### NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
27.07.22	NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE	75.533,24

**NOTE 3 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

**NOTE 4 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

**NOTE 5 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,10% sur une base annuelle pour la classe de base, 0,90% pour la classe A et 0,70% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 5,00%.

**NOTE 6 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

**NOTE 7 – Annexe SFDR**

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

## 14 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH

### 14.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 14.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

20/12/2019 au prix de 1.000,00 EUR par part.

#### 14.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 14.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Le compartiment NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment investira principalement dans des actions d'autres organismes de placement collectif. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions de performance, à charge des OPC dans lesquels le compartiment a l'intention d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

En outre, les investissements seront effectués dans des actions, obligations et instruments du marché monétaire sans aucune restriction géographique ou sectorielle et des investissements pourront être effectués dans des instruments financiers dérivés.

Pour ce compartiment, aucun benchmark n'est appliqué et il sera géré activement.

Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

La composition prend en compte les pondérations suivantes :

- Un minimum de 60% à un maximum de 100% de l'actif net peut être investi dans des OPC, y compris des « trackers » ou des « ETF »
- Un maximum de 20% de l'actif net peut être investi dans des parts d'OPC alternatifs (OPCA)
- Un maximum de 90% de l'actif net peut être investi dans des actions et des biens immobiliers cotés (directement ou indirectement via des OPC, y compris des trackers ou des ETF)
- Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

#### Catégories d'actifs autorisés

Dans la mesure autorisée par la législation applicable et pour autant que les investissements font partie de la politique d'investissement décrite ci-dessus, les investissements du fonds se composent de valeurs mobilières et instruments de marché monétaire admis soit sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen qu'en dehors, soit sur un autre marché secondaire d'un État membre de l'Espace économique européen, soit sur un marché d'un État non membre de l'Espace économique européen qui applique des dispositions équivalentes à celles prévues par la directive 2001/34/CE, soit sur un autre marché secondaire pour autant que ce marché soit réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Également des valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un État membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, autres valeurs mobilières et instruments de marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

#### Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit directement et indirectement (au travers d'OPC) sont émis par tous types d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées. Au moins 50 % de la section obligataire, mesurée au travers d'investissements directs ou indirects (au travers d'OPC), bénéficie d'une notation "investment grade".

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB à D selon la même échelle de Standard & Poor's,

sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

### Sélection des fonds de placement

Une première sélection est effectuée, à partir de l'univers des fonds de placement qui répondent aux souhaits en matière de catégorie, de style et de région d'investissement, sur base d'une analyse quantitative du rendement et du risque. Le choix définitif dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement qui doit également intégrer des critères ESG dans la sélection des instruments et la construction du portefeuille. Les stratégies peuvent consister en une combinaison de sélections positives et négatives ou via un actionnariat actif et un dialogue avec les sociétés dans lesquelles le fonds de placement investit. En outre, les gestionnaires sont filtrés sur base de leur expérience et de leur connaissance, le bien-fondé de la philosophie d'investissement est examiné et son application est vérifiée. De plus, on évalue si le fonds d'investissement s'inscrit dans le portefeuille existant.

Dans l'univers des ETF et trackers disponibles, nous examinons d'abord quels fournisseurs peuvent se qualifier : d'une part sur le plan organisationnel, mais d'autre part également en fonction des produits qu'ils proposent et de leurs compétences clés. Les ETF sont également filtrés sur la base de l'intégration de critères ESG par le biais d'un filtrage positif et négatif ou la poursuite d'un objectif durable spécifique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par la suite, la façon dont le benchmark de référence est copié est examinée, avec un compromis particulier entre la réplification synthétique ou physique - cette dernière étant préférée dans la majorité des cas. Enfin, les ETF eux-mêmes font l'objet d'un examen quantitatif approfondi à 2 niveaux : sur la base des paramètres de marché (liquidité, spread bid-ask, tracking error, etc.) et sur la base des coûts (taxes comprises), le ratio de frais et l'impact fiscal permettant de déterminer le choix final d'ETF.

### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

Une distinction est faite entre les investissements dans des actions et dans des obligations d'une part ; et d'autre part les investissements dans des fonds (OPCVM ou OPC) et ETF.

#### A. Actions et obligations

L'on effectue un filtrage négatif et un filtrage normatif. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

##### a) Filtrage négatif

Les sociétés impliquées dans une série d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales, telles que les armes (controversées comme les armes à feu conventionnelles, civiles, les armes nucléaires), le tabac, les divertissements pour adultes et les jeux de hasard sont exclues de la possibilité d'être directement incluses dans le compartiment, conformément à la politique d'exclusion des stratégies durables, disponible sur <https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-ENG.pdf>

Le Gestionnaire n'investit pas non plus dans des obligations émises par des gouvernements ou des États membres à régime politique instable ou en cas de violations manifestes des droits de l'homme. Les Indicateurs de gouvernance mondiaux (World Governance Indicators, WGI) de la Banque mondiale sont utilisés pour identifier ces pays. Cet indice analyse plus de 200 pays selon six dimensions de gouvernance : liberté d'opinion, liberté de la presse et responsabilité, stabilité politique et manque de violence, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, état de droit et contrôle de la corruption. Le gestionnaire exclut certainement les pays suivants : l'Afghanistan, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo RDC, l'Iran, l'Irak, la Libye.

##### b) Filtrage normatif

Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes du Pacte mondial de l'ONU et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

##### c) Intégration ESG

Après l'exclusion des sociétés sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des sociétés dans lesquelles le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

- Environnement (E) : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Social (S) : la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services ;
- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration

Pour l'évaluation des entreprises, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des entreprises dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les entreprises qui se situent dans les deux déciles de score ESG les plus faibles au sein de leur secteur sont exclues de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment,

Pour l'évaluation des États membres, l'analyse est réalisée en deux phases.

La première étape est l'évaluation de l'émetteur sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour cette évaluation, un modèle de notation interne est utilisé qui évalue la performance des États membres dans le domaine de l'ESG sur la base, entre autres, d'indicateurs de principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI) et d'autres données ESG telles que la recherche et les notations par des parties externes, avant de reprendre ou de détenir ou non un investissement. Les États membres qui se situent au sein de leur classification (pays développés et pays en développement respectivement) dans les deux déciles de score ESG les plus faibles sont exclus de l'investissement. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. S'il est déterminé lors de cette mise à jour que, par exemple, une entreprise se retrouve dans les 2 déciles de score ESG les plus faibles de son secteur respectif, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai de trois mois en retirant l'investissement du compartiment.

La seconde étape consiste en une analyse de l'émetteur sous l'angle des Objectifs de Développement Durable (ODD). Un modèle de durabilité interne a été développé sur la base des Objectifs de Développement Durable, qui repose sur les 4 piliers suivants :

- environnement et climat
- valeurs démocratiques
- soins de santé
- éducation

Des scores internes des ODD sont élaborés pour l'évaluation des gouvernements. Les scores ODD sont mis à jour trimestriellement. Environ 150 indicateurs différents sont pris en compte dans cette analyse. Les 17 objectifs de développement durable sont reflétés dans les critères individuels d'une manière qui intègre la contribution à un impact environnemental positif (par exemple, l'accès et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'accès à l'eau potable) et l'impact social (par exemple, la lutte contre la faim et l'accès aux soins de santé) des investissements dans des obligations d'État. Sur la base de ces différents critères, le gestionnaire analysera le pays analysé et attribuera un score de durabilité. Ce score est basé sur un modèle de durabilité développé en interne. Seuls les pays disposant de données suffisantes sont évalués et jugés.

## **B. Fonds et ETF**

Au moins 65% des fonds et ETF sous-jacents au compartiment doivent intégrer des critères ESG via une combinaison de filtrage positif et négatif ou d'actionnariat actif. Ceci concerne les fonds et ETF qui :

- Soit sont catégorisés Article 8 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI), qui intègrent donc au moins des accents sociaux et écologiques dans leur processus, et peuvent même de préférence obtenir un score supérieur sur plusieurs de ces caractéristiques sociales et / ou écologiques, en fonction de l'orientation du fonds sous-jacent respectif ;
- Soit sont catégorisés Article 9 selon la classification SFDR (sur la base des informations contenues dans le Prospectus et le DICI) ;
- Soit conforment au label Febelfin Towards Sustainability ;
- Soit combinent plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus.

En conséquence, au moins 65% de ce compartiment sera constitué de fonds et ETF qui :

- Soit appliquent une intégration ESG étendue (avec filtre ISR (Investissements socialement responsable))
- Soit ont l'investissement d'impact comme objectif d'investissement.

Les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères susmentionnés (Article 8, Article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), doivent respecter au moins les éléments suivants dans leur processus :

- Une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne.
- Les principes du Pacte mondial de l'ONU : ce sont 10 principes basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium), conformément à la législation belge.
- Exclusion basée sur la «liste noire» comme indiquée dans la politique "Towards Sustainability" de Febelfin.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il sera fait usage de données provenant de fournisseurs de données externes et de logiciels spécialisés.

Au moins une fois par trimestre, il sera également vérifié si chaque OPCVM / OPC / ETF sous-jacent est (toujours) qualifié de fonds Article 8, Article 9 ou de fonds Towards Sustainability. Si tel n'était plus le cas pour un OPCVM / OPC spécifique et que cela conduirait à ce que le compartiment ne respecte plus la pondération minimum stipulée de 65%, cela conduira à la vente de l'OPCVM / OPC concerné.

### Règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0 %). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment. Les placements sont ajustés périodiquement à la stratégie d'investissement de l'OPC. Il peut s'agir de contrats à terme, futures, options ou swaps en rapport avec des titres, indices, devises ou intérêts ou d'autres transactions avec dérivés. Les opérations sur produits dérivés, non cotées en bourse, ne sont conclues qu'avec des institutions financières de premier rang, spécialisées dans ce type de transactions. Les institutions financières de premier rang sont des institutions qui ont au moins une notation investment grade selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Le compartiment vise à toujours conclure les transactions les plus ciblées, dans le cadre de la réglementation applicable et de la politique d'investissement.

### Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

### Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### 14.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 14.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 14.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué.

### 14.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### Rendement

Le fonds Nagelmackers Private Fund Growth a réalisé un rendement de -14,37% pour l'année 2022.

#### Rétrospective

La pondération des obligations s'est élevée de 7% à 12% en 2022. Les marchés obligataires mondiaux ont enregistré une baisse de 13,27% au cours de l'année 2022. Le taux allemand à 10 ans a commencé l'année à -0,18% et l'a terminée à 2,56%. Le taux américain à 10 ans a également fortement augmenté, passant de 1,5% à 3,87% au cours de l'année 2022. Les obligations indexées sur l'inflation (AXA WF Global Inflation Short Duration Bonds) ont été progressivement supprimées au profit des obligations d'État.

La pondération des actions a été réduite de 84% à 78% en 2022. L'indice boursier mondial a baissé de 12,8% en 2022. En début d'année, l'exposition aux valeurs de croissance (Alphabet, Nasdaq 100) a été réduite au profit de valeurs plus défensives via iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ETF. Au cours du premier trimestre, la pondération des actions mondiales a été réduite et déplacée régionalement de l'UEM vers l'Europe hors UEM (FTSE 100), les États-Unis (S&P 500) et la Chine via Nagelmackers China New Economy. Au deuxième trimestre, ces mouvements ont été confirmés par une nouvelle réduction des actions européennes au profit des actions chinoises et des actions mondiales à volatilité limitée.

Début juillet, la pondération des actions de valeur a été légèrement réduite au profit des actions de croissance. Plus tard dans le mois, un tiers de la position dans iShares MSCI World Minimum Volatility ESG a également été vendu ainsi que des actions de valeur américaines en septembre au profit des actions de croissance américaines (UBS MSCI USA SRI ETF), ce tout avec une couverture du risque de change euro-dollar. Dans l'intervalle, la pondération des pays émergents a été allégée au profit des actions japonaises via iShares MSCI EM/Japan ESG Enhanced ETF en août.

En novembre, les positions dans des fonds plus axés sur la croissance tels qu'Apple, iShares Nasdaq et UBS MSCI SRI ont été réduites. La pondération des actions de valeur a été augmentée par l'intermédiaire du tracker UBS MSCI US Value.

La pondération de la partie alternative a été renforcée de 2% à 5% en 2022. Afin de limiter davantage le risque lié aux actions, la position dans Lyxor Epsilon Global Trend CTA a encore été augmentée au deuxième trimestre en raison d'opportunités *short* sur des marchés baissiers. Ce fonds a depuis été retenu à des fins de décorrélation, notamment par rapport à la composante actions.

Enfin, la position de trésorerie a baissé de 7% à 5% sur l'ensemble de l'année 2022.

### 14.1.8 . Politique future

Après un premier semestre 2022 extrêmement faible, les marchés boursiers ont pu se stabiliser quelque peu aux troisième et quatrième trimestres. Les marchés obligataires ont également pu se stabiliser au quatrième trimestre. Néanmoins, avec un rendement négatif d'environ 13%, on peut parler d'une année décevante tant pour les marchés boursiers que pour les marchés obligataires. Deux choses ont profité aux rendements des fonds Private. D'une part, la sous-pondération des obligations, maintenue depuis le début de 2022 en raison de la valorisation élevée des obligations et des dangers de la hausse des taux d'intérêt. De l'autre, la performance relativement excellente des actions de valeur dans lesquelles les fonds Private sont partiellement investis. Après quelques poussées ces dernières années, 2022 a finalement vu la résurgence tant attendue des actions de valeur. Les actions de valeur mondiales (-0,6%) ont nettement surperformé les actions de croissance mondiales (-24,8%). À cet égard, la suppression progressive des fonds d'actions de croissance en janvier et novembre 2022 a été une excellente décision. Le gestionnaire prévoit une continuation de la hausse des actions de valeur en 2023, mais détient également des positions dans des fonds plus axés sur la croissance. Les obligations, quant à elles, sont devenues plus intéressantes en raison de la hausse des taux d'intérêt qu'au début de 2022. Jusqu'à nouvel ordre, le gestionnaire maintient la pondération des actions à neutre et la pondération des obligations à une sous-pondération.

### 14.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une

période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

#### **14.1.10 . Affectations des résultats**

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**14.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>198.858.075,17</b>	<b>119.034.708,64</b>
<b>I. Actifs immobilisés</b>	<b>3.437,94</b>	<b>5.153,96</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation	3.437,94	5.153,96
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>188.158.409,36</b>	<b>110.957.958,23</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	12.204.469,78	10.083.174,37
E. OPC à nombre variable de parts	175.953.939,58	100.874.783,86
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>25.123,23</b>	<b>302.864,32</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	33.786,29	352.040,55
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-8.663,06	-49.176,23
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>11.482.985,74</b>	<b>8.182.639,10</b>
A. Avoirs bancaires à vue	11.482.985,74	8.182.639,10
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-811.881,10</b>	<b>-413.906,97</b>
C. Charges à imputer (-)	-811.881,10	-413.906,97
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>198.858.075,17</b>	<b>119.034.708,64</b>
A. Capital	215.074.868,34	98.551.768,88
B. Participations au résultat	-10.029.963,75	5.153.179,46
C. Résultat reporté	16.496.527,44	2.103.705,31
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-22.683.356,86	13.226.054,99

## 14.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-21.495.445,94</b>	<b>13.739.252,05</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-1.661.265,07	2.224.721,37
E. OPC à nombre variable de parts	-20.172.889,16	10.028.403,75
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	338.708,29	1.486.126,93
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>885.538,72</b>	<b>650.864,41</b>
A. Dividendes	954.130,97	695.563,09
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	29.704,28	0,02
C. Intérêts d'emprunts (-)	-25.214,35	-19.035,38
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-73.082,18	-25.663,32
<b>III. Autres produits</b>	<b>201.007,69</b>	<b>18.708,75</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	196.944,31	18.430,47
B. Autres	4.063,38	278,28
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-2.274.457,33</b>	<b>-1.182.770,22</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-104.467,64	-54.126,67
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-31.896,16	-17.042,25
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.851.403,88	-993.892,78
Classe A	-788.757,41	-351.611,59
Classe B	-96.259,11	-75.485,31
Classe de base	-966.387,36	-566.795,88
b. Gestion administrative et comptable	-47.103,11	-28.505,35
E. Frais administratifs (-)	-5.180,57	-3.775,17
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.752,93	-8.575,56
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-20.468,62	-19.646,62
H. Services et biens divers (-)	-31.673,77	-28.531,08
J. Taxes	-141.149,13	-3.320,65
Classe A	-70.173,55	-6.542,11
Classe B	-7.519,55	-300,72
Classe de base	-63.456,03	3.522,18
K. Autres charges (-)	-34.361,52	-25.354,09
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-1.187.910,92</b>	<b>-513.197,06</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-22.683.356,86</b>	<b>13.226.054,99</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-22.683.356,86</b>	<b>13.226.054,99</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-16.216.793,17</b>	<b>20.482.939,76</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	16.496.527,44	2.103.705,31
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-22.683.356,86	13.226.054,99
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-10.029.963,75	5.153.179,46
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>5.298.989,04</b>	<b>-3.986.412,32</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>10.917.804,13</b>	<b>-16.496.527,44</b>

## 14.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 14.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS</u></b>							
<b><u>DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR</u></b>							
<b><u>UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN</u></b>							
<b><u>MARCHE SIMILAIRE</u></b>							
CATERPILLAR - REGISTERED	10.520	USD	239,56	2.361.369,13		1,26%	1,19%
DANAHER CORP	6.910	USD	265,42	1.718.484,14		0,91%	0,87%
MICROSOFT CORP	9.503	USD	239,82	2.135.403,57		1,13%	1,07%
NIKE INC	18.280	USD	117,01	2.004.162,85		1,07%	1,01%
<b>États-Unis</b>				<b>8.219.419,69</b>		<b>4,37%</b>	<b>4,14%</b>
KBC GROUPE SA	37.115	EUR	60,08	2.229.869,20		1,19%	1,12%
<b>Belgique</b>				<b>2.229.869,20</b>		<b>1,19%</b>	<b>1,12%</b>
ACCENTURE - SHS CLASS A	7.020	USD	266,84	1.755.180,89		0,93%	0,88%
<b>Irlande</b>				<b>1.755.180,89</b>		<b>0,93%</b>	<b>0,88%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>12.204.469,78</b>		<b>6,49%</b>	<b>6,14%</b>
VONT EUR ST BD IC SHS -I- CAP	60.120	EUR	110,36	6.634.843,20	2,69%	3,53%	3,33%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>6.634.843,20</b>		<b>3,53%</b>	<b>3,33%</b>
AWF GL INF SH DUR I EUR H (95%) CAP	23.580	EUR	102,85	2.425.203,00	0,09%	1,29%	1,22%
ISHARES PLC TREASURY BOND 1-3	23.525	USD	127,02	2.799.855,24	0,03%	1,48%	1,41%
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	41.390	EUR	106,31	4.400.170,90	0,12%	2,34%	2,21%
NAGELMACKERS SUST EUR CORP BDS FD N CAP	510	EUR	8.518,24	4.344.302,40	4,77%	2,31%	2,19%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	320	EUR	8.343,81	2.670.019,20	6,19%	1,42%	1,34%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>16.639.550,74</b>		<b>8,84%</b>	<b>8,37%</b>
<b>OPC-Obligations</b>				<b>23.274.393,94</b>		<b>12,37%</b>	<b>11,70%</b>
ISHARES EDGE MSCI WLD MINIMUMVOLATILITY	2.127.985	EUR	5,59	11.891.180,18	1,00%	6,32%	5,98%
ISHARES MSCI EUROPE ESG ENHANCED UCITS	3.326.795	EUR	5,97	19.857.639,36	0,75%	10,56%	9,99%
ISH IV MSCI EMU ESG ENHANCED UCITS ACC	462.910	EUR	5,90	2.733.020,64	0,37%	1,45%	1,37%
ISHS FTSE 100 GBP SHS	523.260	GBP	7,27	4.285.158,82	0,04%	2,28%	2,16%
ISHS S&P 500 EUR-AC ACC SHS EUR ETF	56.045	EUR	81,67	4.577.195,15	0,10%	2,43%	2,30%
UBS IRL ETF PLC MSCI USA VALUE UCITSETF	156.465	EUR	87,58	13.703.204,70	1,46%	7,28%	6,89%
<b>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>57.047.398,85</b>		<b>30,32%</b>	<b>28,69%</b>
COMGEST GROWTH JAPAN EUR I AC	347.639	EUR	10,93	3.799.694,27	0,00%	2,02%	1,91%
DIGITAL STARS CONTIN EURP ACC2 CAP EUR	18.656	EUR	130,01	2.425.466,56	0,89%	1,29%	1,22%
ISHARES IV MSCI EM ESG ENHANCED UCITS AC	1.189.315	EUR	4,65	5.524.368,18	0,19%	2,94%	2,78%
ISHARES IV PLC MSCI JAPAN ESG ENHANCED	1.038.660	EUR	5,04	5.237.962,38	0,56%	2,78%	2,64%
ISHARES STOXX EUR 600 HEALTH CARE (DE)	29.705	EUR	99,80	2.964.559,00	0,42%	1,58%	1,49%
MSCI USA SOCIALLY RESP UCITS ETF HDG A D	325.215	EUR	18,85	6.130.302,75	0,37%	3,26%	3,08%
NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FD N CAP	519	EUR	8.352,98	4.335.196,62	8,69%	2,30%	2,18%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	44.130	EUR	109,17	4.817.672,10	8,17%	2,56%	2,42%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	33.235	EUR	147,40	4.898.839,00	5,13%	2,60%	2,46%
NAG EUROPEAN EQUITY LARGE CAP -N- CAP	920,65	EUR	11.527,07	10.612.397,00	13,20%	5,64%	5,34%
NN L EM MKTS ENHANCED INDEX SUST I CAP	2.062	EUR	4.908,55	10.121.430,10	1,17%	5,38%	5,09%
UBS ETF MUSA SR A- DIS	89.340	USD	152,80	12.790.959,94	0,82%	6,80%	6,43%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>73.658.847,90</b>		<b>39,15%</b>	<b>37,04%</b>
ISHARE IV MSCI USA ESG ENHANCED ETF	2.015.725	USD	6,86	12.952.768,38	0,14%	6,88%	6,51%
<b>Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>12.952.768,38</b>		<b>6,88%</b>	<b>6,51%</b>
<b>OPC-Actions</b>				<b>143.659.015,13</b>		<b>76,35%</b>	<b>72,24%</b>
LYXOR EPSILON GLOBAL TREND FD -I- EUR	56.060	EUR	160,91	9.020.530,51	1,50%	4,79%	4,54%
<b>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</b>				<b>9.020.530,51</b>		<b>4,79%</b>	<b>4,54%</b>
<b>OPC-Monétaires</b>				<b>9.020.530,51</b>		<b>4,79%</b>	<b>4,54%</b>
<b>OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS</b>				<b>175.953.939,58</b>		<b>93,51%</b>	<b>88,48%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>188.158.409,36</b>		<b>100,00%</b>	<b>94,62%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		8.554.537,13			4,30%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		2.798.561,33			1,41%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		129.887,28			0,07%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>11.482.985,74</b>			<b>5,78%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>11.482.985,74</b>			<b>5,78%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>25.123,23</b>			<b>0,01%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-808.443,16</b>			<b>-0,41%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>198.858.075,17</b>			<b>100,00%</b>

#### 14.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	1,58%
Belgique	18,02%
États-Unis	4,37%
Irlande	54,49%
Luxembourg	21,54%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Banques et institutions financières	1,19%
Construction de machines et appareils	2,17%
Fonds d'investissement	93,51%
Internet et services d'Internet	1,13%
Services divers	0,93%
Textile et habillement	1,07%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
EUR	77,25%
GBP	2,28%
USD	20,47%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

#### 14.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

##### Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	98.742.474,64	82.723.968,41	181.466.443,05
Ventes	55.346.544,68	27.588.866,54	82.935.411,22
<b>Total 1</b>	<b>154.089.019,32</b>	<b>110.312.834,95</b>	<b>264.401.854,27</b>
Souscriptions	47.511.337,35	72.496.166,32	120.007.503,67
Remboursements	6.509.995,51	10.990.784,77	17.500.780,28
<b>Total 2</b>	<b>54.021.332,86</b>	<b>83.486.951,09</b>	<b>137.508.283,95</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	132.345.273,12	181.678.570,92	157.306.742,53
<b>Taux de rotation</b>	<b>75,61%</b>	<b>14,77%</b>	<b>80,67%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 14.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe A

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
16.03.20 - 31.12.20	2.557,14	8.279,38		245,90	2.557,14	8.033,48	10.590,63	2.693.295,26	9.486.499,51		290.747,51	12.804.319,18	1.164,07	1.223,33
2021	9.027,56	19.309,38		2.487,12	11.584,70	24.855,74	36.440,44	11.388.142,73	26.010.371,51		3.319.325,28	51.807.865,05	1.378,56	1.441,83
2022	5.454,15	41.521,96	662,52	3.194,52	16.376,33	63.183,18	79.559,51	7.096.891,83	53.794.527,73	799.412,61	4.010.262,29	97.573.160,94	1.183,50	1.237,54

#### Classe B

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
02.07.20 - 31.12.20		3.369,20		147,99		3.221,22			3.421.625,62		152.609,53	3.485.634,59		1.082,09
2021		4.670,97		908,44		6.983,74			5.267.817,29		1.126.731,53	8.957.319,04		1.282,60
2022	2.130,25	2.395,23	103,00	1,70	2.027,25	9.377,27	11.404,52	2.165.463,32	2.775.466,70	103.836,36	1.920,90	12.322.806,22	975,31	1.103,26

#### Classe de base

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
09.04.20 - 31.12.20	3.959,16	17.615,67	100,00	3.117,40	3.859,16	25.326,27	29.185,44	4.340.887,46	16.610.589,51	109.593,14	2.955.796,80	29.777.455,37	1.164,22	998,35
2021	3.843,85	20.032,88	631,16	4.218,58	7.071,86	41.140,58	48.212,43	4.888.995,39	22.172.285,87	795.545,73	4.644.987,57	58.269.524,55	1.376,55	1.179,73
2022	5.388,22	44.162,03	2.039,73	9.439,54	10.420,34	75.863,07	86.283,41	6.823.913,29	47.351.240,80	2.505.243,32	10.080.104,80	88.962.108,01	1.179,39	1.010,67

### 14.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

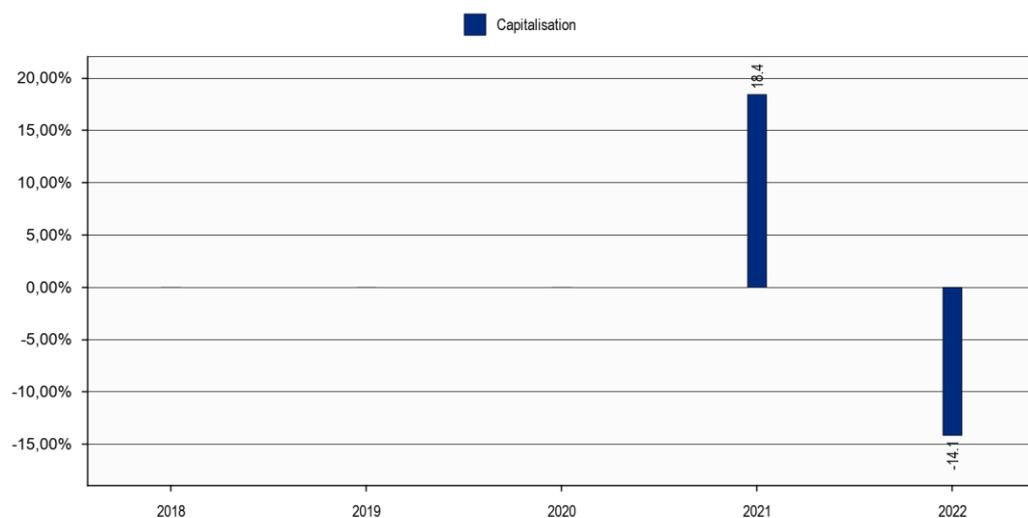
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

#### Classe A

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an
Part
-14,15% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

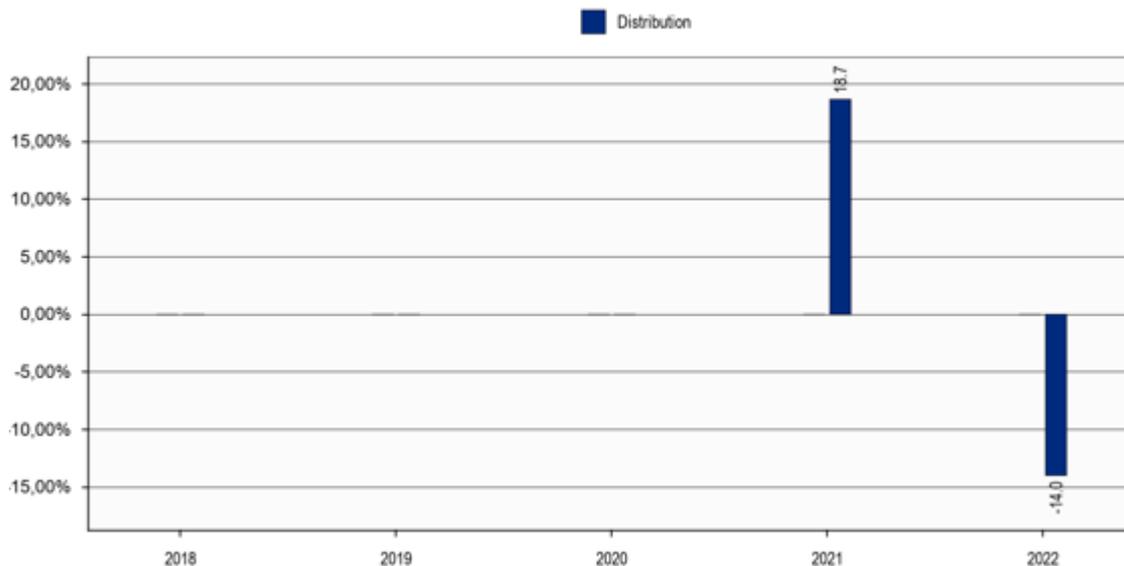
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe B**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

1 an
Part
-13,98% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

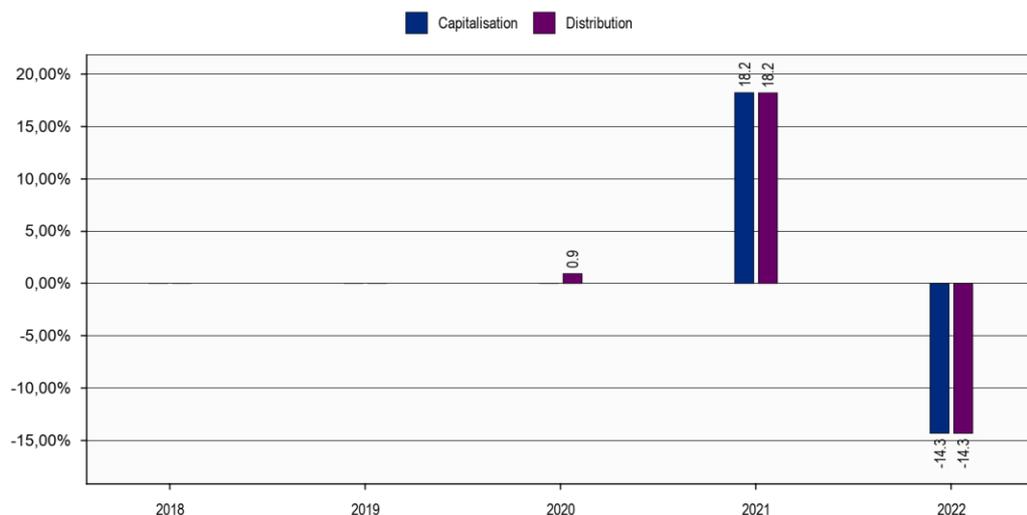
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**Classe de base**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

<b>1 an</b>
Part
-14,32% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(VNI_{t+n} / VNI_t)]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

**Distribution**

1 an	3 ans
Part	Part
-14,33% (en EUR)	0,74% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[ (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex,t+n})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,t+n}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**14.4.6 . Frais****Frais courants**Classe A

- Part de capitalisation (BE6317815114) : 1,52%
- Part de distribution (BE6317818142) : 1,55%

Classe B

- Part de distribution (BE6317819157) : 1,33%

Classe de base

- Part de capitalisation (BE6317814109) : 1,73%
- Part de distribution (BE6317817136) : 1,73%

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

**14.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Autres produits**

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
04.08.22	NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH	52.590,61
14.09.22	NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH	144.353,70

**NOTE 2 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

**NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

**NOTE 4 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 1,30% sur une base annuelle pour la classe de base, 1,10% pour la classe A et 0,90% pour la classe B. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 2,50%.

**NOTE 5 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

**NOTE 6 – Annexe SFDR**

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

## 15 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND

### 15.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 15.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

08/04/2021 au prix de 1.000,00 EUR par action.

#### 15.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 15.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND vise l'obtention d'un rendement maximum en investissant dans la croissance du capital à long terme. Pour atteindre cet objectif, on investit dans des entreprises représentatives de la nouvelle économie de Chine. Le compartiment investit au moins 70% à 100% de sa valeur dans les actions de ces entreprises.

Les actions sont sélectionnées pour être reprises dans le portefeuille grâce à une approche ascendante de sélection de valeurs et à une analyse fondamentale et de valeur approfondie. L'accent est mis sur la croissance de la rentabilité et sur la création de valeur à long terme. Le compartiment peut utiliser de manière sélective certaines analyses techniques pour compléter son approche fondamentale afin de générer des rendements supplémentaires pour les investisseurs. Le portefeuille se concentrera sur les moyennes et grandes entreprises (avec une capitalisation boursière minimale de 5 milliards HKD) avec une liquidité suffisante.

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

#### **Règlement Taxonomie**

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### **Catégories d'actifs autorisés**

70% à 100% des actifs de ce compartiment sont investis dans des actions cotées:

- sur la Bourse de Hong Kong (Hong Kong Stock Exchange) qui répondent à l'objectif ci-dessus;
- dans des actions chinoises cotées via le programme Stock Connect partenariat unique entre les bourses de Hong Kong, Shanghai et Shenzhen.
- dans des actions chinoises cotées sur les bourses américaines, ce qu'on appelle des actions ADR

Les liquidités ou moyens équivalents peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 30%.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

#### **Volatilité**

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

#### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

Le compartiment n'a pas l'intention d'utiliser et n'utilisera pas d'instruments dérivés pour couvrir des risques ou pour atteindre ses objectifs d'investissement.

#### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

## Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

### 15.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 15.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 15.1.6 . Indice et benchmark

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

### 15.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

#### Performance

Le fonds Nagelmackers China New Economy a réalisé une performance de -16,72% sur l'année 2022, en ligne avec l'indice de référence (MSCI China 10-40) qui a baissé de 16,39%. L'indice Hang Seng Tech, représentatif de la technologie chinoise, a chuté de 22,08%.

#### Rétrospective

En 2022, les marchés boursiers ont simultanément connu une énorme volatilité et une année morose. L'Europe a été frappée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et une crise énergétique, les États-Unis par une inflation élevée et un resserrement monétaire sans précédent, et la Chine par une politique zéro-covid et une crise du marché immobilier.

Pour les investisseurs sur le marché chinois, l'année 2022 a été particulièrement difficile. Au début de l'année, le gouvernement chinois a donné des signaux plutôt positifs et fixé des objectifs ambitieux pour soutenir la croissance économique. Cet optimisme a pris fin brutalement dès février suite au déclenchement de la guerre russo-ukrainienne. L'inflation des produits de base, les tensions entre la Chine et l'Occident et le regain de la pandémie à Shanghai ont porté un sérieux coup au dynamisme économique global de la Chine et sapé la confiance des investisseurs. Les mois de mai et juin ont été les rares bons moments de l'année, car la pandémie de Shanghai a été maîtrisée et le marché a voulu y voir une fenêtre pour se placer à bon compte sur des valeurs aux fondamentaux historiquement attrayants. Toutefois, la période faste n'a pas duré, les mesures sévères prises par le gouvernement à l'encontre du secteur immobilier ces dernières années, combinées avec l'impact négatif de la pandémie sur les ventes de biens immobiliers et sur les revenus des résidents, ont commencé à faire exploser les risques dans ce secteur, épine dorsale de l'économie chinoise (>20% GDP).

Dans le même temps, les risques sur d'autres fronts ont également commencé à exploser : détérioration rapide des relations entre les États-Unis et la Chine suite à la visite de Nancy Pelosi à Taiwan, augmentation du rythme des hausses de taux d'intérêt de la Réserve fédérale, nouvelle vague de pandémie en Chine mettant les chaînes de production à l'arrêt et des régions sous cloche du jour au lendemain... Des doutes ont alors jailli sur les objectifs du gouvernement par rapport à la croissance. La panique des investisseurs fut particulièrement palpable suite aux craintes d'un retour à une économie planifiée alors que Xi Jinping renforça son assise et sa stature à la mi-octobre. Ces facteurs ont mené le marché dans le désarroi le plus complet jusqu'à la fin octobre, marquant le point bas de l'année 2022, avec des chutes de 32 à 42% selon les indices.

Dès novembre, nous assistons cependant à un retournement de situation. Le gouvernement chinois finit par ajuster le ton par rapport à sa politique de taux zéro et introduit des politiques fortes pour soutenir un atterrissage en douceur du marché immobilier tout en affirmant l'importance de secteurs tels que l'immobilier et l'Internet pour l'avenir du pays. La visite de dirigeants européens et la rencontre amicale entre les États-Unis et la Chine lors de la réunion du G20 ont également détendu les tensions internationales. En outre, la Réserve fédérale a finalement ralenti ses hausses de taux lorsque les données de l'IPC ont reculé. Porté par ces éléments, le marché chinois a fortement rebondi au cours des deux derniers mois de 2022 et a poursuivi sa tendance haussière en 2023.

### 15.1.8 . Politique future

Bien que le net rebond du marché en fin d'année n'ait pas suffi à compenser l'énorme chute des dix mois précédents, il a été suffisant pour sortir le marché chinois du rang des plus mauvais élèves et revenir en ligne avec l'indice des pays émergents (MSCI Emerging Markets) qui a baissé de 14,89% en 2022. Malheureusement, les secteurs qui se sont relativement mieux comportés se sont concentrés dans les secteurs de la vieille économie, tels que l'énergie, les télécommunications et les services financiers, auxquels nous ne sommes que peu exposés en raison de notre philosophie d'investissement.

A la mi-novembre, nous avons augmenté notre exposition à 85% pour rattraper le rallye. Cela nous a donné un certain avantage pendant la reprise du marché même si il semble que la position aurait dû être relevée davantage. Le gestionnaire a préféré une certaine prudence par rapport à la volatilité caractéristique à ce marché et aux inconnues encore nombreuses sur la gestion de l'après zéro-covid et les risques de récession globale. Le cash apporte tout de

même une contribution positive pour l'année 2022 (+2.2%) et a permis de contrebalancer la sous-exposition aux secteurs de l'ancienne économie plus performants au sein de l'indice de référence. Parmi les 32 positions sous-jacentes, 8 étaient bénéficiaires et les 24 autres restaient dans le rouge. Xpeng (-70%) et Sunny Optical (-60%) sont les deux plus grands détracteurs en performance absolue. Elles ont été affectées par l'affaiblissement progressif de la demande de téléphones portables pour l'une et par les inquiétudes sur la demande des consommateurs et la compétitivité sur le marché des véhicules électriques pour l'autre. PDD (+66%), Trip.com (+33%) et Tsingtao Brewery (+25%) sont les trois valeurs les plus performantes du portefeuille, qui bénéficient de l'embellie de la réouverture et du redémarrage de l'économie chinoise via la consommation. La consommation discrétionnaire (40%) représentait le segment le plus important du fonds à la fin 2022, suivie par les technologies de l'information et de la communication (20%) et de la consommation de base (10%).

À l'horizon 2023, nous pensons que le marché chinois peut connaître une assez bonne année de performance. Le retrait complet de la politique du Zéro-covid est clairement une bonne nouvelle pour redynamiser l'économie et la croissance. En outre, l'attitude des hauts dirigeants à l'égard des secteurs de l'immobilier, de l'Internet et des jeux est clairement devenue positive et a réaffirmé l'importance de l'économie de marché. Nous anticipons actuellement que la croissance économique de la Chine se situera entre 5,5 % et 6 % cette année. La récession mondiale risque de peser sur les exportations, mais la reprise de la consommation intérieure et des investissements devrait atténuer cet effet. Lorsque la Fed arrêtera le rythme des hausses de taux (à priori durant le premier semestre 2023), les flux de capitaux des investisseurs d'outre-mer reviendront de manière significative étant actuellement alloué à un niveau très bas. Sur cette base, nous sommes plus optimistes sur les secteurs de la consommation, de l'Internet et de la pharmacie, qui sont liés à la reprise de la demande intérieure chinoise, et nous pensons que 2023 sera un bon cru pour le redressement des secteurs de la nouvelle économie.

### 15.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### 15.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**15.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>49.771.942,21</b>	<b>19.876.574,72</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>42.400.847,21</b>	<b>16.165.309,75</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	42.400.847,21	16.165.309,75
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>32.344,92</b>	<b>-405.179,24</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	40.341,58	9.918,76
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-7.996,66	-415.096,08
c. Emprunts (-)		-1,92
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>7.496.172,56</b>	<b>4.217.523,52</b>
A. Avoirs bancaires à vue	7.496.172,56	4.217.523,52
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-157.422,48</b>	<b>-101.079,31</b>
C. Charges à imputer (-)	-157.422,48	-101.079,31
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>49.771.942,21</b>	<b>19.876.574,72</b>
A. Capital	60.578.487,61	24.590.233,24
B. Participations au résultat	-2.021.300,46	-42.197,47
C. Résultat reporté	-292.392,51	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-8.492.852,43	-4.671.461,05

## 15.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-8.375.267,47</b>	<b>-4.341.857,19</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-10.083.422,50	-5.408.670,21
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	1.708.155,03	1.066.813,02
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>363.447,07</b>	<b>19.795,59</b>
A. Dividendes	385.123,69	52.203,37
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	16.580,06	687,90
C. Intérêts d'emprunts (-)	-25.113,50	-32.249,01
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-13.143,18	-846,67
<b>III. Autres produits</b>	<b>123.195,71</b>	
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	123.114,00	
B. Autres	81,71	
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-604.227,74</b>	<b>-349.399,45</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-73.713,30	-50.763,65
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-19.639,34	-5.973,58
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-389.575,18	-224.157,66
Classe de base	-245.605,77	-223.850,58
Classe P	-143.969,41	-307,08
b. Gestion administrative et comptable	-15.177,62	-5.580,58
E. Frais administratifs (-)	-4.895,61	-1.770,47
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.488,61	-2.311,60
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-18.952,89	-13.883,26
H. Services et biens divers (-)	-25.057,10	-12.520,35
J. Taxes	-37.547,02	-18.386,33
Classe de base	-19.226,86	-18.348,98
Classe N	-1.997,47	
Classe P	-16.322,69	-37,35
K. Autres charges (-)	-15.181,07	-14.051,97
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-117.584,96</b>	<b>-329.603,86</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-8.492.852,43</b>	<b>-4.671.461,05</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-8.492.852,43</b>	<b>-4.671.461,05</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-10.806.545,40</b>	<b>-4.713.658,52</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-292.392,51	
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-8.492.852,43	-4.671.461,05
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-2.021.300,46	-42.197,47
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>7.014.806,69</b>	<b>4.421.266,01</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>3.791.738,71</b>	<b>292.392,51</b>

## 15.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

## 15.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u></b>						
ALIBABA GROUP	350.000	HKD	86,25	3.624.014,84	8,55%	7,28%
ANTA SPORTS PRODUCTS	30.000	HKD	102,30	368.434,01	0,87%	0,74%
BAIDU - REGISTERED-A	115.000	HKD	111,70	1.542.104,60	3,64%	3,10%
BOSIDENG INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	1.750.000	HKD	3,71	779.425,80	1,84%	1,57%
CHINA MENGNIU DAIRY	346.300	HKD	35,40	1.471.697,57	3,47%	2,96%
COUNTRY GARDEN	183	HKD	19,44	427,08	0,00%	0,00%
H WORLD GRPSHS ADR	37.500	USD	42,42	1.490.513,00	3,51%	2,99%
JD.COM INC - CL A	119.000	HKD	220,20	3.145.770,93	7,42%	6,32%
KUAI SHOU TECHNOLOGY	86.000	HKD	71,05	733.542,62	1,73%	1,47%
LI NING CO	170.000	HKD	67,75	1.382.677,96	3,26%	2,78%
MEITUAN - SHS 114A/REG S	125.000	HKD	174,70	2.621.595,83	6,18%	5,27%
PINDUODUO	8.500	USD	81,55	649.496,37	1,53%	1,30%
SEMICONDUCTOR MANU REGS	610.000	HKD	16,72	1.224.415,81	2,89%	2,46%
SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP	128.500	HKD	87,80	1.354.442,16	3,19%	2,72%
SUNNY OPTICAL TECHNOLOGY (GRP) CO LTD	102.000	HKD	92,85	1.136.959,25	2,68%	2,28%
TENCENT HOLDINGS LTD	100.000	HKD	334,00	4.009.676,04	9,46%	8,06%
TRIP COM GROUP LTD	15.000	HKD	273,60	492.685,94	1,16%	0,99%
WEIMOB REGISTERED SHS UNITARY 144A/REG S	820.000	HKD	6,66	655.618,05	1,55%	1,32%
WUXI BIOLOGICS	165.000	HKD	59,85	1.185.525,55	2,80%	2,38%
XPENG INC REGISTERED SHS	60.000	HKD	38,35	276.235,47	0,65%	0,56%
<b>Iles Caïmans</b>				<b>28.145.258,88</b>	<b>66,38%</b>	<b>56,55%</b>
CFD SHENZHEN LUXSHARE PRECISION INDUSTRY	165.000	CNY	31,75	706.107,13	1,66%	1,42%
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNO. CO LTD A	21.000	CNY	393,42	1.113.572,89	2,63%	2,24%
HITHINK ROYALFLUSH INFORMATION NETWORK C	43.000	CNY	98,61	571.521,19	1,35%	1,15%
JIANGSU HENGRUI PHARMACEUTICALS CO	232.000	CNY	38,53	1.204.841,49	2,84%	2,42%
KWEICHOW MOUTAI CO LTD	6.000	CNY	1.727,00	1.396.646,54	3,29%	2,80%
TSINGTAO BREWERY -H-	113.000	HKD	77,10	1.045.913,19	2,47%	2,10%
WUXI APPTec CO LTD.	90.900	HKD	82,45	899.740,69	2,12%	1,81%
<b>Chine</b>				<b>6.938.343,12</b>	<b>16,36%</b>	<b>13,94%</b>
AIA GROUP LTD	190.700	HKD	86,80	1.987.161,83	4,68%	3,99%
CHINA RESOURCES BEER LTD -RC-	170.100	HKD	54,55	1.113.940,23	2,63%	2,24%
HONG KONG EXCHANGES AND CLEARING LTD	7.200	HKD	337,20	291.462,63	0,69%	0,59%
<b>Hong-Kong</b>				<b>3.392.564,69</b>	<b>8,00%</b>	<b>6,82%</b>
YUM CHINA HOLDINGS INC WI	55.000	HKD	439,00	2.898.611,62	6,84%	5,82%
<b>États-Unis</b>				<b>2.898.611,62</b>	<b>6,84%</b>	<b>5,82%</b>
MAN WAH HOLDINGS LTD	1.100.000	HKD	7,77	1.026.068,90	2,42%	2,06%
<b>Bermudes</b>				<b>1.026.068,90</b>	<b>2,42%</b>	<b>2,06%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>42.400.847,21</b>	<b>100,00%</b>	<b>85,19%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>42.400.847,21</b>	<b>100,00%</b>	<b>85,19%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		6.482.471,08		13,02%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		HKD		958.616,35		1,93%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CNY		44.247,76		0,09%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		10.837,37		0,02%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>7.496.172,56</b>		<b>15,06%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>7.496.172,56</b>		<b>15,06%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>32.344,92</b>		<b>0,07%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-157.422,48</b>		<b>-0,32%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>49.771.942,21</b>		<b>100,00%</b>

**15.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

<b>Par pays</b>	
Bermudes	2,42%
Chine	16,36%
États-Unis	6,84%
Hong-Kong	8,00%
Iles Caïmans	66,38%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par secteur</b>	
Art graphique, maison d'édition	1,53%
Banques et institutions financières	0,69%
Biotechnologie	4,92%
Compagnies d'assurance	4,69%
Construction de machines et appareils	5,51%
Distribution, commerce de détail	10,68%
Electrotechnique et électronique	1,67%
Industrie agro-alimentaire	6,10%
Industrie automobile	0,65%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	2,84%
Internet et services d'Internet	32,45%
Photographie et optique	2,68%
Restauration, industrie hôtelière	11,51%
Sociétés immobilières	
Tabac et alcool	5,76%
Textile et habillement	8,32%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par devise</b>	
CNY	11,77%
HKD	83,18%
USD	5,05%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**15.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	<b>1er SEMESTRE</b>	<b>2ème SEMESTRE</b>	<b>EXERCICE COMPLET</b>
Achats	32.058.958,81	5.019.914,39	37.078.873,20
Ventes	867.909,26	1.909.321,97	2.777.231,23
<b>Total 1</b>	<b>32.926.868,07</b>	<b>6.929.236,36</b>	<b>39.856.104,43</b>
Souscriptions	35.838.426,39	5.014.039,42	40.852.465,81
Remboursements	541.264,67	2.191.199,49	2.732.464,16
<b>Total 2</b>	<b>36.379.691,06</b>	<b>7.205.238,91</b>	<b>43.584.929,97</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	37.603.226,67	48.806.324,32	43.389.950,66
<b>Taux de rotation</b>	<b>-9,18%</b>	<b>-0,57%</b>	<b>-8,59%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 15.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe de base

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
Année	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
08.04.21 - 31.12.21	230.947,14	16.681,08	1.825,26	400,79	229.121,88	16.280,28	245.402,16	23.040.227,44	1.659.292,50	167.078,41	34.405,76	19.836.200,22	80,78	81,50
2022	12.412,14	7.910,84	4.596,11	2.587,08	236.937,90	21.604,05	258.541,95	899.814,70	583.014,84	335.526,68	173.270,54	17.371.339,58	67,14	67,72

#### Classe N

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
26.01.22 - 31.12.22	2.122,00		2.122,00	19.910.603,13		17.695.988,26	8.339,30

#### Classe P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
28.05.21 - 31.12.21	50,00		50,00	50.000,00		40.374,50	807,49
2022	24.960,00	3.159,00	21.851,00	19.459.033,14	2.223.666,94	14.704.614,37	672,95

### 15.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

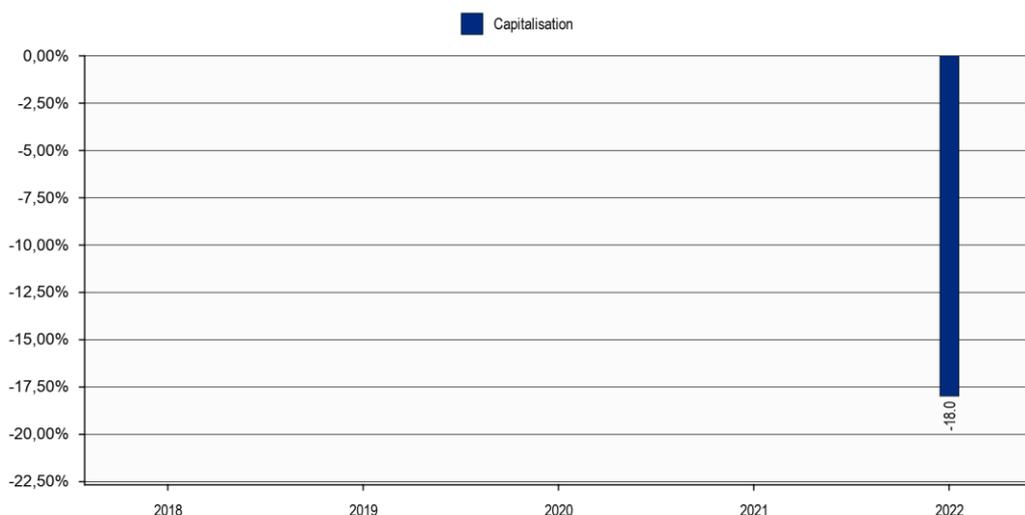
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

#### Classe de base

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

<b>1 an</b>
Part
-17,99% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

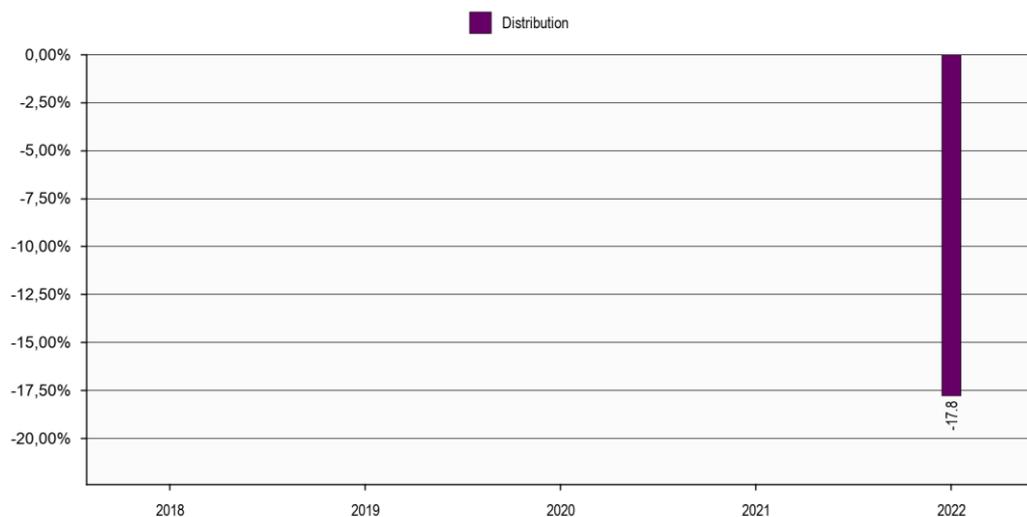
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe P**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

<b>1 an</b>
Part
-17,77% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[ (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = \left[ \alpha \times \left( \frac{VNI_{t+1}}{VNI_t} \right) \right] - 1$$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = \left[ 1 + \left( \frac{D_t}{VNI_{ex,t}} \right) \right] \left[ 1 + \left( \frac{D_{t+1}}{VNI_{ex,t+1}} \right) \right] \dots \left[ 1 + \left( \frac{D_{t+n}}{VNI_{ex,t+n}} \right) \right]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,t+n}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

### 15.4.6 . Frais

#### Frais courants

##### Classe de base

- Part de capitalisation (BE6325809513) : 1,76%

- Part de distribution (BE6325813556) : 1,77%

##### Classe P

- Part de distribution (BE6325815577) : 1,47%

Étant donné que la part de capitalisation (Classe N: BE6325812541) n'a pas encore eu un exercice fiscal complet, il n'y a pas suffisamment de données pour fournir des informations utiles sur les frais courants.

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

### 15.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

#### NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
26-01-22	Nagelmackers China New Economy Fund	12.661,64
13-06-22	Nagelmackers China New Economy Fund	110.452,36

#### NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2020.

#### NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

**NOTE 4 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

## 16 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS

### 16.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 16.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

08/04/2021 au prix de 100,00 EUR par part.

#### 16.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

#### 16.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS vise une augmentation de la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des obligations d'entreprises émises par des institutions financières et des entreprises qui poursuivent une politique de développement durable ou d'entrepreneuriat socialement responsable.

Il n'y a aucune protection de capital ni garantie de capital pour ce compartiment ou pour ses actionnaires.

#### **Catégories d'actifs autorisés**

Les actifs de ce compartiment seront investis d'au moins 70% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des sociétés. Ceux-ci sont pour au moins 80% libellés en euro. Le reste des actifs peut être investi dans des titres de créance ou dans des instruments du marché monétaire autres que ceux spécifiés ci-dessus, ou dans des liquidités.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements sont conformes aux règles prévues dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

#### **Particularités des obligations et titres de créance**

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : États, collectivités publiques, organismes publics internationaux et sociétés privées.

Le compartiment investira au moins 70% en obligations et titres de créance émis par des sociétés.

Les émetteurs de titres à revenus fixes ou variables sont principalement considérés comme de bonne qualité («investment grade»).

Les obligations « investment grade » sont émises par des émetteurs qui reçoivent une certaine notation selon des conventions du marché. Cette notation varie de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou des notations comparables d'autres agences de notation.

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). Ces obligations, recevant une notation allant de BB+ à D selon la même échelle de Standard & Poor's, sont associées à un risque considérablement plus élevé. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut (c-à-d risque de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital). Plus la notation est élevée (AAA), plus le risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus le risque est élevé.

La qualité de crédit moyenne du compartiment doit être supérieure ou égale à BBB (ou équivalent). Le gestionnaire peut également inclure des obligations sans notation spécifique, mais pour lesquelles une notation interne a été attribuée par le gestionnaire. La notation interne est revue périodiquement comme c'est le cas pour tout autre instrument de dette bénéficiant d'une notation spécifique.

Le gestionnaire peut faire varier la durée, la moyenne pondérée des échéances des titres à revenus fixes, du compartiment dans un laps de temps de 2 à 10 ans, en fonction de ses anticipations d'évolution des taux d'intérêt.

Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres émis par des émetteurs notés ESG et dont au moins 20% de l'univers des placements a été éliminé par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et / ou sur des scores ESG faibles.

#### **Aspects sociaux, éthiques et environnementaux**

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de

**NAGELMACKERS**

durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment appartient à la catégorie visée à l'Article 8. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

Les restrictions et critères d'investissement mentionnés ci-dessous relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire.

L'approche d'investissement durable du compartiment comprend les éléments suivants :

- A. Évaluations négatives basées sur des activités controversées
- B. Des évaluations basées sur des normes
- C. Intégration ESG
- D. Approche best-in-class

A. Évaluations négatives

Les évaluations négatives, y compris l'évaluation des activités controversées, sont essentielles pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses en tant qu'émetteurs d'obligations dans le compartiment (voir Liste des critères d'exclusion basés sur des activités controversées). Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne dépassent pas les critères d'exclusion. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

L'exclusion ou la suppression de placements dans des sociétés / émetteurs impliqués dans des activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales peut amener le compartiment à différer des fonds similaires qui n'appliquent pas une telle politique d'exclusion. En raison de ces exclusions, le compartiment peut avoir une pondération plus élevée dans des titres, des secteurs ou des pays qui sous-performent le marché dans son ensemble ou d'autres fonds qui ne prennent pas en compte ces critères dans leur sélection. Le rendement peut donc différer d'un fonds avec une stratégie similaire mais qui ne prend pas en compte de telles exclusions basées sur des critères ESG. Pour le suivi des activités controversées le compartiment fait appel à des fournisseurs de données externes et des logiciels spécialisés. Les données fournies par des tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, il existe donc un risque que le gestionnaire du compartiment puisse mal juger un investissement d'une société ou d'un émetteur.

- Armes controversées

Toutes les entreprises associées aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes à l'uranium appauvri, armes biologiques / chimiques, lasers aveuglants, fragments indétectables et armes incendiaires).

- Armes à feu civiles

Toutes les entreprises classées comme producteurs d'armes à feu et de munitions pour armes légères destinées au marché civil. Cela n'inclut pas les entreprises ciblant les marchés militaire, du gouvernement et des forces de l'ordre.

Toutes les entreprises qui tirent 5% ou plus de leurs revenus totaux de la production et de la distribution (en gros ou au détail) d'armes à feu ou de munitions pour armes légères destinées à un usage civil.

- Armes nucléaires

Toutes les entreprises qui produisent des ogives nucléaires et / ou des missiles nucléaires entiers.

Toutes les entreprises qui produisent des pièces qui ont été développées ou modifiées de manière significative pour une utilisation exclusive dans les armes nucléaires (ogives et missiles).

Toutes les entreprises qui fabriquent ou assemblent des vecteurs qui ont été développés ou modifiés de manière significative pour le transport exclusif d'armes nucléaires.

Toutes les entreprises qui fournissent des services supplémentaires liés aux armes nucléaires.

Toutes les entreprises qui produisent des pièces qui ne sont pas développées ou modifiées de manière significative pour une utilisation exclusive dans les armes nucléaires (ogives et missiles) mais qui peuvent être utilisées dans les armes nucléaires.

Toutes les entreprises qui fabriquent ou assemblent des vecteurs qui n'ont pas été développés ou qui n'ont pas été modifiés de manière significative pour le transport exclusif d'armes nucléaires, mais qui sont capables de transporter des armes nucléaires.

Toutes les entreprises produisant des pièces pour les vecteurs exclusivement nucléaires.

- Tabac

Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires total de la production, de la distribution, de la vente au détail, de la fourniture et de l'octroi de licences de produits liés au tabac.

- Divertissement pour adultes

Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires de la production de matériel de « divertissement pour adultes ».

Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leur revenu total de la production, de la distribution et de la vente de matériel de divertissement pour adultes.

- Alcool

Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires de la production de produits liés à l'alcool.

## NAGELMACKERS

Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leurs revenus totaux de la production, de la distribution, de la vente au détail et de la fourniture de produits liés à l'alcool.

### - Armes conventionnelles

Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires de la production d'armes conventionnelles et de composants.

Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leurs revenus totaux de systèmes d'armes, de composants et de systèmes et services de support.

### - Jeux de hasard

Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leurs revenus de l'exploitation d'activités commerciales liées aux jeux de hasard.

Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leur revenu total d'activités commerciales liées aux jeux de hasard.

### - Organismes génétiquement modifiés (OGM)

Toutes les entreprises qui réalisent 5% ou plus de leurs revenus d'activités telles que la modification génétique de plantes, telles que les semences et les cultures, et d'autres organismes destinés à un usage agricole ou à la consommation humaine.

### - Énergie nucléaire

Toutes les entreprises qui produisent 5% ou plus de leur électricité totale à partir de l'énergie nucléaire au cours d'une année donnée.

Toutes les entreprises qui ont attribué 5% ou plus de leur capacité installée à des sources nucléaires au cours d'un exercice donné.

Toutes les entreprises qui réalisent 15% ou plus de leur revenu total d'activités liées à l'énergie nucléaire.

Le gestionnaire n'investit pas non plus dans des obligations émises par des gouvernements ou des États membres à régime politique instable ou en cas de violations manifestes des droits de l'homme. Les Indicateurs de gouvernance mondiaux (World Governance Indicators, WGI) de la Banque mondiale sont utilisés pour identifier ces pays. Cet indice analyse plus de 200 pays selon six dimensions de gouvernance : liberté d'opinion, liberté de la presse et responsabilité, stabilité politique et manque de violence, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, état de droit et contrôle de la corruption. Le gestionnaire exclut certainement les pays suivants : Afghanistan, Burundi, République centrafricaine, Congo RDC, Iran, Irak, Libye, Mali, Myanmar, Corée du Nord, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Syrie, Yémen, Zimbabwe.

## B. Évaluations basées sur des normes

Le Pacte mondial des Nations Unies ([www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)), lancée en 2004, est devenue la référence en matière de l'évaluation de durabilité basée sur des normes. Il se compose de 10 principes que les entreprises doivent respecter dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de la gestion environnementale et de la lutte contre la corruption. Les entreprises jugées par une autorité compétente enfreignant à plusieurs reprises un ou plusieurs principes et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation sont exclues de l'investissement. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes.

Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment n'enfreignent pas les normes. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai d'un mois.

## C. Intégration ESG

Après l'exclusion des émetteurs sur la base d'activités controversées et de normes, des critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement. L'intégration ESG signifie l'évaluation, en utilisant les données de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers au niveau des émetteurs dans lesquels le compartiment investit et comprend les éléments suivants :

### 1. Sociétés

- Environnement (E) : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre;

- Social (S): la poursuite de l'égalité des chances dans l'entreprise, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la sécurité du personnel, le respect des droits du travail et des droits de l'homme, y compris les normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services;

- Gouvernance (G) : respect des droits de vote, rémunération des administrateurs, comités d'audit indépendants, indépendance du conseil d'administration

### 2. Gouvernements ou États membres

- Environnement (E) : politique climatique, ratification du protocole de Kyoto, Accord de Paris, émissions de gaz à effet de serre par habitant/produit intérieur brut, événements météorologiques extrêmes résultant du changement climatique ;

## NAGELMACKERS

- Social (S): respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, des mesures anti-discrimination dans le domaine du genre, de la race et des minorités ethniques;
- Gouvernance (G) : lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent, l'implication dans des conflits (armés), les dépenses militaires.

Pour l'évaluation des entités individuelles (entreprises et gouvernements), des scores ESG quantitatifs internes sont utilisés sur la base d'indicateurs ESG provenant de tiers, plus spécifiquement d'Institutional Shareholder Services Europe S.A., qui mesurent chacun des trois critères non financiers énumérés ci-dessus. Lors de la construction des scores ESG, l'élément «Environnement» représentera au moins 50% du score total. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre.

### D. Approche best-in-class

Une approche best-in-class est utilisée pour le compartiment, en utilisant des données de fournisseurs de données externes. Les obligations d'entreprises dont les émetteurs obtiennent des scores relativement meilleurs par rapport à leur secteur sur les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance, mesurés sur la base de leurs scores ESG, reçoivent une pondération relativement plus élevée que les autres émetteurs du même secteur.

Les émetteurs d'obligations et de titres de créance des gouvernements ou des états membres ayant les scores ESG les plus faibles sont exclus (exclusion des 3 déciles de score ESG les plus faibles). Les émetteurs qui obtiennent des scores relativement meilleurs sur les critères non financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport aux autres gouvernements ou États membres reçoivent une pondération relativement plus élevée.

Si, au cours de la mise à jour trimestrielle, il est déterminé qu'un certain placement inclus dans le compartiment n'est plus conforme aux principes best-in-class, des mesures appropriées doivent être prises dans un délai d'un mois sous la forme de la revue de la pondération du placement ou du retrait du placement du compartiment, par exemple si une obligation ou un titre de créance d'un gouvernement ou d'un état membre se retrouve dans les 3 déciles de score ESG les plus faibles.

### **Règlement Taxonomie**

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR et n'investit donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le règlement Taxonomie (pourcentage d'investissements alignés selon le règlement Taxonomie : 0 %). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés**

Le compartiment n'a pas l'intention d'utiliser et n'utilisera pas d'instruments dérivés pour couvrir des risques ou pour atteindre ses objectifs d'investissement.

### **Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change**

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être exposé ne pourra excéder 20% de ses actifs. Le risque de change peut être couvert. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

### **Prêt d'instruments financiers**

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

#### **16.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **16.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **16.1.6 . Indice et benchmark**

L'indice de référence (benchmark) est l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (ticker LECPTREU Index). L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return mesure la performance des obligations d'entreprises de bonne qualité ('investment grade' : notation minimale de BBB- / Baa3) libellées en EUR.

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de Bloomberg concerné (<https://www.bloombergindices.com>).

Au moins 50 % des obligations et titres de créance du compartiment sont également inclus dans l'indice de référence.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, ni avec les mêmes pondérations.

Bloomberg Index Services Limited (BISL) est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. À la date du présent prospectus, aussi bien l'indice de référence et le gestionnaire ont été inclus dans le registre visé à l'article 36 conformément au règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque BISL cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

### Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Classe de base part de capitalisation (BE6325801437) : 1,19%.

## 16.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

### Performance

Pour l'année 2022, le fonds Nagelmackers a réalisé une performance de -13,84% contre -13,65% pour l'indice de référence (Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate index), soit une sous-performance de -0,19%. Lors du quatrième trimestre, le fonds a progressé de +0,74% contre +1,09% pour son indice de référence, soit une sous-performance de -0,35%.

### Rétrospective

Sur l'année écoulée, les spreads de crédit se sont tendus de 41,44 à 91,11. Les taux souverains, dont le Bund 5 ans, ont connu une forte pression à la hausse, évoluant de -0,46 à 2,57.

Alors que les perspectives économiques continuaient à s'assombrir, les banques centrales n'ont cessé de relever leurs taux pour lutter contre l'inflation. Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a procédé à son quatrième relèvement successif de 75 points de base, suivi d'un dernier relèvement de 50 pb (le 15 décembre), amenant les taux dans une fourchette de 4,32% à 4,35%. Toutefois, l'espoir que les futures hausses de taux pourraient être moins importantes – après que les données sur l'inflation aux États-Unis et dans la zone euro en novembre aient été inférieures aux prévisions – s'est accru. Le président de la Fed, Jay Powell, a également laissé entendre qu'il pourrait être opportun de ralentir le rythme de la hausse des taux d'intérêt américains. Côté européen, alors que les indicateurs suggèrent que l'inflation pourrait avoir atteint un pic, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde, a rejeté toute suggestion selon laquelle la BCE adopterait une position plus souple en matière de relèvement des taux d'intérêt, avertissant que la BCE "n'a pas fini" de relever les taux d'intérêt et que l'inflation "a encore du chemin à faire". Toutefois, les marchés financiers se sont orientés vers une probabilité accrue d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt de la zone euro en décembre, contre 75 points de base précédemment. Ce fut chose faite, le taux directeur de la BCE s'établissant à 2%.

Fin de l'année, l'activité primaire s'est distinguée par 71 milliards d'euros d'émissions. Ces opérations se sont comportées positivement sur le marché secondaire, étant donné la relative robustesse des entreprises européennes rassurant ainsi les participants au marché sur la capacité des émetteurs solides à refinancer le calendrier de leur dette. Les spreads ont suivi une tendance au resserrement, qui a été considérablement renforcée par les derniers chiffres du CPI (Consumer Price Index) américain du 10 novembre, ces derniers se révélant inférieurs au consensus. Cela a déclenché une reprise de la compression des spreads et initié une tendance au resserrement des taux d'intérêt. Cette tendance a été alimentée par des flux entrants dans la classe d'actifs, ce qui a maintenu un climat d'achat. Du côté des entreprises, les résultats du troisième trimestre ont commencé à être satisfaisants, montrant encore une certaine résilience. Les spreads de l'indice ICE BofA Euro Corporate par rapport au Bund allemand à 5 ans se sont resserrés de 215 pb à 180 pb au cours du mois novembre.

Dans cet environnement, sur la fin de l'année (novembre) et par notation, les ratings BBB (+3,1%) ont surperformé les obligations de qualité supérieure (respectivement +2,1% et +2,6% pour AA et A).

### 16.1.8 . Politique future

Bien que la croissance soit amenée à se détériorer au cours des prochains mois, nous pensons que le frein au crédit peut être compensé par une baisse de la volatilité obligataire, les banques centrales arrivant à la fin de leurs cycles de hausse. L'écart entre les notations BBB et A reste à des niveaux tendus et nous pensons qu'il diminuera à mesure que les craintes de dégradation des notations s'apaiseront, raison pour laquelle le gestionnaire sous-pondère les secteurs défensifs et à faible bêta. Le gestionnaire se positionne pour une compression de la courbe de crédit dans la zone 5-7 et 7-10 ans. En effet, les autres segments de maturité de la courbe de crédit sont soit assez plates, soit très plates. La zone 5-7 et 7-10 ans offre la meilleure valeur en raison des émissions récentes (sur ce segment de la courbe). Cette situation technique devrait persister en janvier, mais les valorisations devraient finir par se normaliser, au profit de la partie intermédiaire de la courbe de crédit. Le gestionnaire est sous-pondéré sur le marché de l'immobilier européen, car il pense que ce dernier éprouvera des difficultés à s'adapter à la hausse persistante des coûts de financement. Malgré des valorisations intéressantes (l'écart de 167 points de base entre l'immobilier et l'indice global), le gestionnaire s'attend à des dégradations de notation et à d'éventuelles sorties de l'indice. Les indicateurs clés d'un tournant potentiel dans la performance de ce secteur comprendraient des preuves d'accès au marché (émission) ou des ventes de portefeuilles immobiliers à des prix proches de leurs valeurs comptables. Le gestionnaire reste surpondéré sur le secteur des services publics en se basant sur le fait que la période de crise la plus aiguë (pour les services publics) est terminée, étant donné que les gouvernements sont intervenus pour soutenir les clients (via des subventions et des plafonds de prix) et les services publics (via des lignes de liquidité et dans certains cas, des renflouements d'État).

En conclusion, nous privilégions donc toujours le segment 5-7 et 7-10 ans de la courbe d'obligations industrielles et ce dans les secteurs à faible intensité énergétique. Cependant, le gestionnaire a renforcé son exposition sur les bêtas plus élevés (BBB, BBB-). Nous sous-pondérons la consommation cyclique en raison de leur exposition plus élevée aux menaces de rationnement du gaz, aux prix élevés de l'énergie et à la demande cyclique. Nous sous-pondérons l'énergie et les chimiques pour des raisons de critère ESG (PAI).

### 16.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement, calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne, classe le Compartiment sur une échelle basée sur son expérience, dans le domaine de la volatilité sur une période de 5 ans. L'échelle est représentée comme une séquence de catégories, indiquées par des chiffres entiers de 1 à 7, en ordre croissant et de gauche à droite, où l'évaluation du risque et du rendement est affichée de haut en bas.

Les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne pourraient constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) ne veut pas dire qu'il est question d'un placement sans risque. Il ne peut y avoir aucune garantie que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La configuration du fonds peut varier au fil du temps.

### 16.1.10 . Affectations des résultats

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas distribuer de dividende.

**6.2 . BILAN**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>91.045.319,00</b>	<b>97.227.165,86</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>86.549.847,61</b>	<b>95.347.792,24</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	86.549.847,61	91.441.870,99
E. OPC à nombre variable de parts		3.905.921,25
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>		<b>-2.331,83</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir		9.495,49
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-11.827,32
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>3.953.080,51</b>	<b>1.405.998,74</b>
A. Avoirs bancaires à vue	3.953.080,51	1.405.998,74
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>542.390,88</b>	<b>475.706,71</b>
B. Produits acquis	700.436,14	676.191,16
C. Charges à imputer (-)	-158.045,26	-200.484,45
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>91.045.319,00</b>	<b>97.227.165,86</b>
A. Capital	107.103.229,55	98.602.118,81
B. Participations au résultat	-796.568,93	-399.722,57
C. Résultat reporté	-1.105.478,58	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-14.155.863,04	-975.230,38

**16.3 . COMPTE DE RESULTATS**

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>-14.957.028,46</b>	<b>-1.244.984,89</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-14.430.263,58	-1.210.909,06
E. OPC à nombre variable de parts	-526.764,88	-34.075,83
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>1.213.902,97</b>	<b>612.160,91</b>
A. Dividendes	26.137,12	34.972,30
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	1.191.591,36	587.766,09
b. Dépôts et liquidités	7.622,67	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-11.448,18	-10.577,48
<b>III. Autres produits</b>	<b>607,86</b>	
B. Autres	607,86	
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-413.345,41</b>	<b>-342.406,40</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.787,02	-7.232,94
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-19.561,56	-9.775,10
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-267.064,07	-138.758,22
Classe de base	-3.212,77	-870,98
Classe P	-263.851,30	-137.887,24
b. Gestion administrative et comptable	-32.051,14	-16.911,89
E. Frais administratifs (-)	-4.677,89	-1.858,30
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.469,22	-2.311,60
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-19.315,29	-14.101,44
H. Services et biens divers (-)	-28.365,40	-13.748,71
J. Taxes	-48.149,91	-86.323,27
Classe de base	-679,03	-302,60
Classe N	14.485,40	-20.381,04
Classe P	-61.956,28	-65.639,63
K. Autres charges (-)	17.096,09	-51.384,93
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>801.165,42</b>	<b>269.754,51</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>-14.155.863,04</b>	<b>-975.230,38</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-14.155.863,04</b>	<b>-975.230,38</b>
<b>SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
<b>I. Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>-16.057.910,55</b>	<b>-1.374.952,95</b>
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-1.105.478,58	
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-14.155.863,04	-975.230,38
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-796.568,93	-399.722,57
<b>II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital</b>	<b>4.939.175,49</b>	<b>269.474,37</b>
<b>III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter</b>	<b>11.118.735,06</b>	<b>1.105.478,58</b>

**16.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES****16.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22**

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>						
ABERTIS INFRASTRUCT 3.0000 19-31 27/03A	600.000	EUR	86,69%	520.158,00	0,60%	0,57%
ADIDAS AG 0.6250 20-35 10/09A	1.500.000	EUR	69,30%	1.039.500,00	1,20%	1,14%
AIR PROD CHEMICALS 0.5 20-28 05/05A	870.000	EUR	85,53%	744.102,30	0,86%	0,82%
ALSTOM SA 0.5 21-30 27/07A	1.700.000	EUR	75,76%	1.287.903,00	1,49%	1,41%
ARCHER DANIELS MIDLAND 1% 18-25 12/09A	350.000	EUR	93,80%	328.293,00	0,38%	0,36%
ASTRAZENECA PLC 1.25 16-28 12/05A	1.430.000	EUR	89,19%	1.275.481,35	1,47%	1,40%
BECTON DICKINSON 0.334 21-28 13/08A	1.600.000	EUR	82,37%	1.317.920,00	1,52%	1,45%
COCA-COLA EUROPACIFIC 1.5 18-27 08/11A	1.025.000	EUR	90,57%	928.357,88	1,07%	1,02%
COLGATE-PALMOLIVE CO 0.5 19-26 06/03A	800.000	EUR	91,65%	733.232,00	0,85%	0,81%
DANONE SA 0 21-25 01/06A	1.300.000	EUR	90,98%	1.182.681,50	1,37%	1,30%
DEUTSCHE TELEKOM AG 1.75 19-31 25/03A	970.000	EUR	86,60%	839.981,20	0,97%	0,92%
DEUTSCHE WOHNEN SE 1 20-25 30/04A	500.000	EUR	92,84%	464.187,50	0,54%	0,51%
DEUT TELEKOM INT FIN 1.50 16-28 03/04A	1.000.000	EUR	90,23%	902.345,00	1,04%	0,99%
DSM NV 0.75 16-26 28/09A	900.000	EUR	89,82%	808.371,00	0,93%	0,89%
ELIA TRANSMISSION BE 0.875 20-30 28/04A	500.000	EUR	80,48%	402.422,50	0,46%	0,44%
ENAGAS FINANCIACIONES 0.75 16-26 27/10A	1.300.000	EUR	89,69%	1.166.015,50	1,35%	1,28%
ERG SPA 0.875 21-31 15/09A	1.700.000	EUR	74,29%	1.262.913,00	1,46%	1,39%
FRESENIUS SE 1.8750 19-25 15/02A	895.000	EUR	95,89%	858.175,23	0,99%	0,94%
GLAXOSMITHKLINE 1.375 17-29 12/09A	1.400.000	EUR	87,73%	1.228.171,00	1,42%	1,35%
HEIDELBERG CEMENT 1.50 16-25 07/02A	500.000	EUR	95,96%	479.812,50	0,55%	0,53%
INFINEON TECHNO 1.625 20-29 24/06A	1.500.000	EUR	86,55%	1.298.182,50	1,50%	1,43%
ISS GLOBAL A/S 2.125 14-24 02/12A	900.000	EUR	96,93%	872.379,00	1,01%	0,96%
JC DECAUX SE 2 20-24 24/04A	900.000	EUR	96,50%	868.536,00	1,00%	0,95%
JOHNSON CONTROLS INTL 1.375 16-25 25/02A	950.000	EUR	95,34%	905.744,25	1,05%	1,00%
KERING 1.25 16-26 10/05A	800.000	EUR	93,84%	750.744,00	0,87%	0,82%
KPN NV 1.125 16-28 11/09A	900.000	EUR	86,63%	779.701,50	0,90%	0,86%
MEDTRONIC GLOBAL HLDG 0.75 20-32 15/10A	1.100.000	EUR	75,37%	829.037,00	0,96%	0,91%
MERCEDES-BENZ GROUP 1.375 16-28 11/05A	900.000	EUR	89,95%	809.577,00	0,94%	0,89%
MERCEDES-BENZ GROUP 1.50 17-29 03/07A	945.000	EUR	88,50%	836.348,62	0,97%	0,92%
NN GROUP NV 1.625 17-27 01/06A	1.000.000	EUR	90,38%	903.845,00	1,04%	0,99%
NN GROUP NV FL.R 17-48 13/01A	300.000	EUR	96,35%	289.044,00	0,33%	0,32%
OMV AG 0.75 20-30 16/06A	730.000	EUR	81,25%	593.143,25	0,69%	0,65%
ORANGE SA 1.1250 19-24 15/07A	600.000	EUR	97,17%	583.038,00	0,67%	0,64%
ORANGE SA 1.375 18-28 20/03A	1.000.000	EUR	89,57%	895.685,00	1,03%	0,98%
ORSTED 3.25 3.2500 22-31 13/09M	1.400.000	EUR	95,76%	1.340.605,00	1,55%	1,47%
PEPSICO INC 0.25 20-24 06/05A	600.000	EUR	96,41%	578.433,00	0,67%	0,64%
REPSOL EUROPE FINANC 0.375 21-29 06/07A	1.100.000	EUR	80,36%	884.009,50	1,02%	0,97%
ROYAL MAIL PLC 1.2500 19-26 08/10A	800.000	EUR	88,78%	710.212,00	0,82%	0,78%
SANOFI 1.375 18-30 21/03A	900.000	EUR	87,14%	784.273,50	0,91%	0,86%
SAP EMTN 1.625 18-31 10/03A	800.000	EUR	86,98%	695.848,00	0,80%	0,76%
SNAM SPA 0.875 16-26 25/10A	1.425.000	EUR	90,42%	1.288.534,88	1,49%	1,42%
TELEFON AB LM ERICSSO 1.125 22-27 08/02A	1.100.000	EUR	85,25%	937.783,00	1,08%	1,03%
TERNA SPA 1.375 17-27 26/07A	1.000.000	EUR	90,25%	902.490,00	1,04%	0,99%
THAMES WATER UTILITIE 0.875 22-28 31/01A	1.000.000	EUR	85,03%	850.310,00	0,98%	0,93%
THERMO FISHER S 0.8000 21-30 18/10A	600.000	EUR	80,85%	485.073,00	0,56%	0,53%
TOTALENERGIES CAPITA 1.491 20-27 08/04A	400.000	EUR	92,33%	369.326,00	0,43%	0,41%
UNILEVER FINANCE NET 1.75 20-30 25/03A	1.400.000	EUR	89,96%	1.259.433,00	1,46%	1,38%
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.927 16-29 04/01A	1.500.000	EUR	84,58%	1.268.677,50	1,47%	1,39%
VODAFONE GROUP 0.90 19-26 24/11A	620.000	EUR	90,53%	561.258,10	0,65%	0,62%
<b>EUR</b>				<b>41.901.295,06</b>	<b>48,41%</b>	<b>46,02%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emis(es) par une entreprise privée</b>				<b>41.901.295,06</b>	<b>48,41%</b>	<b>46,02%</b>
ABB FINANCE 0.755 17-24 16/05A	780.000	EUR	96,68%	754.127,40	0,87%	0,83%
ABN AMRO BANK 0.875 19-24 15/01A	1.300.000	EUR	98,08%	1.275.033,50	1,47%	1,40%
ADECCO INTERNATIONAL 16-24 02/12A	520.000	EUR	95,89%	498.643,60	0,58%	0,55%
AEGON 1.00 16-23 08/12A	1.000.000	EUR	98,41%	984.090,00	1,14%	1,08%
ALLIANZ SE FL.R 15-45 07/07A	700.000	EUR	93,44%	654.080,00	0,76%	0,72%
AXA SA 5.125 13-43 04/07A	900.000	EUR	100,63%	905.638,50	1,05%	0,99%
BANK OF AMERICA CORP FL.R 21-26 22/09Q	1.300.000	EUR	98,73%	1.283.470,50	1,48%	1,41%
BANQUE FED CRED 0.6250 22-27 19/11A	1.400.000	EUR	84,62%	1.184.680,00	1,37%	1,30%
BBVA FL.R 22-25 26/11Q	900.000	EUR	100,92%	908.235,00	1,05%	1,00%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
BMW FINANCE NV 0.6250 19-23 06/10A	665.000	EUR	98,36%	654.077,38	0,76%	0,72%
BNP PARIBAS FL.R 19-27 23/01A	1.500.000	EUR	93,32%	1.399.800,00	1,62%	1,54%
BNP PARIBAS SA 0.625 20-32 03/12A	1.400.000	EUR	70,10%	981.414,00	1,13%	1,08%
BPCE 0.625 19-24 26/09A	1.000.000	EUR	95,07%	950.695,00	1,10%	1,04%
CAIXABANK SA 0.75 21-28 26/05A	1.100.000	EUR	83,99%	923.851,50	1,07%	1,01%
CASTELLUM AB 0.7500 19-26 04/09A	1.020.000	EUR	77,66%	792.162,60	0,91%	0,87%
CITYCON TREASURY 2.375 18-27 15/01A	1.500.000	EUR	80,75%	1.211.242,50	1,40%	1,33%
CNP ASSURANCES 2.75 19-29 05/02A	1.200.000	EUR	88,66%	1.063.974,00	1,23%	1,17%
COMMERZBANK AG 1.00 19-26 25/02A	1.000.000	EUR	91,64%	916.415,00	1,06%	1,01%
CREDIT AGRICOLE SA 2.625 15-27 17/03A	940.000	EUR	93,67%	880.502,70	1,02%	0,97%
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 20-27 07/05A	1.000.000	EUR	87,89%	878.890,00	1,01%	0,96%
CREDIT SUISSE GROUP FL.R 21-26 16/01Q	600.000	EUR	87,06%	522.357,00	0,60%	0,57%
CREDIT SUISSE LONDON 1.5 16-26 10/04A	500.000	EUR	86,67%	433.352,50	0,50%	0,48%
DEUTSCHE BANK AG FL.R 20-30 19/11A	1.100.000	EUR	78,43%	862.697,00	1,00%	0,95%
EUROGRID GMBH 1.625 15-23 03/11A	300.000	EUR	98,96%	296.874,00	0,34%	0,33%
ING GROUP NV 2.5 18-30 15/11A	900.000	EUR	90,48%	814.302,00	0,94%	0,89%
INTESA SANPAOLO 1.00 19-26 19/11A	500.000	EUR	88,92%	444.587,50	0,51%	0,49%
INTESA SANPAOLO SPA FL.R 17-24 26/09Q	1.100.000	EUR	99,70%	1.096.689,00	1,27%	1,20%
KBC GROUPE SA 0.75 21-31 31/05A	500.000	EUR	75,61%	378.057,50	0,44%	0,41%
KBC GROUPE SA 19-24 25/01A	400.000	EUR	98,06%	392.234,00	0,45%	0,43%
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 20-26 01/04A	1.900.000	EUR	98,41%	1.869.790,00	2,16%	2,05%
LSE GROUP 0.875 17-24 19/09A	670.000	EUR	96,10%	643.863,30	0,74%	0,71%
NESTLE FINANCE INTL 1.5 20-30 01/04A	1.330.000	EUR	88,23%	1.173.432,40	1,36%	1,29%
NIBC BANK NV 0.25 21-26 09/09A	1.500.000	EUR	84,18%	1.262.752,50	1,46%	1,39%
NORDEA BANK ABP 0.50 21-28 02/11A	1.500.000	EUR	82,15%	1.232.272,50	1,42%	1,35%
RABOBANK REGS 2256A 4.125 10-25 14/07A	1.540.000	EUR	102,39%	1.576.821,40	1,82%	1,73%
RELX FINANCE BV 1.50 18-27 13/05A	970.000	EUR	91,59%	888.398,75	1,03%	0,98%
REPSOL INTL FINANCE 0.25 19-27 02/08A	900.000	EUR	86,58%	779.256,00	0,90%	0,86%
SAMHALL NORD 1 20-27 12/08A	550.000	EUR	69,93%	384.631,50	0,44%	0,42%
SIEMENS FINANCIERING 0.5 20-32 20/02A	900.000	EUR	76,66%	689.922,00	0,80%	0,76%
SOCIETE GENERALE SA 0.75 20-27 23/01A	1.600.000	EUR	86,50%	1.383.944,00	1,60%	1,52%
STANDARD CHARTERED FL.R 20-30 09/06A	900.000	EUR	92,41%	831.730,50	0,96%	0,91%
SVENSKA HANDELSBK AB FL.R 18-28 02/03A	1.170.000	EUR	99,42%	1.163.266,65	1,34%	1,28%
UBS GROUP SA 0.25 20-28 05/11A	1.550.000	EUR	81,57%	1.264.327,25	1,46%	1,39%
WENDEL SE 1 21-31 01/06A	1.200.000	EUR	74,00%	888.012,00	1,03%	0,98%
<b>EUR</b>				<b>40.374.594,43</b>	<b>46,65%</b>	<b>44,35%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emis(es) par un établissement de crédit</b>				<b>40.374.594,43</b>	<b>46,65%</b>	<b>44,35%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>82.275.889,49</b>	<b>95,06%</b>	<b>90,37%</b>
<b><u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u></b>						
VERIZON COMMUNICATION 1.25 19-30 08/04A	1.000.000	EUR	82,55%	825.460,00	0,95%	0,90%
<b>EUR</b>				<b>825.460,00</b>	<b>0,95%</b>	<b>0,90%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emis(es) par une entreprise privée</b>				<b>825.460,00</b>	<b>0,95%</b>	<b>0,90%</b>
AIR LIQUIDE FINANCE 1.25 16-28 13/06A	500.000	EUR	89,37%	446.830,00	0,52%	0,49%
GBL SA 1.875 18-25 19/06A	200.000	EUR	96,38%	192.750,00	0,22%	0,21%
HOLCIM FINANCE 0.50 21-30 03/09A	1.150.000	EUR	75,15%	864.213,50	1,00%	0,95%
MICHELIN LUXEMBOURG 1.75 15-27 28/05A	1.235.000	EUR	93,33%	1.152.594,62	1,33%	1,27%
OP CORPORATE BANK PLC 0.375 21-28 08/12A	1.000.000	EUR	79,21%	792.110,00	0,92%	0,87%
<b>EUR</b>				<b>3.448.498,12</b>	<b>3,99%</b>	<b>3,79%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emis(es) par un établissement de crédit</b>				<b>3.448.498,12</b>	<b>3,99%</b>	<b>3,79%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>4.273.958,12</b>	<b>4,94%</b>	<b>4,69%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>86.549.847,61</b>	<b>100,00%</b>	<b>95,06%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		3.953.080,51		4,34%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>3.953.080,51</b>		<b>4,34%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>3.953.080,51</b>		<b>4,34%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>542.390,88</b>		<b>0,60%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>91.045.319,00</b>		<b>100,00%</b>

**16.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)**

<b>Par pays</b>	
Allemagne	11,61%
Autriche	0,69%
Belgique	1,58%
Danemark	2,56%
Espagne	4,06%
États-Unis	5,19%
Finlande	2,34%
France	21,90%
Irlande	1,05%
Italie	5,77%
Luxembourg	7,19%
Pays-Bas	19,43%
Royaume-Uni	10,78%
Suède	3,79%
Suisse	2,06%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par secteur</b>	
Art graphique, maison d'édition	1,00%
Banques et institutions financières	30,78%
Bien de consommation divers	1,89%
Chimie	1,79%
Compagnies d'assurance	5,55%
Constructions, matériaux de construction	0,55%
Distribution, commerce de détail	0,87%
Electronique et semiconducteurs	1,50%
Electrotechnique et électronique	1,49%
Energie et eau	7,36%
Holding et sociétés financières	22,41%
Industrie agro-alimentaire	3,49%
Industrie automobile	1,90%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	4,33%
Internet et services d'Internet	0,80%
Pétrole	2,15%
Services divers	1,35%
Sociétés immobilières	1,90%
Télécommunication	6,27%
Textile et habillement	1,20%
Transports	1,42%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par devise</b>	
EUR	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

**16.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)****Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	7.299.565,10	7.488.085,00	14.787.650,10
Ventes	6.865.512,37	1.763.053,90	8.628.566,27
<b>Total 1</b>	<b>14.165.077,47</b>	<b>9.251.138,90</b>	<b>23.416.216,37</b>
Souscriptions	3.418.927,26	11.997.524,26	15.416.451,52
Remboursements	1.494.105,13	5.948.330,21	7.442.435,34
<b>Total 2</b>	<b>4.913.032,39</b>	<b>17.945.854,47</b>	<b>22.858.886,86</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	93.073.788,32	90.140.403,46	91.589.565,70
<b>Taux de rotation</b>	<b>9,94%</b>	<b>-9,65%</b>	<b>0,61%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**16.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire****Classe de base**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			
20.05.21 - 31.12.21	821,50	2.673,79		60,00	821,50	2.613,79	3.435,28	82.243,73	268.212,80		5.964,00	340.819,98	99,22	99,21
2022	475,67	3.925,76	1,00	487,80	1.296,17	6.051,75	7.347,92	44.519,92	360.501,79	84,70	42.737,40	623.710,87	84,90	84,88

**Classe N**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)			Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action	
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.			
08.04.21 - 31.12.21	2.322,00		2.322,00	23.199.353,79		22.955.654,70	9.886,16	
2022	1.317,00	27,00	3.612,00	11.632.116,00	231.889,77	30.769.042,61	8.518,56	

**Classe P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)			Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action	
	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.			
08.04.21 - 31.12.21	75.615,00	574,00	75.041,00	75.227.642,86	569.092,94	73.930.691,18	985,20	
2022	3.660,00	8.089,00	70.612,00	3.379.313,81	7.167.723,47	59.652.565,52	844,79	

**16.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

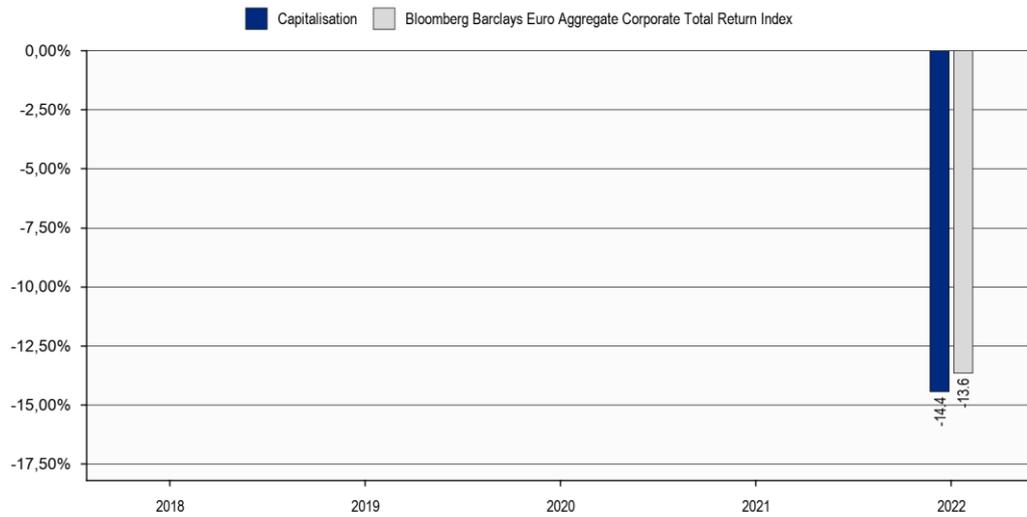
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR) :

**Classe de base**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	
Part	Benchmark
-14,43% (en EUR)	-13,65% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

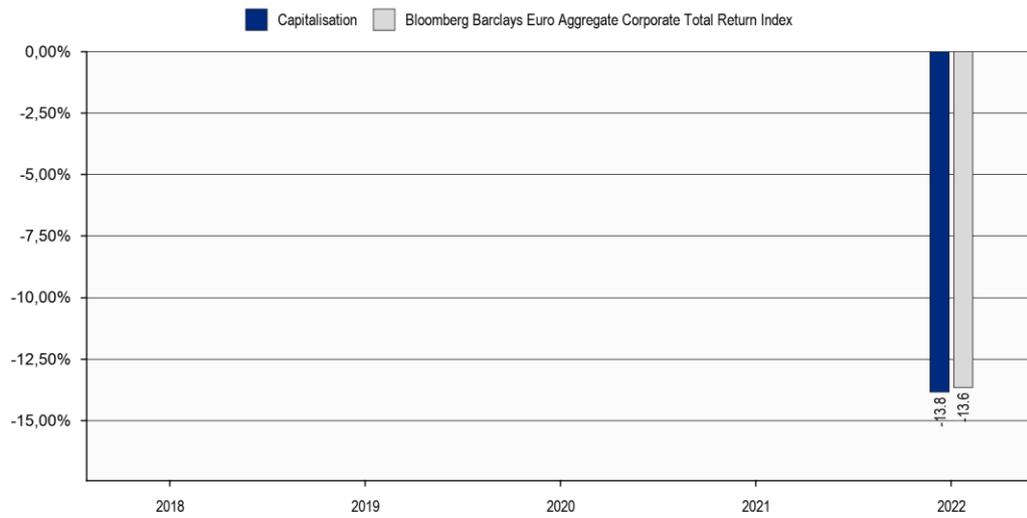
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe N**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	
Part	Benchmark
-13,83% (en EUR)	-13,65% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

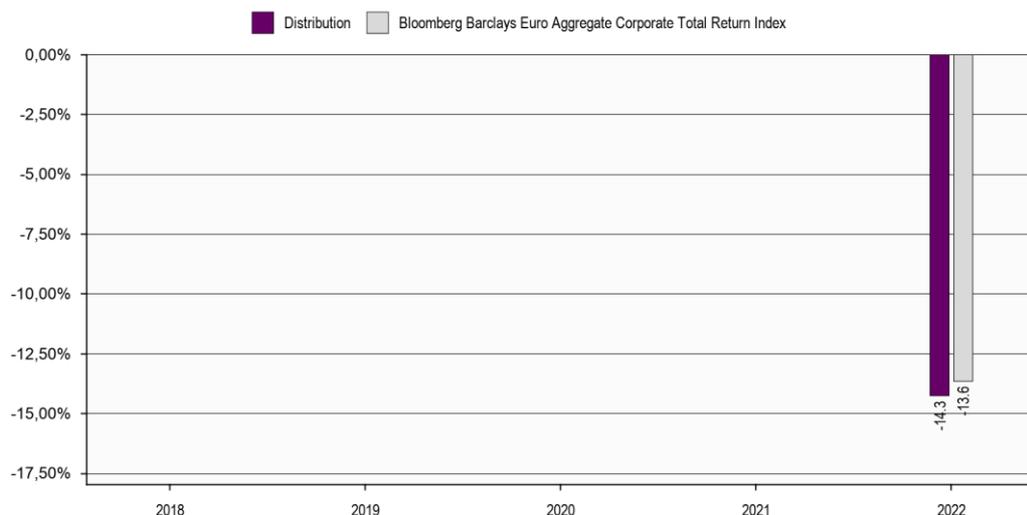
$$P(t; t+n) = \left[ \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Classe P**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

1 an	
Part	Benchmark
-14,25% (en EUR)	-13,65% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = ((1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}))^{(1/n)} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- n le nombre d'année (périodes)
- $P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

- $P_t$  la performance annuelle pour la première période
- $VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1
- $VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t
- $\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:  
 $\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex_n})]$
- avec
- $D_t, D_{t+1}, \dots, D_n$  les montants du dividende distribué durant l'année t
- $VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_n}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
- n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

**16.4.6 . Frais****Frais courants**Classe de base

- Part de capitalisation (BE6325801437) : 0,81%
- Part de distribution (BE6325805479) : 0,82%

Classe N

- Part de capitalisation (BE6325804464) : 0,04%

Classe P

- Part de distribution (BE6325806485) : 0,60%

Les frais de fonctionnement sont les coûts qui sont engagés, au cours d'une année, dans le fonds.

Le pourcentage des frais courants ne tient pas compte des aspects suivants : frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de rémunération d'entrée ou de sortie payée par le fonds à l'achat ou la vente d'actions d'un autre organisme de placement collectif.

**16.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés**

Le poste « II. A. a. Obligations » du bilan contient non seulement des obligations à long terme, mais aussi des obligations à court terme dont la date d'échéance est inférieure à 397 jours:

Code Isin	Dénomination	Date d'échéance
XS1315101011	EUROGRID GMBH 1.625 15-23 03/11A	03-11-23
XS1529854793	AEGON 1.00 16-23 08/12A	08-12-23
XS1935139995	ABN AMRO BANK 0.875 19-24 15/01A	15-01-24
BE0002631126	KBC GROUPE SA 19-24 25/01A	25-01-24
XS1948612905	BMW FINANCE NV 0.6250 19-23 06/10A	06-10-23

**NOTE 2 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2020.

**NOTE 3 - Taxes**

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe B car le montant de la taxe OPC pour l'année 2021, payé en 2022 était plus petit que la provision, la différence a été extournée.

**NOTE 4 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2021 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

**NOTE 5 - Pourcentage maximal de frais de gestion**

La commission de gestion pour le gestionnaire de portefeuille à charge du compartiment s'élève respectivement à 0,60% sur une base annuelle pour la classe de base, 0,00% pour la classe N et 0,40% pour la classe P. Le niveau des rémunérations de gestion, hors éventuelles commissions à la performance, à charge de l'OPC dans laquelle le compartiment se propose d'investir, ne doit pas dépasser 10,00%.

**NOTE 6 - Emoluments du commissaire**

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.920,76 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

**NOTE 7 – Annexe SFDR**

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

# ANNEXES

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du Produit:  
Nagelmackers European Real Estate Fund

Identifiant d'entité juridique:  
5493001HMNH13F0QLU37

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, mais n'ont pas encore été définis dans le prospectus applicable au cours de la période considérée.

Les caractéristiques promues par ce produit financier au cours de la période de référence consistaient à investir dans des entreprises et/ou des gouvernements ayant une forte notation ESG, directement ou indirectement via des OPC, tels que définis par la propre méthode de notation ESG de Bank Nagelmackers, tandis que les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui ne respectent pas les normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux sont exclus.

Les objectifs ont été atteints en réalisant les éléments contraignants suivants :

Tous les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements ont respecté les conditions suivantes :

- Aucune exposition aux entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Aucune exposition aux entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et aux entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Aucune exposition aux entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- Aucune exposition aux émetteurs des déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG propriétaire de Bank Nagelmackers.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Les performances ont été mesurées à l'aide des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) du SFDR :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1] <sup>1</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	121,14 (tCO2e)	Non applicable	Les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone représentent ensemble une grande partie des facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
		Émissions de GES de niveau 2	140,20 (tCO2e)	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	877,47 (tCO2e)	N/A	
		Émissions totales de GES	1.123,53 (tCO2e)	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	18,87 (tCO2e/million d'EUR investi)	N/A	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	381,43 (tCO2e/million d'EUR de chiffre d'affaires)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui est actif dans le secteur des combustibles fossiles)	N/A	L'exposition au secteur des combustibles fossiles occupe une part majeure parmi les facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	73,45 (Pourcentage du total des sources d'énergie dans des sources d'énergie non renouvelables)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.	

<sup>1</sup> Bank Nagelmackers a commencé à mesurer la performance sur la base des principales incidences négatives à partir du 31 mars 2022. Les premiers résultats seront publiés en 2023. La première comparaison avec l'année précédente sera donc disponible en 2024.

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	En GWh/million d'EUR de chiffre d'affaires NACE Code A (Agriculture, Sylviculture et Pêche) N/A. Code NACE B (Industries extractives) N/A. Code NACE C (Industrie manufacturière) N/A. Code NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) N/A. Code NACE E (Distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution) N/A. Code NACE F (Construction) N/A. Code NACE G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles) N/A. Code NACE H (Transports et entreposage) 0,06 Code NACE L (Activités immobilières) 0,41	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille avec de très sérieuses controverses)	N/A	Les violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE et les entreprises qui n'ont pas de politiques pour contrôler le respect de ces mécanismes de traitement des plaintes et de traitement des violations ont la part la plus importante parmi les facteurs sociaux dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	42,48 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui manque de tels processus)	N/A	Exclusion de sociétés: plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,00 (Écart moyen pondéré entre les rémunérations horaires brutes moyennes des hommes et des femmes, en pourcentage des rémunérations des hommes)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40,11 (ratio moyen pondéré du portefeuille entre les femmes et les hommes membres des organes de gouvernance)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des entreprises impliquées dans des armes controversées)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.  Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (loi Mahoux). Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,00 (tCO2e/million d'EUR de PNB)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des	0 (Nombre d'émetteurs gouvernementaux sanctionnés inclus dans le portefeuille)  0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec la part la plus importante dans les facteurs sociaux.  Exclusion des États souverains soumis à des sanctions internationales ou subissant une corruption

		Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.			<p>systématique ou une grave négligence des droits sociaux et politiques fondamentaux.</p> <p>Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.</p>
--	--	--	--	--	---

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs	16.19 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille sans initiative de réduction de carbone)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs environnementaux.

	d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris			
--	---	---	--	--	--

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Les questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,00 (Nombre moyen pondéré d'émetteurs dans le portefeuille ayant fait l'objet de controverses (très) sérieuses au cours des trois dernières années)  N/A (nombre moyen pondéré d'incidents ayant entraîné des sanctions)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	8,98 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des émetteurs sans politique contre la corruption et les actes de corruption)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Social	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	0,00 (Score moyen pondéré du portefeuille des émetteurs pour la liberté de la presse (inférieur = liberté de la presse supérieure))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,00 (score moyen pondéré du portefeuille de l'indice de perception de la corruption des émetteurs (inférieur = plus corrompu))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs de gouvernance.  Exclusion des pays à corruption systématique.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,00 (pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs situés dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,00 (moyenne pondérée du portefeuille en matière du score Stabilité et Paix des émetteurs (plus grande instabilité = score inférieur, 0-10))	N/A	Les scores en matière de stabilité politique et d'état de droit sont inclus dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers et ont la part la plus élevée parmi les facteurs de gouvernance.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,00 (Score moyen pondéré en matière d'état de droit des émetteurs (plus élevé = meilleur état de droit))	N/A	

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet car il s'agit de la première période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif et d'intégration ESG basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs.

Pour les investissements directs dans des entreprises et des gouvernements et via des investissements dans des OPC gérés par Bank Nagelmackers sa, nous prenons en compte tous les principales incidences

négatives obligatoires liés au climat et à l'environnement et aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers.

De plus, Bank Nagelmackers prend en compte des principales incidences négatives supplémentaires concernant les initiatives des entreprises pour réduire les émissions de CO2, les cas de discrimination et l'absence de politique contre la corruption et les actes de corruption. Pour les émetteurs souverains, des facteurs sociaux supplémentaires tels que la liberté d'expression et des facteurs de gouvernance (corruption, pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, stabilité politique, état de droit) sont également pris en compte). La liste complète des principales incidences négatives considérées est disponible ci-dessus.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base de sa [Politique d'exclusion](#). Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
KLEPIERRE SA	Immobilier	7,1	France
VONOVIA SE	Immobilier	6,8	Allemagne
UNIBAIL RODAMCO	Immobilier	6,06	France
LIQUIDITÉS	-	5,52	-
AEDIFICA SA	Immobilier	5,48	Belgique
LEG IMMOBILIEN - NAMEN AKT	Immobilier	5,18	Allemagne
GECINA	Immobilier	4,7	France
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED	Immobilier	4,42	Belgique
INTERVEST OFFICES	Immobilier	4,26	Belgique
ICADE SA	Immobilier	4,09	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

### Quelle était l'allocation d'actifs?

Au sein des investissements directs et des OPC, 100% des investissements répondaient aux caractéristiques E et/ou S.

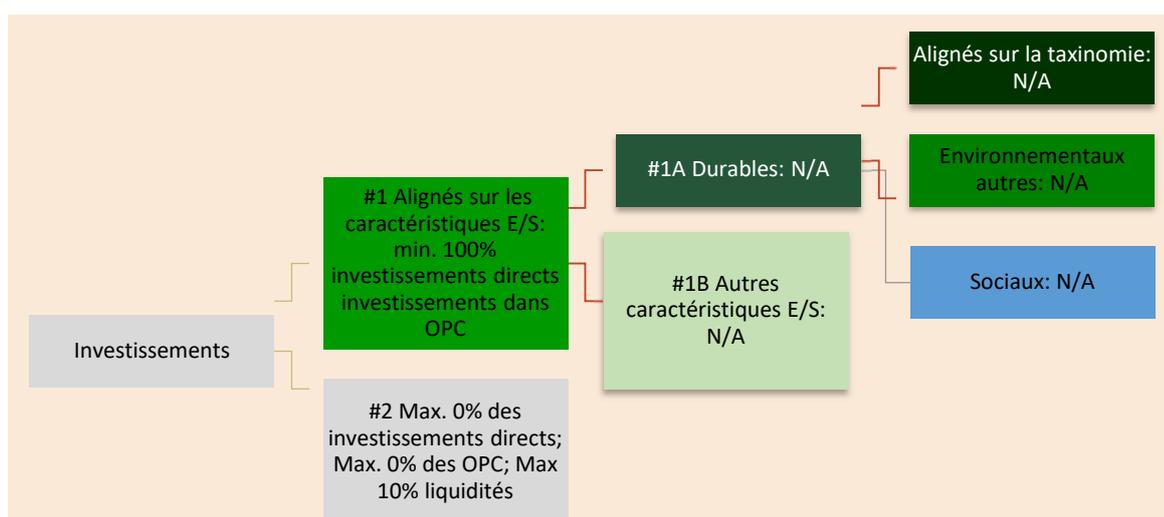
Pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier, 100% des investissements directs doivent respecter les exclusions suivantes:

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales par l'ONU, les États-Unis ou l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- Exclusion des émetteurs les moins bien notés selon le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Bank Nagelmackers a réduit d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce produit financier avant l'application de la stratégie d'investissement.

Au sein de la catégorie « autres », un maximum de 10 % était détenu en trésorerie à des fins de gestion de la liquidité; Maximum 0% des OPC ou investissements directs n'ont pas promu des caractéristiques E et/ou S.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Immobilier	91,52



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Institutions financières	2,82
Soins de santé	0,12

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent au meilleures performances réalisables.



### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables et ne s'engage pas à aligner ses investissements sur la taxinomie de l'UE.

#### ● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ou d'investissements dans des activités transitoires et/ou habilitantes.

#### ● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ayant un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables sur le plan social selon la taxinomie de l'UE.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient principalement des liquidités détenues à des fins de gestion des liquidités. Les autres investissements inclus dans la catégorie « autres » sont des OPC. Cependant, sur cette période de référence, il n'y a pas eu d'exposition aux OPC au sein du produit financier.

Afin d'assurer un minimum de garanties environnementales ou sociales, ces investissements doivent répondre aux exigences suivantes, qui sont également décrites dans la question sur l'allocation d'actifs:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, au cours de la période de référence, le produit financier a promu les caractéristiques environnementales et sociales à travers les actions suivantes:

Pour les investissements directs:

- Exclusion des entreprises impliquées dans des armes controversées, ainsi que des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus, négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou font l'objet de sanctions de l'ONU, des États-Unis ou de la Communauté européenne. Les entités faisant l'objet de sanctions financières figurant sur la liste consolidée des sanctions financières de l'UE sont également exclues des investissements.
- Filtrages négatifs fondés sur l'implication d'entreprises dans des activités controversées. Le produit financier n'investit pas dans des émetteurs dont, conformément à la [Politique d'exclusion](#) de Bank Nagelmackers, un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'activités liées:
  - o Aux armes à feu civiles
  - o Aux armes nucléaires
  - o Aux armes conventionnelles
  - o Au tabac & à l'alcool
  - o Au divertissement pour adultes et aux jeux de hasard
- Filtrage basé sur des normes pour les violations du PMNU

Tant pour les investissements directs que pour les OPC

- Intégration ESG basée sur un modèle de notation interne des émetteurs et OPC prenant en compte les principales incidences négatives, excluant les émetteurs et OPC les moins bien notés de l'investissement.
- Le produit financier a réduit d'au moins 20% son univers d'investissement.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet. Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce produit financier afin de déterminer l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit:  
Nagelmackers Multifund Balanced

Identifiant d'entité juridique:  
549300Y97VLJ2GSUHU30

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, mais n'ont pas encore été définis dans le prospectus applicable au cours de la période considérée.

Les caractéristiques promues par ce produit financier au cours de la période de référence consistaient à investir dans des entreprises et/ou des gouvernements ayant une forte notation ESG, directement ou indirectement via des OPC, tels que définis par la propre méthode de notation ESG de Bank Nagelmackers, tandis que les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui ne respectent pas les normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux sont exclus.

Les objectifs ont été atteints en réalisant les éléments contraignants suivants :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



- Au moins 80% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possède le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tous les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements ont respecté les conditions suivantes :
  - o Aucune exposition aux entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et aux entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'Union européenne. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
  - o Aucune exposition aux émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG propriétaire de Bank Nagelmackers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les performances ont été mesurées à l'aide des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) du SFDR :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1] <sup>1</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	5.420,38 (tCO2e)	Non applicable	Les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone représentent ensemble une grande partie des facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
		Émissions de GES de niveau 2	1.743,48 (tCO2e)	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	38.446,78 (tCO2e)	N/A	
		Émissions totales de GES	45.605,00 (tCO2e)	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	260,70 (tCO2e/million d'EUR investi)	N/A	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	710,76 (tCO2e/million d'EUR de chiffre d'affaires)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,48 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui est actif dans le secteur des combustibles fossiles)	N/A	L'exposition au secteur des combustibles fossiles occupe une part majeure parmi les facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	75,00 (Pourcentage du total des sources d'énergie dans des sources d'énergie non renouvelables)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.	

<sup>1</sup> Bank Nagelmackers a commencé à mesurer la performance sur la base des principales incidences négatives à partir du 31 mars 2022. Les premiers résultats seront publiés en 2023. La première comparaison avec l'année précédente sera donc disponible en 2024.

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>En GWh/million d'EUR de chiffre d'affaires</p> <p>Code NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche) 0,47</p> <p>Code NACE B (Industries extractives) 2,48</p> <p>Code NACE C (Industrie manufacturière) 0,75</p> <p>Code NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) 3,40</p> <p>Code NACE E (Distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution) 1,01</p> <p>Code NACE F (Construction) 0,52</p> <p>Code NACE G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles) 0,23</p> <p>Code NACE H (Transports et entreposage) 1,40</p> <p>Code NACE L (Activités immobilières) 0,46</p>	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,68 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,34 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille avec de très sérieuses controverses)	N/A	Les violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE et les entreprises qui n'ont pas de politiques pour contrôler le respect de ces mécanismes de traitement des plaintes et de traitement des violations ont la part la plus importante parmi les facteurs sociaux dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	41,95 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui manque de tels processus)	N/A	Exclusion de sociétés: plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,97 (Écart moyen pondéré entre les rémunérations horaires brutes moyennes des hommes et des femmes, en pourcentage des rémunérations des hommes)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,41 (ratio moyen pondéré du portefeuille entre les femmes et les hommes membres des organes de gouvernance)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,03 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des entreprises impliquées dans des armes controversées)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.  Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (loi Mahoux). Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	282,11 (tCO2e/million d'EUR de PNB)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des	0 (Nombre d'émetteurs gouvernementaux sanctionnés inclus dans le portefeuille)  0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec la part la plus importante dans les facteurs sociaux.  Exclusion des États souverains soumis à des sanctions internationales ou subissant une corruption

		Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.			<p>systématique ou une grave négligence des droits sociaux et politiques fondamentaux.</p> <p>Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.</p>
--	--	--	--	--	---

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs	30,50 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille sans initiative de réduction de carbone)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs environnementaux.

	d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris			
--	---	---	--	--	--

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Les questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,00 (Nombre moyen pondéré d'émetteurs dans le portefeuille ayant fait l'objet de controverses (très) sérieuses au cours des trois dernières années)  N/A (nombre moyen pondéré d'incidents ayant entraîné des sanctions)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	3,98 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des émetteurs sans politique contre la corruption et les actes de corruption)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Social	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	23,43 (Score moyen pondéré du portefeuille des émetteurs pour la liberté de la presse (inférieur = liberté de la presse supérieure))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	67,43 (score moyen pondéré du portefeuille de l'indice de perception de la corruption des émetteurs (inférieur = plus corrompu))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs de gouvernance.  Exclusion des pays à corruption systématique.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,00 (pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs situés dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	5,94 (moyenne pondérée du portefeuille en matière du score Stabilité et Paix des émetteurs (plus grande instabilité = score inférieur, 0-10))	N/A	Les scores en matière de stabilité politique et d'état de droit sont inclus dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers et ont la part la plus élevée parmi les facteurs de gouvernance.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	1,30 (Score moyen pondéré en matière d'état de droit des émetteurs (plus élevé = meilleur état de droit))	N/A	

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet car il s'agit de la première période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif et d'intégration ESG basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs.

Pour les investissements directs dans des entreprises et des gouvernements et via des investissements dans des OPC gérés par Bank Nagelmackers sa, nous prenons en compte tous les principales incidences

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respects des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

négatives obligatoires liés au climat et à l'environnement et aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers.

De plus, Bank Nagelmackers prend en compte des principales incidences négatives supplémentaires concernant les initiatives des entreprises pour réduire les émissions de CO2, les cas de discrimination et l'absence de politique contre la corruption et les actes de corruption. Pour les émetteurs souverains, des facteurs sociaux supplémentaires tels que la liberté d'expression et des facteurs de gouvernance (corruption, pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, stabilité politique, état de droit) sont également pris en compte). La liste complète des principales incidences négatives considérées est disponible ci-dessus.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base de sa [Politique d'exclusion](#). Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NN (L) North America Enhanced Index Sustainable Equity I	-	5,99	Luxembourg
Sparinvest SICAV Ethical GI Val EUR I	-	5,97	Luxembourg
M&G (Lux) Positive Impact LI USD Acc	-	5,55	Irlande
NN (L) Global Sustainable Equity I Cap EUR	-	5,04	Luxembourg
NN (L) Green Bond I Cap EUR	-	5,02	Luxembourg
AAF-Parnassus US Sust Eqs I USD Acc	-	4,81	Luxembourg
NN (L) Emerging Markets Enhanced Index Sustainable	-	4,37	Belgique
NN(L)Euro Fixed Income I Cap EUR	-	4,29	Luxembourg
iShares USD Treasury Bond 1-3 UCITS ETF	-	3,77	Luxembourg
iShares Edge MSCI World MinimumVolatility ESG UCITS	-	3,70	Irlande
NN(L)GI.Eq.Imp.Opp.I Cap EUR	-	3,52	Luxembourg



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

### ● Quelle était l'allocation d'actifs?

Au moins 80% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit investit doivent:

- Promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8) et/ou avoir un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou
- Maintenir le label Towards Sustainability; ou
- Une combinaison de ceux-ci.

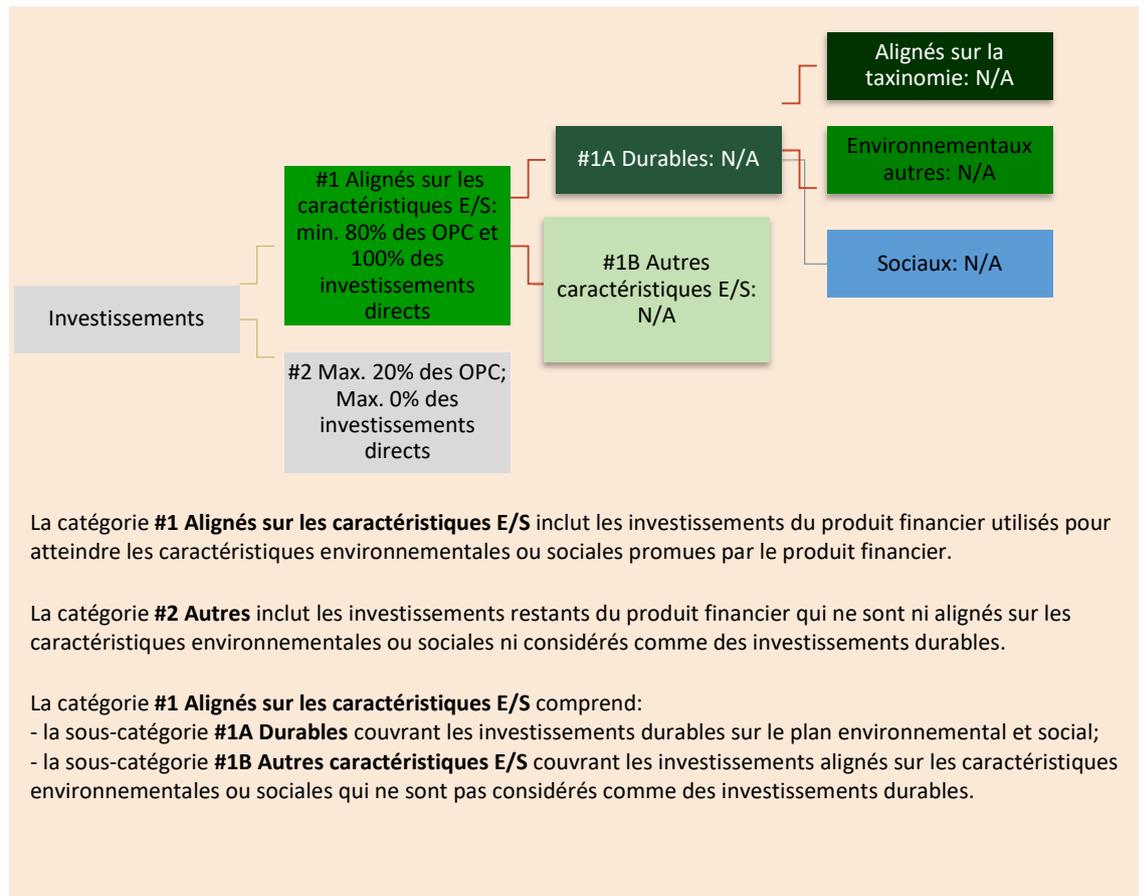
Pour les 20% d'OPC restants qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus, il convient au minimum de respecter les points suivants:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier, les investissements directs doivent respecter les exclusions suivantes:

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales par l'ONU, les États-Unis ou l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- L'exclusion des émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Bank Nagelmackers a réduit d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce produit financier avant l'application de la stratégie d'investissement.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Services financiers	21,01
Obligations d'État	11,59
Informatique	11,17
Soins de santé	8,65
Industrie manufacturière	8,16
Biens de consommation durables	6,09
Services de communication	5,04
Biens de consommation de base	4,88
Services publics	3,17
-	3,10
Matériaux de base	3,10

Immobilier	2,84
Énergie	1,22



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables et ne s'engage pas à aligner ses investissements sur la taxinomie de l'UE.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ou d'investissements dans des activités transitoires et/ou habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ayant un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables sur le plan social selon la taxinomie de l'UE.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient principalement des investissements dans des OPC qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales, n'ont pas d'objectif d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088 et ne disposent pas d'un label Towards Sustainability.

Le produit financier investi dans ces OPC pour atteindre d'autres objectifs d'investissement, y compris la diversification du portefeuille, les expositions factorielles souhaitées (par exemple, la valeur) ou pour la couverture des risques (par exemple, les stratégies de fonds spéculatifs).

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent au meilleures performances réalisables.

Afin d'assurer un minimum de garanties environnementales ou sociales, ces OPC doivent répondre aux exigences suivantes, qui sont également décrites dans la question sur l'allocation d'actifs:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Les investissements dans des OPC font également l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base des critères de ci-dessus. Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.

Les « autres » investissements comprennent également les liquidités détenues à des fins de gestion des liquidités.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, au cours de la période de référence, le produit financier a promu les caractéristiques environnementales et sociales à travers les actions suivantes:

Pour les investissements directs:

- Exclusion des entreprises impliquées dans des armes controversées, ainsi que des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus, négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou font l'objet de sanctions de l'ONU, des États-Unis ou de la Communauté européenne. Les entités faisant l'objet de sanctions financières figurant sur la liste consolidée des sanctions financières de l'UE sont également exclues des investissements.
- Filtrages négatifs fondés sur l'implication d'entreprises dans des activités controversées. Le produit financier n'investit pas dans des émetteurs dont, conformément à la [Politique d'exclusion](#) de Bank Nagelmackers, un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'activités liées:
  - o Aux armes à feu civiles
  - o Aux armes nucléaires
  - o Aux armes conventionnelles
  - o Au tabac & à l'alcool
  - o Au divertissement pour adultes et aux jeux de hasard
- Filtrage basé sur des normes pour les violations du PMNU

Pour les OPC:

- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promouvaient des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un

objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possédaient le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.

- Tant pour les investissements directs que pour les OPC:
  - o Intégration ESG basée sur un modèle de notation interne des émetteurs prenant en compte les principales incidence négatives, excluant les émetteurs les moins bien notés de l'investissement.
  - o Le produit financier a réduit d'au moins 20% son univers d'investissement.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet. Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce produit financier afin de déterminer l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du Produit:  
Nagelmackers Multifund Conservative

Identifiant d'entité juridique:  
549300TMSO5HQ4ZKP67

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, mais n'ont pas encore été définis dans le prospectus applicable au cours de la période considérée.

Les caractéristiques promues par ce produit financier au cours de la période de référence consistaient à investir dans des entreprises et/ou des gouvernements ayant une forte notation ESG, directement ou indirectement via des OPC, tels que définis par la propre méthode de notation ESG de Bank Nagelmackers, tandis que les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui ne respectent pas les normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux sont exclus.

Les objectifs ont été atteints en réalisant les éléments contraignants suivants :



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

- Au moins 80% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possède le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tous les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements ont respecté les conditions suivantes :
  - o Aucune exposition aux entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et aux entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'Union européenne. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
  - o Aucune exposition aux émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG propriétaire de Bank Nagelmackers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les performances ont été mesurées à l'aide des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) du SFDR :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1] <sup>1</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1.619,83 (tCO2e)	Non applicable	Les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone représentent ensemble une grande partie des facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
		Émissions de GES de niveau 2	470,30 (tCO2e)	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	10.915,58 (tCO2e)	N/A	
		Émissions totales de GES	13.004,00 (tCO2e)	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	247,24 (tCO2e/million d'EUR investi)	N/A	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	787,91 (tCO2e/million d'EUR de chiffre d'affaires)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,96 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui est actif dans le secteur des combustibles fossiles)	N/A	L'exposition au secteur des combustibles fossiles occupe une part majeure parmi les facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	72,43 (Pourcentage du total des sources d'énergie dans des sources d'énergie non renouvelables)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.	

<sup>1</sup> Bank Nagelmackers a commencé à mesurer la performance sur la base des principales incidences négatives à partir du 31 mars 2022. Les premiers résultats seront publiés en 2023. La première comparaison avec l'année précédente sera donc disponible en 2024.

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>En GWh/million d'EUR de chiffre d'affaires</p> <p>Code NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche) 0,47</p> <p>Code NACE B (Industries extractives) 2,21</p> <p>Code NACE C (Industrie manufacturière) 0,79</p> <p>Code NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) 3,71</p> <p>Code NACE E (Distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution) 1,31</p> <p>Code NACE F (Construction) 0,43</p> <p>Code NACE G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles) 0,20</p> <p>Code NACE H (Transports et entreposage) 1,62</p> <p>Code NACE L (Activités immobilières) 0,50</p>	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,21 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,38 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille avec de très sérieuses controverses)	N/A	Les violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE et les entreprises qui n'ont pas de politiques pour contrôler le respect de ces mécanismes de traitement des plaintes et de traitement des violations ont la part la plus importante parmi les facteurs sociaux dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	30,62 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui manque de tels processus)	N/A	Exclusion de sociétés: plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,57 (Écart moyen pondéré entre les rémunérations horaires brutes moyennes des hommes et des femmes, en pourcentage des rémunérations des hommes)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34,76 (ratio moyen pondéré du portefeuille entre les femmes et les hommes membres des organes de gouvernance)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,05 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des entreprises impliquées dans des armes controversées)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.  Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (loi Mahoux). Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	280,69 (tCO2e/million d'EUR de PNB)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des	0 (Nombre d'émetteurs gouvernementaux sanctionnés inclus dans le portefeuille)  0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec la part la plus importante dans les facteurs sociaux.  Exclusion des États souverains soumis à des sanctions internationales ou subissant une corruption

		Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.			<p>systématique ou une grave négligence des droits sociaux et politiques fondamentaux.</p> <p>Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.</p>
--	--	--	--	--	---

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs	24,91 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille sans initiative de réduction de carbone)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs environnementaux.

	d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris			
--	---	---	--	--	--

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Les questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,00 (Nombre moyen pondéré d'émetteurs dans le portefeuille ayant fait l'objet de controverses (très) sérieuses au cours des trois dernières années)  N/A (nombre moyen pondéré d'incidents ayant entraîné des sanctions)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	3,20 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des émetteurs sans politique contre la corruption et les actes de corruption)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Social	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	23,70 (Score moyen pondéré du portefeuille des émetteurs pour la liberté de la presse (inférieur = liberté de la presse supérieure))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	66,84 (score moyen pondéré du portefeuille de l'indice de perception de la corruption des émetteurs (inférieur = plus corrompu))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs de gouvernance.  Exclusion des pays à corruption systématique.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,00 (pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs situés dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	6,02 (moyenne pondérée du portefeuille en matière du score Stabilité et Paix des émetteurs (plus grande instabilité = score inférieur, 0-10))	N/A	Les scores en matière de stabilité politique et d'état de droit sont inclus dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers et ont la part la plus élevée parmi les facteurs de gouvernance.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	1,25 (Score moyen pondéré en matière d'état de droit des émetteurs (plus élevé = meilleur état de droit))	N/A	

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet car il s'agit de la première période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif et d'intégration ESG basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs.

Pour les investissements directs dans des entreprises et des gouvernements et via des investissements dans des OPC gérés par Bank Nagelmackers sa, nous prenons en compte tous les principales incidences

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respects des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

négatives obligatoires liés au climat et à l'environnement et aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers.

De plus, Bank Nagelmackers prend en compte des principales incidences négatives supplémentaires concernant les initiatives des entreprises pour réduire les émissions de CO2, les cas de discrimination et l'absence de politique contre la corruption et les actes de corruption. Pour les émetteurs souverains, des facteurs sociaux supplémentaires tels que la liberté d'expression et des facteurs de gouvernance (corruption, pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, stabilité politique, état de droit) sont également pris en compte). La liste complète des principales incidences négatives considérées est disponible ci-dessus.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base de sa [Politique d'exclusion](#). Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NN (L) Emerging Markets Debt (HC) I Hedged i Cap	-	7,58	Luxembourg
NN (L) Green Bond I Cap EUR	-	7,06	Luxembourg
iShares USD Treasury Bond 1-3 UCITS ETF	-	6,27	Irlande
Nordea 1 European High Yield Stars Bond BI EUR	-	5,56	Luxembourg
NN (L) Euro Sustainable Credit (excluding Financials)	-	5,35	Luxembourg
NN(L)Euro Fixed Income I Cap EUR	-	5,05	Luxembourg
Nagelmackers Institutional Medium Term N	-	5,02	Belgique
Sparinvest SICAV Ethical GI Val EUR I	-	4,98	Luxembourg
Threadneedle (Lux) - European Social Bond LE	-	4,76	Luxembourg



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation d'actifs?

Au moins 80% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit investit doivent:

- Promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8) et/ou avoir un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou
- Maintenir le label Towards Sustainability; ou
- Une combinaison de ceux-ci.

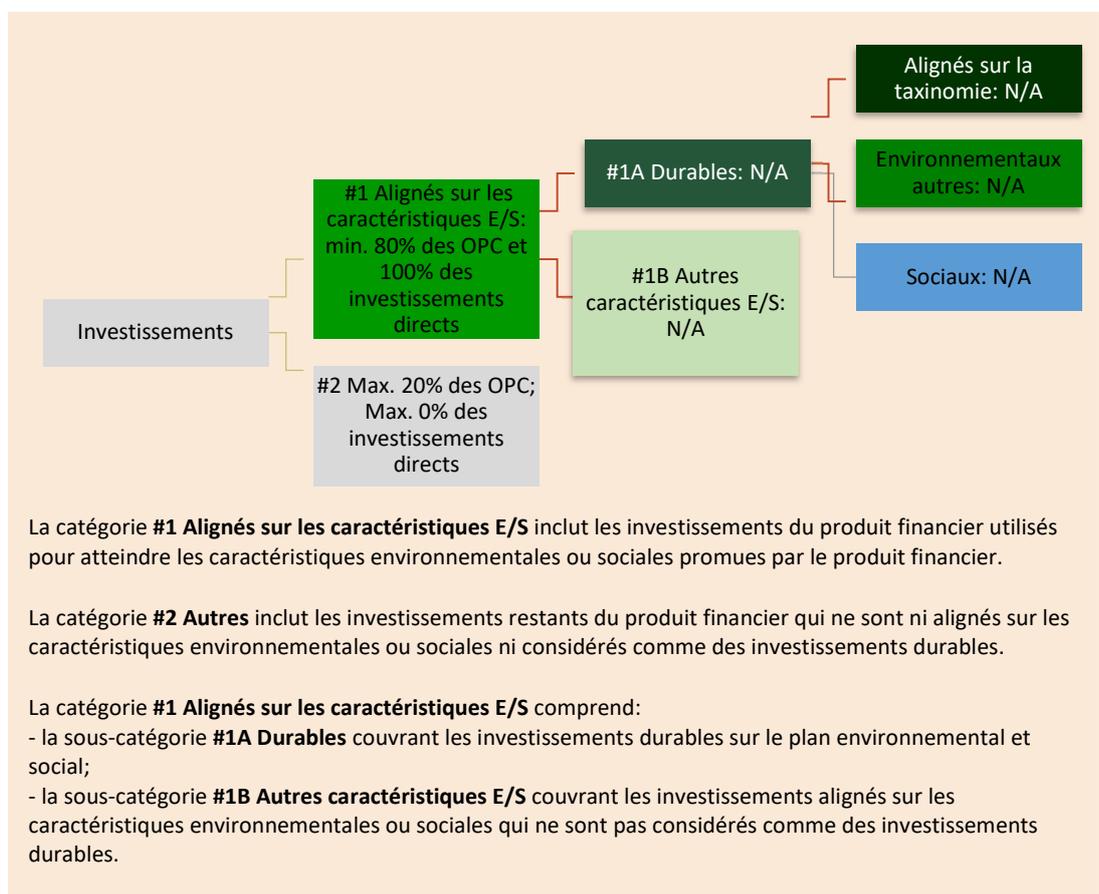
Pour les 20% d'OPC restants qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus, il convient au minimum de respecter les points suivants:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier, les investissements directs doivent respecter les exclusions suivantes:

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales par l'ONU, les États-Unis ou l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- L'exclusion des émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Bank Nagelmackers a réduit d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce produit financier avant l'application de la stratégie d'investissement.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Services financiers	23,28
Obligations d'État	22,31
Industrie manufacturière	6,63
Informatique	6,53
Soins de santé	5,39
-	4,95
Services de communication	4,49
Biens de consommation durables	4,09
Services publics	4,07
Biens de consommation de base	3,72
Immobilier	2,72
Matériaux de base	2,44
Énergie	1,33

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent au meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables et ne s'engage pas à aligner ses investissements sur la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ou d'investissements dans des activités transitoires et/ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ayant un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables sur le plan social selon la taxinomie de l'UE.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient principalement des investissements dans des OPC qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales, n'ont pas d'objectif d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088 et ne disposent pas d'un label Towards Sustainability.

Le produit financier investi dans ces OPC pour atteindre d'autres objectifs d'investissement, y compris la diversification du portefeuille, les expositions factorielles souhaitées (par exemple, la valeur) ou pour la couverture des risques (par exemple, les stratégies de fonds spéculatifs).

Afin d'assurer un minimum de garanties environnementales ou sociales, ces OPC doivent répondre aux exigences suivantes, qui sont également décrites dans la question sur l'allocation d'actifs:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Les investissements dans des OPC font également l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base des critères de ci-dessus. Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.

Les « autres » investissements comprennent également les liquidités détenues à des fins de gestion des liquidités.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, au cours de la période de référence, le produit financier a promu les caractéristiques environnementales et sociales à travers les actions suivantes:

Pour les investissements directs:

- Exclusion des entreprises impliquées dans des armes controversées, ainsi que des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus, négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou font l'objet de sanctions de l'ONU, des États-Unis ou de la

Communauté européenne. Les entités faisant l'objet de sanctions financières figurant sur la liste consolidée des sanctions financières de l'UE sont également exclues des investissements.

- Filtrages négatifs fondés sur l'implication d'entreprises dans des activités controversées. Le produit financier n'investit pas dans des émetteurs dont, conformément à la [Politique d'exclusion](#) de Bank Nagelmackers, un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'activités liées:
  - o Aux armes à feu civiles
  - o Aux armes nucléaires
  - o Aux armes conventionnelles
  - o Au tabac & à l'alcool
  - o Au divertissement pour adultes et aux jeux de hasard
- Filtrage basé sur des normes pour les violations du PMNU

Pour les OPC:

- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promouvaient des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possédaient le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tant pour les investissements directs que pour les OPC:
  - o Intégration ESG basée sur un modèle de notation interne des émetteurs prenant en compte les principales incidence négatives, excluant les émetteurs les moins bien notés de l'investissement.
  - o Le produit financier a réduit d'au moins 20% son univers d'investissement.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet. Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce produit financier afin de déterminer l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du Produit:  
Nagelmackers Multifund Full Equities

Identifiant d'entité juridique:  
5493009JFOWPJHVHDN65

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, mais n'ont pas encore été définis dans le prospectus applicable au cours de la période considérée.

Les caractéristiques promues par ce produit financier au cours de la période de référence consistaient à investir dans des entreprises et/ou des gouvernements ayant une forte notation ESG, directement ou indirectement via des OPC, tels que définis par la propre méthode de notation ESG de Bank Nagelmackers, tandis que les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui ne respectent pas les normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux sont exclus.

Les objectifs ont été atteints en réalisant les éléments contraignants suivants :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



- Au moins 80% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possède le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tous les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements ont respecté les conditions suivantes :
  - Aucune exposition aux entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
  - Aucune exposition aux entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et aux entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'Union européenne. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
  - Aucune exposition aux entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
  - Aucune exposition aux émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG propriétaire de Bank Nagelmackers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les performances ont été mesurées à l'aide des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) du SFDR :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1] <sup>1</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	3.252,69 (tCO2e)	Non applicable	Les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone représentent ensemble une grande partie des facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
		Émissions de GES de niveau 2	1.014,97 (tCO2e)	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	24.375,41 (tCO2e)	N/A	
		Émissions totales de GES	28.640,46 (tCO2e)	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	337,20 (tCO2e/million d'EUR investi)	N/A	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	690,49 (tCO2e/million d'EUR de chiffre d'affaires)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,72 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui est actif dans le secteur des combustibles fossiles)	N/A	L'exposition au secteur des combustibles fossiles occupe une part majeure parmi les facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	77,13 (Pourcentage du total des sources d'énergie dans des sources d'énergie non renouvelables)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.	

<sup>1</sup> Bank Nagelmackers a commencé à mesurer la performance sur la base des principales incidences négatives à partir du 31 mars 2022. Les premiers résultats seront publiés en 2023. La première comparaison avec l'année précédente sera donc disponible en 2024.

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	En GWh/million d'EUR de chiffre d'affaires  Code NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche) 0,46  Code NACE B (Industries extractives) 2,61  Code NACE C (Industrie manufacturière) 0,67  Code NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) 2,58  Code NACE E (Distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution) 0,78  Code NACE F (Construction) 0,48  Code NACE G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles) 0,18  Code NACE H (Transports et entreposage) 1,08  Code NACE L (Activités immobilières) 0,40	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,19 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,33 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille avec de très sérieuses controverses)	N/A	Les violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE et les entreprises qui n'ont pas de politiques pour contrôler le respect de ces mécanismes de traitement des plaintes et de traitement des violations ont la part la plus importante parmi les facteurs sociaux dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	55,57 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui manque de tels processus)	N/A	Exclusion de sociétés: plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12,86 (Écart moyen pondéré entre les rémunérations horaires brutes moyennes des hommes et des femmes, en pourcentage des rémunérations des hommes)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	32,81 (ratio moyen pondéré du portefeuille entre les femmes et les hommes membres des organes de gouvernance)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des entreprises impliquées dans des armes controversées)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.  Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (loi Mahoux). Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,00 (tCO2e/million d'EUR de PNB)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des	0 (Nombre d'émetteurs gouvernementaux sanctionnés inclus dans le portefeuille)  0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec la part la plus importante dans les facteurs sociaux.  Exclusion des États souverains soumis à des sanctions internationales ou subissant une corruption

		Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.			<p>systématique ou une grave négligence des droits sociaux et politiques fondamentaux.</p> <p>Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.</p>
--	--	--	--	--	---

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs	37,16 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille sans initiative de réduction de carbone)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs environnementaux.

	d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris			
--	---	---	--	--	--

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Les questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,00 (Nombre moyen pondéré d'émetteurs dans le portefeuille ayant fait l'objet de controverses (très) sérieuses au cours des trois dernières années)  N/A (nombre moyen pondéré d'incidents ayant entraîné des sanctions)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	5,39 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des émetteurs sans politique contre la corruption et les actes de corruption)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Social	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	0,00 (Score moyen pondéré du portefeuille des émetteurs pour la liberté de la presse (inférieur = liberté de la presse supérieure))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,00 (score moyen pondéré du portefeuille de l'indice de perception de la corruption des émetteurs (inférieur = plus corrompu))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs de gouvernance.  Exclusion des pays à corruption systématique.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,00 (pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs situés dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,00 (moyenne pondérée du portefeuille en matière du score Stabilité et Paix des émetteurs (plus grande instabilité = score inférieur, 0-10))	N/A	Les scores en matière de stabilité politique et d'état de droit sont inclus dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers et ont la part la plus élevée parmi les facteurs de gouvernance.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,00 (Score moyen pondéré en matière d'état de droit des émetteurs (plus élevé = meilleur état de droit))	N/A	

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet car il s'agit de la première période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif et d'intégration ESG basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs.

Pour les investissements directs dans des entreprises et des gouvernements et via des investissements dans des OPC gérés par Bank Nagelmackers sa, nous prenons en compte tous les principales incidences

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respects des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

négatives obligatoires liés au climat et à l'environnement et aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers.

De plus, Bank Nagelmackers prend en compte des principales incidences négatives supplémentaires concernant les initiatives des entreprises pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, les cas de discrimination et l'absence de politique contre la corruption et les actes de corruption. Pour les émetteurs souverains, des facteurs sociaux supplémentaires tels que la liberté d'expression et des facteurs de gouvernance (corruption, pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, stabilité politique, état de droit) sont également pris en compte). La liste complète des principales incidences négatives considérées est disponible ci-dessus.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base de sa [Politique d'exclusion](#). Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sparinvest SICAV Ethical GI Val EUR I	-	9,94	Luxembourg
M&G (Lux) Positive Impact LI USD Acc	-	6,97	Luxembourg
NN (L) North America Enhanced Index Sustainable	-	6,82	Luxembourg
NN (L) Global Sustainable Equity I Cap EUR	-	6,80	Luxembourg
Kempen (Lux) Global Small-Cap I	-	6,22	Luxembourg
NN (L) Emerging Markets Enhanced Index	-	6,00	Luxembourg
AAF-Parnassus US Sust Eqs I USD Acc	-	5,91	Luxembourg
NN(L)GI.Eq.Imp.Opp.I Cap EUR	-	5,55	Luxembourg

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation d'actifs?

Au moins 80% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit investit doivent:

- Promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8) et/ou avoir un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou
- Maintenir le label Towards Sustainability; ou
- Une combinaison de ceux-ci.

Pour les 20% d'OPC restants qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus, il convient au minimum de respecter les points suivants:

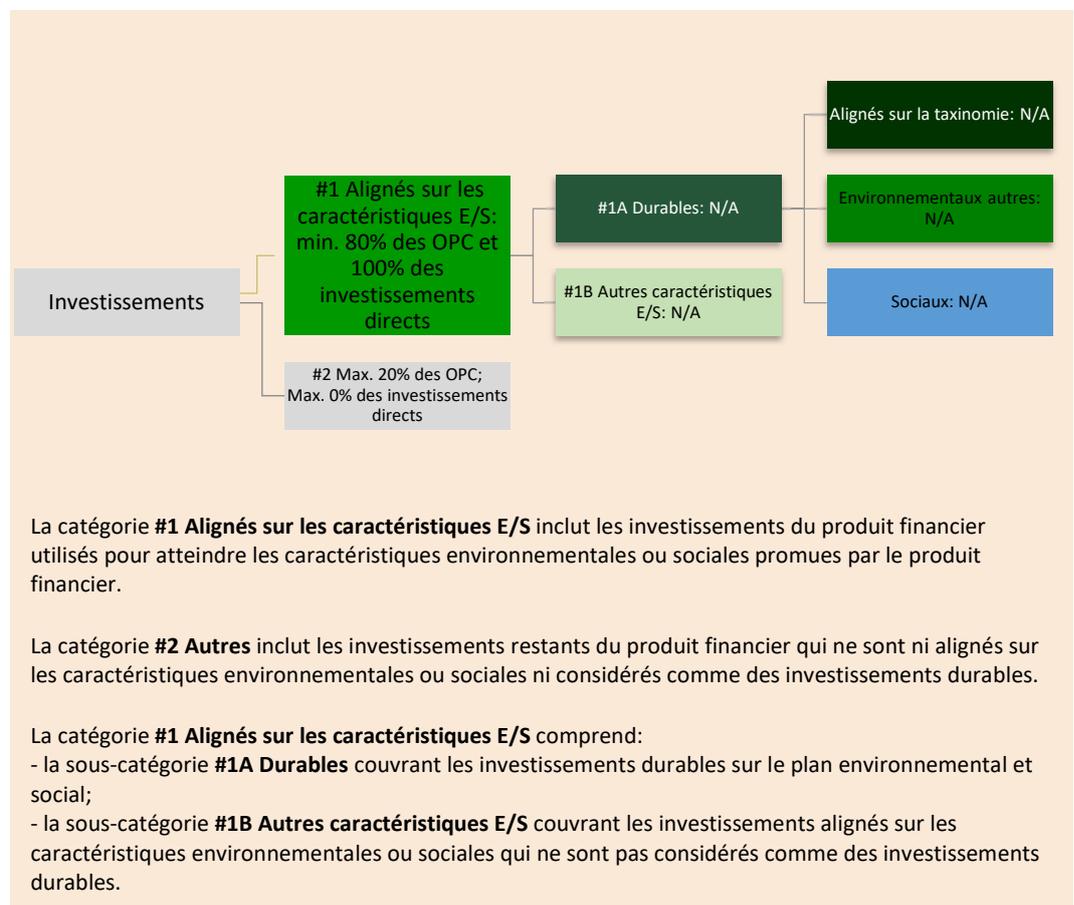
- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier, les investissements directs doivent respecter les exclusions suivantes:

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales par l'ONU, les États-Unis ou l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- L'exclusion des émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Bank Nagelmackers a réduit d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce produit financier avant l'application de la stratégie d'investissement.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Informatique	16,68
Services financiers	15,43
Soins de santé	13,07
Industrie manufacturière	10,84
Biens de consommation durables	9,98
Biens de consommation de base	6,55
Services de communication	5,5
Matériaux de base	4,18
Immobilier	3,13
Énergie	2,08
Services publics	1,6
-	0,17

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent au meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables et ne s'engage pas à aligner ses investissements sur la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ou d'investissements dans des activités transitoires et/ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ayant un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables sur le plan social selon la taxinomie de l'UE.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient principalement des investissements dans des OPC qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales, n'ont pas d'objectif d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088 et ne disposent pas d'un label Towards Sustainability.

Le produit financier investi dans ces OPC pour atteindre d'autres objectifs d'investissement, y compris la diversification du portefeuille, les expositions factorielles souhaitées (par exemple, la valeur) ou pour la couverture des risques (par exemple, les stratégies de fonds spéculatifs).

Afin d'assurer un minimum de garanties environnementales ou sociales, ces OPC doivent répondre aux exigences suivantes, qui sont également décrites dans la question sur l'allocation d'actifs:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Les investissements dans des OPC font également l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base des critères de ci-dessus. Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.

Les « autres » investissements comprennent également les liquidités détenues à des fins de gestion des liquidités.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, au cours de la période de référence, le produit financier a promu les caractéristiques environnementales et sociales à travers les actions suivantes:

Pour les investissements directs:

- Exclusion des entreprises impliquées dans des armes controversées, ainsi que des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus, négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou font l'objet de sanctions de l'ONU, des États-Unis ou de la Communauté européenne. Les entités faisant l'objet de sanctions financières figurant sur

la liste consolidée des sanctions financières de l'UE sont également exclues des investissements.

- Filtrages négatifs fondés sur l'implication d'entreprises dans des activités controversées. Le produit financier n'investit pas dans des émetteurs dont, conformément à la [Politique d'exclusion](#) de Bank Nagelmackers, un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'activités liées:
  - o Aux armes à feu civiles
  - o Aux armes nucléaires
  - o Aux armes conventionnelles
  - o Au tabac & à l'alcool
  - o Au divertissement pour adultes et aux jeux de hasard
- Filtrage basé sur des normes pour les violations du PMNU

Pour les OPC:

- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promouvaient des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possédaient le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tant pour les investissements directs que pour les OPC:
  - o Intégration ESG basée sur un modèle de notation interne des émetteurs prenant en compte les principales incidence négatives, excluant les émetteurs les moins bien notés de l'investissement.
  - o Le produit financier a réduit d'au moins 20% son univers d'investissement.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet. Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce produit financier afin de déterminer l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Sans objet.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Sans objet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du Produit:  
Nagelmackers Multifund Growth

Identifiant d'entité juridique:  
549300NQU6SEY7JQHG51

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, mais n'ont pas encore été définis dans le prospectus applicable au cours de la période considérée.

Les caractéristiques promues par ce produit financier au cours de la période de référence consistaient à investir dans des entreprises et/ou des gouvernements ayant une forte notation ESG, directement ou indirectement via des OPC, tels que définis par la propre méthode de notation ESG de Bank Nagelmackers, tandis que les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui ne respectent pas les normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux sont exclus.

Les objectifs ont été atteints en réalisant les éléments contraignants suivants :



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

- Au moins 80% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possède le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tous les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements ont respecté les conditions suivantes :
  - o Aucune exposition aux entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et aux entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'Union européenne. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
  - o Aucune exposition aux émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG propriétaire de Bank Nagelmackers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les performances ont été mesurées à l'aide des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) du SFDR :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1] <sup>1</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	3.069,56 (tCO2e)	Non applicable	Les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone représentent ensemble une grande partie des facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
		Émissions de GES de niveau 2	1.015,74 (tCO2e)	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	23.045,02 (tCO2e)	N/A	
		Émissions totales de GES	27.127,94 (tCO2e)	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	274,90 (tCO2e/million d'EUR investi)	N/A	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	652,50 (tCO2e/million d'EUR de chiffre d'affaires)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,99 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui est actif dans le secteur des combustibles fossiles)	N/A	L'exposition au secteur des combustibles fossiles occupe une part majeure parmi les facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	75,81 (Pourcentage du total des sources d'énergie dans des sources d'énergie non renouvelables)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.	

<sup>1</sup> Bank Nagelmackers a commencé à mesurer la performance sur la base des principales incidences négatives à partir du 31 mars 2022. Les premiers résultats seront publiés en 2023. La première comparaison avec l'année précédente sera donc disponible en 2024.

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	En GWh/million d'EUR de chiffre d'affaires  Code NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche) 0,47  Code NACE B (Industries extractives) 2,19  Code NACE C (Industrie manufacturière) 0,59  Code NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) 2,40  Code NACE E (Distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution) 0,82  Code NACE F (Construction) 0,49  Code NACE G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles) 0,21  Code NACE H (Transports et entreposage) 0,87  Code NACE L (Activités immobilières) 0,42	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,42 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,30 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille avec de très sérieuses controverses)	N/A	Les violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE et les entreprises qui n'ont pas de politiques pour contrôler le respect de ces mécanismes de traitement des plaintes et de traitement des violations ont la part la plus importante parmi les facteurs sociaux dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	49,17 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui manque de tels processus)	N/A	Exclusion de sociétés: plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12,86 (Écart moyen pondéré entre les rémunérations horaires brutes moyennes des hommes et des femmes, en pourcentage des rémunérations des hommes)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,35 (ratio moyen pondéré du portefeuille entre les femmes et les hommes membres des organes de gouvernance)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des entreprises impliquées dans des armes controversées)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.  Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (loi Mahoux). Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	277,47 (tCO2e/million d'EUR de PNB)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des	0 (Nombre d'émetteurs gouvernementaux sanctionnés inclus dans le portefeuille)  0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec la part la plus importante dans les facteurs sociaux.  Exclusion des États souverains soumis à des sanctions internationales ou subissant une corruption

		Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.			<p>systématique ou une grave négligence des droits sociaux et politiques fondamentaux.</p> <p>Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.</p>
--	--	--	--	--	---

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs	33,24 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille sans initiative de réduction de carbone)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs environnementaux.

	d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris			
--	---	---	--	--	--

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Les questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,00 (Nombre moyen pondéré d'émetteurs dans le portefeuille ayant fait l'objet de controverses (très) sérieuses au cours des trois dernières années)  N/A (nombre moyen pondéré d'incidents ayant entraîné des sanctions)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	4,80 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des émetteurs sans politique contre la corruption et les actes de corruption)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Social	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	23,04 (Score moyen pondéré du portefeuille des émetteurs pour la liberté de la presse (inférieur = liberté de la presse supérieure))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	68,80 (score moyen pondéré du portefeuille de l'indice de perception de la corruption des émetteurs (inférieur = plus corrompu))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs de gouvernance.  Exclusion des pays à corruption systématique.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,00 (pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs situés dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	6,27 (moyenne pondérée du portefeuille en matière du score Stabilité et Paix des émetteurs (plus grande instabilité = score inférieur, 0-10))	N/A	Les scores en matière de stabilité politique et d'état de droit sont inclus dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers et ont la part la plus élevée parmi les facteurs de gouvernance.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	1,34 (Score moyen pondéré en matière d'état de droit des émetteurs (plus élevé = meilleur état de droit))	N/A	

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet car il s'agit de la première période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif et d'intégration ESG basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs.

Pour les investissements directs dans des entreprises et des gouvernements et via des investissements dans des OPC gérés par Bank Nagelmackers sa, nous prenons en compte tous les principales incidences

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respects des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

négatives obligatoires liés au climat et à l'environnement et aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers.

De plus, Bank Nagelmackers prend en compte des principales incidences négatives supplémentaires concernant les initiatives des entreprises pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, les cas de discrimination et l'absence de politique contre la corruption et les actes de corruption. Pour les émetteurs souverains, des facteurs sociaux supplémentaires tels que la liberté d'expression et des facteurs de gouvernance (corruption, pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, stabilité politique, état de droit) sont également pris en compte). La liste complète des principales incidences négatives considérées est disponible ci-dessus.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base de sa [Politique d'exclusion](#). Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sparinvest SICAV Ethical GI Val EUR I	-	9,08	Luxembourg
NN (L) North America Enhanced Index Sustainable	-	7,01	Luxembourg
NN (L) Global Sustainable Equity I Cap EUR	-	6,56	Irlande
M&G (Lux) Positive Impact LI USD Acc	-	6,44	Luxembourg
AAF-Parnassus US Sust Eqs I USD Acc	-	6,04	Luxembourg
NN(L)Gl.Eq.Imp.Opp.I Cap EUR	-	5,29	Luxembourg
Liquidités	-	5,19	Belgique
NN (L) European Enhanced Index Sustainable Equity I	-	4,74	Belgique
iShares Edge MSCI World MinimumVolatility ESG	-	4,42	Luxembourg



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation d'actifs?

Au moins 80% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit investit doivent:

- Promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8) et/ou avoir un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou
- Maintenir le label Towards Sustainability; ou
- Une combinaison de ceux-ci.

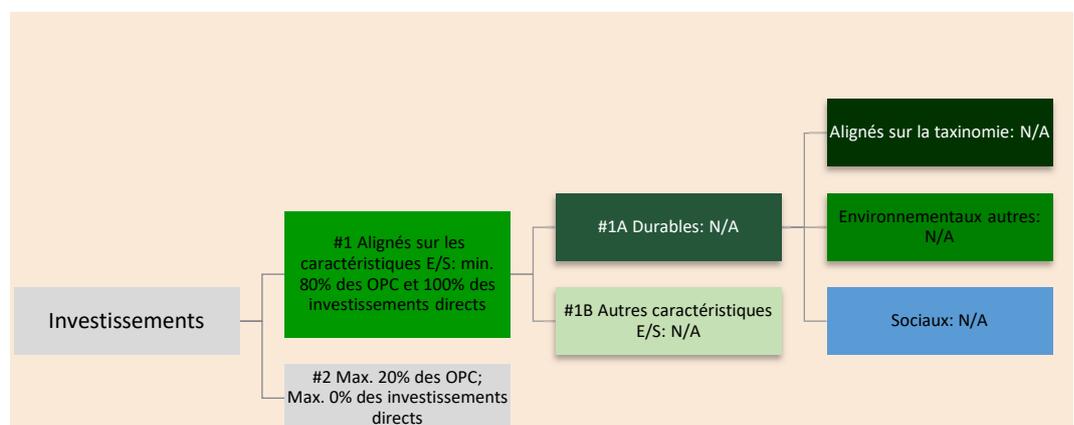
Pour les 20% d'OPC restants qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus, il convient au minimum de respecter les points suivants:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier, les investissements directs doivent respecter les exclusions suivantes:

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales par l'ONU, les États-Unis ou l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- L'exclusion des émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Bank Nagelmackers a réduit d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce produit financier avant l'application de la stratégie d'investissement.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Services financiers	16,34
Informatique	14,86
Soins de santé	11,59
Industrie manufacturière	10,25
Biens de consommation durables	7,71
Obligations d'État	6,46
Biens de consommation de base	6,13
Services de communication	4,97
Matériaux de base	3,71
Immobilier	2,38
Services publics	2,25
Énergie	1,17
-	0,92

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent au meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables et ne s'engage pas à aligner ses investissements sur la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ou d'investissements dans des activités transitoires et/ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ayant un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables sur le plan social selon la taxinomie de l'UE.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient principalement des investissements dans des OPC qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales, n'ont pas d'objectif d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088 et ne disposent pas d'un label Towards Sustainability.

Le produit financier investi dans ces OPC pour atteindre d'autres objectifs d'investissement, y compris la diversification du portefeuille, les expositions factorielles souhaitées (par exemple, la valeur) ou pour la couverture des risques (par exemple, les stratégies de fonds spéculatifs).

Afin d'assurer un minimum de garanties environnementales ou sociales, ces OPC doivent répondre aux exigences suivantes, qui sont également décrites dans la question sur l'allocation d'actifs:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Les investissements dans des OPC font également l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base des critères de ci-dessus. Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.

Les « autres » investissements comprennent également les liquidités détenues à des fins de gestion des liquidités.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, au cours de la période de référence, le produit financier a promu les caractéristiques environnementales et sociales à travers les actions suivantes:

Pour les investissements directs:

- Exclusion des entreprises impliquées dans des armes controversées, ainsi que des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus, négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou font l'objet de sanctions de l'ONU, des États-Unis ou de la

Communauté européenne. Les entités faisant l'objet de sanctions financières figurant sur la liste consolidée des sanctions financières de l'UE sont également exclues des investissements.

- Filtrages négatifs fondés sur l'implication d'entreprises dans des activités controversées. Le produit financier n'investit pas dans des émetteurs dont, conformément à la [Politique d'exclusion](#) de Bank Nagelmackers, un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'activités liées:
  - o Aux armes à feu civiles
  - o Aux armes nucléaires
  - o Aux armes conventionnelles
  - o Au tabac & à l'alcool
  - o Au divertissement pour adultes et aux jeux de hasard
- Filtrage basé sur des normes pour les violations du PMNU

Pour les OPC:

- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promouvaient des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possédaient le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tant pour les investissements directs que pour les OPC:
  - o Intégration ESG basée sur un modèle de notation interne des émetteurs prenant en compte les principales incidence négatives, excluant les émetteurs les moins bien notés de l'investissement.
  - o Le produit financier a réduit d'au moins 20% son univers d'investissement.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet. Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce produit financier afin de déterminer l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du Produit:  
Nagelmackers Private Fund Balanced

Identifiant d'entité juridique:  
549300ZR88RMFV4HSI93

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, mais n'ont pas encore été définis dans le prospectus applicable au cours de la période considérée.

Les caractéristiques promues par ce produit financier au cours de la période de référence consistaient à investir dans des entreprises et/ou des gouvernements ayant une forte notation ESG, directement ou indirectement via des OPC, tels que définis par la propre méthode de notation ESG de Bank Nagelmackers, tandis que les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui ne respectent pas les normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux sont exclus.

Les objectifs ont été atteints en réalisant les éléments contraignants suivants :



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possède le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tous les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements ont respecté les conditions suivantes :
  - o Aucune exposition aux entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et aux entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'Union européenne. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
  - o Aucune exposition aux émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG propriétaire de Bank Nagelmackers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les performances ont été mesurées à l'aide des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) du SFDR :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1] <sup>1</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	10.668,66 (tCO2e)	Non applicable	Les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone représentent ensemble une grande partie des facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
		Émissions de GES de niveau 2	2.726,65 (tCO2e)	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	86.848,45 (tCO2e)	N/A	
		Émissions totales de GES	100.230,70 (tCO2e)	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	309,64 (tCO2e/million d'EUR investi)	N/A	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	884,01 (tCO2e/million d'EUR de chiffre d'affaires)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,26 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui est actif dans le secteur des combustibles fossiles)	N/A	L'exposition au secteur des combustibles fossiles occupe une part majeure parmi les facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en	73,92 (Pourcentage du total des sources d'énergie dans des sources d'énergie non renouvelables)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.	

<sup>1</sup> Bank Nagelmackers a commencé à mesurer la performance sur la base des principales incidences négatives à partir du 31 mars 2022. Les premiers résultats seront publiés en 2023. La première comparaison avec l'année précédente sera donc disponible en 2024.

		pourcentage du total des sources d'énergie			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	En GWh/million d'EUR de chiffre d'affaires  Code NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche) 0,26  Code NACE B (Industries extractives) 2,91  Code NACE C (Industrie manufacturière) 0,76  Code NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) 5,08  Code NACE E (Distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution) 2,53  Code NACE F (Construction) 0,14  Code NACE G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles) 0,17  Code NACE H (Transports et entreposage) 1,66  Code NACE L (Activités immobilières) 0,45	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les	0,01 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.

		activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones			
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4,81 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,55 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,09 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille avec de très sérieuses controverses)	N/A	Les violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE et les entreprises qui n'ont pas de politiques pour contrôler le respect de ces mécanismes de traitement des plaintes et de traitement des violations ont la part la plus importante parmi les facteurs sociaux dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	34,43 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui manque de tels processus)	N/A	Exclusion de sociétés: plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,37 (Écart moyen pondéré entre les rémunérations horaires brutes moyennes des hommes et des femmes, en pourcentage des rémunérations des hommes)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34,46 (ratio moyen pondéré du portefeuille entre les femmes et les hommes membres des organes de gouvernance)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,06 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des entreprises impliquées dans des armes controversées)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.  Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (loi Mahoux). Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	371,37 (tCO2e/million d'EUR de PNB)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	3 (Nombre d'émetteurs gouvernementaux sanctionnés inclus dans le portefeuille) 0,09 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec la part la plus importante dans les facteurs sociaux.  Exclusion des États souverains soumis à des sanctions internationales ou subissant une corruption systématique ou une grave négligence des droits sociaux et politiques fondamentaux.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
--------	---	--	---	-----	--

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	28,87 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille sans initiative de réduction de carbone)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs environnementaux.

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Les questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,00 (Nombre moyen pondéré d'émetteurs dans le portefeuille ayant fait l'objet de controverses (très) sérieuses au cours des trois dernières années)  N/A (nombre moyen pondéré d'incidents ayant entraîné des sanctions)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	2,29 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des émetteurs sans politique contre la corruption et les actes de corruption)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					

Social	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	27,66 (Score moyen pondéré du portefeuille des émetteurs pour la liberté de la presse (inférieur = liberté de la presse supérieure))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	63,96 (score moyen pondéré du portefeuille de l'indice de perception de la corruption des émetteurs (inférieur = plus corrompu))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs de gouvernance.  Exclusion des pays à corruption systématique.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,11 (pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs situés dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	6,37 (moyenne pondérée du portefeuille en matière du score Stabilité et Paix des émetteurs (plus grande instabilité = score inférieur, 0-10))	N/A	Les scores en matière de stabilité politique et d'état de droit sont inclus dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers et ont la part la plus élevée parmi les facteurs de gouvernance.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	1,04 (Score moyen pondéré en matière d'état de droit des émetteurs (plus élevé = meilleur état de droit))	N/A	

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet car il s'agit de la première période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif et d'intégration ESG basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs.

Pour les investissements directs dans des entreprises et des gouvernements et via des investissements dans des OPC gérés par Bank Nagelmackers sa, nous prenons en compte tous les principales incidences

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respects des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

négatives obligatoires liés au climat et à l'environnement et aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers.

De plus, Bank Nagelmackers prend en compte des principales incidences négatives supplémentaires concernant les initiatives des entreprises pour réduire les émissions de CO2, les cas de discrimination et l'absence de politique contre la corruption et les actes de corruption. Pour les émetteurs souverains, des facteurs sociaux supplémentaires tels que la liberté d'expression et des facteurs de gouvernance (corruption, pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, stabilité politique, état de droit) sont également pris en compte). La liste complète des principales incidences négatives considérées est disponible ci-dessus.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base de sa [Politique d'exclusion](#). Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
iShares MSCI Europe ESG Enhanced UCITS ETF	-	7,56	Irlande
iShares MSCI USA ESG Enhanced UCITS ETF	-	5,27	Irlande
UBS (Irl) ETF Plc - MSCI USA Value UCITS ETF	-	4,69	Irlande
HSBC GIF Euro High Yield Bond IC SS	-	4,46	Luxembourg
Xtrackers II ESG EUR Corporate Bond UCITS ETF 1D	-	4,37	Luxembourg
UBS (Lux) Fund Solutions SICAV - MSCI USA Socially	-	4,14	Luxembourg
iShares EUR Ultrashort Bond ESG UCITS ETF EUR	-	4,04	Irlande
iShares Core EUR Govt Bond UCITS ETF	-	3,97	Irlande
Nagelmackers Inst European Equity Large Cap N Cap	-	3,79	Belgique
iShares Edge MSCI World MinimumVolatility ESG	-	3,75	Irlande
NN (L) Emerging Markets Enhanced Index	-	3,70	Luxembourg
Nagelmackers Institutional Variable Term N Cap	-	3,42	Belgique
Nagelmackers Sust EURO Corporate Bonds N Cap	-	3,39	Belgique



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation d'actifs?

Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit investit doivent:

- Promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8) et/ou avoir un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou
- Maintenir le label Towards Sustainability; ou
- Une combinaison de ceux-ci.

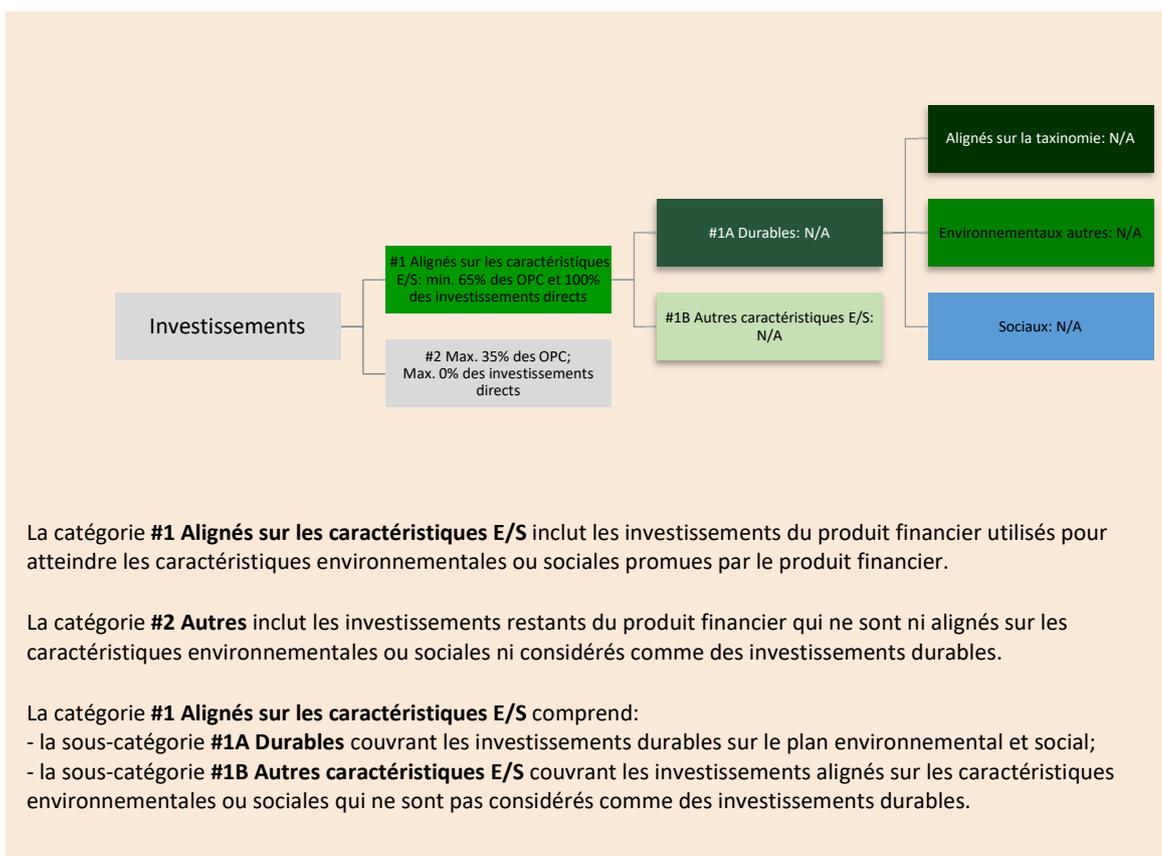
Pour les 35% d'OPC restants qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus, il convient au minimum de respecter les points suivants:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier, les investissements directs doivent respecter les exclusions suivantes:

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales par l'ONU, les États-Unis ou l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- L'exclusion des émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Bank Nagelmackers a réduit d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce produit financier avant l'application de la stratégie d'investissement.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Institutions financières	20,81
Obligations d'État	16,94
Informatique	10,15
Soins de santé	8,36
Industrie manufacturière	7,52
Biens de consommation durables	6,98
Biens de consommation de base	5,32
Services de communication	4,48
Immobilier	3,77
Matériaux de base	3,02
Services publics	2,60
Énergie	2,39

-	1,42
---	------



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables et ne s'engage pas à aligner ses investissements sur la taxinomie de l'UE.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ou d'investissements dans des activités transitoires et/ou habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ayant un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables sur le plan social selon la taxinomie de l'UE.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient principalement des investissements dans des OPC qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales, n'ont pas d'objectif d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088 et ne disposent pas d'un label Towards Sustainability.

Le produit financier investi dans ces OPC pour atteindre d'autres objectifs d'investissement, y compris la diversification du portefeuille, les expositions factorielles souhaitées (par exemple, la valeur) ou pour la couverture des risques (par exemple, les stratégies de fonds spéculatifs).

Afin d'assurer un minimum de garanties environnementales ou sociales, ces OPC doivent répondre aux exigences suivantes, qui sont également décrites dans la question sur l'allocation d'actifs:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent au meilleures performances réalisables.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Les investissements dans des OPC font également l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base des critères de ci-dessus. Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.

Les « autres » investissements comprennent également les liquidités détenues à des fins de gestion des liquidités.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, au cours de la période de référence, le produit financier a promu les caractéristiques environnementales et sociales à travers les actions suivantes:

Pour les investissements directs:

- Exclusion des entreprises impliquées dans des armes controversées, ainsi que des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus, négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou font l'objet de sanctions de l'ONU, des États-Unis ou de la Communauté européenne. Les entités faisant l'objet de sanctions financières figurant sur la liste consolidée des sanctions financières de l'UE sont également exclues des investissements.
- Filtrages négatifs fondés sur l'implication d'entreprises dans des activités controversées. Le produit financier n'investit pas dans des émetteurs dont, conformément à la [Politique d'exclusion](#) de Bank Nagelmackers, un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'activités liées:
  - o Aux armes à feu civiles
  - o Aux armes nucléaires
  - o Aux armes conventionnelles
  - o Au tabac & à l'alcool
  - o Au divertissement pour adultes et aux jeux de hasard
- Filtrage basé sur des normes pour les violations du PMNU

Pour les OPC:

- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promouvaient des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possédaient le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tant pour les investissements directs que pour les OPC:

- Intégration ESG basée sur un modèle de notation interne des émetteurs prenant en compte les principales incidence négatives, excluant les émetteurs les moins bien notés de l'investissement.
- Le produit financier a réduit d'au moins 20% son univers d'investissement.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet. Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce produit financier afin de déterminer l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du Produit:  
Nagelmackers Private Fund Conservative

Identifiant d'entité juridique:  
54930019TG98XY6NO731

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, mais n'ont pas encore été définis dans le prospectus applicable au cours de la période considérée.

Les caractéristiques promues par ce produit financier au cours de la période de référence consistaient à investir dans des entreprises et/ou des gouvernements ayant une forte notation ESG, directement ou indirectement via des OPC, tels que définis par la propre méthode de notation ESG de Bank Nagelmackers, tandis que les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui ne respectent pas les normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux sont exclus.

Les objectifs ont été atteints en réalisant les éléments contraignants suivants :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possède le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tous les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements ont respecté les conditions suivantes :
  - o Aucune exposition aux entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et aux entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'Union européenne. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
  - o Aucune exposition aux entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
  - o Aucune exposition aux émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG propriétaire de Bank Nagelmackers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les performances ont été mesurées à l'aide des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) du SFDR :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1] <sup>1</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1.743,56 (tCO2e)	Non applicable	Les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone représentent ensemble une grande partie des facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
		Émissions de GES de niveau 2	423,72 (tCO2e)	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	12.358,88 (tCO2e)	N/A	
		Émissions totales de GES	14.523,91 (tCO2e)	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	247,22 (tCO2e/million d'EUR investi)	N/A	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	911,92 (tCO2e/million d'EUR de chiffre d'affaires)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,10 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui est actif dans le secteur des combustibles fossiles)	N/A	L'exposition au secteur des combustibles fossiles occupe une part majeure parmi les facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	72,05 (Pourcentage du total des sources d'énergie dans des sources d'énergie non renouvelables)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.	

<sup>1</sup> Bank Nagelmackers a commencé à mesurer la performance sur la base des principales incidences négatives à partir du 31 mars 2022. Les premiers résultats seront publiés en 2023. La première comparaison avec l'année précédente sera donc disponible en 2024.

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>En GWh/million d'EUR de chiffre d'affaires</p> <p>Code NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche) 0,33</p> <p>Code NACE B (Industries extractives) 2,82</p> <p>Code NACE C (Industrie manufacturière) 0,76</p> <p>Code NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) 4,99</p> <p>Code NACE E (Distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution) 3,21</p> <p>Code NACE F (Construction) 0,14</p> <p>Code NACE G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles) 0,19</p> <p>Code NACE H (Transports et entreposage) 1,66</p> <p>Code NACE L (Activités immobilières) 0,47</p>	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,01 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3,17 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,77 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,07 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille avec de très sérieuses controverses)	N/A	Les violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE et les entreprises qui n'ont pas de politiques pour contrôler le respect de ces mécanismes de traitement des plaintes et de traitement des violations ont la part la plus importante parmi les facteurs sociaux dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	25,78 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui manque de tels processus)	N/A	Exclusion de sociétés: plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15,23 (Écart moyen pondéré entre les rémunérations horaires brutes moyennes des hommes et des femmes, en pourcentage des rémunérations des hommes)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35,83 (ratio moyen pondéré du portefeuille entre les femmes et les hommes membres des organes de gouvernance)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,07 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des entreprises impliquées dans des armes controversées)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.  Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (loi Mahoux). Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	436,75 (tCO2e/million d'EUR de PNB)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des	3 (Nombre d'émetteurs gouvernementaux sanctionnés inclus dans le portefeuille)  0,09 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec la part la plus importante dans les facteurs sociaux.  Exclusion des États souverains soumis à des sanctions internationales ou subissant une corruption

		Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.			<p>systématique ou une grave négligence des droits sociaux et politiques fondamentaux.</p> <p>Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.</p>
--	--	--	--	--	---

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs	24,60 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille sans initiative de réduction de carbone)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs environnementaux.

	d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris			
--	---	---	--	--	--

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Les questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,00 (Nombre moyen pondéré d'émetteurs dans le portefeuille ayant fait l'objet de controverses (très) sérieuses au cours des trois dernières années)  N/A (nombre moyen pondéré d'incidents ayant entraîné des sanctions)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	1,52 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des émetteurs sans politique contre la corruption et les actes de corruption)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Social	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	30,30 (Score moyen pondéré du portefeuille des émetteurs pour la liberté de la presse (inférieur = liberté de la presse supérieure))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	61,78 (score moyen pondéré du portefeuille de l'indice de perception de la corruption des émetteurs (inférieur = plus corrompu))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs de gouvernance.  Exclusion des pays à corruption systématique.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,31 (pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs situés dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	6,26 (moyenne pondérée du portefeuille en matière du score Stabilité et Paix des émetteurs (plus grande instabilité = score inférieur, 0-10))	N/A	Les scores en matière de stabilité politique et d'état de droit sont inclus dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers et ont la part la plus élevée parmi les facteurs de gouvernance.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,94 (Score moyen pondéré en matière d'état de droit des émetteurs (plus élevé = meilleur état de droit))	N/A	

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet car il s'agit de la première période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif et d'intégration ESG basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs.

Pour les investissements directs dans des entreprises et des gouvernements et via des investissements dans des OPC gérés par Bank Nagelmackers sa, nous prenons en compte tous les principales incidences

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respects des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

négatives obligatoires liés au climat et à l'environnement et aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers.

De plus, Bank Nagelmackers prend en compte des principales incidences négatives supplémentaires concernant les initiatives des entreprises pour réduire les émissions de CO2, les cas de discrimination et l'absence de politique contre la corruption et les actes de corruption. Pour les émetteurs souverains, des facteurs sociaux supplémentaires tels que la liberté d'expression et des facteurs de gouvernance (corruption, pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, stabilité politique, état de droit) sont également pris en compte). La liste complète des principales incidences négatives considérées est disponible ci-dessus.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base de sa [Politique d'exclusion](#). Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
HSBC GIF Euro High Yield Bond IC	-	8,39	Luxembourg
Xtrackers II ESG EUR Corporate Bond UCITS ETF 1D	-	8,15	Luxembourg
iShares J.P. Morgan ESG USD EM Bond UCITS ETF	-	7,12	Irlande
Nagelmackers Institutional Variable Term N Cap	-	6,17	Belgique
Nagelmackers Sust EURO Corporate Bonds N Cap	-	5,35	Belgique
iShares EUR Ultrashort Bond ESG UCITS ETF	-	5,2	Irlande
iShares USD Treasury Bond 1-3 UCITS ETF	-	5,05	Irlande
iShares MSCI Europe ESG Enhanced UCITS ETF	-	4,29	Irlande
iShares Core EUR Govt Bond UCITS ETF	-	4,06	Irlande



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation d'actifs?

Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit investit doivent:

- Promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8) et/ou avoir un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou
- Maintenir le label Towards Sustainability; ou
- Une combinaison de ceux-ci.

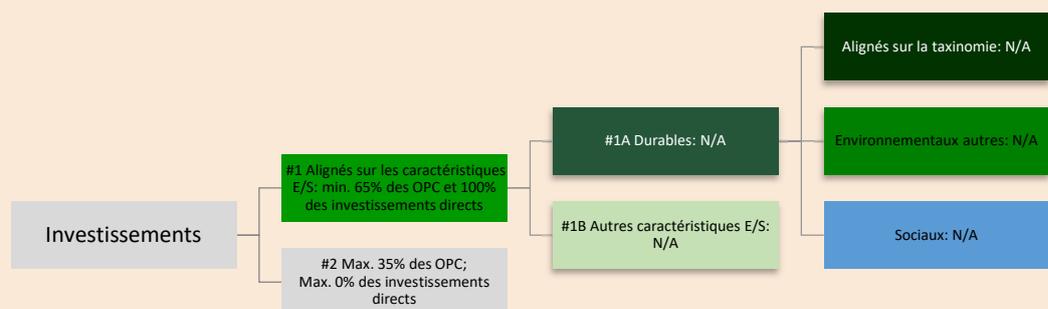
Pour les 35% d'OPC restants qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus, il convient au minimum de respecter les points suivants:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier, les investissements directs doivent respecter les exclusions suivantes:

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales par l'ONU, les États-Unis ou l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- L'exclusion des émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Bank Nagelmackers a réduit d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce produit financier avant l'application de la stratégie d'investissement.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Obligations d'État	25,47
Institutions financières	25,29
Informatique	6,51
Industrie manufacturière	6,2
Soins de santé	5,43
Biens de consommation durables	4,77
Services de communication	4,45
Biens de consommation de base	3,95
Immobilier	2,97
Services publics	2,82
-	2,74
Matériaux de base	2,36
Énergie	1,7

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent au meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables et ne s'engage pas à aligner ses investissements sur la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ou d'investissements dans des activités transitoires et/ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ayant un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables sur le plan social selon la taxinomie de l'UE.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient principalement des investissements dans des OPC qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales, n'ont pas d'objectif d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088 et ne disposent pas d'un label Towards Sustainability.

Le produit financier investi dans ces OPC pour atteindre d'autres objectifs d'investissement, y compris la diversification du portefeuille, les expositions factorielles souhaitées (par exemple, la valeur) ou pour la couverture des risques (par exemple, les stratégies de fonds spéculatifs).

Afin d'assurer un minimum de garanties environnementales ou sociales, ces OPC doivent répondre aux exigences suivantes, qui sont également décrites dans la question sur l'allocation d'actifs:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Les investissements dans des OPC font également l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base des critères de ci-dessus. Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.

Les « autres » investissements comprennent également les liquidités détenues à des fins de gestion des liquidités.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, au cours de la période de référence, le produit financier a promu les caractéristiques environnementales et sociales à travers les actions suivantes:

Pour les investissements directs:

- Exclusion des entreprises impliquées dans des armes controversées, ainsi que des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus, négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou font l'objet de sanctions de l'ONU, des États-Unis ou de la

Communauté européenne. Les entités faisant l'objet de sanctions financières figurant sur la liste consolidée des sanctions financières de l'UE sont également exclues des investissements.

- Filtrages négatifs fondés sur l'implication d'entreprises dans des activités controversées. Le produit financier n'investit pas dans des émetteurs dont, conformément à la [Politique d'exclusion](#) de Bank Nagelmackers, un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'activités liées:
  - o Aux armes à feu civiles
  - o Aux armes nucléaires
  - o Aux armes conventionnelles
  - o Au tabac & à l'alcool
  - o Au divertissement pour adultes et aux jeux de hasard
- Filtrage basé sur des normes pour les violations du PMNU

Pour les OPC:

- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promouvaient des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possédaient le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tant pour les investissements directs que pour les OPC:
  - o Intégration ESG basée sur un modèle de notation interne des émetteurs prenant en compte les principales incidence négatives, excluant les émetteurs les moins bien notés de l'investissement.
  - o Le produit financier a réduit d'au moins 20% son univers d'investissement.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet. Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce produit financier afin de déterminer l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit:  
Nagelmackers Private Fund Growth

Identifiant d'entité juridique:  
549300ZFGNPG8LXAHT52

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, mais n'ont pas encore été définis dans le prospectus applicable au cours de la période considérée.

Les caractéristiques promues par ce produit financier au cours de la période de référence consistaient à investir dans des entreprises et/ou des gouvernements ayant une forte notation ESG, directement ou indirectement via des OPC, tels que définis par la propre méthode de notation ESG de Bank Nagelmackers, tandis que les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui ne respectent pas les normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux sont exclus.

Les objectifs ont été atteints en réalisant les éléments contraignants suivants :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possède le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tous les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements ont respecté les conditions suivantes :
  - Aucune exposition aux entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
  - Aucune exposition aux entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et aux entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'Union européenne. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
  - Aucune exposition aux entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
  - Aucune exposition aux émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG propriétaire de Bank Nagelmackers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les performances ont été mesurées à l'aide des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) du SFDR :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1] <sup>1</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	7.049,13 (tCO2e)	Non applicable	Les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone représentent ensemble une grande partie des facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
		Émissions de GES de niveau 2	1.946,36 (tCO2e)	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	66.961,24 (tCO2e)	N/A	
		Émissions totales de GES	75.948,65 (tCO2e)	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	378,35 (tCO2e/million d'EUR investi)	N/A	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	904,63 (tCO2e/million d'EUR de chiffre d'affaires)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,76 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui est actif dans le secteur des combustibles fossiles)	N/A	L'exposition au secteur des combustibles fossiles occupe une part majeure parmi les facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	76,03 (Pourcentage du total des sources d'énergie dans des sources d'énergie non renouvelables)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.	

<sup>1</sup> Bank Nagelmackers a commencé à mesurer la performance sur la base des principales incidences négatives à partir du 31 mars 2022. Les premiers résultats seront publiés en 2023. La première comparaison avec l'année précédente sera donc disponible en 2024.

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	En GWh/million d'EUR de chiffre d'affaires  Code NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche) 0,27  Code NACE B (Industries extractives) 3,08  Code NACE C (Industrie manufacturière) 0,74  Code NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) 4,78  Code NACE E (Distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution) 1,51  Code NACE F (Construction) 0,13  Code NACE G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles) 0,16  Code NACE H (Transports et entreposage) 1,31  Code NACE L (Activités immobilières) 0,43	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,02 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	6,01 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4,20 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,15 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille avec de très sérieuses controverses)	N/A	Les violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE et les entreprises qui n'ont pas de politiques pour contrôler le respect de ces mécanismes de traitement des plaintes et de traitement des violations ont la part la plus importante parmi les facteurs sociaux dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	43,19 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui manque de tels processus)	N/A	Exclusion de sociétés: plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	11,65 (Écart moyen pondéré entre les rémunérations horaires brutes moyennes des hommes et des femmes, en pourcentage des rémunérations des hommes)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,20 (ratio moyen pondéré du portefeuille entre les femmes et les hommes membres des organes de gouvernance)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,07 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des entreprises impliquées dans des armes controversées)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.  Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (loi Mahoux). Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	281,53 (tCO2e/million d'EUR de PNB)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des	0 (Nombre d'émetteurs gouvernementaux sanctionnés inclus dans le portefeuille)  0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec la part la plus importante dans les facteurs sociaux.  Exclusion des États souverains soumis à des sanctions internationales ou subissant une corruption

		Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.			<p>systématique ou une grave négligence des droits sociaux et politiques fondamentaux.</p> <p>Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.</p>
--	--	--	--	--	---

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs	32,95 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille sans initiative de réduction de carbone)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs environnementaux.

	d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris			
--	---	---	--	--	--

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Les questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,00 (Nombre moyen pondéré d'émetteurs dans le portefeuille ayant fait l'objet de controverses (très) sérieuses au cours des trois dernières années)  N/A (nombre moyen pondéré d'incidents ayant entraîné des sanctions)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	2,86 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des émetteurs sans politique contre la corruption et les actes de corruption)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Social	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	24,35 (Score moyen pondéré du portefeuille des émetteurs pour la liberté de la presse (inférieur = liberté de la presse supérieure))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	66,46 (score moyen pondéré du portefeuille de l'indice de perception de la corruption des émetteurs (inférieur = plus corrompu))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs de gouvernance.  Exclusion des pays à corruption systématique.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,31 (pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs situés dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	6,41 (moyenne pondérée du portefeuille en matière du score Stabilité et Paix des émetteurs (plus grande instabilité = score inférieur, 0-10))	N/A	Les scores en matière de stabilité politique et d'état de droit sont inclus dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers et ont la part la plus élevée parmi les facteurs de gouvernance.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	1,18 (Score moyen pondéré en matière d'état de droit des émetteurs (plus élevé = meilleur état de droit))	N/A	

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet car il s'agit de la première période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif et d'intégration ESG basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs.

Pour les investissements directs dans des entreprises et des gouvernements et via des investissements dans des OPC gérés par Bank Nagelmackers sa, nous prenons en compte tous les principales incidences

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respects des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

négatives obligatoires liés au climat et à l'environnement et aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers.

De plus, Bank Nagelmackers prend en compte des principales incidences négatives supplémentaires concernant les initiatives des entreprises pour réduire les émissions de CO2, les cas de discrimination et l'absence de politique contre la corruption et les actes de corruption. Pour les émetteurs souverains, des facteurs sociaux supplémentaires tels que la liberté d'expression et des facteurs de gouvernance (corruption, pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, stabilité politique, état de droit) sont également pris en compte). La liste complète des principales incidences négatives considérées est disponible ci-dessus.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base de sa [Politique d'exclusion](#). Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
iShares MSCI Europe ESG Enhanced UCITS ETF	-	9,99	Irlande
UBS (Irl) ETF Plc - MSCI USA Value UCITS ETF	-	6,89	Irlande
iShares MSCI USA ESG Enhanced UCITS ETF	-	6,51	Irlande
UBS (Lux) Fund Solutions SICAV - MSCI USA Socially	-	6,43	Luxembourg
iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG	-	5,98	Irlande
LIQUIDITÉS	-	5,39	Belgique
Nagelmackers Inst European Equity Large Cap N Cap	-	5,34	Belgique
NN (L) Emerging Markets Enhanced Index	-	5,09	Luxembourg
Lyxor Epsilon Global Trend I EUR Sustainable Equity I	-	4,54	Irlande



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation d'actifs?

Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit investit doivent:

- Promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8) et/ou avoir un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou
- Maintenir le label Towards Sustainability; ou
- Une combinaison de ceux-ci.

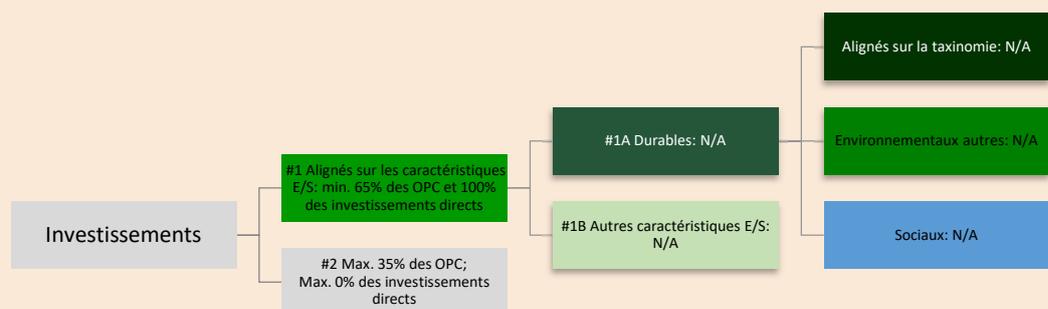
Pour les 35% d'OPC restants qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus, il convient au minimum de respecter les points suivants:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier, les investissements directs doivent respecter les exclusions suivantes:

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales par l'ONU, les États-Unis ou l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- L'exclusion des émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Bank Nagelmackers a réduit d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce produit financier avant l'application de la stratégie d'investissement.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Institutions financières	15,09
Informatique	13,69
Soins de santé	10,95
Obligations d'État	9,38
Biens de consommation durables	9,27
Industrie manufacturière	8,85
Biens de consommation de base	6,65
Services de communication	4,49
Immobilier	4,05
Matériaux de base	3,52
Énergie	3,01
Services publics	2,62
-	0,30

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent au meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables et ne s'engage pas à aligner ses investissements sur la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ou d'investissements dans des activités transitoires et/ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ayant un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables sur le plan social selon la taxinomie de l'UE.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient principalement des investissements dans des OPC qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales, n'ont pas d'objectif d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088 et ne disposent pas d'un label Towards Sustainability.

Le produit financier investi dans ces OPC pour atteindre d'autres objectifs d'investissement, y compris la diversification du portefeuille, les expositions factorielles souhaitées (par exemple, la valeur) ou pour la couverture des risques (par exemple, les stratégies de fonds spéculatifs).

Afin d'assurer un minimum de garanties environnementales ou sociales, ces OPC doivent répondre aux exigences suivantes, qui sont également décrites dans la question sur l'allocation d'actifs:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).

Les investissements dans des OPC font également l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base des critères de ci-dessus. Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.

Les « autres » investissements comprennent également les liquidités détenues à des fins de gestion des liquidités.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, au cours de la période de référence, le produit financier a promu les caractéristiques environnementales et sociales à travers les actions suivantes:

Pour les investissements directs:

- Exclusion des entreprises impliquées dans des armes controversées, ainsi que des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus, négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou font l'objet de sanctions de l'ONU, des États-Unis ou de la

Communauté européenne. Les entités faisant l'objet de sanctions financières figurant sur la liste consolidée des sanctions financières de l'UE sont également exclues des investissements.

- Filtrages négatifs fondés sur l'implication d'entreprises dans des activités controversées. Le produit financier n'investit pas dans des émetteurs dont, conformément à la [Politique d'exclusion](#) de Bank Nagelmackers, un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'activités liées:
  - o Aux armes à feu civiles
  - o Aux armes nucléaires
  - o Aux armes conventionnelles
  - o Au tabac & à l'alcool
  - o Au divertissement pour adultes et aux jeux de hasard
- Filtrage basé sur des normes pour les violations du PMNU

Pour les OPC:

- Au moins 65% des OPC, y compris les ETF, dans lesquels le produit est investi promouvaient des caractéristiques environnementales et/ou sociales (art.8) et/ou ont un objectif d'investissement durable (art. 9) au sens du Règlement (UE) 2019/2088; ou possédaient le label Towards Sustainability; ou une combinaison de ceux-ci.
- Tant pour les investissements directs que pour les OPC:
  - o Intégration ESG basée sur un modèle de notation interne des émetteurs prenant en compte les principales incidence négatives, excluant les émetteurs les moins bien notés de l'investissement.
  - o Le produit financier a réduit d'au moins 20% son univers d'investissement.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet. Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce produit financier afin de déterminer l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du Produit:  
Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bonds

Identifiant d'entité juridique:  
549300381VKYSL706D61

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_\_%

**Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, mais n'ont pas encore été définis dans le prospectus applicable au cours de la période considérée.

Les caractéristiques promues par ce produit financier au cours de la période de référence consistaient à investir dans des entreprises et/ou des gouvernements ayant une forte notation ESG, directement ou indirectement via des OPC, tels que définis par la propre méthode de notation ESG de Bank Nagelmackers, tandis que les émetteurs impliqués dans des activités controversées et les émetteurs qui ne respectent pas les normes mondiales ou qui font l'objet de sanctions ou d'embargos internationaux sont exclus.

Les objectifs ont été atteints en réalisant les éléments contraignants suivants :

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Tous les investissements directs dans les entreprises et les gouvernements ont respecté les conditions suivantes :

- Aucune exposition aux entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Aucune exposition aux entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et aux entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'Union européenne. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Aucune exposition aux entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard et à l'alcool.
- Aucune exposition aux émetteurs des trois déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG propriétaire de Bank Nagelmackers.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les performances ont été mesurées à l'aide des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) du SFDR :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1] <sup>1</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	7.627,06 (tCO2e)	Non applicable	Les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone représentent ensemble une grande partie des facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
		Émissions de GES de niveau 2	1.180,71 (tCO2e)	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	23.540,84 (tCO2e)	N/A	
		Émissions totales de GES	32.348,61 (tCO2e)	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	353,03 (tCO2e/million d'EUR investi)	N/A	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	928,51 (tCO2e/million d'EUR de chiffre d'affaires)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,05 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui est actif dans le secteur des combustibles fossiles)	N/A	L'exposition au secteur des combustibles fossiles occupe une part majeure parmi les facteurs environnementaux du modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	64,06 (Pourcentage du total des sources d'énergie dans des sources d'énergie non renouvelables)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.	

<sup>1</sup> Bank Nagelmackers a commencé à mesurer la performance sur la base des principales incidences négatives à partir du 31 mars 2022. Les premiers résultats seront publiés en 2023. La première comparaison avec l'année précédente sera donc disponible en 2024.

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	En GWh/million d'EUR de chiffre d'affaires NACE Code A (Agriculture, Sylviculture et Pêche) N/A. Code NACE B (Industries extractives) N/A. Code NACE C (Industrie manufacturière) 0,70 Code NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné) 2,45 Code NACE E (Distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution) 3,95 Code NACE F (Construction) N/A. Code NACE G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles) 0,02 Code NACE H (Transports et entreposage) 0,71 Code NACE L (Activités immobilières) 0,71	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs environnementaux.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,15 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,17 (Mesure tonne/million d'EUR investi)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part faible dans les facteurs environnementaux.
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille avec de très sérieuses controverses)	N/A	Les violations des principes du PMNU ou des principes directeurs de l'OCDE et les entreprises qui n'ont pas de politiques pour contrôler le respect de ces mécanismes de traitement des plaintes et de traitement des violations ont la part la plus importante parmi les facteurs sociaux dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	15,59 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille qui manque de tels processus)	N/A	Exclusion de sociétés: plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,56 (Écart moyen pondéré entre les rémunérations horaires brutes moyennes des hommes et des femmes, en pourcentage des rémunérations des hommes)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40,62 (ratio moyen pondéré du portefeuille entre les femmes et les hommes membres des organes de gouvernance)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 (pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des entreprises impliquées dans des armes controversées)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.  Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (loi Mahoux). Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,00 (tCO2e/million d'EUR de PNB)	N/A	De tous les facteurs environnementaux, l'intensité des gaz à effet de serre occupe la plus grande part dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des	0 (Nombre d'émetteurs gouvernementaux sanctionnés inclus dans le portefeuille)  0,00 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec la part la plus importante dans les facteurs sociaux.  Exclusion des États souverains soumis à des sanctions internationales ou subissant une corruption

		Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.			<p>systématique ou une grave négligence des droits sociaux et politiques fondamentaux.</p> <p>Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.</p>
--	--	--	--	--	---

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs	36,43 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille sans initiative de réduction de carbone)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs environnementaux.

	d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris			
--	---	---	--	--	--

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>					
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences 2022</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>	
Les questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,00 (Nombre moyen pondéré d'émetteurs dans le portefeuille ayant fait l'objet de controverses (très) sérieuses au cours des trois dernières années)  N/A (nombre moyen pondéré d'incidents ayant entraîné des sanctions)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	1,41 (Pourcentage de la valeur marchande du portefeuille exposé à des émetteurs sans politique contre la corruption et les actes de corruption)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part élevée dans les facteurs sociaux.
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Social	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	0,00 (Score moyen pondéré du portefeuille des émetteurs pour la liberté de la presse (inférieur = liberté de la presse supérieure))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.

Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,00 (score moyen pondéré du portefeuille de l'indice de perception de la corruption des émetteurs (inférieur = plus corrompu))	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs de gouvernance.  Exclusion des pays à corruption systématique.  Plus d'informations sont disponibles via la <a href="#">Politique d'exclusion</a> de Bank Nagelmackers.
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0,00 (pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs situés dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales)	N/A	Inclus dans le modèle de notation ESG de Nagelmackers avec une part moyenne dans les facteurs sociaux.
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,00 (moyenne pondérée du portefeuille en matière du score Stabilité et Paix des émetteurs (plus grande instabilité = score inférieur, 0-10))	N/A	Les scores en matière de stabilité politique et d'état de droit sont inclus dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers et ont la part la plus élevée parmi les facteurs de gouvernance.
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	0,00 (Score moyen pondéré en matière d'état de droit des émetteurs (plus élevé = meilleur état de droit))	N/A	

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet car il s'agit de la première période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les incidences négatives significatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif et d'intégration ESG basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs.

Pour les investissements directs dans des entreprises et des gouvernements et via des investissements dans des OPC gérés par Bank Nagelmackers sa, nous prenons en compte tous les principales incidences

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respects des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

négatives obligatoires liés au climat et à l'environnement et aux questions sociales et de personnel, à l'exception des actifs immobiliers.

De plus, Bank Nagelmackers prend en compte des principales incidences négatives supplémentaires concernant les initiatives des entreprises pour réduire les émissions de CO2, les cas de discrimination et l'absence de politique contre la corruption et les actes de corruption. Pour les émetteurs souverains, des facteurs sociaux supplémentaires tels que la liberté d'expression et des facteurs de gouvernance (corruption, pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, stabilité politique, état de droit) sont également pris en compte). La liste complète des principales incidences négatives considérées est disponible ci-dessus.

Les investissements dans des OPC externes font l'objet d'une due diligence dans le cadre du processus de sélection des fonds (« Modèle des 7 P »). Ce modèle comprend une évaluation des principes d'investissement durable et des performances ESG basées sur les principales incidences négatives rapportées par les acteurs des marchés financiers ou par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Les composants de fonds externes peuvent contenir des investissements que Bank Nagelmackers exclurait sur la base de sa [Politique d'exclusion](#). Dans ces cas, Bank Nagelmackers entre en dialogue avec le gestionnaire externe et s'efforce de trouver des valeurs communes.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Liquidités	-	4,20	-
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 20-26	Institutions financières	2,05	Royaume-Uni
RABOBANK REGS 2256A 4.125 10-25	Institutions financières	1,73	Pays-Bas
BNP PARIBAS FL.R 19-27 23/01A	Institutions financières	1,54	France
SOCIETE GENERALE SA 0.75 20-27 23/01A	Institutions financières	1,52	France
ORSTED 3.25 3.2500 22-31 13/09M	Énergie	1,47	Danemark
BECTON DICKINSON 0.334 21-28 13/08A	Soins de santé	1,45	Luxembourg
INFINEON TECHNO 1.625 20-29 24/06A	Informatique	1,43	Allemagne
SNAM SPA 0.875 16-26 25/10A	Énergie	1,42	Italie
ALSTOM SA 0.5 21-30 27/07A	Industrie manufacturière	1,41	France
BANK OF AMERICA CORP FL.R 21-26	Institutions financières	1,41	États-Unis
ASTRAZENECA PLC 1.25 16-28 12/05A	Soins de santé	1,40	Royaume-Uni
ABN AMRO BANK 0.875 19-24 15/01A	Institutions financières	1,40	Pays-Bas
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.927 16-29	Énergie	1,39	France
UBS GROUP SA 0.25 20-28 05/11A	Institutions financières	1,39	Suisse



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables.

### ● Quelle était l'allocation d'actifs?

Au sein des investissements directs et des OPC, au moins 90% des investissements répondaient aux caractéristiques E et/ou S.

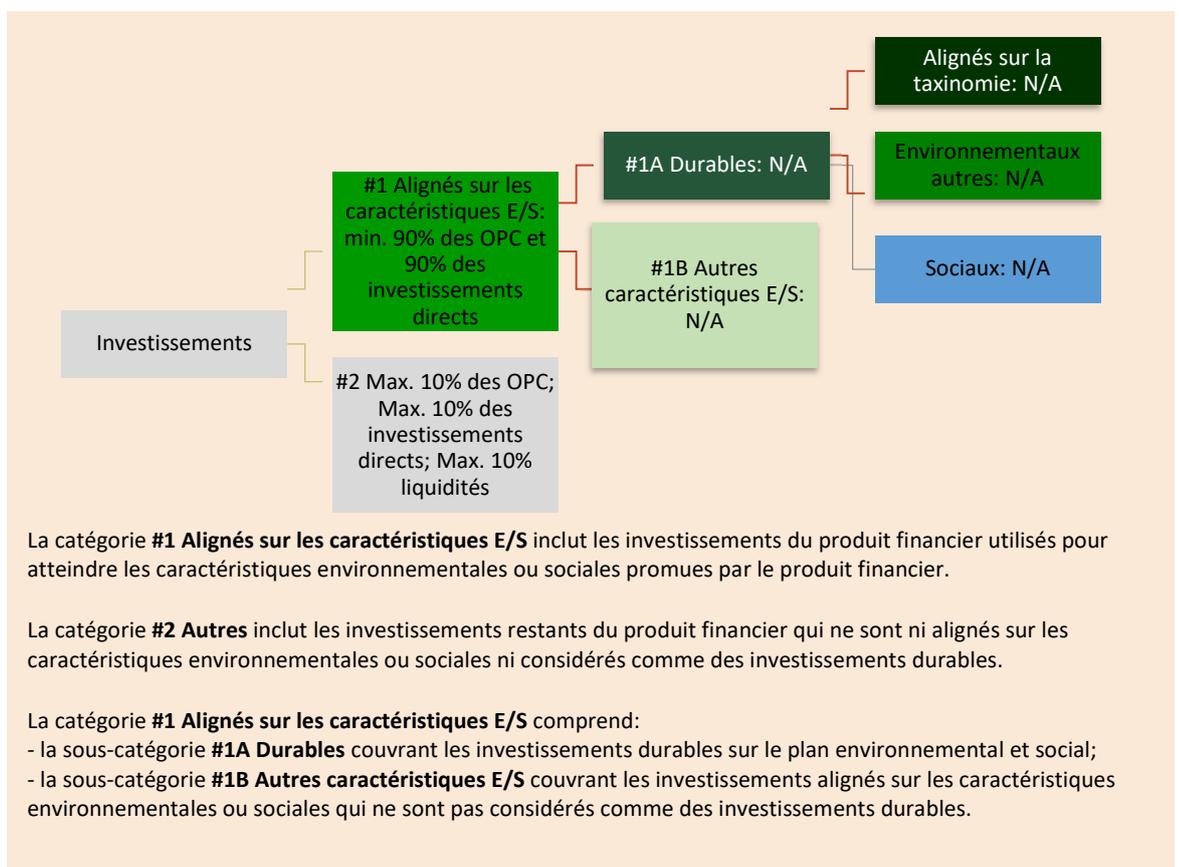
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier, au moins 90% des investissements directs doivent respecter les exclusions suivantes:

- Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales, telles que la violation répétée d'un ou plusieurs des dix principes du PMNU sans prendre les mesures appropriées pour remédier à la violation.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées et des entités sous embargo ou soumises à des sanctions internationales par l'ONU, les États-Unis ou l'Union européenne.
- Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production d'armes à feu civiles, d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, ainsi que toute exposition matérielle au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux de hasard, aux organismes génétiquement modifiés, à l'énergie nucléaire et à l'alcool.
- L'exclusion des émetteurs des déciles les plus bas tels que définis dans le modèle de notation ESG de Bank Nagelmackers.

Bank Nagelmackers a réduit d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce produit financier avant l'application de la stratégie d'investissement.

Au sein de la catégorie « autres », un maximum de 10% était détenu en liquidités à des fins de gestion de la liquidité et un maximum de 10% d'OPC ou d'investissements directs sans caractéristiques E et/ou S promues.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Services financiers	39,90
Services publics	10,15
Soins de santé	7,84
Services de communication	7,25
Biens de consommation de base	7,15
Industrie manufacturière	7,04
Biens de consommation durables	6,06
Informatique	4,44
Matériaux de base	3,86
Immobilier	3,30
Énergie	3,03



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables et ne s'engage pas à aligner ses investissements sur la taxinomie de l'UE.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ou d'investissements dans des activités transitoires et/ou habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables ayant un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sans objet. Ce produit financier ne vise pas des investissements durables sur le plan social selon la taxinomie de l'UE.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent au meilleures performances réalisables.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » étaient principalement des liquidités détenues à des fins de gestion des liquidités. Les autres investissements de la catégorie « autres » sont des actifs dérivés tels que des obligations convertibles ou des obligations à warrants, des warrants, des options et des contrats à terme ou des OPC. Cependant, sur cette période de référence, il n'y a pas eu d'exposition aux actifs dérivés, ni aux OPC au sein du produit financier. Le produit financier investi dans ces OPC pour atteindre d'autres objectifs d'investissement, y compris la diversification du portefeuille, les expositions factorielles souhaitées (par exemple, la valeur) ou pour la couverture des risques (par exemple, les stratégies de fonds spéculatifs).

Afin d'assurer un minimum de garanties environnementales ou sociales, ces investissements doivent répondre aux exigences suivantes, qui sont également décrites dans la question sur l'allocation d'actifs:

- Exclusion des entités soumises à un embargo ou à des sanctions internationales de l'ONU, des États-Unis ou de l'UE.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (y compris les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la loi belge (loi Mahoux).



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, au cours de la période de référence, le produit financier a promu les caractéristiques environnementales et sociales à travers les actions suivantes:

Pour les investissements directs:

- Exclusion des entreprises impliquées dans des armes controversées, ainsi que des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus, négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux ou font l'objet de sanctions de l'ONU, des États-Unis ou de la Communauté européenne. Les entités faisant l'objet de sanctions financières figurant sur la liste consolidée des sanctions financières de l'UE sont également exclues des investissements.
- Filtrages négatifs fondés sur l'implication d'entreprises dans des activités controversées. Le produit financier n'investit pas dans des émetteurs dont, conformément à la [Politique d'exclusion](#) de Bank Nagelmackers, un certain pourcentage du chiffre d'affaires provient d'activités liées:
  - o Aux armes à feu civiles
  - o Aux armes nucléaires
  - o Aux armes conventionnelles
  - o Au tabac & à l'alcool
  - o Au divertissement pour adultes et aux jeux de hasard
- Filtrage basé sur des normes pour les violations du PMNU

- Tant pour les investissements directs que pour les OPC:
  - Intégration ESG basée sur un modèle de notation interne des émetteurs et OPC prenant en compte les principales incidence négatives, excluant les émetteurs et OPC les moins bien notés de l'investissement.
  - Le produit financier a réduit d'au moins 20% son univers d'investissement.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet. Aucun indice de référence n'est utilisé pour ce produit financier afin de déterminer l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet.